

République Tunisienne
Ministère du Développement
et de la Coopération Internationale
INSTITUT D'ECONOMIE QUANTITATIVE

Les
Cahiers
de **l'IEQ**

N ° 17 - M a r s 2003

Sommaire

Cahiers de l'IEQ - Numéro : 17 - Mars 2003

<i>Préface</i>	5
<i>Avant propos</i>	7
<i>I - Evaluation et analyse de l'efficacité des banques tunisiennes</i>	9
<i>II - Evaluation du taux de change du Dinar (1961-2000). Une approche par le taux de change d'équilibre</i>	69
<i>III - Impact du démantèlement de l'Accord Multifibre sur l'économie tunisienne</i>	117
<i>IV - Impact du démantèlement tarifaire sur les échanges extérieurs (1997-2000)</i>	145
<i>V - Impact de l'Accord de libre-échange avec l'Union Européenne sur les recettes fiscales</i>	169
<i>VI - Réduction des tarifs douaniers, protection effective en 2002 et projections pour 2006 et 2008</i>	221

Préface

L'Institut d'Economie Quantitative (IEQ) est un établissement public à caractère non administratif, sous tutelle du Ministère du Développement et de la Coopération Internationale. Le décret 98-2134 en date du 2 novembre 1998 définit les attributions de l'IEQ, en tant que centre d'études économiques et sociales et de la compétitivité, comme suit :

- réaliser des études économiques et sociales se rapportant notamment aux perspectives de développement et aux questions inscrites dans les Plans de développement et à l'impact des politiques et des réformes économiques et sociales sur la réalisation des objectifs de développement ;
- suivre et analyser la compétitivité de l'économie tunisienne et ses facteurs déterminants ;
- élaborer les techniques, les indicateurs et les banques de données nécessaires à la réalisation des études économiques et sociales et au suivi et à l'analyse de la compétitivité ;
- réaliser des études économiques et sociales pour le compte d'organismes publics et privés, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur ;
- développer dans le cadre de l'accomplissement de sa mission, de relations de travail et d'échange avec des Centres d'études et de recherche similaires et faire appel, sous forme de contrat, à des organismes spécialisés.

L'IEQ est doté d'un Conseil scientifique à caractère consultatif, appelé, entre autres, à donner son avis sur les questions relatives au programme d'études de L'IEQ, sur les études réalisées et les méthodologies adoptées et sur toute autre question à caractère scientifique qui lui est soumise.

Avant propos

Les objectifs recherchés à travers la publication de la série des Cahiers de l'IEQ sont :

- mieux faire connaître les travaux réalisés par l'IEQ et ses contributions à la réflexion générale dans le domaine économique et social ;
- susciter un échange de réflexions, de points de vue et d'expériences sur les divers thèmes étudiés et ce, notamment, en créant une dynamique avec le milieu de la recherche économique, interne et externe, susceptible d'enrichir la réflexion ;
- constituer un vecteur d'ouverture de l'IEQ sur son environnement scientifique, notamment, les universités et les organismes d'études similaires, au niveau national et international.

Le présent numéro des Cahiers de l'IEQ est consacré à diverses études, à savoir, l'efficacité des banques tunisiennes, le taux de change d'équilibre, l'impact du démantèlement de l'Accord multifibre, les répercussions du démantèlement tarifaire sur les échanges extérieurs, l'impact de l'Accord de partenariat avec l'Union Européenne (UE) sur les recettes fiscales et l'actualisation du niveau et de la structure de la protection effective des activités économiques sous l'effet des mesures annuelles de réduction des droits de douane et les perspectives de son évolution jusqu'en 2008, horizon prévu pour la création de la zone de libre-échange avec l'UE.

La première étude s'inscrit dans le cadre de la préparation à la libéralisation des services financiers et s'intéresse, en particulier, à

une évaluation de l'efficacité des banques tunisiennes et son évolution dans le temps. La seconde fait état d'investigations sur le taux de change d'équilibre et le positionnement, dans le temps, de l'écart observé entre le taux de change réel du Dinar et le taux de change d'équilibre estimé. La troisième concerne l'Accord Multifibre dont l'abolition est prévue en 2005 et fait une évaluation préliminaire des impacts attendus sur l'économie tunisienne de la disparition des quotas pour des pays potentiellement concurrents de la Tunisie sur le marché européen.

Les trois études suivantes portent, toutes, sur les retombées escomptées du démantèlement des tarifs douaniers et taxes équivalentes inscrit dans le cadre de l'Accord d'association avec l'UE signé en 1995, et ce, sur l'évolution et la structure des importations, la moins-value fiscale et la réduction des recettes du budget de l'Etat et, enfin, sur le niveau et la structure de la protection effective des activités économiques et sa projection à l'horizon 2008.

*Evaluation et analyse
de l'efficience
des banques tunisiennes*

Table des Matières

<i>Introduction</i>	12
<i>1. Etat du secteur bancaire en termes de concurrence</i>	14
<i>A - Banques de dépôts</i>	14
<i>B - Banques de développement</i>	16
<i>2 - Évolution des activités et des coûts bancaires</i>	17
<i>A - Banques de dépôts</i>	17
<i>B - Banques de développement</i>	25
<i>3 - Performances du secteur bancaire</i>	29
<i>A - Efficience des banques de dépôts</i>	30
<i>B - Efficience des banques de développement</i>	35
<i>4 - Analyse comparative des efficacités des banques</i>	37
<i>A - Efficience des banques publiques et privées</i>	37
<i>B - Efficience des banques de dépôts et de développement</i>	39
<i>5 - Facteurs explicatifs de l'efficacité des banques</i>	43
<i>A - Banques de dépôts</i>	43
<i>B - Banques de développement</i>	51
<i>Conclusion</i>	54
<i>Annexe méthodologique</i>	57

Introduction

Les performances économiques des pays émergents sont de plus en plus conditionnées par l'efficacité de leurs systèmes bancaires considérés comme les canaux quasi-unique de drainage de l'épargne vers le système productif. L'intermédiation bancaire occupe une place essentielle au sein du système financier et les banques jouent un rôle majeur dans l'allocation des ressources disponibles.

Le système bancaire tunisien n'échappe pas à ce constat. Dans un contexte mondial marqué, de plus en plus, par l'internationalisation des économies et leur interdépendance grandissante et par un contexte national caractérisé par une ouverture accrue, une intensification de la concurrence et par la préparation à la libéralisation des services dans le cadre du GATS, il devient impératif au système bancaire tunisien de se mettre à niveau et de renforcer sa compétitivité.

C'est dans un tel climat et compte tenu des défis que ne manquera pas de générer l'environnement interne et externe qu'il est procédé, dans la présente étude, à l'analyse et à l'appréciation de l'état de la compétitivité du secteur bancaire tunisien et ce, en termes de coût et de revenu, d'en relever les principales caractéristiques et d'en évaluer le degré d'efficacité, autant pour les banques de dépôts que pour les banques de développement.

L'intérêt de cette étude est double : (i) identifier, d'abord, les facteurs contribuant à améliorer l'efficacité du secteur bancaire et, donc, œuvrer dans le sens du renforcement du secteur productif et (ii) juger, ensuite, de la capacité du secteur bancaire à faire face, en termes de compétitivité-coût, à la concurrence extérieure et à anticiper ses chances, et son positionnement, dans un contexte d'ouverture de l'économie et, notamment, du secteur des services.

Dans ce cadre, des mesures de performance productive sont effectuées sur la base des récents développements de la microéconométrie de la production. Il y a lieu de mentionner, de prime abord, que les niveaux de performances appréciés sont relatifs dans le sens où, à titre d'exemple, un niveau d'inefficience coût de 10% pour une banque donnée signifie que, par rapport à la banque la plus efficiente de l'échantillon, cette banque est à même de réduire ses coûts de 10% et d'améliorer, ainsi, sa compétitivité. En outre, l'analyse conduite est multidimensionnelle dans la mesure où les niveaux d'efficience tiennent compte de toutes les ressources utilisées et des prestations produites. Dans ce sens, une banque est plus performante qu'une autre traduit le fait qu'elle est capable de réaliser les mêmes niveaux de produits que la seconde avec les mêmes ressources et à des coûts moindres, elle est alors déclarée plus efficiente en termes de coût et est, donc, plus compétitive.

Symétriquement, l'analyse de l'efficience se fait, aussi, au niveau des revenus des banques et on parlera, alors, d'efficience-revenu en référence à une meilleure rentabilité. Il y a lieu de mentionner que ces deux types d'inefficience ne sont pas exclusives en ce sens qu'une banque peut être inefficente en termes de coût notamment lorsque elle engage des dépenses coûteuses lui permettant d'accroître ses revenus, mais performante en termes de revenu.

En outre, un indicateur synthétique d'efficience-profit a été, également, retenu. Les banques efficientes en termes de profit sont celles qui maîtrisent leurs coûts et leurs rentabilités. Pour mener cette analyse, la banque est assimilée à une entreprise qui utilise des ressources rares pour générer une production. Une banque est jugée meilleure qu'une autre si elle produit plus avec les mêmes ressources (efficience technique)¹.

¹ L'analyse effectuée dans cette étude est différente des analyses habituelles de rentabilité à travers des ratios comptables ou la structure des bilans.

La présente étude est articulée autour de cinq axes. Le premier dresse un état de l'activité du secteur bancaire tunisien, le second analyse les coûts et les revenus des banques et leurs évolutions, le troisième est consacré à l'évaluation et l'analyse des performances des banques à travers des indicateurs d'efficience en termes de coûts, de revenus, de profits et d'échelle pour les banques de dépôts et de développement ainsi qu'une analyse comparative de l'efficience-coût des différentes banques. Enfin, le quatrième axe essaie d'expliquer l'efficience coût et revenu avant de présenter, dans la dernière section, les principales conclusions dégagées par l'étude.

1 - Etat du secteur bancaire en termes de concurrence

A - Banques de dépôts

Le secteur bancaire est composé, en 1999, de 12 banques de dépôts et de 8 banques de développement (investissement). Depuis 1986, il y a eu un mouvement très limité de création de nouvelles banques, à l'exclusion de celle de l'Habitat, anciennement une caisse de logement reconvertie en banque de dépôts spécialisée dans les crédits aux logements, deux autres banques ont été créées, la Citibank et la Banque de Solidarité Tunisienne.

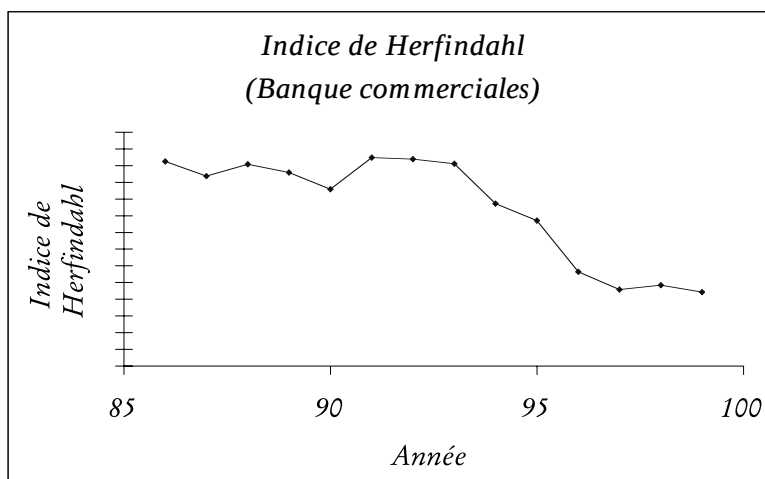
Parallèlement, et durant la période 1986-2000, les banques de dépôts ont continué à se développer grâce à l'extension de leurs réseaux de sorte que l'accessibilité aux services bancaires s'est améliorée dans la mesure où le nombre d'agences est passé de 456 en 1986 à 828 en 1999, soit une hausse de l'ordre de 82% sur la période et un accroissement annuel moyen de 4.4%.

Le degré de concurrence entre banques est mesuré à travers deux indicateurs, l'indice de concentration de Herfindahl-Hirschman²

² Cet indice est définie comme étant la somme des carrés des parts de marché des banques opérant dans l'activité. Par définition, il vaut 10000 dans le cas d'une seule banque et tend vers 0 pour un très grand nombre de banques. Son évolution renseigne, ainsi, sur le degré de concurrence du secteur.

(IH) et la part de marché des deux banques les plus importantes. L'indice IH a baissé de 391 points entre 1986 et 1999, ce qui laisse penser qu'il y a eu amélioration du degré de concurrence au sein du secteur bancaire, notamment, depuis 1994 avec un indice passant de 1505 points, en 1993, à 1386, en 1994, et à 1121 points en 1999 (figure 1).

En outre, la part de marché des deux banques de dépôts les plus importantes est passée à 41 % en 1986 contre 48.6 % en 1990, ce qui traduit une plus grande concentration et une moindre concurrence entre les banques de dépôts durant la même période. En revanche, une nette amélioration est constatée, entre 1990 et 1999, en termes de concurrence dans la mesure où cette part a décliné à 30 % en 1999. Ces deux indicateurs permettent de conclure à une plus grande concurrence entre les banques de dépôts entre 1986 et 1999.

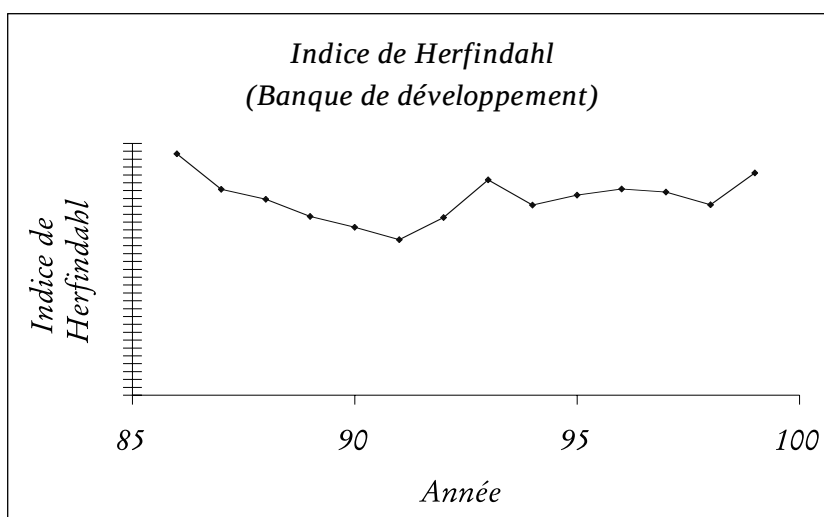


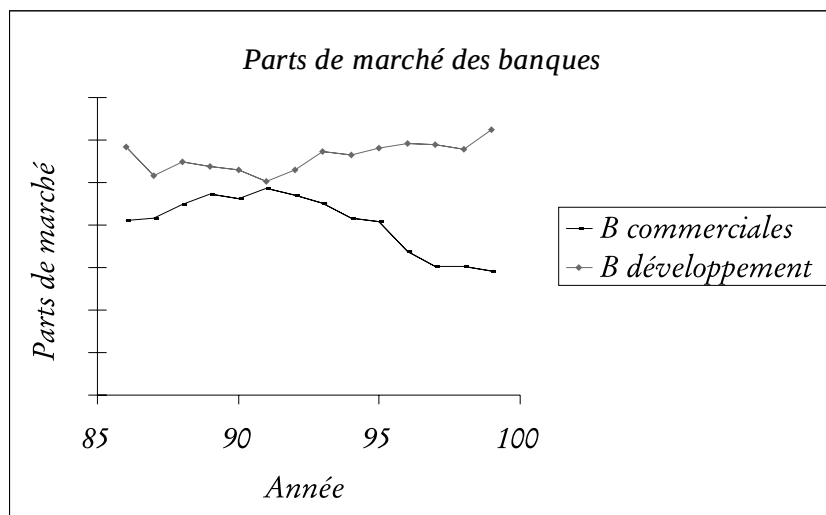
B - Banques de développement

Contrairement aux banques de dépôts, la concurrence entre les banques de développement est faible car il n'y a pas eu de nouvelles entrées. On relève, aussi, une faible réduction de l'indice IH (122 points en 1986-1999) et la part de marché des deux banques les plus importantes, est passée de 58.5% en 1986 à 62% en 1999 (figure 2).

Tableau 1 : Degré de concentration des banques

Année	86	88	90	92	94	96	98	99
Dépôts	41.4	44.9	46.3	46.9	41.7	33.8	30.4	29.1
Développement	58.5	54.9	53.0	53.0	56.5	59.2	57.8	62.3





2 - Évolution des activités et des coûts bancaires

A - Banques de dépôts

a - Activités des banques de dépôts

Les banques de dépôts ont connu, entre 1986 et 1999, une progression régulière et relativement importante de leurs activités avec un volume de crédits consentis, exprimés en dinars constants, qui a augmenté de 82.3% correspondant à un accroissement annuel moyen de l'ordre de 4.7%. De leur côté, les dépôts ont augmenté de 86.9% pendant la même période, soit une hausse moyenne annuelle de 4.9% alors que les participations n'ont évolué, globalement, que de 7.4% soit un rythme annuel de 0.6%. L'expansion du secteur bancaire semble se concentrer, de plus en plus, sur les activités traditionnelles de collecte de dépôts et d'octroi de crédits.

Tableau 2 : Evolution de l'activité des banques de dépôts

	1986	1988	1990	1992	1994	1996	1998	1999
Dépôts à vue/ total bilan (%)	31.4	30.1	21.2	19.7	20.7	21.8	21.7	26.7
Total dépôts/ total bilan (%)	57.1	62.1	49.3	50.1	50.3	51.9	54.1	71.8
Total crédits/ total bilan (%)	50.6	47.5	54.8	59.3	60.8	59.6	58.4	67.2
Total des dépôts à vue**	210.5	221.7	185.4	172.8	190.0	209.5	239.9	256.3
Total des crédits**	348.7	370.5	508.2	561.0	597.6	574.1	666.3	641.2

(*) Le détail des dépôts et des crédits n'est pas disponible par banque en 1999, les ratios sont estimés.

(**) Moyennes des 9 banques, en milliers de Dinars constants

Source : Association Professionnelle des Banques Tunisiennes

Pour ce qui est de la structure des bilans, une transformation notable a été enregistrée pour ces banques (tableau 2). Ainsi, la part des crédits dans le total de l'actif a augmenté de 14 points de pourcentage en passant de 53% en 1987 à 58% en 1998 et à 67% en 1999 alors que celle des dépôts dans le total des ressources a baissé de 7 points jusqu'au début des années 90 avant de se stabiliser par la suite. En outre, la part des dépôts à vue dans le total des dépôts a nettement baissé et le montant des dépôts collectés n'a pas évolué au même rythme que les crédits. En termes réels, ce montant a baissé sensiblement jusqu'en 1992³. Même si le volume des dépôts à terme a nettement augmenté, sa croissance a été moins forte que celle des crédits.

Compte tenu de ces changements, le taux de transformation des dépôts en crédits (ratio crédits/dépôts) a augmenté et les banques ont été amenées progressivement à financer une part croissante de leur portefeuille de crédits en faisant appel à d'autres ressources, en particulier les emprunts et les opérations de trésorerie.

³ En 1993 et 1994, la baisse des taux de rémunération des autres dépôts a sans doute été à l'origine d'un mouvement de substitution des dépôts à vue aux placements rémunérés, ce qui explique la légère augmentation du volume des premiers au cours de ces deux années.

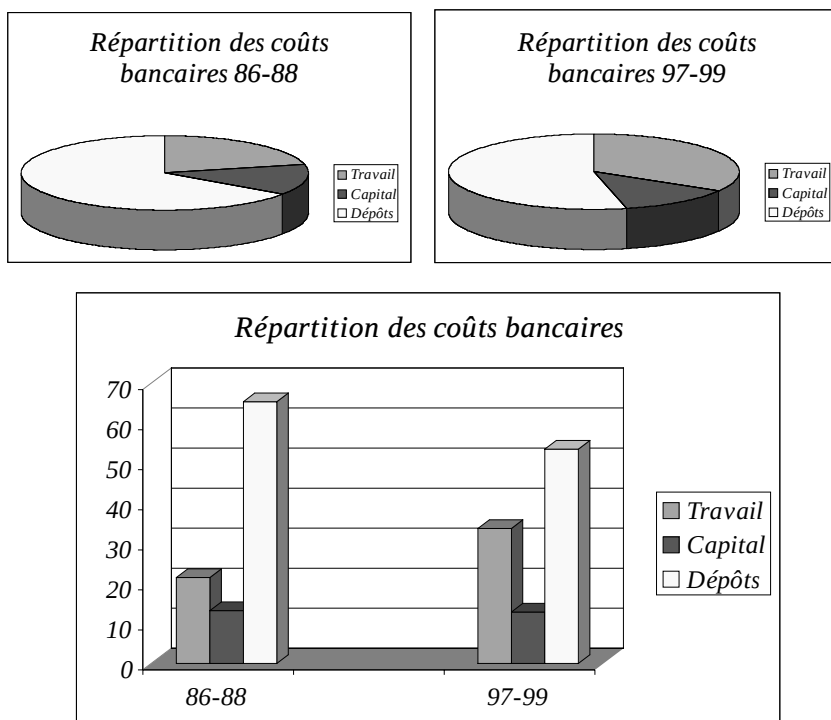
Ces transformations n'ont pas été sans conséquence sur l'évolution du poids des facteurs de production dans le coût total de ces banques (tableau 3). Les coûts financiers représentent, en moyenne, environ deux tiers des coûts bancaires et les variations des taux d'intérêt induisent des changements notables de cette part. Ainsi, avec les niveaux plus élevés des taux d'intérêt au début des années 90, cette part culmine à 75% en 1991 et atteint 53% en 1999, alors que celle du facteur capital physique était relativement stable, celle du travail tend à croître notamment à la fin de la période.

Cette substitution relative du travail au capital peut paraître surprenante alors qu'une vague d'innovations financières et l'introduction de nouvelles technologies dans le domaine bancaire caractérisent la période étudiée. Elle trouve son origine dans l'expansion des réseaux d'agences bancaires et dans l'accroissement des activités de distribution des crédits par les banques. Ces deux activités exigent, en effet, davantage d'effectifs et de réseaux commerciaux alors que le développement de la collecte de dépôts exige, plutôt, plus de moyens informatiques. L'hypothèse peut, ainsi, être émise que cette évolution est le reflet de l'évolution des banques vers une forme de concurrence stratégique où l'augmentation de la part de marché passe par celle de la distribution des crédits. Ces transformations ont largement déterminé l'évolution des coûts.

Tableau 3 : Structure des coûts des banques de dépôts

	1986	1988	1990	1992	1994	1996	1998	1999
Part des charges								
De personnel	20.9	22.2	17.5	17.2	25.0	27.2	33.2	34.7
Part des dépenses								
Courantes	12.7	14.1	8.4	8.3	10.6	10.9	13.1	12.0
Part des charges								
Financières	66.4	63.6	74.2	74.5	64.4	62.0	53.7	53.4

Source : Association Professionnelle des Banques Tunisiennes



b. Coûts et revenus des banques de dépôts

L'observation des coûts moyens fournit une première illustration des écarts de performances entre banques et de leur évolution. Les

coûts retenus sont : le coût financier qui rapporte les charges d'intérêt au total du bilan, le coût opératoire qui rapporte les coûts d'exploitation liés à l'utilisation des facteurs travail et capital au total du bilan et le coût total qui rapporte les coûts financiers et opératoires au total du bilan⁴.

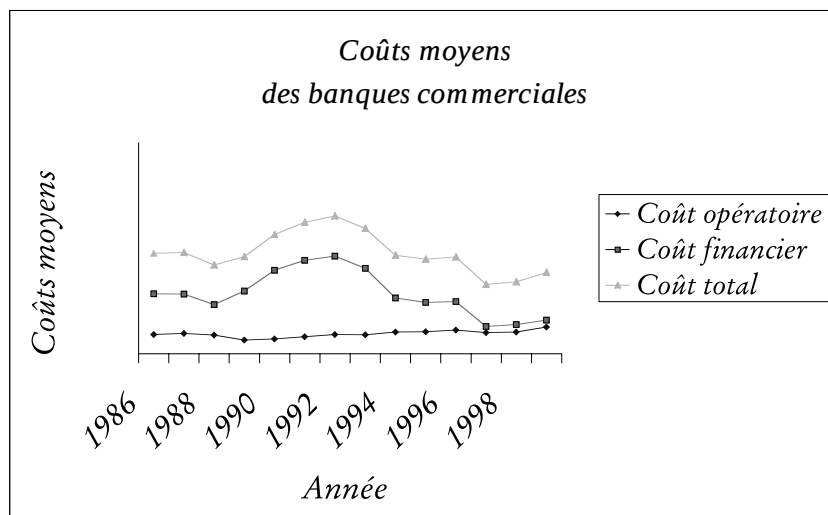
L'évolution des coûts moyens de cette catégorie de banques est fournie par le tableau 4. Il en ressort, d'abord, que le coût total progresse parallèlement au coût financier, il diminue, ainsi, en 1988, accuse ensuite une progression régulière de 1989 à 1992 avant de décroître à partir de 1993. En réalité, plus de 60% des coûts globaux de ces banques sont financiers, ce qui explique leur sensibilité à l'évolution des coûts financiers et, plus spécifiquement, aux variations des taux d'intérêt.

L'évolution du coût moyen suit celle du taux d'intérêt du marché monétaire qui est le taux directeur déterminant la rémunération des ressources : les dépôts d'épargne et à terme. Il diminue en 1988 et entre 1992-1999. Ces observations montrent qu'en raison de la prépondérance des coûts financiers qui constituent, du reste, une spécificité de l'activité bancaire, les coûts moyens sont, en partie, exogènes et largement déterminés par la politique monétaire étant donné l'importance des dépôts dans les ressources totales des banques.

Tableau 4 : Coûts moyens dans les banques de dépôts (%)

	1986	1988	1990	1992	1994	1996	1998	1999
Coût opératoire								
Moyen	1.91	1.88	1.70	1.90	2.02	2.12	2.02	2.26
Coût financier								
Moyen	3.83	3.32	4.94	5.61	3.63	3.46	2.38	2.58
Coût total								
Moyen	5.74	5.20	6.64	7.52	5.65	5.58	4.40	4.84

⁴ Les coûts financiers englobent les intérêts sur les opérations avec la clientèle, de trésorerie, interbancaires et de leasing. Les coûts opératoires contiennent les salaires et les charges d'exploitation courantes. Les coûts totaux sont la somme des deux précédents

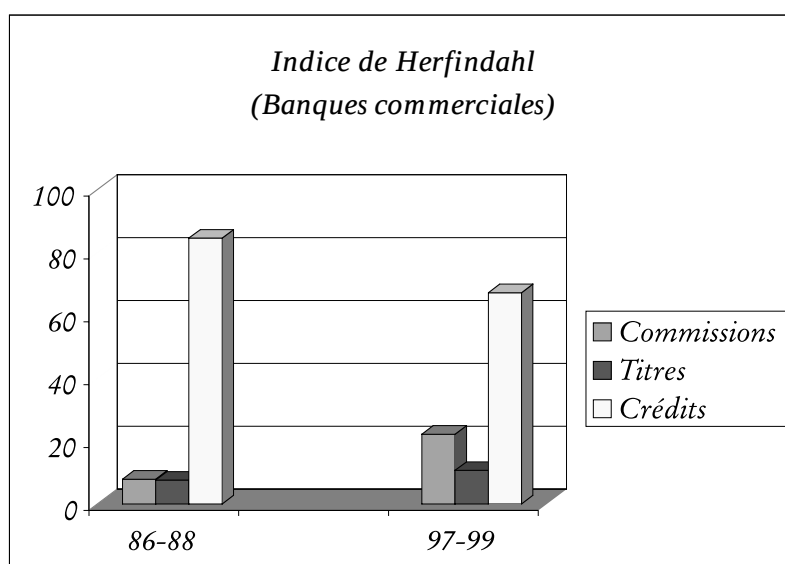


Le coût opératoire moyen retrouve, en fin de période, un niveau comparable à celui du début de période, alors qu'il avait amorcé un mouvement à la baisse à la fin des années 80. L'augmentation récente s'explique à la fois par la croissance plus importante du nombre d'agences et de leurs effectifs ainsi que de l'effort de modernisation de ces agences engagé à la fin des années 90.

L'observation des revenus et de leur évolution fournit une deuxième illustration de la diversité des performances entre banques. Le tableau 5 présente le revenu moyen des banques étudiées entre 1986 et 1999. Il en ressort une baisse de 9% en 1986 à 5.5% en 1999, qui s'explique par celle des produits bancaires liés aux opérations de crédits trouvant son origine, elle-même, dans la baisse du taux d'intérêt et l'intensification de la concurrence entre banques, notamment en fin de période, puisque la concurrence est susceptible de réduire les marges et les revenus des banques.

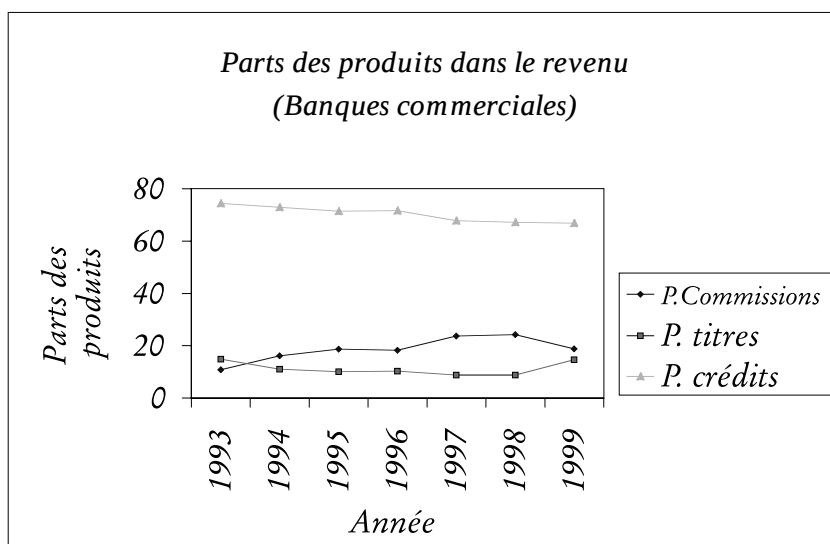
*Tableau 5 : Revenu moyen et structure des revenus
dans les banques de dépôts*

Année	1986	1988	1990	1992	1994	1996	1998	1999
Revenu moyen	8.95	7.33	8.35	8.55	6.67	6.45	4.95	5.53
Part des Commissions	5.58	10.29	8.62	10.4	16.1	18.2	24.2	18.7
Part des titres	5.72	9.69	10.35	14.3	11.0	10.2	8.72	14.6
Parts des crédits	88.7	80.0	80.9	75.2	72.9	71.6	67.1	66.8



Il ressort des informations de ce tableau que la structure des revenus a changé au cours de la période couverte. Les trois principales composantes du revenu des banques de dépôts sont les commissions bancaires, les revenus du portefeuille titres et les revenus de crédits. Les activités de crédits représentent la part prédominante des revenus, même si leur part a baissé de 88.7% en 1986 à 67% en 1999. La part des revenus de portefeuille titres a, par contre, augmenté pour se situer à 5.7% en 1986, 9% en 1998 et 14.6% en 1999. Enfin, celle des

revenus des commissions ne cesse d'augmenter et a été multipliée par presque quatre entre 1986 et 1999. La figure ci-après retrace cette évolution en prenant la moyenne sur les trois premières et les trois dernières années des différentes composantes du revenu des banques commerciales. Ainsi, l'amélioration du degré de concurrence entre ces banques a engendré un changement dans la structure de leurs ressources à travers la recherche, de plus en plus, de l'accroissement des revenus liés à des activités non traditionnelles.



c - Dispersion des coûts et des revenus

Les coûts des banques de dépôts sont très disparates. Ainsi, alors que la part des coûts moyens globaux se situe autour de 5.8%, en moyenne, la minimale est de 3.5% et la maximale de 9.2% et cette forte dispersion s'est maintenue sur toute la période. Cela signifie, entre autres, que certaines banques ont des performances en termes de contrôle des coûts nettement supérieurs à d'autres, ce qui laisse supposer l'existence d'inefficacités managériales dans le secteur bancaire.

Cette dispersion des coûts est autant la conséquence de celle des coûts financiers que de celle des coûts opératoires. Ainsi, de très forts écarts des coûts financiers moyens entre banques existent et sont la conséquence de la structure des ressources. Le coût financier est corrélé positivement avec le poids des emprunts, des ressources de trésorerie et des dépôts à terme et d'épargne, composantes dont la charge évolue avec les taux d'intérêt des marchés monétaire et obligataire.

Enfin, les écarts des coûts opératoires moyens entre banques sont plus importants que ceux des coûts financiers et tendent à croître en fin de période. La moyenne des coûts opératoires est de 1.9% et oscille entre un minimum de 1.1% et un maximum de 2.9%. Cela milite en faveur de l'existence de différences sensibles dans la gestion du personnel et des équipements de cette catégorie de banques.

D'importants écarts existent, également, en termes de revenus dont la moyenne sur la période est de 7.2% et variant entre un minimum de 4.1% et un maximum de 10.7%. Comme pour les coûts, cette dispersion laisse penser que d'importantes différences existent entre banques en matière de gestion et de distribution des revenus bancaires.

B - Banques de développement

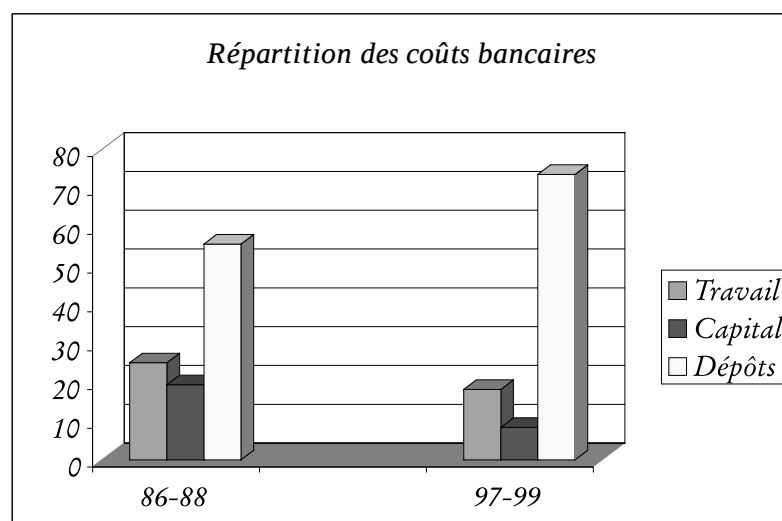
a - Activités des banques de développement

Les banques de développement ont, aussi, enregistré une progression de leurs activités notamment au niveau de la distribution de crédits entre 1986 et 1999. Les crédits consentis par ces banques, exprimés en dinars constants, ont augmenté de 50% sur la période, soit un taux d'accroissement annuel de 3.2%. On observe, par contre, une baisse des participations de 24.2% correspondant à une baisse de 2.1% par an.

**Tableau 6 : Structure des coûts des banques de développement
(1986-99) (%)**

	1986	1988	1990	1992	1994	1996	1998	1999
Part des charges de Personnel	24.2	28.4	23.8	15.2	12.2	14.2	17.9	19.8
Part des dépenses Courantes	20.7	19.8	15.2	8.6	6.4	6.7	8.3	9.0
Part des charges Financières	55.1	51.7	61.0	76.2	81.4	79.1	73.8	71.2

Source : Association Professionnelle des Banque Tunisiennes



Ces données révèlent un changement dans la structure des coûts de ces banques dans le sens d'un renforcement de la part des charges financières qui passe de 57% en début de période à plus de 70% en fin de période. Ceci s'explique, essentiellement, par la hausse du coût des ressources extérieures de ces banques⁵. On observe, également, une baisse de moitié de la part des dépenses en capital physique qui passe de 20% à 9% et une baisse, également, de la part du facteur travail dans le coût total qui passe de 23% à 19%⁶.

⁵ En 1998-99, plus de 75% des ressources empruntées proviennent des emprunts extérieurs.

⁶ Les moyennes sont fournies pour les 3 premières et les 3 dernières années en vue de lisser les variables et d'éviter les problèmes dus aux fluctuations conjoncturelles

b- Coûts et revenus des banques de développement

Contrairement aux banques commerciales, l'évolution du coût total moyen des banques de développement est relativement indépendante des taux d'intérêt. Le coût total moyen de ces banques a, en effet, régulièrement augmenté suivant en cela les coûts financier et opératoire (tableau 7). Elles ont, de la sorte, rejoint des niveaux de coûts moyens supérieurs à ceux des banques de dépôts, alors que leurs coûts moyens étaient nettement plus faibles en début de période.

Le coût financier moyen de ces banques est, en 1994, supérieur à celui des banques de dépôts, les premières n'ayant pas bénéficié de la baisse des taux sur les ressources liquides (dépôts d'épargne et à terme) dont ont bénéficié les secondes. De plus, comme les banques de dépôts, celles-ci ont connu une hausse régulière de leurs coûts opératoires qui ont évolué en dents de scie en début de période et ont connu une tendance vers la hausse depuis 1996.

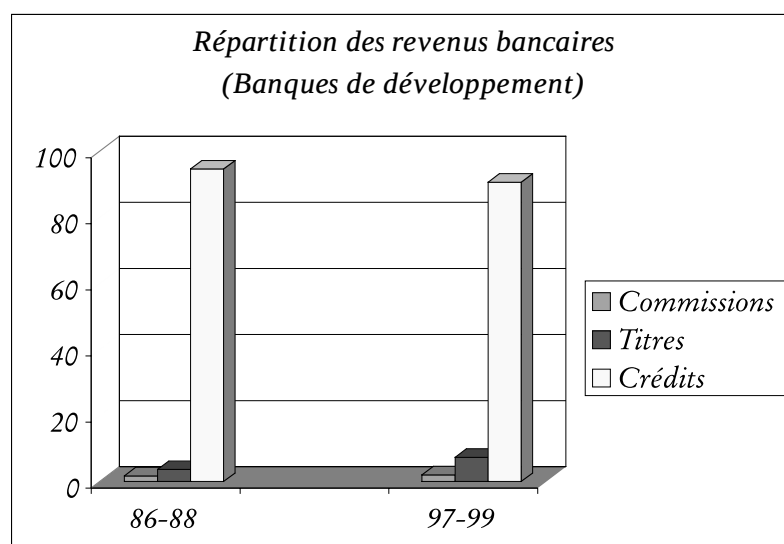
Tableau 7 : Coûts moyens des banques de développement (1986-1999)

	1986	1988	1990	1992	1994	1996	1998	1999
Coût opératoire	0.90	0.80	0.87	0.85	0.8	0.8	0.87	1.34
Coût financier	2.5	2.3	2.7	3.7	4.2	3.9	3.0	4.1
Coût total	3.4	3.1	3.5	4.6	5.0	4.7	3.9	5.5

Le revenu moyen des banques de développement était relativement stable jusqu'en 1994 avant d'entamer une décroissance entre 1995 et 1998 puis une certaine reprise en 1999. Alors que ces banques avaient un revenu moyen souvent supérieur à celui des banques de dépôts, entre 1986 et 1993, elles ont perdu cet avantage depuis 1995.

*Tableau 8 : Revenu moyen et structure des revenus
des banques de développement*

	1986	1988	1990	1992	1994	1996	1997	1998	1999
Revenu moyen	7.43	7.36	7.88	7.62	7.55	6.76	5.75	5.75	8.63
Part des Commissions (%)	1.68	2.16	2.20	2.36	2.19	2.43	2.33	2.64	1.09
Part des titres (%)	2.12	5.78	8.78	8.34	11.0	8.79	8.22	8.38	5.48
Parts des crédits (%)	96.2	92.1	89.0	89.3	86.8	88.8	89.4	89.0	93.4



Les trois composantes dominantes du revenu de ces banques sont les commissions bancaires, les revenus du portefeuille titres et les revenus des crédits. Ces derniers accaparent la part la plus élevée avec 96.2% du total en 1986 même si elle a légèrement baissé pour atteindre 93.4% en 1999. La part des revenus de portefeuille titres a, par contre, augmenté pour passer de 2.1% en 1986 à 5.5% en 1999 et celle des revenus des commissions ne dépasse pas 1% à 2%. Ce qui permet de conclure que les banques de développement ont continué à avoir des activités traditionnelles consistant à emprunter pour octroyer des crédits.

c- Dispersion des coûts et des revenus des banques de développement

La dispersion des coûts moyens est très importante dans les banques de développement. En 1999 par exemple, la part du coût total moyen de la banque à plus faibles coûts est de 3.2% contre 7.8% dans la banque ayant les coûts les plus élevés. Ces écarts sont essentiellement dus aux différences entre les coûts financiers. Toujours en 1999, le coût financier moyen constitue 1.7% des coûts de la banque la moins coûteuse contre 7% dans la plus coûteuse. Cependant, les écarts en matière de coûts opératoires sont, également, très importants puisque leur part varie quasiment du simple à plus du double (0.8% à 2.1% en 1996, par exemple). Tous ces écarts traduisent, entre autres, l'existence d'inefficacités managériales probablement maintenues à cause de différences au niveau des coûts financiers.

Des dispersions au niveau du revenu moyen existent dans ces banques dans la mesure où il varie entre 11% pour la banque la plus rentable à 4% pour la moins rentable. Cette dispersion tend à se réduire en fin de période et trouve sa justification dans des différences managériales en termes de rentabilité.

3 - Performances du secteur bancaire

Les résultats des estimations sont présentés par type de banque sur la base d'un échantillon de panel cylindré observé sur la période 1986-1999, composé de 9 banques commerciales et de 6 banques de développement. Les banques retenues sont celles ayant fourni les informations nécessaires sur toute la période : BNA, STB, BIAT, UBCI, BS, UIB, BT, ATB, CFCT pour les banques commerciales, STUSID, BTEI, BDET, BTKD, BNDDT et BTQI, pour les banques

de développement. Les informations proviennent des publications de l'APBT sur les bilans des banques.

a- Efficience des banques de dépôts

Quatre scores d'efficience sont estimés, l'efficience-coût, l'efficience-revenu, l'efficience-échelle et l'efficience-profit.

L'efficience-coût des banques commerciales étudiées est, en moyenne, de 90% sur la période retenue. Ce qui signifie qu'elles pourraient réduire leurs coûts de 10%, en moyenne, pour un même niveau d'activité, l'efficience-coût la plus faible enregistrée étant de 68%. En termes d'efficience-revenu, elle est, en moyenne, de 80%, ce qui implique que ces banques auraient pu accroître leurs revenus de 20% en moyenne. Quant à l'efficience-profit, elle s'établit, en moyenne, à 60% comme le met en relief le tableau 10 qui fournit ces indicateurs pour les 9 banques commerciales.

Tableau 10 : Efficience moyenne coût, revenu et profit par banque en % (1986-99)

Banque	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Moyenne
Efficience coût	91	89	98	91	94	82.5	97	89	82	90
Efficience revenu	94	74	76	88	75	81	72	83	76	80
Efficience profit	93	66	61	44	32	57	49	79	59	60

On constate, aussi, que les banques efficaces en termes de coût ne sont pas toujours celles qui le sont en termes de revenus comme le montre un coefficient de corrélation entre ces efficacités de - 0.02. En outre, les banques n'ont pas gardé le même classement en termes d'efficience-coût ou de revenu comme le révèle le tableau ci-dessous qui fournit les résultats des deux banques les plus performantes en termes de coûts et de revenus.

*Tableau 11 : Classement des deux banques
les plus et les moins efficaces*

Banques	1986	1988	1990	1992	1994	1996	1998	1999
Les deux les + efficaces	(2,1) (4,2)	(1,3) (1,4)	(3,1) (1,4)	(3,7) (1,4)	(7,3) (1,4)	(7,3) (8,1)	(7,3) (8,7)	(7,3) (7,8)
Les deux les – efficaces	(9,6) (5,9)	(6,9) (7,5)	(6,9) (7,2)	(6,9) (7,2)	(6,9) (2,7)	(9,6) (2,7)	(9,1) (1,2)	(9,1) (1,2)

(,) en termes de coûts (,) en termes de revenus

On peut déduire de ce tableau les observations suivantes :

- Les banques n'ont pas toujours gardé une position constante, tout au long de la période, en termes de performances, ceci s'explique par la compétition entre banques qui ne cesse de s'accroître surtout en fin de période. C'est le cas, par exemple, de la banque 7 qui avait une efficacité revenu parmi les plus faibles en début de période et qui se classe parmi les meilleures en fin de période;
- Certaines banques gardent le même classement, c'est le cas de la banque 3 qui maintient une performance-coût relativement forte depuis 1988 et de la banque 9 dont l'efficacité-coût demeure très faible sur toute la période;
- Les banques les plus efficaces en termes de coûts ne sont pas, en général, les plus efficaces en termes de revenus. Cela laisse penser qu'il existe deux types de banques, celles qui cherchent à être la moins coûteuse possible et celles qui donnent une plus grande priorité à la rentabilité.

L'efficacité-profit, synthèse des efficacités coût et revenu a, également, été estimée. Une banque est efficace au sens de cet indicateur lorsqu'elle est efficace en termes de coût et rentable en

termes de revenu. Pour ce genre de banques, certaines décisions coûteuses sont de nature à engendrer plus de revenus et de profits.

L'efficacité-profit est de 60% durant la période sous étude et est très variable entre les différentes banques de l'échantillon. Une corrélation positive et significative (0.59) existe entre cette efficacité et l'efficacité-revenu, par contre, la corrélation avec les scores d'efficacité-coût est faible et non significative et se situe seulement autour de 0.007. Ce qui permet de déduire que les banques qui cherchent plus à améliorer leurs revenus sont celles qui réalisent le plus de profit. Cela signifie aussi que l'efficacité-profit provient plus de l'amélioration des revenus que de la compression des coûts. L'évolution dans le temps des différents indicateurs d'efficacité des banques de l'échantillon est fournie par le tableau suivant :

Tableau 12 : Efficacité des banques commerciales (%)

	1986	1988	1990	1992	1994	1996	1998	1999
Efficacité-coût	88	92	94	95	92	88	84	81
Efficacité-revenu	81	77	73	74	80	90	86	81
Efficacité-profit	48	52	53	56	63	70	72	71
Efficacité-échelle	94	95	97	98	96	96	97	96

- L'efficacité-coût est passée de 90% en début de période à 84% en fin de période, soit une baisse de 6% en moyenne, avec une amélioration entre 1986 et 1992 avant d'enregistrer une baisse sensible à partir de 1993;
- Quant à l'efficacité-revenu, elle a augmenté de 80% en début de période à 85% en fin de période, soit une légère augmentation de 5%, contrairement à l'efficacité-coût, elle s'est améliorée sensiblement entre 1989 et 1996 avant de se détériorer, notamment, en 1998 et 1999;

- L'amélioration de l'efficience-revenu a contribué à celle de l'efficience-profit qui est passée de 51 % à 71 % entre le début et la fin de période, ce qui confirme le constat que la consolidation des recettes des banques a plus contribué à la hausse de l'efficience-profit que la réduction des coûts.

Pour l'efficience-échelle, en particulier, la question qui se pose est de savoir de quelle manière la taille des banques influence leurs performances. Il y a lieu de souligner, à cet égard, que certaines banques peuvent être plus compétitives que d'autres en raison de leur taille. L'hypothèse de rendements d'échelles constants étant rejetée par le modèle utilisé, l'efficience-échelle est appréciée en comparant le coût de chaque banque au coût optimal lorsque la banque opère en rendements constants et maintient sa production dans les proportions observées, le tableau suivant fournit les scores d'efficience-échelle obtenus pour l'ensemble des banques et pour chaque année.

Tableau 13 : Scores moyens d'efficience par classe de taille (%)

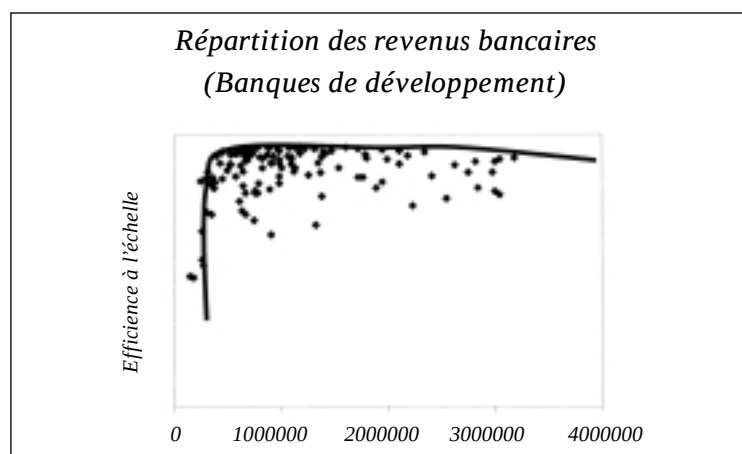
Total bilan (MD)	Efficience-échelle
< 1000	96
[1000-1500[	97
[1500-2000[	98
[2000-2500[	97
≥ 2500	96
Moyenne	96

L'efficience-échelle est très élevée, 96 % en moyenne, et s'est légèrement améliorée sur la période de référence. Cela signifie qu'en moyenne, la réduction des coûts qu'il est possible de réaliser à travers une amélioration de la taille (4 %) est modeste en comparaison avec celle liée à une amélioration des coûts (10 %) ou des profits (40 %).

En d'autres termes, les banques peuvent renforcer leurs compétitivités coûts beaucoup plus en améliorant leurs efficiences managériales (technique et allocative) qu'à travers l'extension de leurs tailles. De tels résultats indiquent que les banques de petite taille ont intérêt à grandir en vue d'accroître leurs compétitivités alors que, inversement, celles de grande taille n'ont pas intérêt à augmenter la leur.

Par ailleurs, les banques de l'échantillon étant de taille différente, il a été procédé à l'identification d'une taille ou classe de taille optimale et ce, en liant la taille des banques à leurs volumes d'activité respectifs. Il ressort des informations du tableau 13 que l'efficience-échelle est maximale pour les banques ayant un chiffre d'affaires compris entre 1.5 et 2 MD. Il est constaté, aussi, que les banques de très grande taille ne sont pas compétitives puisque leurs efficiences-échelle se situe à hauteur de 92 %, en moyenne.

En outre, en opérant un lien entre l'efficience-échelle et la taille des banques, le graphique ci-dessous met en évidence le fait que l'efficience-échelle est croissante pour de petites tailles, qu'elle atteint son maximum pour la classe de taille 1.5-2 MD et décroît pour les banques de grandes tailles.



b - Efficience des banques de développement

Les scores d'efficience des banques de développement sont obtenus à partir de la construction de frontières spécifiques à ces banques sur la même période que précédemment. L'analyse est complétée par une comparaison avec les banques commerciales qui permet d'avoir une idée sur la compétitivité des banques de développement si elles devaient opérer sur le même marché que les banques commerciales.

Deux frontières sont estimées, une pour les coûts et une autre pour les revenus. Les produits retenus sont au nombre de trois, les dépôts à vue, les crédits et les participations et les facteurs de production sont, également, au nombre de trois, à savoir le travail, le capital physique et le capital financier. Les variables muettes pour capter les déplacements dans le temps sont significatives.

Il ressort des estimations effectuées un effet progrès technique négatif de -1.5% par an pour les coûts et -2.4% pour les revenus, ce qui semble indiquer que ces banques n'ont pas investi dans les technologies nouvelles comme c'est le cas des banques de dépôts.

Par ailleurs, l'inefficacité-coût est estimée à 86%, en moyenne, et à 55% pour la banque la plus inefficace, cela montre, aussi, que ces banques sont moins efficaces, en termes de coûts, que celles de dépôts.

*Tableau 14 : Efficience coût et revenu moyenne des
Banques de développement (1986-99)*

Banque	1	2	3	4	5	6	Moyenne
Efficience-coût	77	91	91	85	82	91	86
Efficience-revenu	80	97	77	83	79	73	82

Quant à l'efficience-revenu, elle se situe, en moyenne, à hauteur de 82% et est, ainsi, légèrement inférieure à l'efficience-coût alors que celle de la banque la moins efficiente est évaluée à 44.1%.

Tableau 15 : Classement des banques les plus et les moins efficaces

Banques	1986	1988	1990	1992	1994	1996	1998	1999
Les deux les + efficaces	(3,2)	(3,2)	(2,3)	(4,2)	(4,6)	(6,5)	(5,6)	(5,6)
	(2,5)	(2,5)	(2,5)	(2,4)	(2,4)	(1,4)	(3,2)	(3,2)
Les deux les – efficaces	(4,5)	(5,4)	(5,1)	(5,1)	(1,5)	(1,3)	(1,2)	(1,4)
	(1,3)	(3,1)	(3,6)	(6,3)	(6,3)	(6,5)	(5,6)	(5,6)

(,) en termes de coûts (,) en termes de revenus

On relève, également, que les banques efficaces en termes de coût ne sont pas toujours celles qui le sont en termes de revenus comme en témoignent les résultats des deux banques les plus performantes et des deux banques classées dernières en termes de coûts et de revenus.

De plus, la corrélation entre les rangs des banques en termes d'efficience-coût et d'efficience-revenu est négative (-0.10 en 1986, -0.40 en 1987, -0.77 en 1998 et -0.50 en 1999). Ce qui implique que les banques qui fournissent des efforts en termes de coût sont moins bonnes en termes de rentabilité et inversement. Une telle situation trouve son explication dans le pouvoir de monopole de certaines de ces banques qui peuvent être rentables en intervenant au niveau des prix et ne cherchent pas, de ce fait, à améliorer leur efficience en termes de coûts. Le tableau suivant donne les scores d'efficience moyens pour les coûts et les revenus.

*Tableau 16 : Efficience coût et revenu des banques
de développement*

Banques	1986	1988	1990	1992	1994	1996	1998	1999
Efficience-coût	78	84	89	90.5	89	92	81	75
Efficience-revenu	60	71	78	87	94	95	83	76

Ce tableau révèle que l'efficience-coût est passée de 80% en 1986 à 77% en 1999 soit une baisse de 3% en moyenne annuelle avec, cependant, une amélioration continue tout au long de la période considérée. Par contre, l'efficience-revenu est passée de 63% en début de période à 80% en fin de période. Deux phases se distinguent quant à la trajectoire suivie, la première est caractérisée par une tendance continue vers l'amélioration depuis 1986 pour atteindre 95% en 1996 et la seconde, au contraire, s'est inscrite dans la baisse à partir de 1997.

4 - Analyse comparative des efficacités des banques

a. Efficience des banques publiques et privées

L'efficience des banques est différente selon leur statut. Ainsi, les banques publiques sont, en moyenne, plus efficaces en termes d'échelle dans la mesure où leur efficience-échelle se situe à 97% contre 95.5%, en moyenne, pour les banques privées. Ce qui laisse penser que les restructurations, en termes de taille, devraient concerner plus les banques privées que publiques.

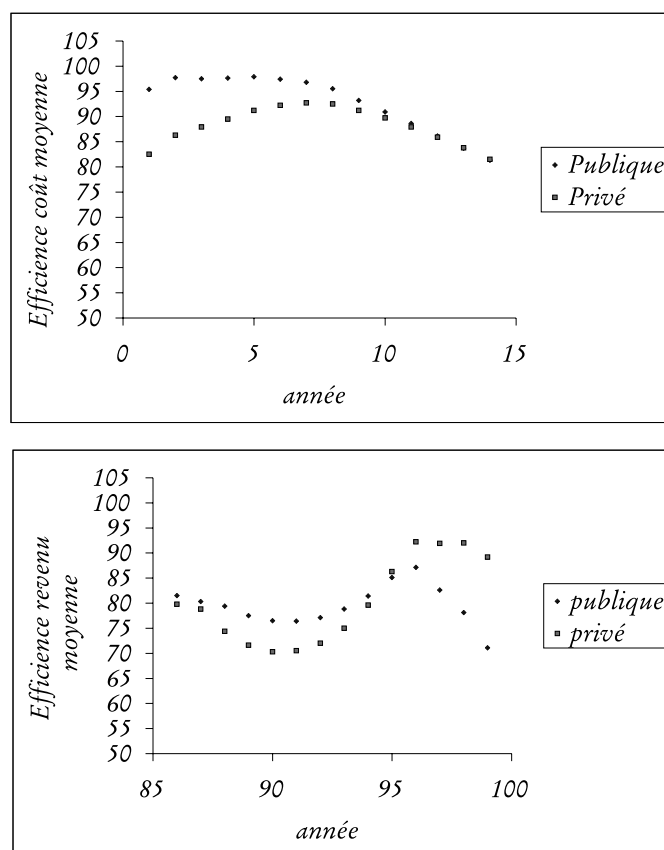
L'efficience-coût est, également, plus élevée, en moyenne, pour les banques publiques (93%) que pour les privées (88%). L'inefficience-coût des banques privées peut s'expliquer, notamment, par les investissements élevés réalisés depuis 1986 qui se sont concrétisés par

l'ouverture de nombreuses agences, la restructuration et la modernisation des sièges et des agences. La figure ci-dessous met en évidence, cependant, que l'écart d'efficience entre ces deux catégories de banques tend à disparaître à partir de 1995.

En termes d'efficience-revenu, il ressort que les banques privées sont presque aussi efficaces que les publiques (80% en moyenne) alors qu'en termes d'efficience-profit les banques publiques sont légèrement plus efficaces grâce à leur efficience-coût et efficience-échelle qui sont plus importantes.

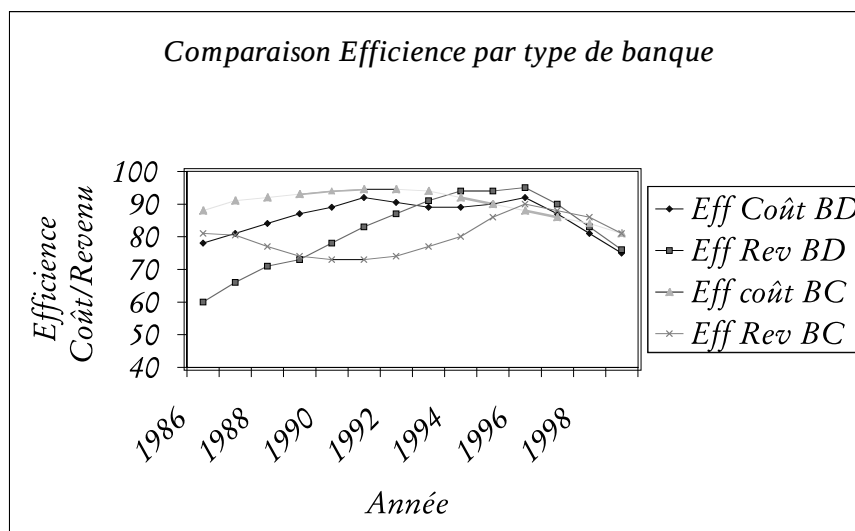
Il y a lieu de souligner, à cet égard, que l'évolution des différents indicateurs d'efficience selon le statut des banques semble changer depuis 1994-1995. En effet, alors que les banques publiques avaient un avantage en termes d'efficience-coût par rapport aux banques privées en début de période, cet avantage s'est réduit et les scores d'efficience ont convergé en fin de période. En revanche, l'efficience-revenu, à l'avantage des banques publiques jusqu'en 1993, s'est inversée à l'avantage des banques privées.

Deux explications sont possibles à une telle situation : d'abord, la concurrence s'est accentuée entre les deux types de banques, les parts de marché des banques publiques ont diminué, ce qui a affaibli leur pouvoir de marché et contribué à l'amélioration de l'efficience-revenu des banques privées. En outre, les investissements coûteux engagés par ces dernières semblent leur procurer des revenus supplémentaires. Au total, l'efficience profit des banques privées s'est aussi améliorée depuis 1996, suite à l'amélioration de leurs efficacités-revenu.



b. Efficience des banques de dépôts et de développement

L'analyse des coûts moyens par type de banque montre que les banques de dépôts ont des coûts totaux moyens supérieurs à ceux des banques de développement jusqu'à 1998. Ceci s'explique, d'une part, par les coûts opératoires qui sont supérieurs pour les banques de dépôts en raison des coûts de fonctionnement de leur réseau d'agences, mais également des coûts financiers qui étaient supérieurs pour ces banques en début de période. Au total, le coût total moyen a toujours été supérieur pour les banques de dépôts que pour les banques de développement.



L'analyse de l'efficience-coût des deux types de banques fondée sur l'estimation de frontières de coût séparées a abouti à des résultats similaires, soit 10% d'inefficience-coût pour les banques de dépôts et 16% pour les banques de développement. L'évolution dans le temps de l'efficience-coût est également similaire comme on peut le constater sur la figure ci-dessus.

Il y a lieu d'observer que la réglementation actuelle en matière financière confère désormais le statut de banque universelle aux banques tunisiennes. Ce qui implique que, désormais, les banques de développement ont la possibilité de concurrencer les banques commerciales en matière de gestion des comptes et d'octroi de crédits.

Dans ce nouveau contexte, il est judicieux d'analyser la compétitivité-coût des deux types de banques⁷ dans le but de déterminer la position des banques de développement en matière de compétitivité-coût avec l'hypothèse que ces dernières opèrent sur le même marché que les banques commerciales. L'exercice est d'autant plus intéressant qu'il

⁷ La construction d'une frontière commune pour les deux catégories de banques permet de classer toutes les banques en termes d'efficience-coût..

permet d'estimer les économies de diversification lorsque les deux types de banques opèrent sur un même marché.

L'approche suivie pour atteindre cet objectif est de construire une frontière enveloppe commune pour les deux types de banques sur la base d'une technologie commune. L'application de cette approche révèle que l'efficacité-coût des banques commerciales est, en moyenne, de 71% alors qu'elle se situe à 79%, en moyenne, pour les banques de développement, ce qui met en évidence une différence significative en termes d'efficacité-coût en faveur des banques de développement. Cela signifie, surtout, que l'abolition de la spécialisation des banques ne pénalise pas les banques de développement en termes de compétitivité-coût qui, au contraire, pourraient en tirer avantage.

Par ailleurs, un autre indicateur a été déterminé pour mesurer les économies de diversification de l'activité des banques, il est obtenu par comparaison entre les coûts de production d'une banque universelle à ceux d'une banque spécialisée⁸. Cet indicateur, noté SCOPE⁹, est de 45% pour les banques commerciales et 93% pour les banques de développement, ce qui indique que le fait de produire les différents produits bancaires simultanément permet une réduction des coûts de 45% pour les banques commerciales et de 93% pour les banques de développement.

Le fait que les économies de diversification soient beaucoup plus importantes pour les banques de développement montre que le passage au statut de banques universelles leur permettra de bénéficier de plus d'économies de diversification que les banques commerciales dont les activités sont déjà diversifiées, ce qui constitue, sans doute, un important avantage en termes de compétitivité-coût.

⁸ L'estimation d'une frontière-coût pour les deux types de banques offre l'avantage d'obtenir des mesures d'économies de diversification tout en évitant les problèmes d'extrapolation de la fonction-coût dans le cas où cet indicateur est calculé seulement pour les banques universelles.

⁹ $SCOPE = [C(y1,0) + C(y2,0) + c(Y3,0) - C(y1,y2,y3)] / C(y1,y2,y3)$. $SCOPE > 0$ signifie qu'il est plus coûteux de produire les différents produits séparément et qu'il existe, donc, des économies de diversification, $SCOPE < 0$ indique, au contraire, que de telles économies n'existent pas.

Une autre composante dans cette analyse comparative concerne la comparaison des technologies utilisées par type de banque. Pour cela, on compare la position des frontières de coûts de ces deux catégories de banques et on estime, ensuite, les coûts de production des banques de développement sous l'hypothèse qu'elles utilisent la technologie des banques de dépôts. Le ratio utilisé est de la forme :

$$TECH = \frac{\hat{C}(Y_{dev}, P_{dev}, \hat{\beta}_{dep}) - \hat{C}(Y_{dev}, P_{dev}, \hat{\beta}_{dev})}{\hat{C}(Y_{dev}, P_{dev}, \hat{\beta}_{dev})}$$

On dira que la technologie des banques de développement domine celle des banques de dépôt quand cet indicateur est positif et inversement s'il est négatif.

La valeur moyenne de ce ratio, calculé pour chaque banque de développement et sur l'ensemble de la période, est négative (-6.7%), impliquant qu'en utilisant la technologie des banques de dépôts, ces banques auraient la possibilité de réduire leurs coûts de production dans les limites de 6.7% en moyenne, cette proportion peut être encore plus importante dans certains cas comme le met en exergue le tableau suivant :

Tableau 17 : Ecarts technologiques (%)

Banque	1	2	3	4	5	6	Moyenne
TECH	-4.1	-1.8	-5.1	-5.3	-8.1	-18.9	-6.7

Pour récapituler cette analyse comparative, il y a lieu de remarquer que les banques de développement pourraient s'avérer très compétitives par rapport aux banques de dépôts en se transformant en banques universelles, surtout que des économies de diversification existent et sont susceptibles d'accroître leur efficacité-coût. En outre,

des écarts technologiques, même modestes, existent et pourraient, aussi, être à l'origine d'un accroissement de leur compétitivité-coût¹⁰.

5 - Facteurs explicatifs de l'efficience des banques

L'objectif de cette section est de rechercher les principaux déterminants des efficience coût et revenu pour les deux types de banques. Dans une première étape, des variables susceptibles d'influencer l'efficience-coût sont sélectionnées et dans une deuxième, des modèles explicatifs des efficience coût et revenu sont proposés pour déceler l'existence de corrélations entre l'efficience et leurs déterminants.

D'une manière générale, le degré d'efficience des banques dépend de deux catégories de variables :

- Celles qui sont contrôlables par les banques dont on peut distinguer (i) tout ce qui est lié au choix de la composition des activités et de la stratégie d'implantation de guichets et d'offre de services et (ii) celles relatives à l'organisation interne et à la couverture des risques; et
- Celles qui échappent au contrôle des banques et qualifiées de variables d'environnement parmi lesquelles on distingue le statut public ou privé de la banque, la nature du contrôle s'exerçant sur les choix stratégiques et les décisions courantes.

a- Banques de dépôts

L'efficience dépend, tout d'abord, du degré d'adéquation de la composition des activités des banques aux caractéristiques du marché. Divers indicateurs sont retenus à cet égard : le taux d'intermédiation (Txinter), mesuré par le ratio des crédits sur les

¹⁰ Cette analyse s'est intéressée uniquement à la compétitivité-coût en comparant le coût observé des banques de développement aux ressources utilisées (physiques et financières), elle ne tient donc pas compte des coûts supplémentaires qui seraient occasionnés par l'ouverture de réseaux.

dépôts (à vue, d'épargne et à terme), la structure des crédits (Strcre), approchée par le ratio des crédits à court terme (escompte et découverts) sur les crédits, la structure des dépôts, évaluée par le ratio dépôts à vue/total des dépôts (Pdsdav) et le ratio dépôts à terme/total des dépôts (Pdsdat).

Parmi les variables relatives à la réglementation, on retient le poids des fonds propres par rapport au total des crédits, (Txfpro), variable traduisant l'état des contraintes réglementaires en matière de capital, la politique sélective des crédits est appréhendée à travers la proportion des crédits accordés sur ressources spéciales dans l'ensemble des crédits, (Respe) et le statut public/privé de la banque déterminant le mode de contrôle (gouvernance) des banques et agissant probablement sur leurs choix stratégiques est approché par la variable (Public).

On s'attend à ce qu'un taux d'intermédiation plus élevé contribue à accroître l'efficacité des banques dans la mesure où il leur permet de réaliser des économies d'échelle. Cependant, un volume plus important de crédits tend à entraîner une augmentation du recours à des ressources financières plus coûteuses et, en conséquence, une hausse du coût total qui sera d'autant plus probable que la part des coûts financiers dans les coûts totaux est importante. L'effet final attendu sur l'efficacité est donc indéterminé.

De son côté, une augmentation de la part des crédits à court terme devrait entraîner une augmentation de l'efficacité-coût, toutes choses égales par ailleurs, dans la mesure où elle permet d'acquérir une plus grande maîtrise des coûts d'information et de gestion. Quant à une augmentation de la part des dépôts à vue, son impact est indéterminé. En effet, d'un côté, elle accroît les coûts opérationnels, en raison de la hausse de la production des services de

gestion des moyens de paiement qui lui est associé, de l'autre, elle tend à réduire les coûts financiers, ces dépôts n'étant pas rémunérés.

Du côté des dépôts, on attend d'une consolidation de la part des dépôts à terme dans le total du passif qu'elle entraîne la hausse de l'efficience des banques commerciales. En effet, plus le niveau de ces dépôts est élevé, plus faibles sont les coûts opératoires associés à la collecte des dépôts, toutes choses égales par ailleurs.

Les choix relatifs au réseau de guichets et à l'importance des services d'accessibilité offerts aux déposants sont, eux aussi, de nature à affecter l'efficience des banques. Leur impact est capté à travers diverses variables : l'effectif moyen par agence (Effagence), mesuré par le nombre d'employés par agence, la part du facteur travail dans le coût total (Pfl) qui incorpore en même temps le choix en matière de technologie et de combinaison productive et des coûts opératoires. Il est attendu, dans ce domaine, qu'une hausse de ces variables engendre celle des coûts des banques, notamment opératoires, et donc une réduction de l'efficience à moins que les économies d'échelle réalisées ne soient substantielles.

Il y a lieu de signaler que ces dernières variables ne reflètent pas seulement les choix des banques en vue d'accroître l'offre de leurs services mais sont, également, déterminées par l'environnement des banques, en particulier, le nombre d'agences et les effectifs qu'ils emploient qui sont fonction de la densité démographique des lieux d'implantation de ces agences et des caractéristiques de la population ciblée et leurs revenus.

D'autres variables sont introduites pour examiner les liens entre l'inefficience et la politique commerciale et managériale des banques.

Les variables retenues sont le taux de croissance des crédits (Tccred), le taux de croissance des dépôts (Tcdep) et la rentabilité mesurée par la part des revenus dans le total du bilan. Il est attendu un effet positif de ces variables sur l'efficience-coût. La variation des réserves (Dres) sert à capter la réaction des banques aux créances douteuses car il est établi que plus les crédits sont risqués moins les banques sont performantes, un signe négatif est, donc, attendu pour cette variable.

Deux autres variables sont liées au marché, l'indice de Herfindahl qui mesure l'état de concurrence du marché du fait que l'accentuation de la concurrence (baisse de cet indice) tend à faire croître l'efficience-coût, une relation négative est attendue entre l'efficience et cet indice. La variable part de marché (Pdm) capte, quant à elle, le pouvoir détenu par la banque sur le marché dans la mesure où plus une banque a une part de marché importante moins elle est tentée d'être compétitive en termes de coûts puisqu'elle peut faire plus de profits en augmentant ses prix.

Tableau 18 : Corrélations entre l'efficience-coût total et les variables explicatives sous contrôle

Txinter	Strcre	Strdep	Pdsdat	Effagence	Pdsdav
0.37**	-0.36**	0.20*	-0.20*	-0.43**	0.20*
Tccred	Tcdep	Pdm	Dres	Pfl	Rendement
0.27**	-0.18	0.175	-0.12	-0.54**	0.39**

(**,*) significativement différent de zéro pour un risque de (1%,5%)

Tableau 19 : Corrélations entre l'efficience-coût et les variables explicatives non contrôlables

Respe	Txfpro	Public	Herfind
0.206*	-0.46**	0.20*	0.44**

(**,*) significativement différent de zéro pour un risque de (1%,5%)

Comme on peut le constater à partir de ces deux tableaux, les signes sont, en général, conformes à ce qui est attendu. Ainsi, l'effectif est corrélé négativement à l'efficience compte tenu des changements technologiques récents qui nécessitent moins d'employés qu'auparavant. La structure des crédits est, également, corrélée négativement à l'efficience coût contrairement à l'indice de concentration qui est corrélé positivement à l'efficience, ce dernier résultat ne va pas, cependant, dans le sens prévu dans la mesure où plus l'activité bancaire est concentrée, moins il y a de concurrence et moins les banques sont efficientes¹¹.

Une analyse rigoureuse nécessite des tests de causalité pour déterminer si, effectivement, telle ou telle variable explique l'efficience des banques. Compte tenu du fait que, dans la présente étude, le nombre d'observations est très limité, certains tests ne peuvent être effectués. Pour pallier cette difficulté, un modèle explicatif de l'efficience est construit en se basant sur la régression pas à pas, la variable endogène étant l'efficience-coût et les variables explicatives étant celles citées précédemment. Les résultats obtenus sont proposés dans le tableau 20.

Deux régressions sont effectuées, une pour l'efficience-coût et une pour l'efficience- revenu. La variable endogène est le logarithme du score d'efficience et les exogènes se réfèrent aux variables sous contrôle des banques ou d'environnement.

Les investigations menées aboutissent à des indications intéressantes sur les facteurs pouvant améliorer l'efficience coût ou revenu des banques. Les pouvoirs explicatifs des deux modèles sont relativement élevés, notamment celui pour l'efficience-coût qui révèle que le taux d'intermédiation agit positivement sur l'efficience-coût des banques

¹¹ Rappelons qu'il s'agit de corrélation et non de relation causale entre l'efficience et les facteurs explicatifs retenus.

en ce sens que la banque ayant un taux d'intermédiation élevé a la possibilité de bénéficier d'économies d'échelle et de réduire, ainsi, ses coûts. Quant à la structure des dépôts, elle a un effet positif sur l'efficience-coût.

Tableau 20 : *Modèle explicatif de l'efficience-Régression pas à pas*

Efficience coût		Efficience Revenu	
Variable	Coefficient estimé	Variable	Coefficient estimé
Txint	0.08 (4.44)	Txint	0.15 (4.82)
Strdep	0.57 (7.08)	Strdep	0.57 (3.27)
Effagence	-0.006 (-6.59)	Respe	0.78 (4.98)
Part de marché	-0.53 (-4.59)	Pdsimo	-7.845 (-4.97)
Public	0.08 (7.17)	Public	-0.15 (-6.32)
Part du facteur travail	-0.51 (-7.35)	Herfindahl	-0.0006 (-9.69)
Rendement	1.31 (3.35)	Constante	0.335 (3.11)
Tccred	0.14 (3.39)	R2 Ajusté	0.59
Constante	-0.27 (-4.39)		
R2 Ajusté	0.763		

Les chiffres entre parenthèses indiquent les t de Student

Par ailleurs, plus la part des dépôts à vue dans l'ensemble des dépôts est élevée plus la banque a la possibilité d'exploiter sans grand frais sa fonction d'intermédiation notamment lorsqu'il s'agit d'octroyer des crédits de court terme, sans pour autant passer par le marché monétaire.

Le statut de banque publique a un effet positif sur l'efficience-coût, ce qui confirme ce que l'on a observé précédemment à savoir que les banques publiques sont en moyenne plus efficaces en termes de coûts que les banques privées.

Le ratio rendement par actif affecte positivement l'efficience des banques, plus la banque cherche à améliorer sa rentabilité, plus elle a tendance à baisser ses coûts et, donc, à améliorer son efficience-coût. Enfin, la croissance des crédits contribue, également, à améliorer l'efficience.

La variable part de marché a un effet négatif sur l'efficience-coût des banques. En effet, plus une banque dispose d'un pouvoir de marché, plus elle a la possibilité de faire plus de profits en augmentant les prix et, donc, d'être moins exigeante en termes de compression des coûts.

Deux autres variables affectent négativement l'efficience-coût, la part du facteur travail dans le coût total et l'effectif par agence dans le sens où les réduire permet d'améliorer l'efficience-coût. Au niveau des sièges des banques, par exemple, une baisse de la part de la rémunération du facteur travail, à travers sa substitution par le capital ou la multiplication du réseau DAB, permet de dégager des investissements dans les nouvelles technologies (développement de nouveaux supports en matière de gestion des comptes et d'octroi de crédits, ce qui a pour effet de développer l'activité à moindre coût, le paiement par carte, le e-banking qui se développe de plus en plus dans le monde en constituent les meilleurs exemples).

Au niveau des agences bancaires, la réduction des effectifs contribue à l'amélioration de leur efficience-coût. L'investissement dans les

nouvelles technologies bancaires, accompagnée d'une nouvelle répartition des tâches dans les agences, est de nature à améliorer l'efficience-coût de ces banques. Il est utile, à cet égard, que les banques réalisent des analyses d'efficience de leurs agences afin d'identifier les facteurs susceptibles de les consolider, tout en veillant à distinguer entre les facteurs sous contrôle de ceux liés à l'environnement ou à la localisation. Notons, enfin, à titre d'exemple, que le développement du réseau DAB à l'intérieur des agences permet, aussi, de réduire l'effectif des agences tout en développant le service de retrait.

Certains de ces facteurs expliquent, également, l'efficience-revenu tels que le taux d'intermédiation, la structure des dépôts et le statut des banques avec, cependant, pour cette dernière variable, un effet contraire puisque les banques publiques sont moins efficaces en termes d'efficience-revenu que les banques privées. Ceci s'explique pour deux raisons, la première est que les banques publiques peuvent être amenées, de par leur statut, à financer des projets moins rentables (pour des raisons sociales ou liées au développement économique) que ceux financés par les banques privées. De plus, elles se sont plus préoccupées de leur compétitivité-coût que de l'amélioration de leurs revenus, à travers le développement de nouveaux produits bancaires, par exemple.

L'indice de Herfindahl agit négativement sur l'efficience-revenu. En effet, une baisse de cet indice correspond à une accentuation de la concurrence entre banques qui a pour incidence de réduire les marges et, donc, les revenus. Le poids des immobilisations affecte, quant à lui, positivement l'efficience-revenu. Enfin, la part des crédits sur ressources spéciales dans le total des crédits agit positivement sur l'efficience-revenu.

b- Banques de développement

Le nombre de variables utilisées pour les banques de développement est plus restreint puisque ces banques n'ont pas de réseaux d'agences et ne collectent que très peu de dépôts.

Le degré de corrélation entre l'efficacité-coût et ses facteurs explicatifs est, souvent, très faible et les signes obtenus sont, dans l'ensemble, conformes aux attentes, comme pour les banques de dépôts.

On relève, de prime abord, l'existence d'une corrélation positive entre l'efficacité mesurée par les coûts opératoires et le poids des crédits sur ressources spéciales. La distribution de ces crédits, l'une des raisons d'être de ces institutions financières, leur impose d'opérer dans des conditions sous-optimales. Si la corrélation en termes de coûts totaux est (assez faiblement) positive, cela tient au fait que ces banques ne supportent pas complètement le coût financier lié à la distribution de ce type de crédits.

*Tableau 21 : Corrélation entre efficacité-coût et facteurs explicatifs
(Banques de développement)*

Txinter	Strcre	Tccred	Pdsimo	Respe	Txfpro	Herfind
0.20*	-0.335**	0.203*	0.01	0.27**	-0.30**	-0.25*

(**,*) significativement différent de zéro pour un risque de (1%,5%)

A l'exception de la part des immobilisations (Pdsimo) qui n'est pas significative, toutes les autres variables sont significatives et du signe attendu et pratiquement les mêmes que ceux des banques de dépôts. L'indice de concentration de Herfindahl est de bon signe, ce qui signifie que plus l'indice augmente (moins le marché est concurrentiel) et moins ces banques sont efficaces en termes de

coût. Cette analyse des corrélations n'implique pas, cependant, de relation de causalité entre ces variables, mais fournit une idée sur les facteurs possibles pouvant expliquer l'efficience-coût, une telle causalité fait l'objet de l'analyse qui suit.

Le modèle explicatif retenu pour l'efficience-coût de ces banques se réfère aux variables précédentes auxquelles deux autres facteurs sont ajoutés, la part de marché, censée capter l'effet pouvoir de marché, et la part du facteur travail dans le coût total, variable reflétant la technologie mise en oeuvre. Les résultats des estimations sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 22 : Modèle explicatif de l'efficience-Régression pas à pas

Efficience coût		Efficience Revenu	
Variable	Coefficient estimé	Variable	Coefficient estimé
Strcre	-0.10 (-2.94)	Respe	-0.38 (-4.18)
Pdsdat	-0.07 (-2.22)		
Part du facteur Travail	-1.00 (-5.00)		
Herfindahl	-0.003 (-3.53)	Tccred	0.16 (2.71)
Part de marché	-1.36 (-7.97)	Constante	0.11 (1.77)
Part du facteur travail	-1.02 (-7.81)	R2 Ajusté	0.258
Constante	-0.97 (4.74)		
R2 Ajusté	0.58		

Les chiffres entre parenthèses sont les t de Student

Pour l'efficience-coût, la structure des crédits, mesurée par la part des crédits à court terme dans le total des crédits, l'affecte négativement, tout comme le poids des dépôts à terme. Cela indique que les choix de composition des activités de ces banques ne sont pas en adéquation avec les caractéristiques du marché.

En outre, les deux variables sous contrôle des banques, à savoir la part de marché et la part du facteur travail ont une incidence négative sur cette efficience et ce, conformément à ce qui est attendu. La première reflète le pouvoir de marché et, à cet égard, il est admis que les banques détenant un important pouvoir de marché ne font pas d'effort particulier pour être efficaces en termes de coûts. La seconde fournit une indication sur la technologie utilisée et là aussi il est admis que plus la part du coût du travail dans le total augmente, moins la technologie est intensive en capital, ce qui affecte négativement l'efficience-coût.

Concernant l'efficience-revenu, peu de facteurs l'expliquent. Le taux de croissance des crédits agit positivement sur elle, conformément aux attentes, en revanche, la technologie et la part des crédits sur ressources spéciales dans le total des crédits agissent dans le sens contraire.

Conclusion

L'objectif poursuivi à travers cette étude est d'analyser l'état de la compétitivité du secteur bancaire tunisien appelé à faire face à la concurrence accrue générée par la libéralisation de l'économie et son intégration progressive dans le circuit économique mondial.

Après avoir présenté l'état du secteur en termes de concentration et de parts de marché en distinguant entre banques de dépôts et banques de développement, l'analyse sur la période 1986-1999 a révélé une plus grande concurrence au niveau des premières et une plus grande concentration pour les secondes.

L'analyse conduite a, également, mis en exergue une transformation dans la structure des coûts et des revenus des différentes banques de l'échantillon ainsi qu'une disparité substantielle entre elles autant pour les coûts que pour les revenus.

L'efficacité des banques a fait l'objet d'une analyse détaillée en vue de déterminer ses niveaux actuels par type de banque et d'examiner son évolution au cours du temps. Il en est ressorti, pour l'ensemble des banques retenues, une inefficacité-coût de l'ordre de 10% en moyenne, les inefficacités en matière de revenu ou de profit étant plus importantes et se situent, en moyenne, à hauteur de 20% et 40% respectivement. De tels résultats impliquent qu'avec les ressources utilisées, les banques tunisiennes sont en mesure d'augmenter leurs revenus et leurs profits dans les proportions mentionnées tout en préservant le même niveau d'activité.

Concernant les banques de dépôts, en particulier, il est montré que l'amélioration de leur taille ne constitue pas un facteur significatif de consolidation de leur compétitivité, l'inefficacité-taille étant estimée à seulement 4% en moyenne, et qu'un investissement plus

important dans la gestion, l'acquisition des technologies nouvelles et le développement des produits bancaires est un meilleur stimulant de leur compétitivité et, partant, de leur rentabilité.

Par ailleurs, avec la diversification des activités qu'il implique, le statut de banque universelle semble plus avantageux pour les banques de développement qui, plus que les banques de dépôts, pourraient bénéficier d'économies de diversification non négligables et seraient à même de consolider leur compétitivité.

Dans ce nouveau cadre, la fusion ou l'association entre les deux types de banques ne peut qu'être bénéfique pour le système bancaire et contribuer à améliorer la concurrence entre les différentes banques, en particulier, celles de développement qui pourraient bénéficier du réseau bancaire sans recourir à des investissements lourds. En outre, l'avance relative des banques de dépôts constitue un argument supplémentaire militant en faveur de l'association de ces dernières avec des banques de développement.

A la lumière de tels résultats, il semble que la consolidation du secteur bancaire tunisien est possible, notamment, à travers l'amélioration des performances des banques les moins performantes. En effet, l'association de ces dernières avec les banques enregistrant de meilleures performances aura pour effet de renforcer la compétitivité du secteur dans son ensemble. Cette consolidation est, en outre, à rechercher autant entre banques de dépôts et de développement qu'entre les banques de dépôts elles mêmes.

Parmi les recommandations pouvant être dégagées de la présente étude, il y a lieu d'insister sur la nécessité d'ouvrir davantage le secteur bancaire aux technologies nouvelles et d'y investir plus car

jusqu'en 1998, aucune baisse de coûts ni une hausse de revenus n'ont été enregistrées par suite des investissements effectués dans ce domaine. Un effort supplémentaire à ce niveau est de nature à renforcer la compétitivité du secteur.

Il est également recommandé aux banques de mener des analyses fines au niveau de l'efficience-coût de leurs agences dans la mesure où l'amélioration de leur compétitivité-coût ne peut qu'être profitable tant aux banques elles-mêmes qu'à leurs clientèles. L'association des efforts, au niveau des deux créneaux que sont les technologies nouvelles et les performances des agences, est souhaitable.

Il est, enfin, utile de mener une analyse comparative au niveau international afin de déterminer le positionnement du système bancaire tunisien vis-à-vis des autres pays, notamment les concurrents, en termes de choix technologiques, de structure des bilans et, de façon générale, de performances. En effet, le secteur bancaire national est appelé, de plus en plus, à s'ouvrir sur l'extérieur dans les années à venir, ce qui est de nature à mettre plus de pression sur les banques en matière de compétitivité. Surtout qu'au plan mondial, le système bancaire a connu un mouvement de consolidation très important au cours de ces dix dernières années.

L'intérêt d'une telle analyse est double, d'abord parce que les banques des pays concurrents constituent les concurrents potentiels de demain et, également, parce que les banques tunisiennes, elles-mêmes, pourraient envisager la possibilité d'investir dans d'autres pays plus concurrentiels.

Annexe méthodologique

Quatre concepts d'efficience sont utilisés dans cette étude: l'efficience coût, l'efficience revenu l'efficience profit et l'efficience à l'échelle. Ces concepts sont définis par rapport à un programme d'optimisation du producteur (la banque) : minimisation des coûts ou maximisation du profit. Le score d'efficience est compris entre zéro et 1 et permet de classer les banques selon leurs performances par rapport à l'indicateur d'efficience retenu.

A1. L'indicateur d'efficience coût

Une banque utilise des ressources, le capital le travail, et des ressources financières pour générer une production, les dépôts, les crédits et les participations. Une frontière enveloppe de coûts est construite pour un échantillon de banques et permettant d'estimer le coût minimum pour produire les différents outputs. La position de chaque banque par rapport à cette frontière fournit une mesure de son efficience coût qui englobe deux composantes: l'efficience technique, aptitude de la banque à réaliser la production maximale techniquement réalisable compte tenu des ressources utilisées et l'efficience allocative en inputs c'est-à-dire l'utilisation des facteurs de production dans des proportions qui permettent de minimiser les coûts.

A2. L'indicateur d'efficience revenu et profit

Si l'on considère que le producteur a pour objectif de maximiser son revenu, le programme de la banque consiste, d'abord, à être techniquement efficace ; toute augmentation des quantités produites pour un niveau donné de ressources ne peut que générer des revenus supplémentaires. De plus, les prix des produits étant exogènes à la banque, celle-ci va produire dans des proportions lui

permettant de maximiser ses ventes, on dira alors que la banque est allocativement efficiente dans la sélection des proportions dans lesquelles elle choisit de produire, c'est l'efficience allocative en produits. Si la banque est techniquement efficiente et allocative- efficiente dans la composition de ses produits, alors elle est considérée comme efficiente en revenu. En fait, l'indicateur d'efficience en revenu n'implique pas nécessairement l'efficience en coût. En effet certaines décisions coûteuses peuvent générer des revenus suffisamment importants pour compenser ces surcoûts. Pour avoir les deux composantes de l'efficience coût et revenu simultanément, on construit une frontière enveloppe profit. La construction d'une frontière enveloppe en revenu ou en profit permet d'identifier les banques qui font mieux que d'autres à ressources comparables.

A3. L'indicateur d'efficience à l'échelle

Cette efficience est liée à l'effet taille. S'il existe une hétérogonéité des banques par rapport à la taille, certaines d'entre elles seront favorisées ou pénalisées en termes de coût par rapport à d'autres selon qu'elles aient une grande ou petite taille. On compare alors la position d'une banque opérant à une taille donnée par rapport à la même banque quand elle change de taille. La taille optimale est celle où les rendements sont constants, l'efficience à l'échelle vaut 1 dans ce cas. Si les rendements ne sont pas constants pour la banque en question, on réestime le coût correspondant à des rendements constants, l'efficience à l'échelle est obtenue alors en comparant le coût que la banque aurait si elle opérait à rendements constants par rapport au coût observé. Dans cette mesure on considère que les quantités produites observées le sont toujours dans les mêmes proportions.

A4. L'indicateur d'économies d'envergure et de gamme

Comme toute unité de production multi produit, la banque peut réduire ses coûts unitaires en diversifiant plus son activité. L'indicateur d'économie de gamme compare le coût de production séparé des différentes activités au coût de la banque qui diversifie son activité. L'existence de coûts fixes importants ainsi que la diversification du risque sont souvent retenues comme arguments de l'existence d'économies d'envergure dans l'activité bancaire.

A5. Les différents modèles estimés

Les différents modèles retenus pour déterminer les scores d'efficience coût revenu et profit sont les suivants.

On a retenu une fonction de coût flexible du type translogarithmique pour ne pas imposer de contraintes sur la technologie utilisée, la fonction estimée s'écrit :

$$\begin{aligned} \text{Log}(CT / p1) = & \alpha_0 + \sum_j \beta_j \text{Log}(y_j) + \frac{1}{2} \sum_j \sum_{j'} \beta_{jj'} \text{Log}(y_j) \text{Log}(y_{j'}) + \sum_i \theta_i \text{Log}(p_i/p1) + \\ & \frac{1}{2} \sum_i \sum_{i'} \theta_{ii'} \text{Log}(p_i/p1) \text{Log}(p_{i'}/p1) + \frac{1}{2} \sum_j \sum_i \delta_{ji} \text{Log}(y_j) \text{Log}(p_i/p1) + A(t) + v + u \quad (5) \end{aligned}$$

les Y_j sont les quantités d'outputs produits et P_i désignent les prix des facteurs. TC représente le coût total, v est un terme aléatoire symétrique représentant les écarts de coûts entre banques dus aux aléas et u un terme aléatoire asymétrique ($u \geq 0$) qui représente l'inefficience coût de la banque. Le terme $A(t)$ représente le progrès technique qui capte les déplacements de la fonction de coût dans le temps. La fonction de coût est normalisée par rapport à $p1$ retenu comme numéraire, compte tenu de la propriété de linéarité de la fonction de coût par rapport aux prix des facteurs. Pour augmenter

la précision des estimateurs, on estime la fonction de coût avec les équations de parts des facteurs :

$$M_i = \theta_i + \sum_{i'} \theta_{ii'} \text{Log}(p_{i'}/p_1) + \sum_j \delta_{ji} (\text{Log} y_j) + w_i = 2,3,4 \quad (6)$$

M_i désigne la part du facteur i dans le coût total.

On a également retenu une fonction de revenu translogarithmique, qui a la forme suivante :

$$\begin{aligned} \text{Log}(REV / w_1) = & \alpha_0 + \sum_j \beta_j \text{Log}(x_j) + \frac{1}{2} \sum_j \sum_{j'} \beta_{jj'} \text{Log}(x_j) \text{Log}(x_{j'}) + \sum_i \theta_i \text{Log}(w_i/w_1) + \\ & \frac{1}{2} \sum_i \sum_{i'} \theta_{ii'} \text{Log}(w_i/w_1) \text{Log}(w_{i'}/w_1) + \frac{1}{2} \sum_j \sum_{i'} \delta_{ji} \text{Log}(x_j) \text{Log}(w_{i'}/w_1) + A(t) + v - u \quad (7) \end{aligned}$$

Les x_j sont les quantités de facteurs utilisés, w_i sont les prix de marché des produits bancaires, u est un terme d'erreur asymétrique qui représente l'inefficience revenu de chaque banque. La fonction revenu est normalisée par rapport au prix d'un produit, compte tenue de la propriété de linéarité de cette fonction par rapport aux prix des produits. Cette équation est estimée avec un système d'équations de parts des produits dans le revenu :

$$S_i = \theta_i + \sum_{i'} \theta_{ii'} \text{Log}(w_{i'}/w_1) + \sum_j \delta_{ji} \text{Log}(x_j) + \omega$$

S_i représente la part du produit i dans le revenu de la banque.

L'équation de profit diffère de la fonction revenu étant donné que l'on remplace les quantités de facteurs x_j par leurs prix p_j . On estime chaque système d'équations par la méthode itérative de Zellner.

A6. Estimation des scores d'efficience

Chaque système permet d'avoir une estimation des résidus. $\hat{\varepsilon}_{it} = \hat{v}_{it} \pm \hat{u}_{it}$
Ici, on a un double indice car on estime chaque modèle sur un panel. Pour décomposer l'inefficience $\hat{u}_{it}$ de l'aléa $\hat{v}_{it}$, on utilise la spécification suivante pour la fonction revenu et profit :

$$\hat{u}_{it} = \phi_0 i + \phi_1 i \cdot t + \phi_2 i \cdot t^2 + \text{erreur}$$

On estime cette équation sur les résidus et on récupère les valeurs estimées notées $\hat{z}_{it}$. La composante de l'inefficience coût est alors obtenue selon l'expression :

$$\hat{z}_{it} = \max_i(\hat{z}_{it}) - \hat{z}_{it}$$

Pour la fonction de coût, on multiplie par -1 et on applique la même formule.

L'efficience est obtenue par l'expression $e^{-\hat{z}_{it}}$.

L'efficience à l'échelle

On estime la fonction de coût et on calcule le rendement d'échelle :

$$RE(Y, p) = \sum_j \frac{\partial \text{Log} TC}{\partial \text{Log} Y_j} = \sum_j \beta_j + \sum_j \sum_{j'} \beta_{jj'} \text{Log}(y_{j'}) + \sum_i \delta_i \text{Log}(p_i / p_1)$$

On détermine ensuite les quantités optimales solution du système suivant :

$$\begin{cases} RE(Y^*, P) = 1 \\ y_{j^*}^* / y_{j^*}^* = y_j / y_{j^*} \end{cases}$$

L'efficience à l'échelle est obtenue selon le ratio suivant :

$$Eff_{\text{échelle}} = \frac{CM(Y^*, P)}{CM(Y, P)} \quad \text{où CM désigne le coût moyen.}$$

Estimation des inefficacités : une analyse économétrique

Deux indicateurs de performance sont retenus, le premier se réfère à la minimisation des coûts et le second à la maximisation des revenus. Les banques peuvent, en effet, prendre des décisions coûteuses mais permettant davantage d'accroître leurs revenus, elles seraient inefficaces au regard du critère d'efficience-coût mais efficaces en termes de revenus.

L'analyse de l'inefficacité coût/revenu du secteur bancaire est fondée sur l'approche des modèles de frontières dans lesquels la banque est assimilée à une unité de production qui transforme des inputs (dépôts, travail...) en outputs (crédits, participations...) avec une technologie donnée.

Compte tenu du caractère multiproduit de ce type d'activité, il est fait référence à la théorie de la dualité qui, sous certaines conditions de régularité, permet de représenter la technologie des banques par une fonction coût et revenu multiproduit. Ainsi, la banque minimise ses coûts pour un niveau de production donné et peut, également, maximiser son revenu compte tenu des prix des produits. La fonction coût s'écrit sous la forme :

$$C = G(Y, w) \quad (1)$$

C désigne le coût total, Y le vecteur de produits bancaires, w le vecteur prix des facteurs de production utilisés pour produire Y. A tout instant, la banque minimise son coût total compte tenu des prix des facteurs de production, G(.) représente une forme fonctionnelle qui sera explicitée plus loin.

La technologie de la banque peut être représentée par une fonction de revenu qui s'écrit :

$$R = G(P,X) \quad (2)$$

R désigne le revenu total de la banque, P le vecteur des prix des produits bancaires, X le vecteur des quantités de facteurs utilisés pour produire Y. L'objectif de la banque étant de maximiser ses revenus afin de produire Y aux prix P des produits.

La modélisation du comportement du producteur par la construction d'une fonction de coût (1), ou de revenu (2) est, désormais, courante lorsqu'on a des technologies multiproduits. L'intérêt des équations de comportement (1) et (2) réside dans le fait qu'elles sont censées représenter des solutions optimales de maximisation des revenus ou de minimisation des coûts. Les modèles de frontières permettent de construire des frontières enveloppes, de coût ou de revenu, et de positionner les banques en termes de leurs performances coûts ou revenus.

La construction d'une frontière se fait en recourant à la modélisation économétrique ou à la programmation linéaire. Il faut noter qu'il est toujours intéressant d'analyser les coûts des banques dans la transformation des dépôts en crédits. Au cours de ces dix dernières années, il y a eu des changements technologiques assez importants dans le traitement des informations et des transactions, de plus, de nouveaux produits bancaires sont apparus. L'analyse du comportement des banques sur la base uniquement des coûts peut masquer une composante importante liée aux autres services bancaires (les commissions, les revenus générés par les distributeurs automatiques...). Ainsi, des investissements de plus en plus coûteux dans les nouvelles technologies bancaires peuvent

paraître pénalisantes si on s'intéresse à l'efficacité-coût, mais ces investissements pourraient générer des revenus assez importants capables de compenser les coûts additionnels et, donc, améliorer les performances des banques si on construit une fonction de revenu.

Efficacité-coût et efficacité-revenu des banques

Il est établi, dans la littérature récente sur les performances des banques, qu'une part importante de la productivité des banques est due à leur inefficacité managériale, 25% en moyenne dans le monde. L'effet taille et les économies d'échelle peuvent, aussi, contribuer à l'amélioration de la productivité bancaire mais à un degré moindre.

Deux types d'inefficacité sont analysées, l'inefficacité-coût et l'inefficacité-revenu. La première regroupe les inefficacités technique et allocative. La première représente l'accroissement proportionnel de la production techniquement possible pour des niveaux identiques de ressources bancaires, la seconde est l'inefficacité en inputs qui reflète le fait qu'une banque utilise les facteurs de production dans des rapports erronés ne permettant pas d'avoir le minimum des coûts, par exemple un sureffectif dans les agences ou une sur-utilisation des facteurs financiers.

La construction d'une frontière enveloppe des coûts permet de mesurer la distance entre le coût réalisé de chaque banque de l'échantillon et le coût minimal techniquement possible réalisé par des banques plus efficaces. Cet écart est appelé l'inefficacité-coût globale et inclut les inefficacités technique et allocative. Il est difficile de décomposer l'inefficacité coût globale en ces deux composantes en recourant à l'économétrie sans émettre des hypothèses sur la technologie et sur les inefficacités. La décomposition est, par contre,

possible dans le cadre de frontières non paramétriques mais la décomposition ne tient pas compte des aléas.

Le deuxième type d'inefficience est l'inefficience revenu qui regroupe les inefficiences technique et allocative en outputs. L'inefficience allocative en outputs existe lorsque les banques continuent de produire dans des proportions ne permettant pas d'atteindre le revenu maximum ce qui signifie, en d'autres termes, que certaines combinaisons de produits bancaires sont plus rentables que d'autres, la banque la plus efficace orientera son processus de production vers les produits les plus rentables.

Il faut souligner, aussi, que les mesures d'efficience obtenus sont relatives et non absolues. La comparaison des scores d'efficience obtenus par deux méthodes d'estimation ou ceux établis à partir de deux frontières ne sont pas directement comparables.

La construction de la frontière peut être faite selon deux méthodes : économétrique et non paramétrique utilisant la programmation linéaire. La première a été privilégiée étant donné la possibilité de ne pas confondre les aléas asymétriques qui ne sont pas sous le contrôle des banques en inefficiences coûts ou revenu. De plus, la taille de l'échantillon retenu est modeste, 9 banques commerciales et 6 banques de développement, alors que la méthode non paramétrique nécessite plus d'observations.

Deux types d'aléas sont introduits dans les équations (1) et (2), un aléa symétrique qui représente les facteurs non contrôlables par les banques et qui affectent les coûts ou les revenus et un aléa asymétrique ($u > 0$ dans une frontière de coût, $u < 0$ dans une frontière de revenu) pour tenir compte de l'inefficience coût et revenu dans les modèles.

Compte tenu de la disponibilité des données sous forme de panel, la spécification des frontières retenue est la suivante :

$$C_{it} = G(Y_{it}, w_{it}, A(t)) e^{\eta_{it} + \mu_{it}} \quad i = 1, N \text{ banques, } t = 1996, \dots, 1999 \quad (3)$$

$$R_{it} = G(P_{it}, X_{it}, A(t)) e^{\eta_{it} + \mu_{it}} \quad i = 1, N \text{ banques, } t = 1996, \dots, 1999 \quad (4)$$

La méthode économétrique exige une forme fonctionnelle à la fonction de coût ou de revenu, celle retenue est translogarithmique en raison de sa flexibilité car elle n'impose pas de contraintes préalables à la modélisation de la technologie bancaire. Une composante temporelle a été, également, introduite dans la spécification de la frontière pour tenir compte des déplacements dans le temps de la frontière liés au progrès technique.

En outre, afin d'avoir plus de degrés de liberté, un système d'équations de parts de facteurs pour la fonction de coût, de revenus dans la frontière de revenu, a été ajouté pour avoir des estimations plus précises. En ce qui concerne la variable représentant l'inefficience dans le modèle (η_{it}), on considère qu'elle change dans le temps, la période d'analyse étant assez longue, l'hypothèse d'inefficience constante a été rejetée par les modèles.

Le progrès technique dans les banques

Une composante importante de la productivité du secteur bancaire réside dans le progrès technique. Sur la période observée, l'activité bancaire a connu, au niveau mondial, des avancées rapides dans le domaine informatique et des technologies de l'information. Ces avancées ont développé de nouveaux services tels les distributeurs automatiques, la consultation des comptes ou le développement de certains services à domicile (Internet banking).

La déréglementation et l'accroissement de la compétition principalement par les institutions financières non bancaires (sociétés de leasing ou compagnies d'assurance) a, également, encouragé les banques à investir dans les technologies nouvelles en vue de réduire les coûts ou d'accroître les revenus. Par rapport aux modèles utilisés, les nouvelles technologies induisent, après un certain temps d'adaptation, un déplacement vers le bas de la fonction de coût à long terme ou vers le haut de la fonction de revenu, ce qui est désigné par le progrès technique (PT).

Pour cela, il est nécessaire de disposer d'observations temporelles sur les banques et sur les investissements en nouvelles technologies. Ce type d'informations est généralement non disponible pour des raisons stratégiques qui font que les banques ne divulguent pas de telles informations. Néanmoins, il est toujours possible d'introduire dans la spécification de la fonction de coût ou de revenu une variable de trend pour capter les déplacements dans le temps de ces fonctions. Cette méthode présente l'inconvénient de ne donner qu'une estimation de la tendance du progrès technique sur l'ensemble de la période.

On peut, par contre, introduire dans le modèle des variables muettes temporelles dans la fonction de coût ou de revenu qui permettent de donner les déplacements annuels de la frontière et d'avoir les évolutions annuelles du progrès technique. Notons que des coefficients négatifs du PT sont assimilés à une régression technique. De telles variables ont été introduites dans les fonctions de coûts et de revenu. Les tests statistiques rejettent la spécification de modèles sans les variables muettes, le tableau ci-dessous fournit les estimations du PT obtenues à partir d'une fonction de coût et d'une fonction de revenu.

Estimation du progrès technique (%)

	1986	1988	1990	1992	1994	1996	1997	1998	1999
Fonction de coût	-	-6.0	-0.6	-0.5	-4.3	-5.5	-4.1	-4.7	10.5
Fonction de revenu	-	-19.1	6.1	-2.4	-14.6	-0.4	-3.5	-4.8	4.4

En moyenne et sur l'ensemble de la période, on constate une régression technique, le coefficient du PT étant de -3.5% impliquant que les coûts ont augmenté en moyenne de 3.5% par an. En termes de revenus, les résultats sont conformes à ceux obtenus en termes de coûts avec une baisse annuelle des revenus de l'ordre de 10.3% en moyenne. Cependant, le coefficient du PT est positif en 1999 contrairement à 1998, il semble donc, si la tendance persiste, que les banques tunisiennes commencent à récolter les fruits de leurs investissements en nouvelles technologies bancaires avec une baisse des coûts de 10.5% et une hausse des revenus de 4.4% entre 1998 et 1999.

Il est à remarquer, également, que les fortes fluctuations du coefficient du PT pour certaines années, refléteraient beaucoup plus des variations de l'environnement que du progrès technique pur. De plus, ce qui est estimé est le déplacement d'une fonction moyenne de coût ou de revenu, certaines banques pouvant investir plus que d'autres dans ces nouvelles technologies.

Il existe, enfin, des différences managériales entre banques dont certaines sont plus efficaces que d'autres en termes de gestion des coûts ou de rentabilité. L'indicateur du progrès technique ignore ces deux composantes.

*Évolution du taux
de change du Dinar
(1961-2000)
(Une approche par
le taux de change d'équilibre)*

Table des matières

<i>Résumé</i>	72
<i>Contexte de l'étude</i>	74
<i>I - Taux de change réel et ses déterminants</i>	77
<i>Évolution du taux de change réel du Dinar</i>	77
<i>Déterminants du taux de change réel</i>	82
<i>II - Estimation du taux de change réel d'équilibre</i>	93
<i>Variables et données</i>	93
<i>Estimation du taux de change réel d'équilibre</i>	95
<i>Conclusion</i>	100
<i>Annexes</i>	103
<i>Bibliographie</i>	116

Résumé

Cette étude se propose d'estimer un taux de change d'équilibre pour le Dinar sur la base de l'observation de son taux de change réel durant la période 1961 à 2000. Pour atteindre cet objectif, diverses étapes ont été accomplies :

- Identification des principaux facteurs explicatifs du taux de change réel du Dinar en relation avec des variables telles, entre autres, le degré d'ouverture de l'économie, les termes de l'échange, l'accumulation du capital... ;
- La recherche d'une relation entre l'évolution du taux de change réel et ces facteurs déterminants ;
- Estimation, sur la base de cette relation, du taux de change réel d'équilibre et de la trajectoire suivie tout au long de la période retenue ;
- Rapprochement de l'évolution du taux de change réel observée et celle du taux de change d'équilibre et évaluation de l'ampleur et du sens des déviations entre ces deux variables ; et
- Description du suivi du taux de change réel comparativement au sentier d'équilibre.

Les résultats obtenus mettent en exergue l'existence d'une corrélation positive du taux de change réel avec le degré d'ouverture et le taux d'investissement et d'un lien négatif avec les flux des capitaux étrangers. En revanche, l'influence de facteurs tels que les dépenses publiques ou le progrès technologique, n'a pas été établie.

Le rapprochement du taux de change réel et celui d'équilibre dégage les principales conclusions suivantes :

- la période 1978-81, caractérisée par une sous évaluation du Dinar, a été suivie, de 1982 à 1986, d'une surévaluation du

Dinar et le taux de change réel se situait en deçà de son niveau d'équilibre. Cette surévaluation du Dinar a atteint son maximum, en 1985, environ 20%, avant de se situer aux alentours de 5% en 1986 par suite de la dévaluation intervenue cette année;

- les dévaluations de 1985 et 1986 ont eu pour effet de réduire considérablement la surévaluation du Dinar et de générer un mouvement vers une sous-évaluation estimée à 4.8% en 1987 et 1.2% en 1988;
- une reprise de la tendance vers la surévaluation du Dinar a été observée depuis 1989 et s'est poursuivie jusqu'en 2000. Cependant, l'écart entre les taux de change réel et d'équilibre s'était inscrit vers la hausse avec un maximum de 7% en 1992 alors que la tendance observée depuis 1993 était dans le sens de la baisse continue de cet écart.

De tels résultats révèlent l'impact de la stratégie mise en œuvre ces dernières années dans ce domaine et visant à assurer la stabilisation du taux de change réel du Dinar. Elle semble avoir atteint les objectifs fixés dans la mesure où le taux de change réel se rapproche de son niveau d'équilibre et que la surévaluation du Dinar, inférieure à 3% en 1997, n'est plus que de 0.7% en 1998.

Ces conclusions concordent avec celles d'autres travaux quand bien même les méthodes utilisées sont différentes. Elles doivent être, néanmoins, interprétées avec prudence. D'autres investigations seront menées sur la base d'un plus grand nombre d'observations et permettront de renforcer les résultats obtenus et d'approfondir l'analyse.

Contexte de l'étude

La politique de change constitue l'un des principaux leviers de la politique économique et compte parmi les préoccupations majeures de ces dernières années en Tunisie, dans un environnement caractérisé, au plan international, par un mouvement de globalisation et, au plan intérieur, par une plus grande ouverture de l'économie et son insertion progressive dans le circuit économique mondial, comme en témoigne la signature de l'Accord de partenariat avec l'Union Européenne qui devra déboucher, à terme, sur la création d'une zone de libre-échange avec les pays de cette région avec ce que cela implique comme accentuation de la concurrence des produits étrangers.

Une littérature relativement abondante a mis en exergue l'importance du taux de change pour des pays en transition comme la Tunisie en tant qu'instrument de régulation et la nécessité de mettre en œuvre une politique de change capable d'atténuer, voire d'éliminer, les répercussions défavorables d'un taux de change surévalué. D'autant que l'expérience passée a montré qu'un taux de change durablement inadéquat peut être à l'origine de retombées négatives sur les performances et est, généralement, révélateur de dysfonctionnements structurels.

En effet, de nombreuses difficultés rencontrées par certains pays durant les années 80 ont été, très souvent, attribuées à des politiques de change inappropriées. A titre illustratif, certains auteurs n'hésitent pas à considérer que l'effondrement du secteur agricole, la stagnation économique et le surendettement d'un certain nombre de pays, notamment africains, sont directement liés au maintien, pendant une longue période, d'un taux de change surévalué.

Plus récemment, un regain d'intérêt a été porté au taux de change en raison, notamment, de l'émergence de l'Union Économique et Monétaire (UEM), de l'apparition de l'Euro comme monnaie internationale et des

diverses crises financières qui ont secoué le monde comme celle du Sud-Est asiatique. Autant de considérations qui ont mis en évidence l'importance de l'adéquation de la politique de change avec les performances économiques et soulevé, avec acuité, la question de la pertinence du régime et du taux de change à retenir.

Par ailleurs, la politique de change a connu de grands bouleversements durant ces dernières décennies, en particulier, depuis la fin des accords de Bretton Woods quand le régime de change fixe, prévalant jusqu'au début des années 70, a été remplacé par un régime de change flottant.

C'est dans un tel contexte, caractérisé par le flottement des monnaies et les fluctuations, parfois erratiques, des taux de changes que l'attention a été portée, depuis les années 80, à l'existence d'un taux de change d'équilibre (TCRE), sur les modalités de sa détermination ainsi que sur l'analyse des écarts entre le taux de change réel en vigueur et le taux de change d'équilibre.

Les tenants d'une telle approche considèrent que :

- les surévaluations, surtout quand elles persistent dans le temps, sont, généralement, des signes annonciateurs de profondes crises, comme ce fut le cas pour le Mexique en 1994 ou, plus récemment, pour le Sud-Est asiatique;
- les écarts du taux de change réel par rapport à sa trajectoire d'équilibre, sont, souvent, associés à de faibles taux de croissance économique sur le moyen et long terme.

Concernant plus précisément la Tunisie, le régime de change fixe a été adopté jusqu'en 1978 avant de s'orienter vers le flottement administré du taux de change par référence à un panier de monnaies dont la

composition a été, à plusieurs reprises, modifiée en fonction des performances de l'économie, de la compétitivité des exportations, de l'évolution de l'environnement mondial et du comportement des monnaies des pays partenaires et concurrents.

Les difficultés enregistrées au niveau des exportations et du déficit extérieur, observées au cours de la première moitié de la décennie 80, ont confirmé la surévaluation du Dinar dont l'ajustement, en 1986, a constitué une composante essentielle du Programme de stabilisation de l'économie.

Depuis, le taux de change a été conçu comme instrument de politique économique pour rétablir les équilibres macro-économiques et renforcer la compétitivité de l'économie comme en témoigne la mise en œuvre d'une politique visant, principalement, à assurer la stabilisation du taux de change réel du Dinar.

La question se pose, cependant, de savoir si cette stabilisation s'est faite, autour d'une trajectoire d'équilibre, d'autant que la création de la monnaie unique européenne, l'Euro, pose de nouveaux défis en matière de gestion du taux de change du Dinar.

C'est dans ce cadre et pour répondre à de telles préoccupations que s'inscrit la présente étude. Elle se propose d'estimer le taux de change réel d'équilibre du Dinar et de suivre l'évolution de la parité du Dinar par référence à cet équilibre. Un tel rapprochement permettra, en particulier, de caractériser les différentes étapes de la politique suivie en matière de taux de change du Dinar et d'analyser ses déviations par rapport à un hypothétique sentier d'équilibre.

Plus spécifiquement, l'objectif poursuivi est double. D'une part, estimer le taux de change réel d'équilibre du Dinar et, d'autre part,

identifier les paramètres d'une politique de change à même de contribuer positivement au développement de l'économie tunisienne.

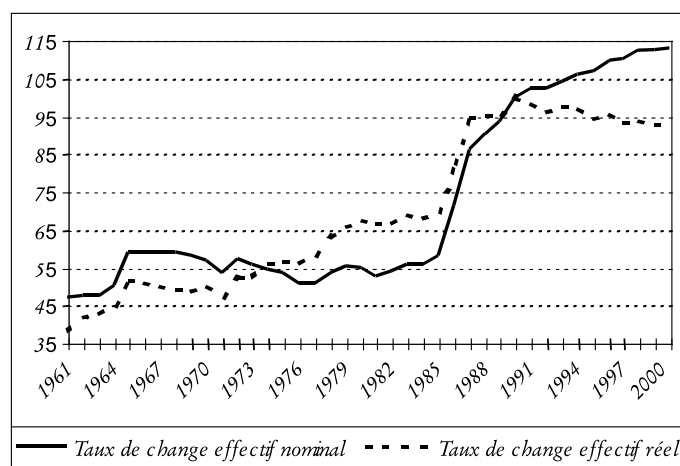
Cette étude est structurée en deux parties. La première décrit l'évolution du taux de change réel du Dinar et de ses variables déterminantes et la seconde, de nature empirique, est consacrée à l'estimation du taux de change réel d'équilibre, à l'interprétation des résultats et à la présentation des conclusions et des enseignements de l'étude.

I - Taux de change réel et ses déterminants

1 - Évolution du taux de change réel du Dinar

Le suivi du taux de change réel du Dinar, durant les quatre dernières décennies, laisse apparaître une évolution en trois grandes périodes. Le graphique ci-après donne un aperçu global de cette évolution des taux de change nominal et réel sur la période s'étalant de 1961 à 2000.

Graphique 1 : Indice des taux de change effectifs nominal et réel (1961-2000)¹²



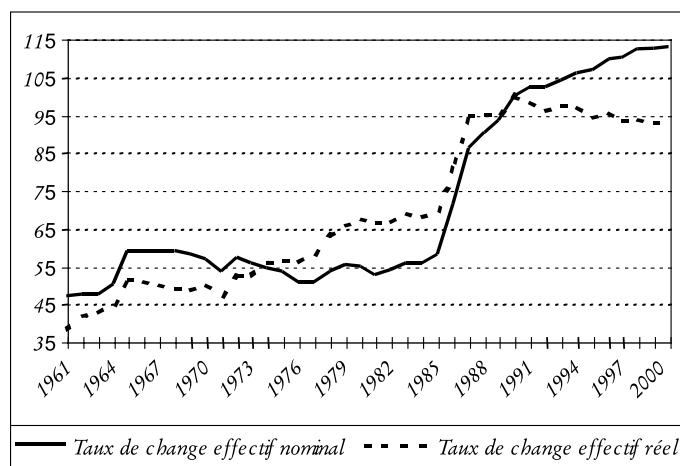
¹² Ces taux de change se réfèrent aux monnaies des 7 pays suivants: France, Italie, Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Royaume-Uni et USA.

1960 - 1978 : régime de change fixe

Durant cette période, la parité du Dinar était fixée par rapport à l'or à 2.38025 g jusqu'en 1964 et, après la dévaluation de 20% intervenue en 1964, à 1.69271 g jusqu'à 1971, date à laquelle les États-Unis ont rompu unilatéralement avec le système de Bretton Woods de l'étalon or reposant sur la convertibilité du Dollar. Face à la non-convertibilité de la monnaie américaine, la plupart des pays européens ont suivi le mouvement et ont laissé flotter leurs monnaies.

Concernant la Tunisie, le Dinar a été rattaché au Franc français avec des corrections en fonction de l'évolution des avoirs en or et en devises et de la valeur du Deutsche mark. L'instabilité du Franc français sur les marchés de change internationaux a rendu nécessaire l'adoption, en 1978, d'un nouveau système de cotation du Dinar basé sur un panier de plusieurs devises.

Graphique 2 : Indice des taux de change effectifs nominal et réel (1961-1978)



Cette évolution apparaît à travers le graphique ci-dessus qui met en évidence les caractéristiques suivantes :

- une tendance vers la hausse du taux de change nominal jusqu'à la dévaluation de 1964;
- un retournement de tendance au lendemain de cette dévaluation avec un mouvement vers la baisse du taux de change nominal du Dinar qui se prolonge jusqu'en 1977-78;
- un taux de change réel en deçà de son niveau en termes nominaux et prolongement de la même tendance jusqu'en 1974;
- une inversion de la tendance à partir de cette date en raison de taux d'inflation relativement plus élevés qui ont fait que le différentiel par rapport aux devises de référence change de sens, de sorte que l'écart n'a cessé de se creuser entre le taux de change nominal et le taux de change réel pour le restant de la période considérée.

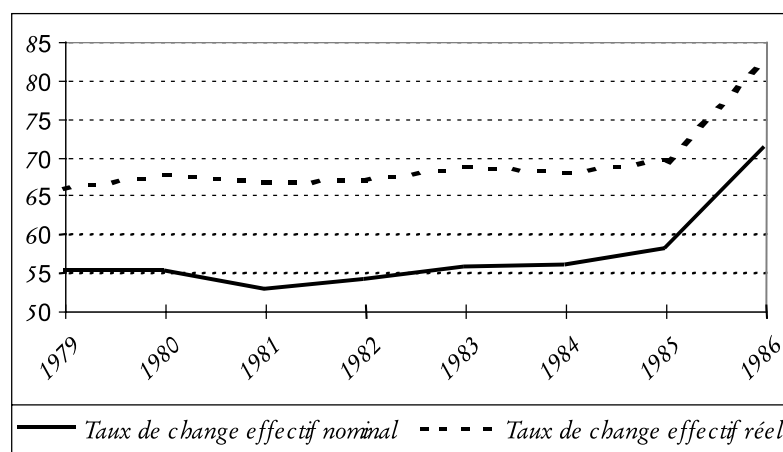
1978 - 1986 : régime de flottement administré

A partir de 1978, un régime de flottement administré a été adopté par référence à un panier composé, au départ, de trois devises, le Franc français, le Deutsche mark et le Dollar. La forte appréciation du Dollar US, au dernier trimestre de 1980, a induit celle du Dinar vis-à-vis des monnaies des pays concurrents. Pour remédier à une telle tendance, la Lire italienne fut introduite dans le panier dès le début de l'année suivante dans le but de restaurer la compétitivité des exportations.

Pour des considérations liées à la conjoncture, autant nationale qu'internationale, le panier a été modifié, en mai 1984, pour inclure le Franc belge, le Florin hollandais et la Peseta espagnole. Ainsi

constitué, le panier comprenait, alors, 7 monnaies avec des pondérations se référant à un échantillon de 19 pays avec lesquels la Tunisie effectuait plus de 90% de ses échanges, ce qui a eu l'avantage d'améliorer la représentativité des diverses monnaies.

Graphique 3 : Indice des taux de change effectifs nominal et réel (1979-1986)



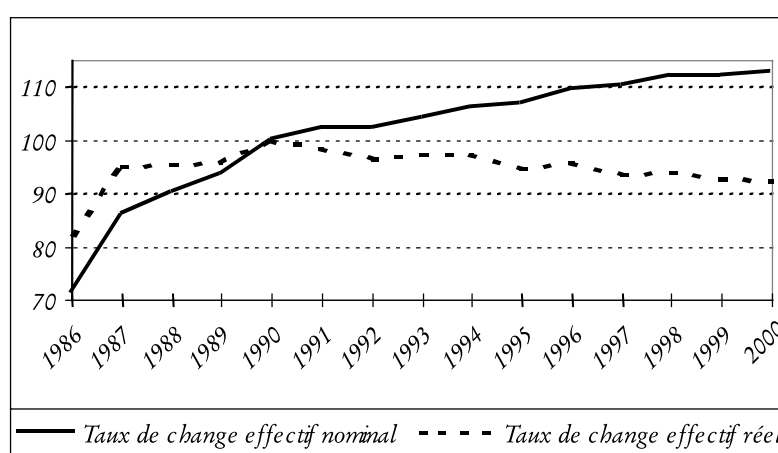
En termes d'évolution, le graphique ci-dessus montre que les taux de change nominal et réel ont suivi, globalement, des tendances similaires vers une légère appréciation de la parité du Dinar qui s'est prolongée jusqu'à la veille de la mise en œuvre du programme d'ajustement.

1986 - 2000 : ajustement et libéralisation

Les impératifs de redressement économique et les fluctuations, notamment du Dollar, ont conduit, en août 1986, à la dévaluation officielle de 10% du Dinar, suivie d'un glissement soutenu jusqu'en 1992. L'objectif poursuivi était de stabiliser le taux de change réel

par référence à l'évolution des monnaies des pays partenaires et au différentiel d'inflation entre la Tunisie et ces pays.

Graphique 4 : Indice des taux de change effectifs nominal et réel (1986-2000)



De telles mesures ont eu pour résultat, comme le révèle le graphique ci-haut, d'infléchir la tendance vers la baisse du taux de change réel du Dinar, de sorte que, même si le taux de change nominal a continué à s'apprécier, une nette stabilisation du taux de change réel est observée et ce, eu égard aux performances réalisées en matière d'inflation ayant abouti à la réduction du différentiel inflationniste vis-à-vis des devises de référence.

En outre et afin de conférer à la politique de change un rôle plus actif, le marché des changes, auparavant sous l'autorité de la Banque Centrale, a connu une relative libéralisation depuis mars 1994, à travers la création d'un marché de change interbancaire. Cette première étape a été renforcée, à partir de juin 1997, par la création d'un marché de change à terme.

2 - Déterminants du taux de change réel

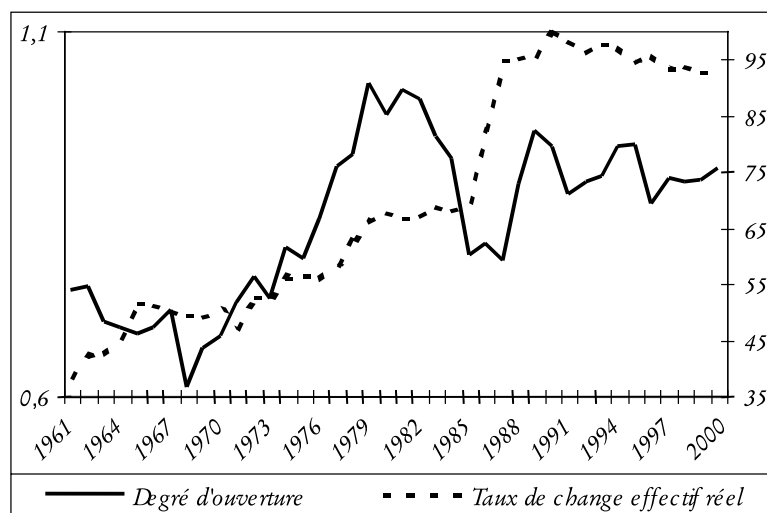
Plusieurs variables sont considérées, théoriquement, comme des facteurs susceptibles d'influencer le taux de change réel. L'analyse qui suit, menée sur la période allant de 1961 à 1999, donne un aperçu sur l'évolution des principales variables retenues dans l'estimation du taux de change réel d'équilibre.

Degré d'ouverture

Le degré d'ouverture d'une économie est mesuré par le rapport des échanges extérieurs (exportations et importations) à son PIB. Il est généralement attendu qu'une plus grande ouverture, résultant, par exemple, d'une réduction des taxes sur les importations, est de nature à réduire les prix des produits importés, à augmenter la demande des produits étrangers et à aggraver, ainsi, le déficit de la balance commerciale. En renchérissant les importations et en valorisant les exportations, la dépréciation de la monnaie nationale est censée réduire le déficit de la balance commerciale et alléger le déséquilibre des échanges extérieurs.

En Tunisie et jusqu'en 1974, le degré d'ouverture de l'économie est relativement faible et reflète une stratégie de développement peu orientée vers l'extérieur. Après l'adoption d'un régime de change plus flexible et d'une orientation plus libérale de l'économie, une plus grande ouverture est observée à partir de 1990 et le degré d'ouverture s'est globalement renforcé avec des fluctuations de faible amplitude.

Graphique 5 : Degré d'ouverture et taux de change réel



	1961-74	1975-86	1987-2000
Maximum	0.80	1.03	0.96
Minimum	0.61	0.79	0.78
Moyenne	0.71	0.92	0.90

En comparant les itinéraires du degré d'ouverture de l'économie et du taux de change réel du Dinar, ce graphique montre que ces deux variables évoluent, sur le long terme, selon des cheminements différents. Ce qui, a priori, ne milite pas en faveur d'une solide corrélation entre elles.

Termes de l'échange

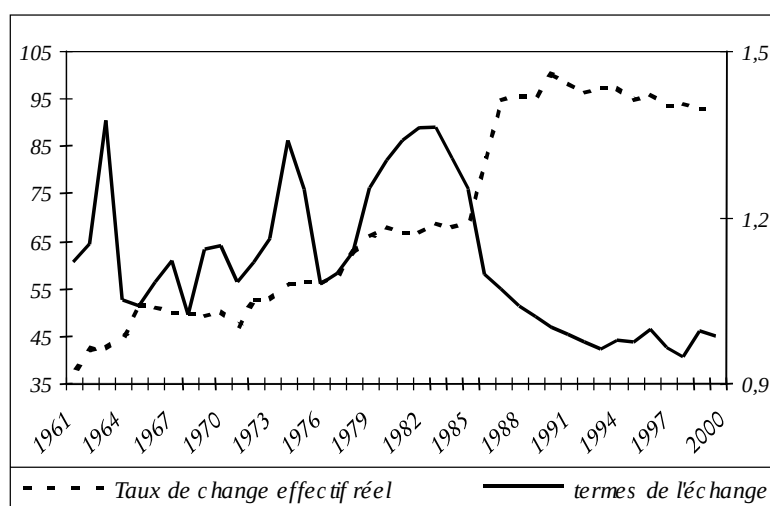
Ils sont approchés par le rapport entre les indices des prix des exportations et des importations. Les études empiriques ont

souvent montré que leur détérioration influence la demande adressée aux produits non échangeables et a, de ce fait, un impact sur le taux de change. De nombreux cas de figure sont cependant envisagés dont, entre autres :

- une détérioration des termes de l'échange résultant d'une baisse des prix des exportations a, généralement, pour effet d'induire une augmentation de la consommation des produits exportables au détriment de la demande adressée aux produits non échangeables dont les prix subissent, toutes choses égales par ailleurs, une tendance vers la baisse. Ce qui implique une dépréciation du taux de change;
- par contre, si la détérioration des termes de l'échange a pour origine la hausse des prix des importations, un effet de substitution intervient en faveur des produits non échangeables dont les prix peuvent connaître, toutes choses égales par ailleurs, une tendance vers la hausse. Ce qui est susceptible d'induire une appréciation de la parité de la monnaie.

De manière symétrique, une dépréciation du taux de change a pour effet de stimuler la compétitivité de l'économie et d'améliorer les termes de l'échange. Le graphique ci-dessous décrit l'évolution comparée du taux de change réel et des termes de l'échange durant la période 1961-2000.

*Graphique 6 : Évolution des termes de l'échange
et du taux de change réel*



Évolution des termes de l'échange (TOT)

	1961-74	1975-86	1987-2000
Maximum	1.37	1.36	1.07
Minimum	1.02	1.08	0.95
Moyenne	1.14	1.23	0.99

Les données relatives aux fluctuations des termes de l'échange et celles du taux de change réel du Dinar appellent les observations suivantes :

- du début des années 60 jusqu'en 1976, les termes de l'échange ont connu une évolution très irrégulière marquée par une succession de hausses et de baisses, la dernière étant celle couvrant la période 1973-75 durant laquelle ils ont enregistré une nette amélioration suite à la valorisation de certaines matières premières, notamment le pétrole et le phosphate, dont les prix ont connu une flambée sur les marchés mondiaux;

-
- une seconde période, s'étalant de 1977 à 1983, se distingue, après la chute enregistrée en 1976, par une amélioration continue des termes de l'échange qui trouve son origine dans une hausse permanente des prix des produits exportés relativement à ceux des produits importés;
 - à partir de 1984 et jusqu'en 1994, les termes de l'échange se sont inscrits dans une trajectoire descendante qui s'est prolongée sur une décennie. Deux sous périodes sont, cependant, à relever à cet égard, une première qui va jusqu'en 1986-87 et qui a connu une très nette diminution des termes de l'échange et une seconde qui débute en 1987-88 et qui s'étend jusqu'à la fin de la période considérée, durant laquelle les termes de l'échange continuent à se détériorer mais à un rythme moins soutenu. Une des raisons qui expliquent cette moindre baisse des termes de l'échange tient à l'impact des dévaluations du Dinar;
 - enfin, depuis 1995 et tout au long des dernières années, une stabilisation des termes de l'échange est observée, tout en étant inférieurs à l'unité, ce qui reflète le fait que, durant cette période, la variation relative des prix est favorable aux importations dont les prix ont augmenté plus rapidement que ceux des exportations. Par ailleurs, le taux de change réel a suivi, lui aussi, une tendance vers la stabilisation comme le mettent en exergue les données du graphique.
 - pour récapituler, il ressort que sur toute la période concernée, deux sous-périodes se distinguent nettement. Une première allant jusqu'en 1987, au cours de laquelle le taux de change réel et les termes de l'échange ont suivi tous deux une tendance vers la hausse avec, cependant, des fluctuations plus prononcées pour les termes de l'échange, et une seconde sous période, amorcée au lendemain de l'ajustement structurel et les dévaluations du Dinar auxquelles il a donné lieu, durant laquelle leurs évolutions

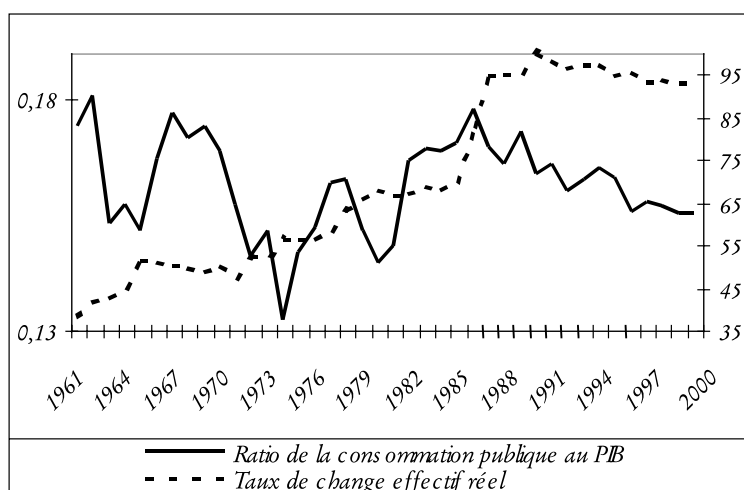
ont connu des trajectoires différentes avec, toutefois, une tendance à la stabilisation durant les dernières années.

Consommation publique

L'augmentation des dépenses publiques de consommation, faisant suite à une politique budgétaire expansionniste par exemple, a généralement pour effet d'accroître la demande des produits non échangeables dont les prix, toutes choses égales par ailleurs, ont tendance à augmenter relativement aux prix des produits échangeables. Cette modification des prix est, ainsi, à l'origine d'un mouvement vers la baisse du taux de change et l'appréciation de la monnaie.

Pour mettre en évidence l'existence et le sens d'une possible corrélation entre les variations de la consommation publique et du taux de change réel du Dinar, les trajectoires suivies par ces deux variables sont rapportées dans le graphique suivant.

Graphique 7 : Consommation publique/PIB et taux de change réel



Ratio de la consommation publique au PIB (gcn)

	1961-74	1975-86	1987-2000
Maximum	0,177	0,178	0,17
Minimum	0,132	0,144	0,16
Moyenne	0,158	0,164	0,16

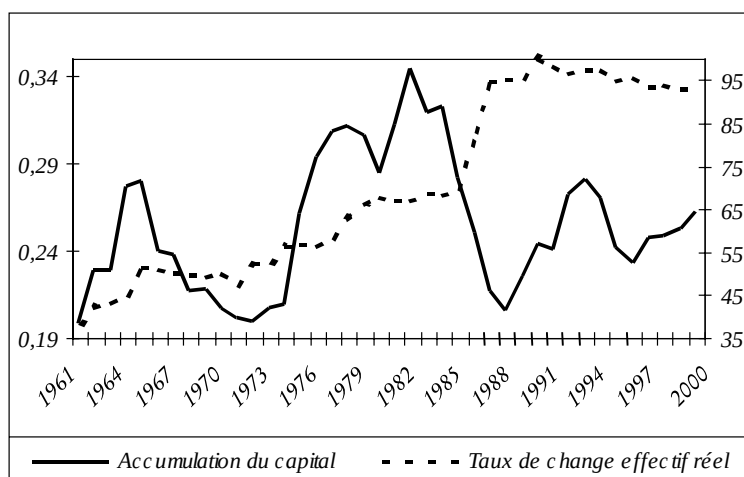
Il en ressort que la consommation publique a enregistré, entre 1961 et 1999, une évolution en deux phases, une première allant jusqu'en 1987, a été caractérisée par une grande volatilité de la part de la consommation publique dans le PIB et une seconde, allant de 1989 jusqu'en 1999, au cours de laquelle cette part fluctue beaucoup moins tout en continuant à suivre, cependant, un trend baissier. En 1997 et 1998, cette part s'est située autour de 16% en moyenne.

Accumulation du capital

L'accumulation du capital est approchée par le ratio des investissements au PIB. Dans la mesure où les équipements sont largement importés, l'augmentation de la demande d'investissement induit, en général et toutes choses égales par ailleurs, un accroissement du volume des importations et une amplification du déficit de la balance commerciale.

Une telle situation est alors comparable à une hausse du degré d'ouverture de l'économie et l'aggravation du déficit commercial crée des tensions sur la parité de la monnaie qui a tendance, à terme, à se dévaluer dans la perspective d'un rééquilibrage de la balance des échanges commerciaux.

Graphique 8 : Accumulation du capital et taux de change réel



Accumulation du capital (invp)

	1961-74	1975-86	1987-2000
Maximum	0,28	0,34	0,28
Minimum	0,20	0,25	0,21
Moyenne	0,22	0,30	0,25

Les données relatives à l'économie tunisienne, telles qu'elles apparaissent à travers le graphique et le tableau précédents, révèlent une évolution en trois temps du taux d'investissement qui a, ainsi, enregistré une hausse, jusqu'en 1986, avec des moyennes se situant autour de 22%, entre 1961 et 1974 et de 30%, entre 1975 et 1986 pour fléchir par la suite et s'établir à hauteur de 25% en moyenne sur la période s'étant de 1987 à 1998.

La superposition des évolutions de ces deux variables met en relief une trajectoire très irrégulière pour l'accumulation du capital et une évolution moins erratique pour le taux de change, ce qui, au vu d'un

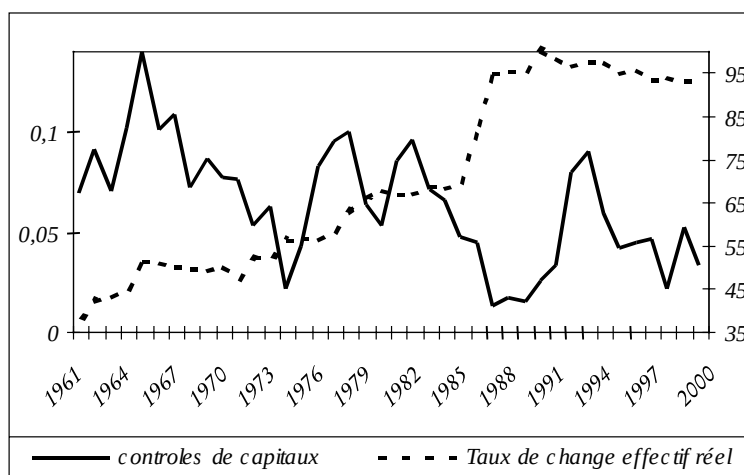
trend qui semble s'inscrire à la hausse sur le long terme, suggère l'existence d'une corrélation positive entre ces deux grandeurs.

Capitaux étrangers

L'entrée des capitaux étrangers est susceptible d'exercer une influence sur le taux de change dans la mesure où elle suscite, généralement, un accroissement des dépenses allouées aux produits non échangeables. Ce qui a tendance à créer une pression sur les prix de ces produits et d'engendrer, ainsi, une diminution du taux de change et une appréciation de la monnaie. Un tel effet laisse à penser, a priori, qu'il existe une corrélation négative entre les flux de capitaux et le taux de change.

Les données spécifiques à la Tunisie révèlent que le ratio des flux nets des capitaux au PIB était, du début des années 60 jusqu'au milieu de la décennie 70, d'un niveau relativement élevé et ce, en raison, essentiellement, de l'endettement pour le développement de l'infrastructure de base. La moyenne de cette période, évaluée à 8%, a oscillé entre un minimum de 2% et un maximum de 14%.

Graphique 9 : Flux de capitaux et taux de change réel



Ratio des capitaux (caps)

	1961-74	1975-86	1987-2000
Maximum	0,14	0,10	0,09
Minimum	0,02	0,04	0,01
Moyenne	0,08	0,07	0,04

Même si la moyenne s'est établie, par la suite, autour de 7%, de fortes variations ont caractérisé l'évolution de ce ratio de 1975 à 1995. Enfin, la tendance enregistrée depuis 1995 révèle une relative stabilisation du ratio moyen autour de 4%.

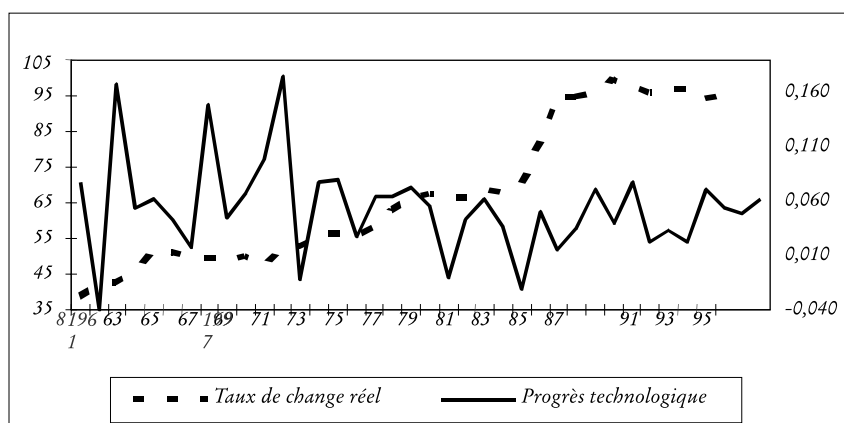
Le rapprochement entre ces deux variables, telles que décrites à travers le graphique précédent, met en exergue la trajectoire irrégulière de la part des capitaux dans le PIB, ce qui, contrairement à la théorie, indique qu'aucune corrélation significative, positive ou négative, n'est à attendre entre ces deux variables.

Progrès technologique

Il est approché par la variable temps ou par le taux de croissance du PIB. Par les gains de productivité qu'elles sont censées procurer, les nouvelles technologies sont susceptibles d'induire une compression des coûts qui profite aux produits dont les prix ont tendance à baisser. Ce qui, théoriquement, appuie l'idée que l'impact du progrès technique sur l'évolution du taux de change est indéterminé.

Afin de déceler l'existence d'une possible relation de cause à effet entre ces variables, les évolutions enregistrées concomitamment par le progrès technologique et le taux de change du Dinar de 1961 à 1999 sont présentées dans le graphique suivant.

Graphique 10 : Progrès technologique et taux de change réel



	1961-74	1975-86	1987-2000
Maximum	0,040	0,023	0,014
Minimum	-0,002	0,002	0,007
Moyenne	0,017	0,015	0,010

Il en ressort clairement que l'indicateur du progrès technologique suit un itinéraire très instable rendant improbable une corrélation significative, dans un sens ou dans l'autre, avec la trajectoire suivie par le taux de change du Dinar.

Pour récapituler les conclusions qui se dégagent des développements précédents, on retiendra que le rapprochement des itinéraires empruntés par le taux de change et par différentes variables explicatives possibles laisse prévoir, a priori et conformément aux enseignements théoriques généralement admis, une corrélation positive du taux de change avec, principalement, le degré d'ouverture de l'économie et le taux d'investissement et une corrélation négative avec les flux des capitaux étrangers. En revanche, l'influence de nombreux autres facteurs déterminants n'est pas clairement établie dans la mesure où ils ne semblent avoir aucune relation significative avec les fluctuations du taux de change.

Afin de déterminer, à partir des observations effectuées sur la période 1961-99 et sur une base empirique, les facteurs ayant une influence plus ou moins importante sur l'évolution du taux de change du Dinar et qui permettront, par la suite, d'estimer le taux de change d'équilibre, diverses estimations ont été effectuées. Les développements suivants présentent ces estimations ainsi que les résultats, conclusions et enseignements auxquels elles ont abouti.

II - Estimation du taux de change réel d'équilibre

Variables et données

Les variables retenues dans les estimations élaborées sont les suivantes¹³ :

¹³ Les variables explicatives du taux de change réel ne sont pas toutes disponibles et, quand elles le sont, ne correspondent pas toujours aux définitions retenues.

- le taux de change réel (TCR), initialement défini comme étant le rapport des prix des produits échangeables à ceux des non échangeables, correspond dans les estimations au taux de change effectif réel du Dinar tel que déterminé à partir d'un panier de 7 monnaies de pays partenaires de la Tunisie¹⁴;
- les termes de l'échange (TOT) sont fournis par le rapport des indices des prix implicites des exportations et des importations :

$$TOT = \text{Indice prix exportations} / \text{Indice prix des importations}$$
- la consommation publique (GCN) est approchée par la part des dépenses publiques dans le PIB :

$$GCN = \text{dépenses publiques} / \text{PIB}$$

- le degré d'ouverture de l'économie (OPEN) est mesuré par la somme des importations et des exportations rapportée au PIB :

$$OPEN = (\text{Importations} + \text{Exportations}) / \text{PIB}$$

- l'accumulation du capital (INVP) est déterminée par le rapport de l'investissement au PIB :

$$INVP = \text{Investissement total} / \text{PIB}$$

Les données statistiques proviennent de la Comptabilité Nationale, de la Banque Centrale et du Budget Économique. Elles sont annuelles et couvrent la période 1961-1999 pour un total de 39 observations. Des tests de stationnarité ont été menés¹⁵ préalablement à l'estimation des paramètres de la relation liant le TCRE à ses principaux déterminants¹⁶.

Estimation du taux de change réel d'équilibre

L'estimation de la relation de long terme liant le TCRE aux variables fondamentales évoquées est effectuée en deux étapes :

¹⁴ France, Italie, USA, Allemagne, Royaume Uni, Belgique et Pays Bas.

¹⁵ Une variable est stationnaire si i) elle oscille autour de sa moyenne et ii) si sa variance est finie. Une variable qui devient stationnaire après n différenciations est dite intégrée d'ordre n (d'ordre 1 en général).

¹⁶ Les variables sont généralement non stationnaires, à l'exception de GCN et Tech. Le test de cointégration utilisé dans une relation impliquant des variables non stationnaires met en évidence l'existence de relation(s) de long terme entre elles.

- la première est consacrée à une estimation économétrique des paramètres de l'équation (11) mettant en relation le taux de change réel observé et ses principaux déterminants;
- la seconde détermine, sur la base de l'équation estimée, la série du taux de change réel d'équilibre.

Estimation de la relation de long terme

Empiriquement, la relation retenue entre le taux de change réel et ses déterminants est de la forme¹⁷ :

(12)

$$\begin{aligned} \text{Log}(e)_t = & \beta_0 + \beta_1 \text{Log}(TOT)_t + \beta_2 \text{Log}(GCN)_t + \beta_3 \text{Log}(Open)_t \\ & + \beta_4 \text{Log}(Invp)_t + u_t \end{aligned}$$

Son estimation aboutit aux résultats suivants :

(13)

Variables	Coefficients	Déviations std
Log Open	0.770	0.57
Log TOT	- 0.967	0.38
Log INVP	0.210	0.10
Log GCN	2.53	1.21
Constante	9.529	

Nombre de vecteurs cointégrants			
Rapport de vraisemblance	Valeur critique à 5%	Valeur critique à 1%	H ₀ : r
44.0	47.2	54.5	1

$$\begin{aligned} \text{Log}(e)_t = & 9,5293 + 0,7697 * \text{Log}(Open) - 0.9671 * \text{Log}(TOT)_t \\ & + 0.2097 * \text{Log}(Invp)_t + 2.5344 * \log(GCN)_t + u_t \end{aligned}$$

** Résultats obtenus avec le test de Johansen au seuil de significativité de 5%*

¹⁷ Les tests de cointégration de Johansen et Juselius sont utilisés. Pour être fiable et aboutir à des estimations robustes, cette méthode nécessite des séries longues (50 observations au moins). En raison du faible nombre d'observations disponibles (38), un seul retard et un petit nombre de variables n'altérant pas la signification de la relation sont introduits dans l'équation estimée.

Au niveau économétrique, le rapport de vraisemblance (44) est inférieur aux valeurs critiques, ce qui confirme l'existence d'une relation de cointégration. En outre, les signes des coefficients estimés sont conformes au modèle théorique, à l'exception de celui rattaché aux dépenses publiques (G C N), et ont des écarts-types faibles.

Les résultats obtenus¹⁸ appellent les observations suivantes :

- le degré d'ouverture a un signe positif confirmant le fait qu'une plus grande ouverture de l'économie a pour effet de tirer le taux de change réel vers le haut (dépréciation du Dinar);
- le signe rattaché aux termes de l'échange est négatif, ce qui signifie qu'une détérioration des termes de l'échange induit la hausse du taux de change réel (dépréciation du Dinar);
- un renforcement de l'accumulation de capital, se traduisant par une hausse du taux d'investissement, est de nature à entraîner le taux de change réel vers le haut (dépréciation du Dinar);

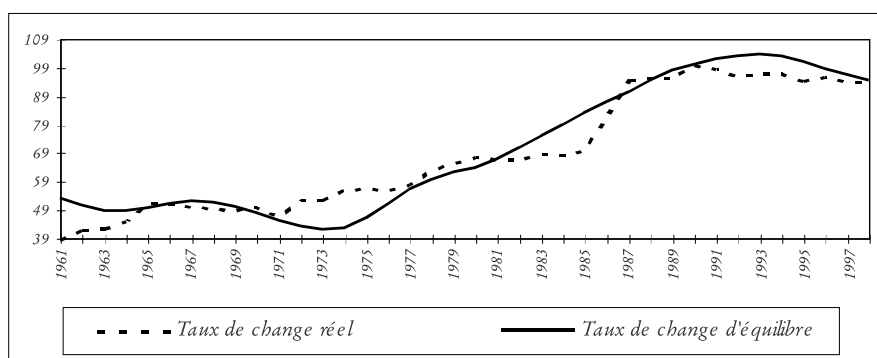
Évaluation du TCRE

Partant de la relation (13) et des coefficients estimés, la série du TCRE a été construite¹⁹. Le graphique ci-après décrit l'évolution comparée du taux de change réel du Dinar et du taux de change réel d'équilibre estimé.

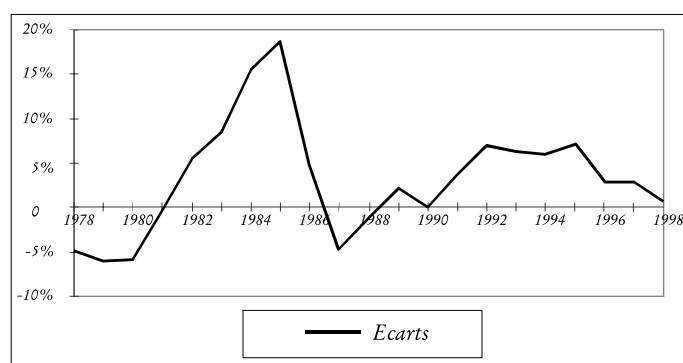
¹⁸ Contrairement aux méthodes habituelles de régression, le test de cointégration n'autorise pas une interprétation des coefficients en termes d'élasticités.

¹⁹ Cette détermination a nécessité, auparavant, le calcul des valeurs de long terme des fondamentaux (filtre de Hodrick -Prescott). Voir annexe 4 pour les graphiques représentant les déterminants et leurs comportements de long terme.

Graphique 9 - Évolution comparée du TCR et du TCRE (1961-1998)



L'analyse de leurs écarts²⁰ permet d'apprécier l'évolution du taux de change réel du Dinar par rapport à une trajectoire hypothétique²¹ d'équilibre.



Le graphique ci-dessus visualise le sens et l'ampleur des écarts entre le taux de change réel observé et le TCER. Des valeurs positives de ces écarts correspondent à une surévaluation du Dinar alors que des valeurs inférieures à zéro indiquent une sous évaluation de la monnaie par rapport au taux de change d'équilibre.

²⁰ Surévaluation = $100(e^* - e) / e^*$ (e^* étant le TCER et e le taux de change réel observé)

²¹ Les écarts entre le taux de change réel et le TCER apparaissent, généralement, lorsque des rigidités empêchent le premier de tendre vers sa valeur d'équilibre. Ce qui est révélateur, en général, de politiques macro-économiques inadaptées et incompatibles avec le maintien de l'équilibre interne et externe.

Le rapprochement des taux de change, observé et d'équilibre, sur la période 1978-1999²², laisse apparaître une évolution de la parité du Dinar en plusieurs sous périodes :

- une première, de 1978 à 1981, est caractérisée par un taux de change se situant au delà de son niveau d'équilibre, signifiant, ainsi, que le Dinar était sous évalué durant cette période;
- une seconde période, intervenant après l'introduction de la Lire italienne dans le panier et s'étalant de 1982 à 1986, a enregistré une surévaluation du Dinar et le taux de change en vigueur se situait en deçà de son niveau d'équilibre. La tendance vers la surévaluation du Dinar, déclenchée en 1982, a continué jusqu'à la veille de l'entrée en application du programme d'ajustement. La surévaluation du Dinar a atteint son maximum en 1985 pour se situer à hauteur de 20% environ et était tombée aux alentours de 5% en 1986 par suite de la dévaluation intervenue cette année;
- au delà de l'impact immédiat ayant pour effet de réduire considérablement la surévaluation du Dinar, les dévaluations successives enregistrées en 1985 et 1986 ont, également, généré un mouvement vers la sous-évaluation du Dinar durant 1987 et 1988 (4.8% et 1.2% respectivement);
- ce mouvement n'a pas été cependant de longue durée puisqu'une reprise de la tendance vers la surévaluation du Dinar a été observée dès 1989 pour se poursuivre jusqu'à la fin de la période considérée, en l'occurrence en 2000;
- il convient, toutefois, de souligner que, bien qu'il y ait surévaluation du Dinar par rapport à son niveau d'équilibre durant cette période, deux tendances contraires sont à mettre en exergue :

²² Cette période a été choisie car elle correspond à la date d'adoption du régime du panier.

-
- jusqu'en 1992, la tendance s'inscrivait dans la hausse de l'écart entre le taux de change réel et celui d'équilibre avec un maximum de 7% atteint en 1992;
 - à partir de 1993 et jusqu'à 2000, une tendance inverse est observée et correspond à une diminution continue de cet écart et, donc, à un rapprochement du taux de change de son niveau d'équilibre annulant, ainsi, la surévaluation des années passées, de sorte qu'en 2000, le taux de change est très proche de son équilibre. Une telle tendance traduit, en fait, la stratégie mise en œuvre ces dernières années et consistant à assurer la stabilisation du taux de change réel du Dinar.
 - enfin, il y a lieu de mentionner que depuis la dévaluation de 1986, les surévaluations du Dinar par rapport au niveau d'équilibre sont de moindre ampleur. Ce qui laisse penser que l'objectif de stabilisation du Dinar est en voie de réalisation.

Conclusion

La création de la zone Euro et les engagements pris vis-à-vis de l'Union Européenne dans le cadre de l'Accord d'association et de libre-échange avec les partenaires européens soulèvent, de façon cruciale, le problème du taux de change et du régime de change à adopter pour consolider la compétitivité de l'économie tunisienne. L'objectif poursuivi dans cette étude est de déterminer le taux de change réel d'équilibre susceptible d'assurer, à long terme, la cohérence du taux de change avec l'équilibre macro-économique.

En s'inspirant de la littérature économique et des travaux empiriques conduits sur le sujet, une première étape de ce travail a consisté à identifier, au préalable, ce qui est communément admis comme étant les fondamentaux du taux de change, entre autres, le degré d'ouverture de l'économie, les termes de l'échange et l'accumulation du capital.

Une estimation a été, ensuite, menée à partir de la relation liant le taux de change à ses déterminants, sur la base de données statistiques sur la période s'étalant de 1961 à 2000. Cette estimation a permis de mettre en évidence le sens et l'ampleur du lien entre le taux de change réel d'équilibre et ses facteurs explicatifs, ce qui a permis, ensuite, d'évaluer les déviations entre les deux variables. L'analyse de ces écarts ont permis de dégager les conclusions suivantes :

- le taux de change réel du Dinar se situait, jusqu'en 1982, à un niveau supérieur à non niveau d'équilibre, ce qui signifie que le Dinar était sous évalué au cours de cette période, particulièrement durant les années 1972 à 1976 pendant lesquelles la parité du Dinar dépassait d'environ 20%, en moyenne, le taux de change réel d'équilibre;

-
- de 1982 et jusqu'en 1986, le Dinar a connu une période de surévaluation. En effet, l'écart de la parité du Dinar par rapport à sa valeur d'équilibre s'était, d'abord, situé à hauteur d'environ 5% et 8% en 1982 et 1983 pour se creuser par la suite et atteindre 15% et 18%, respectivement en 1984 et 1985;
 - en 1986, et suite aux mesures prises dans le cadre du programme d'ajustement, un mouvement inverse a été amorcé qui s'est concrétisé, surtout, en 1987 et 1988 puisque la parité du Dinar est, de nouveau, supérieure à son niveau d'équilibre laissant, ainsi, apparaître une nette tendance vers la réduction de l'écart entre le taux de change réel et celui d'équilibre et, donc, vers la sous évaluation de la monnaie nationale;
 - enfin et tout au long de la période allant de 1989 à nos jours, la politique de change a poursuivi un objectif de stabilisation du taux de change réel et semble avoir réussi à l'atteindre dans la mesure où le taux de change réel s'approche, de plus en plus, de son niveau d'équilibre et que la surévaluation du Dinar, inférieure à 3% en 1997, s'est considérablement réduite à seulement 0.7% en 1998.

Par ailleurs, ces résultats et conclusions concordent avec ceux d'autres travaux²³ qui ont évalué le taux de change réel d'équilibre pour la Tunisie à partir de données de panel et sont parvenus à des conclusions similaires quand bien même les méthodes utilisées étaient différentes.

Il faut, cependant, attirer l'attention sur le fait qu'en raison de certaines difficultés, liées à l'insuffisance de la période couverte par les données utilisées et concernant l'évolution du taux de change et ses déterminants, l'approche suivie pour élaborer les estimations économétriques aurait pu être plus performante si les observations étaient plus nombreuses.

²³ Se référer à Couderts (1999), Domaç et Shabsigh (1999).

Pour ces raisons, il y a lieu de considérer les conclusions de cette étude avec prudence. D'éventuelles pistes, s'inscrivant dans le prolongement de la présente étude et susceptibles de renforcer ses enseignements, pourraient être entreprises ultérieurement sur la base de données plus complètes autorisant l'utilisation de techniques plus poussées et une analyse plus fine.

Annexes

<i>Annexe 1- Taux de change d'équilibre : concept et détermination</i>	104
<i>Annexe 2 - Test de stationnarité et de cointégration</i>	110
<i>Annexe 3 - Indices des taux de change nominal, taux de change réel et taux de change réel d'équilibre (1961-1998)</i>	111
<i>Évolution de l'indice des taux de change du Dinar (pays partenaires et concurrents)</i>	112
<i>Variation du taux de change du Dinar (%)</i>	113
<i>Annexe 4 - Évolution des variables explicatives (1961-98)</i>	114
<i>Annexe 5 - Autres travaux sur le taux de change réel d'équilibre</i>	115

Annexe 1

Taux de change d'équilibre : concept et détermination

Il y a lieu de souligner, de prime abord, que les avancées enregistrées au niveau théorique sur le thème du taux de change sont relativement importantes mais que, en revanche, rares sont les études empiriques qui ont été élaborées pour les pays en développement²⁴ dont, principalement, celle d'Edwards (1989)²⁵ qui a développé un modèle servant de base à la présente étude.

L'expérience a, en outre, montré que l'éventail des régimes de change est large et que l'adoption d'un régime de change particulier dépend, dans une très large mesure, des caractéristiques et de la structure de l'économie concernée.

Afin de présenter le modèle mis en application pour estimer le taux de change réel d'équilibre, il convient, d'abord, de préciser certaines définitions et d'en relever les principales caractéristiques.

- le taux de change nominal bilatéral d'une monnaie par rapport à une devise quelconque est défini comme étant le nombre d'unités de cette monnaie nécessaires pour obtenir une unité de cette devise.
- en présence, non plus d'une seule devise étrangère, mais de monnaies d'un échantillon de pays partenaires et concurrents, le taux de change nominal effectif d'une monnaie par rapport au panier de devises de référence est obtenu en pondérant les taux de change nominaux de ces différentes devises par le poids de chacune dans le commerce extérieur du pays considéré.

²⁴ La littérature sur les pays en développement fait référence à l'Amérique latine et, dans une moindre mesure, au Sud-est asiatique (manque de donnée cohérentes).

²⁵ Ces travaux ont inspiré des études empiriques sur les pays en transition.

-
- le taux de change réel est, quant à lui, défini par référence aux produits échangeables²⁶ et non échangeables²⁷, comme étant le rapport des prix de ces deux catégories de produits :

$$e = P_t / P_n$$

P_t étant l'indice des prix des produits échangeables et P_n celui des prix des biens non échangeables.

Cette définition pose, toutefois, des difficultés d'ordre conceptuel, dans la mesure où il n'est pas aisé de distinguer entre ces deux catégories de produits, et d'ordre empirique car il n'est pas toujours aisé de disposer des indices de prix appropriés pour ces produits. Dans la pratique, les prix des échangeables sont, généralement, approchés par ceux des exportations et des importations alors que les prix des non échangeables restent souvent difficiles à déterminer avec précision²⁸.

Afin de pallier ces entraves, une définition alternative est souvent utilisée pour approcher le taux de change réel. Elle se réfère au concept de Parité de Pouvoir d'Achat (PPA) et au différentiel d'inflation entre les prix intérieurs et les prix mondiaux. Le taux de change réel est, alors, déterminé à partir du taux de change nominal (E) corrigé par le rapport entre l'indice des prix mondiaux (P^*) et celui des prix intérieurs (P) :

$$e_{PPA} = E (P^* / P)$$

Du fait de la disponibilité des données relatives aux indices des prix, cette approche est largement préférée à la précédente.

²⁶ Les produits échangeables sont ceux susceptibles d'être échangés (exportés ou importés).

²⁷ Les non échangeables ne sont pas susceptibles d'échange soit parce que c'est physiquement impossible (infrastructures, transports...) soit à cause des réglementations internes (mesures de protection) ou mondiales (embargo), soit encore pour des raisons de coûts de transport. Certains non échangeables peuvent devenir échangeables quand les réglementations entravant leur libre circulation sont levées ou quand les coûts de transport baissent ou disparaissent.

²⁸ Très peu de travaux empiriques ont porté sur le calcul direct du taux de change réel en utilisant cette définition et les procédures ne sont pas bien développées dans la littérature.

-
- Quant au taux de change réel d'équilibre (TCRE), il est défini comme étant le rapport des prix des biens échangeables aux prix des biens non échangeables qui réalise, simultanément, les équilibres interne et externe.

L'équilibre interne est atteint quand l'offre correspond à la demande sur le marché des biens non échangeables et l'équilibre externe est obtenu lorsque le solde du compte courant est nul ou compatible, à long terme, avec l'entrée nette de capitaux.

Une telle définition suggère que le TCRE s'assimile à un taux de change réel de long terme dont l'évolution est étroitement liée à celle de nombreux facteurs. Ainsi perçu, le taux de change réel d'équilibre varie dans le temps car il suffit que l'un de ses déterminants, désignés aussi par fondamentaux, change pour qu'il se modifie à son tour²⁹.

Il convient, enfin, de mentionner que le taux de change réel d'équilibre n'est pas observable. Pour contourner cette difficulté, il est mis en relation avec certaines variables macro-économiques qui sont, elles, observables et grâce auxquelles l'estimation économétrique du TCRE peut être effectuée.

L'approche empruntée pour estimer le TCRE s'inspire du modèle proposé par Edwards dans ses travaux sur l'ajustement des taux de change dans des pays en développement. Ce modèle fait l'hypothèse d'une petite économie ouverte avec des produits exportables (X), des produits importables (M) et des produits non échangeables (N). Il suppose, en outre, que les prix des exportations et des importations se déterminent sur le marché mondial et que le prix des non échangeables découle de l'équilibre entre l'offre et la demande intérieures.

29 Ce n'est pas le cas quand le TCRE est basé sur la parité du pouvoir d'achat qui stipule, au contraire, qu'il est constant, du moins à long terme.

Ce modèle est formé des équations suivantes :

- L'équation (1) traduit la condition d'équilibre du marché interne et stipule que la production des non échangeables est égale à la somme des demandes en non échangeables des secteurs privé et public :

$$(1) \quad Y_n = D_n + G_n$$

Y_n production des non échangeables

D_n demande du secteur privé en non échangeables

G_n demande du secteur public en non échangeables

- L'équation (2) détermine la demande publique en non échangeables comme proportion fixe de la production totale :

$$(2) \quad G_n = g_n \cdot Y$$

g_n part de la consommation publique en non échangeables

- L'équation (3) relie la production des non échangeables aux prix des exportations (P_x), aux prix des importations (P_m), aux prix des non échangeables (P_n) et à la production :

$$(3) \quad Y_n = y_n (P_x, P_m, P_n, Y)$$

P_x indice des prix des exportations

P_m indice des prix des importations

P_n indice des prix des non échangeables

- L'équation (4) relie la demande en non échangeables aux prix des exportations, aux prix des importations, aux prix des non échangeables et à la consommation privée ($A - gY$)

$$(4) \quad D_n = d_n (P_x, P_m, P_n, A - gY)$$

A total de la consommation, de l'investissement et des dépenses publiques (absorption)

- L'équation (5) traduit l'équilibre entre la demande et la production, elle est obtenue en remplaçant dans (1) les variables Y_n , G_n et D_n par leurs expressions dans (2), (3) et (4) et en rapportant toutes les variables à la production Y :

$$d_n (P_x, P_m, P_n, A/Y - g) + g_n = y_n (P_x, P_m, P_n)$$

- L'équation (6) découle de la précédente et met en relation le prix des non échangeables avec ceux des autres produits et avec la consommation :

$$(6) \quad P_n = p_n (P_m, P_x, g_n, g, A/Y-g)$$

- Les équations (7) et (8) déterminent les prix des importables et des exportables à partir des prix internationaux et des éléments de la fiscalité douanière et des subventions :

$$(7) \quad P_m = (1/s) P^*_m (1 + t_m)$$

$$(8) \quad P_x = (1/s) P^*_x (1 + t_x)$$

s taux de change nominal

t_x taux de subvention des exportations

t_m taux de droits de douane sur les importations

P^*_m, P^*_x prix mondiaux des importations
et des exportations, respectivement.

- L'équation (9) définit les prix des échangeables à partir d'une pondération des prix à l'exportation et des prix à l'importation, les coefficients de pondération correspondant à la structure des échanges commerciaux :

$$(9) \quad P_t = \gamma P_m + (1 - \gamma) P_x$$

P_t prix des échangeables

γ part des importations dans les échanges commerciaux

$1 - \gamma$ part des exportations dans les échanges commerciaux

- L'équation (10) rappelle la définition du taux de change réel d'équilibre retenue, soit le rapport des prix des échangeables à ceux des non échangeables :

$$(10) \quad e = P_t / P_n$$

- Enfin, la combinaison des équations (6) à (9), explicitant les prix des produits échangeables et non échangeables compatibles avec l'équilibre simultané des marchés intérieur et extérieur,

relie le taux de change réel d'équilibre à un ensemble de variables susceptibles d'en influencer le niveau et les variations comme, entre autres, les termes de l'échange (P^*_x/P^*_m), le degré d'ouverture (t_x, t_m) et la consommation privée ($A/Y-g$) :

$$(11) \quad e^* = e^* \left(\overbrace{\left(\frac{P^*_x}{P^*_m} \right)}^?, \overbrace{t_x}^+, \overbrace{t_m}^-, \overbrace{g_n}^+, \overbrace{\left(\frac{A}{Y} - g \right)}^+ \right)$$

Les signes au-dessus des variables renvoient au sens de la relation liant le TCRE à la variable correspondante. Un signe positif signifie qu'une hausse de cette variable a un impact positif sur le TCRE et joue donc dans le sens d'une dépréciation de la monnaie et inversement pour un signe négatif.

Annexe 2

Test de stationnarité

Variables ³⁰	t-ADF	VMK ³¹	Constante
Variables différenciées (I(1))			
Log(TCR)	-4.42	-2.63**	Non
Log(OPEN1)	-6.207	-2.63**	Non
Log(OPEN2)	-6.59	-2.63**	Non
Log(OPEN3)	-7.013	-2.63**	Non
Log(TOT)	-6.83	-2.63**	Non
Log(CAPS1)	-6.21	-2.63**	Non
Log(CAPS2)	-6.45	-2.63**	Non
Log(INVP1)	-3.08	-2.63**	Non
Log(INVP2)	-4.67	-2.63**	Non
Log(GCN1)	-6.00	-2.63**	Non
Variables en niveau (I(0))			
TECHPRO	-4.20	-3,62*	Oui
Log(GCN2)	-3,02	-2,94*	Oui

Test de cointégration

Les résultats obtenus avec le test de Johansen au seuil de significativité de 5% sont reportés dans le tableau suivant :

Variables	Coefficients	Déviations std			
Log(TOT)	-0.967	0.38			
Log(lnvp1)	0.210	0.10			
Log(Open2)	0.770	0.57			
Log(GCN2)	2.53	1.21			
Constante	9.529				
Nombre de vecteurs cointégrants					
Valeurs propres	Rapport de vraisemblance	Valeur critique à 5%	Valeur critique à 1%	Ho: r	
0.539	71.90	68.52	75.05	0	
0.472	44.01	47.21	54.46	1	

³⁰ Les variables sont en log.

³¹ VMK: valeur critique de McKinnon au niveau 1% (**) et 5% (*)

Annexe 3

*Taux de change nominal, taux de change réel (TCR)
et taux de change réel d'équilibre (TRCE) (indices)
(1961 - 2000)*

Année	Taux de change nominal	Taux de change réel	Taux de change réel d'équilibre	Ecart
1961	47.15	38.55	53.1	37.74
1962	47.24	41.9	50.73	21.07
1963	47.24	42.75	48.78	14.11
1964	50.19	45.17	48.51	7.39
1965	59.04	51.56	49.41	-4.17
1966	59.04	51.09	50.95	-0.27
1967	59.03	50.07	52.06	3.97
1968	58.84	49.48	51.83	4.75
1969	57.82	49.01	50.32	2.67
1970	56.68	50.22	47.85	-4.72
1971	53.32	47.3	45.1	-4.65
1972	57.1	52.41	42.84	-18.26
1973	55.57	52.81	41.9	-20.66
1974	54.21	56.15	42.75	-23.86
1975	53.27	56.46	46.08	-18.38
1976	50.57	56.18	51.07	-9.10
1977	50.57	58.38	56.16	-3.80
1978	53.35	62.94	59.85	-4.91
1979	55.11	65.88	61.94	-5.98
1980	54.95	67.73	63.7	-5.95
1981	52.57	66.78	66.5	-0.42
1982	53.9	66.84	70.49	5.46
1983	55.54	68.82	74.67	8.50
1984	55.91	68.06	78.69	15.62
1985	58.02	69.6	82.57	18.64
1986	71.15	82.58	86.6	4.87
1987	86.01	94.84	90.33	-4.76
1988	89.95	95.25	94.15	-1.15
1989	93.53	95.65	97.74	2.19
1990	100	100	100	0.00
1991	102.07	98.24	101.77	3.61
1992	102.19	96.31	102.78	6.96
1993	104.13	97.38	103.28	6.38
1994	105.98	96.17	102.77	6.01
1995	106.77	94.53	100.99	7.09
1996	109.44	95.71	98.49	2.90
1997	109.99	93.34	96.34	2.81
1998	112.1	93.74	94.41	0.74
1999	112.05	92.74		
2000	112.67	92.5		

Évolution de l'indice du taux de change du Dinar (1961 - 2000)

Année	Pays partenaires		Pays concurrents	
	Nominal	Réel	Nominal	Réel
1961	47.15	38.55	157.62	33.25
1962	47.24	41.90	154.44	35.43
1963	47.24	42.75	154.21	38.06
1964	50.19	45.17	151.03	39.07
1965	59.04	51.56	169.48	46.45
1966	59.04	51.09	168.55	47.15
1967	59.03	50.07	167.06	47.76
1968	58.84	49.48	160.89	47.43
1969	57.82	49.01	156.93	46.60
1970	56.68	50.22	154.28	49.59
1971	53.32	47.30	137.72	45.20
1972	57.10	52.41	144.38	50.22
1973	55.57	52.81	140.43	52.33
1974	54.21	56.15	140.10	61.04
1975	53.27	56.46	130.60	59.93
1976	50.63	56.18	123.79	61.75
1977	50.57	58.38	116.50	64.36
1978	53.35	62.94	111.92	68.19
1979	55.11	65.88	108.99	71.44
1980	54.95	67.73	96.17	70.35
1981	52.57	66.78	89.43	70.84
1982	53.90	66.84	88.56	71.21
1983	55.54	68.82	81.72	68.97
1984	55.91	68.06	78.63	69.75
1985	58.02	69.60	77.45	70.88
1986	71.15	82.58	83.49	77.67
1987	86.01	94.84	94.56	87.28
1988	89.95	95.25	97.15	91.46
1989	93.53	95.65	101.35	97.44
1990	100.00	100.00	100.00	100.00
1991	102.07	98.24	96.51	99.78
1992	102.19	96.31	91.54	98.62
1993	104.13	97.38	88.71	100.30
1994	105.98	96.17	82.68	98.59
1995	106.77	94.53	80.07	98.38
1996	109.44	95.71	78.68	100.74
1997	109.99	93.34	72.51	95.83
1998	112.10	93.74	61.26	85.38
1999	112.05	92.74	62.34	88.59
2000	112.67	92.5	62.42	89.97

Variations du taux de change du Dinar (%) (1961 - 1998)

Année	Pays partenaires		Pays concurrents	
	Nominal	Réel	Nominal	Réel
1962	0.2	8.7	- 2.0	6.6
1963	0.0	2.0	- 0.1	7.4
1964	6.2	5.7	- 2.1	2.7
1965	17.6	14.1	12.2	18.9
1966	0.0	- 0.9	- 0.5	1.5
1967	0.0	- 2.0	- 0.9	1.3
1968	- 0.3	- 1.2	- 3.7	- 0.7
1969	- 1.7	- 0.9	- 2.5	- 1.7
1970	- 2.0	2.5	- 1.7	6.4
1971	- 5.9	- 5.8	- 10.7	- 8.9
1972	7.1	10.8	4.8	11.1
1973	- 2.7	0.8	- 2.7	4.2
1974	- 2.4	6.3	- 0.2	16.6
1975	- 1.7	0.6	- 6.8	- 1.8
1976	- 5.1	- 0.5	- 5.2	3.0
1977	0.0	3.9	- 5.9	4.2
1978	5.5	7.8	- 3.9	6.0
1979	3.3	4.7	- 2.6	4.8
1980	- 0.3	2.8	- 11.8	- 1.5
1981	- 4.3	- 1.4	- 7.0	0.7
1982	2.5	0.1	- 1.0	0.5
1983	3.0	3.0	- 7.7	- 3.1
1984	0.7	- 1.1	- 3.8	1.1
1985	3.8	2.3	- 1.8	1.6
1986	22.6	18.6	7.8	9.6
1987	20.9	14.8	13.3	12.4
1988	4.6	0.4	2.7	4.8
1989	4.0	0.4	4.3	6.5
1990	6.9	4.5	- 1.3	2.6
1991	2.1	- 1.8	- 3.5	- 0.2
1992	0.1	- 2.2	- 5.1	- 1.2
1993	1.9	1.0	- 3.1	1.7
1994	1.8	- 0.2	- 6.8	- 1.7
1995	0.7	- 2.7	- 3.2	- 0.2
1996	2.5	1.5	- 1.7	2.4
1997	0.5	- 2.1	- 7.8	- 7.3
1998	1.9	0	- 15.5	- 8.7

Annexe 4

Évolution des variables explicatives (1961 - 2000)

Année	Degré d'ouverture	Termes échange	Flux Cap./PIB	Cons. Pub. /PIB	Invest /PIB	Progrès technique
1961	0,743	1,117	0,068	0,174	0,198	0,078
1962	0,747	1,151	0,090	0,181	0,228	-0,040
1963	0,700	1,374	0,070	0,153	0,227	0,167
1964	0,691	1,049	0,101	0,157	0,275	0,053
1965	0,685	1,037	0,139	0,152	0,278	0,062
1966	0,691	1,081	0,100	0,167	0,239	0,043
1967	0,718	1,119	0,107	0,177	0,236	0,017
1968	0,611	1,022	0,072	0,171	0,215	0,148
1969	0,665	1,138	0,086	0,174	0,216	0,045
1970	0,682	1,145	0,076	0,169	0,205	0,067
1971	0,728	1,081	0,075	0,157	0,199	0,098
1972	0,761	1,118	0,053	0,146	0,198	0,174
1973	0,734	1,160	0,062	0,151	0,205	-0,012
1974	0,802	1,335	0,021	0,132	0,207	0,078
1975	0,786	1,249	0,042	0,147	0,257	0,080
1976	0,841	1,078	0,081	0,152	0,291	0,028
1977	0,915	1,097	0,094	0,161	0,307	0,063
1978	0,929	1,136	0,099	0,163	0,310	0,064
1979	1,027	1,251	0,063	0,151	0,305	0,072
1980	0,984	1,301	0,053	0,144	0,283	0,055
1981	1,018	1,337	0,085	0,148	0,310	-0,010
1982	1,006	1,358	0,095	0,167	0,339	0,043
1983	0,954	1,360	0,070	0,169	0,318	0,062
1984	0,925	1,303	0,065	0,169	0,321	0,036
1985	0,791	1,249	0,047	0,170	0,281	-0,021
1986	0,809	1,092	0,043	0,178	0,250	0,050
1987	0,783	1,066	0,013	0,169	0,216	0,015
1988	0,888	1,039	0,017	0,166	0,206	0,035
1989	0,962	1,018	0,014	0,173	0,225	0,071
1990	0,942	1,000	0,025	0,164	0,244	0,039
1991	0,875	0,985	0,032	0,166	0,240	0,078
1992	0,893	0,974	0,079	0,160	0,294	0,022
1993	0,900	0,959	0,090	0,163	0,310	0,033
1994	0,941	0,976	0,058	0,165	0,291	0,022
1995	0,944	0,974	0,041	0,163	0,248	0,071
1996	0,863	0,995	0,040	0,156	0,232	0,054
1997	0,898	0,962	0,045	0,157	0,247	0,048
1998	0,89287	0,947	0,020	0,156	0,247	0,062
1999	0,895	0,992	0,051	0,155	0,251	
2000	0,910	0,981	0,031	0,155	0,261	

Annexe 5

Travaux sur le taux de change réel d'équilibre

Les résultats auxquels a abouti la présente étude et les conclusions relevées sont similaires à ceux d'autres études effectuées sur le sujet. Une première étude est réalisée par Domaç I. et Shabsigh G. (1999) a porté sur le comportement du taux de change réel et son impact sur la croissance économique à partir d'un échantillon de quatre pays : Tunisie, Maroc, Jordanie et Egypte.

Cette étude est basée sur un modèle proche, dans sa conception, de celui retenu dans la présente analyse :

$$\text{TCR} = - 0.0034^* \text{Tot} + 0.1035^* \text{Open} - 0.1554^* \text{Capctrls} \\ - 0.1446^* \text{Excr} + 0.0081^* \text{Ndev} - 0.0018^* t$$

Excr : écart entre la croissance des crédits intérieurs et celle du PIB

Ndev : croissance du taux de change nominal

Cette équation est utilisée pour apprécier les écarts entre le taux de change réel et le TCRE et la conclusion dégagée par l'étude est que, là aussi, le taux de change réel observé est surévalué.

Une seconde étude, réalisée par Coudert V. (1999), a opté pour la définition du taux de change réel basée sur l'hypothèse de parité du pouvoir d'achat et a couvert un échantillon de 16 pays dont la Tunisie.

Les estimations du TCRE selon cette méthode alternative semblent dégager des écarts plus réduits, à partir de 1986. Cependant, la conclusion va dans le même sens que notre étude et met en exergue un plus grand rapprochement du taux de change réel à sa valeur d'équilibre depuis 1986 ainsi que des périodes de divergence entre les deux indicateurs qui sont similaires aux résultats obtenus dans la présente étude.

Bibliographie

Avallone N. et Lahrèche-Révil A.(1999) : «Taux de change d'équilibre fondamental dans les pays en transition : Cas de la Hongrie».

Baffes J., El Badawi A. et O'Connell S.A.(1997) : «Single equation estimation of the equilibrium real exchange rate» in «Exchange rate misalignment, concepts and measurement for developing countries», L.E.Hinkle, P.J. Montiel, Oxford Univ. Press

Banque Centrale de la Tunisie : Diverses notes

Burda M. et Wyplosz C. : «Macro-économie: une perspective européenne», ch. 7, série ouvertures économiques, Nouveaux Horizons, De Boeck Université.

Chauffour J-P et Stemitsiotis L (1998) : «L'impact de l'euro sur les pays partenaires méditerranéens», UE, Délégation de la CE en Tunisie.

Coudert V. (1999) : «Comment définir un taux de change réel d'équilibre pour les pays émergents?» CEPPI (Eco Inter n°77) 1999.

Domaç I. et Shabsigh G. (1999) : «Real exchange rate behavior and economic growth: evidence from Egypt, Jordan, Morocco and Tunisia», IMF Working Paper WP/99/40.

Edwards S.(1989) : «Real exchange rates, devaluation, and adjustment: exchange rate policy in developing countries», The MIT Press, Cambridge, Massachusetts, London, England.

Edwards S., Savastano M. (1999) : «Exchange rates in emerging economies : what do we know ? and what do we need to know ?» NBER, WP 7228, 1999.

Institut d'Économie Quantitative: Diverses notes

Zardi S. (1998) : «L'UÉM et son implication sur l'économie tunisienne: réflexions préliminaires», rapport d'étude, IEQ.

*Impact du démantèlement
de l'Accord Multifibre
sur l'économie tunisienne*

Table des matières

<i>Contexte de l'étude</i>	120
<i>1 - Part de marché et intensité de concurrence au niveau global</i>	122
<i>2 - Part de marché et intensité de concurrence par composante</i>	124
<i>3 - Evaluation de l'impact du démentèlement de l'AMF</i>	123
<i>a- Impact sectoriel</i>	131
<i>b- Impact macro-économique</i>	132
<i>Annexes</i>	135

Contexte de l'étude

Le démantèlement de l'Accord Multifibres (AMF) d'ici 2005 et l'adhésion de la Chine à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), premier exportateur mondial de vêtements, vont modifier profondément les conditions de la concurrence internationale dans les secteurs du textile et habillement. Ainsi, la concurrence asiatique risque de remettre en cause la régionalisation des échanges qui s'est construite autour des Etats-Unis et de l'Union Européenne (UE) à la faveur d'un système de protection différencié.

L'Accord sur les textiles et la confection (ATC)³² qui a démarré le 1er janvier 1995 est un accord transitoire devant conduire au 1er janvier 2005 à l'abolition des quotas imposés aux membres de l'OMC. L'ATC comporte deux mesures essentielles : d'une part l'intégration progressive des produits concernés par les quotas dans le régime général du GATT, d'autre part la libéralisation des restrictions, c'est à dire l'augmentation progressive des quotas d'exportations prévues par les accords bilatéraux conclus dans le cadre de l'AMF.

Les exportations tunisiennes de textile-habillement ont profité jusqu'ici d'un accès privilégié au marché européen. Elles représentent plus de 40% du total des exportations de biens contre 15% en 1980.

Le marché européen constitue notre principale destination puisqu'il absorbe à lui seul près de 94% des exportations textile-habillement. Ces dernières sont prédominées à raison de 92% par les vêtements de confection et de bonneterie.

Pour parvenir à apprécier les enjeux de la situation présente et future, il importe d'analyser les importations de l'UE en provenance des

³² ATC en anglais (Agreement on Textile and Clothing). L'élimination progressive des quotas prévue d'ici 2005 va générer inéluctablement une intensification de la concurrence ; les exportateurs tunisiens se heurteront à un défi sérieux pour conserver leur part de marché sur l'Union Européenne qui dispose aujourd'hui, faut-il le rappeler, d'un arsenal juridique garantissant des limites quantitatives par pays et par produit.

différentes régions et plus particulièrement des principaux concurrents de la Tunisie, et ce tant au niveau de l'ensemble du secteur qu'au niveau de ses différentes composantes.

Les investigations effectuées dans ce cadre en termes de part de marché par zone montrent que :

- i) les PECO et à moindre degré les pays du bassin méditerranéen ont enregistré de bonnes performances commerciales tant au niveau de l'ensemble de la filière qu'au niveau de ses différentes composantes,
- ii) les pays asiatiques ont maintenu, voire consolidé, leur position grâce notamment aux performances enregistrées par la Chine au cours de ces dernières années. Cette tendance est appelée à se renforcer davantage suite à son adhésion à l'OMC,
- iii) les pays de l'ALENA et d'Amérique Latine ont vu leur part de marché se réduire d'une année à l'autre.

*Tableau 1 : Structure des importations de l'UE par zone
(Textile Habillement) (%)*

	1990	1995	1999
Union Européenne (1000 Ecus)	34485343	45639665	60033353
Union Européenne (%)	100	100	100
ALENA	5.6	4.7	3.5
PECO	4.4	11.9	13.4
Bassin méditerranéen	17.2	20.3	21.1
Pays asiatiques :	33.4	34.2	36.6
Dont la Chine	8.7	10.9	13.9
Amérique Latine	3.1	1.6	0.9
Reste du monde	36.3	27.3	24.4

Compilation IEQ, Source : EUROSTAT

Les performances enregistrées par les PECO et les pays du bassin méditerranéen sont imputables :

- aux accords d'association qui se sont multipliés au cours de ces dernières années entre l'UE et ces pays. A ce titre, l'union douanière avec la Turquie, la mise en œuvre de la libéralisation des échanges avec les PECO et l'amélioration des relations commerciales avec les pays méditerranéens constituent autant d'éléments favorisant le développement du secteur,
- à la proximité géographique par rapport à l'Union Européenne qui constitue un atout non négligeable dans la mesure où la supervision se réalise plus facilement et la production à réactivité rapide «quick response» se fait dans les meilleurs délais,
- à l'ampleur des mouvements des IDE vers les PECO au cours de ces dernières années suite notamment à la conclusion d'Accords de partenariat avec l'UE qui leur accordent non seulement des avantages commerciaux mais mettent aussi à leur disposition des fonds destinés à financer l'infrastructure pour rendre l'environnement propice aux IDE et améliorer l'attractivité territoriale de ces pays appelés à adhérer à l'UE.

De telles performances diffèrent non seulement d'une région à une autre mais aussi entre les différents pays au sein d'une même région. C'est pourquoi, il importe de procéder à l'analyse des parts de marché pour les principaux concurrents tant pour l'ensemble du secteur que par composante.

1 - Part de marché et intensité de concurrence au niveau global

La Tunisie occupe le 5^{ème} rang en tant qu'exportateur de textile habillement sur l'UE. Elle apparaît mieux positionnée sur les marchés

belge (2^{ème} rang après la Chine avec une part de 10.6% en 1999) et italien (3^{ème} rang avec une part de 7.0% après la Chine et la Roumanie).

Il est à noter, toutefois, que deux sous-périodes sont à distinguer :

- la première (1992-96), correspondant à la période du VIII^{ème} Plan, est caractérisée par un rythme de croissance appréciable de notre part de marché induite essentiellement par un effet structure produit favorable,
- la seconde (1997-99), a vu notre part de marché se consolider mais selon un rythme en deçà de celui réalisé au cours de la première sous-période.

Ces modestes performances enregistrées au cours de la seconde sous-période semblent être attribuables au fléchissement de la demande mondiale et à l'essoufflement du dynamisme au niveau de la confection.

Au-delà de ces considérations résultant de l'effet structure, d'autres éléments liés à l'intensification de la concurrence sont à l'œuvre. Il s'agit notamment de :

- i) l'entrée en vigueur de l'Accord Textile Vêtement (ATV) dont l'effet a commencé à se manifester nettement à partir de 1997,
- ii) l'apparition de nouveaux concurrents disposant d'une main d'œuvre abondante et à bon prix,
- iii) l'ouverture des pays de l'Europe Centrale et Orientale (PECO) à l'Union Européenne.

Cette tendance concurrentielle n'a cessé de s'accroître d'une année à l'autre et diffère selon les marchés et les produits d'exportation. En effet, l'analyse menée en termes d'intensité concurrentielle montre que, sur le marché de l'UE, la Chine constitue le premier

concurrent et exerce, à elle seule, plus de 14% de la concurrence sur les exportations tunisiennes suivie par la Turquie (9.1%), le Maroc (6.6%) et l'Inde (6.0%).

Tableau 2 : Evolution des parts de marché et de l'intensité de concurrence en matière de Textile et Habillement (%)

	Parts de marché		Intensité de concurrence ³³	
	1990	1999	1990	1999
Chine	8.7	13.9	8.1	14.2
Turquie	7.8	10.8	6.9	9.1
Inde	4.9	5.6	4.5	6.0
Hong Kong	7.3	4.8	4.7	3.1
Roumanie	1.1	3.7	1.3	5.8
Tunisie	3.0	4.2	-	-
Indonésie	2.2	3.3	2.3	3.7
Pologne	1.7	3.8	1.7	3.2
Maroc	3.2	3.7	7.5	6.6
Bangladesh	0.9	3.1	1.1	3.3
Hongrie	1.3	2.1	1.6	2.3
Thaïlande	2.3	1.8	3.3	2.2

Compilation IEQ, source : EUROSTAT

2 - Part de marché et intensité de concurrence par composante

Les exportations du secteur habillement sont prédominées par deux composantes à savoir la confection et la bonneterie qui contribuent respectivement à hauteur de 78% et 22% au total des exportations du secteur au cours de 1999. A ce titre, l'analyse gagnerait en pertinence en se focalisant sur chaque composante et sa caractérisation en termes de part de marché et d'intensité de concurrence.

³³ Intensité de concurrence appréhendée par les parts de marché des concurrents pondérés par la structure des exportations tunisiennes sur le marché de l'UE.

i) S'agissant de la confection, la Tunisie occupe le 2ème rang (7.8%) en 1999 après la Chine (15.4%). Ces performances sont plus appréciables sur les marchés français et belge (1^{er} rang avec des parts respectives de 20.6% et 23.9%). Toutefois, l'évolution des parts de marché semble accuser une légère baisse au cours des dernières années perceptible suite notamment à l'accentuation de la concurrence sur le marché de l'UE qui constitue notre zone de prédilection.

Tableau 3 : Evolution des parts de marché et de l'intensité de concurrence en matière de confection (%)

	Parts de marché		Intensité de concurrence ³³	
	1990	1999	1990	1999
Chine	11.24	15.40	9.88	15.80
Tunisie	6.55	7.83	-	-
Turquie	7.41	7.36	6.56	6.67
Hong Kong	12.48	7.14	8.17	5.42
Roumanie	2.10	6.82	2.11	8.47
Maroc	6.02	6.89	16.26	11.37
Pologne	3.51	6.01	3.29	5.88
Inde	5.64	3.92	-	4.95
Bangladesh	1.38	3.74	5.32	4.62
Indonésie	2.08	3.35	2.02	3.68
Hongrie	2.02	2.64	2.64	3.22
Vietnam	0.17	2.04	-	2.30
Bulgarie	0.31	1.60	-	2.12
Thaïlande	2.79	1.12	4.02	1.62
Maurice	1.17	0.85	2.17	1.26

(-) L'intensité de concurrence relative à ces pays est faible.
Compilation IEQ, source : EUROSTAT

En effet, en se référant à l'essoufflement de la demande et à la forte pression que livrent actuellement certains pays concurrents, l'on peut remarquer une nouvelle configuration de l'intensité de

concurrence comme le montrent les changements structurels opérés entre 1990-1999.

En effet, certains pays ont renforcé leur position concurrentielle pour se classer parmi les principaux concurrents, il s'agit principalement des pays de l'Europe Centrale et Orientale : Roumanie (8.5%), Pologne (5.9%) et Hongrie (3.2%),

D'autres ont émergé pour occuper des positions intermédiaires nettement meilleures ; il s'agit de nouveaux pays entrés récemment en lice tels que le Vietnam (2.3%) qui se caractérise par une abondance de main-d'œuvre.

Le renforcement des uns et l'émergence des autres ont été effectués aux dépens de pays³⁴ qui ont vu leur intensité concurrentielle s'affaiblir dans cette activité en raison notamment, d'un redéploiement de leurs ressources vers la production et l'exploitation des produits à fort contenu technologique bénéficiant d'une demande mondiale dynamique tels que l'appareillage électrique, les composantes électroniques et les matériels informatiques.

- ii) Concernant les produits de la bonneterie, la Tunisie occupe le 8^{ème} rang sur le marché de l'UE avec une part de 3.1% en 1999. Cette part qui diffère d'un pays à l'autre (2^{ème} rang sur le marché italien et 4^{ème} sur le marché français avec des parts respectives de 13.2 et 8.1%) s'est maintenue pratiquement constante au cours de ces dernières années alors qu'elle a connu, pour d'autres pays, une tendance nettement à la hausse (Chine et Bangladesh) et à la baisse (Thaïlande, Indonésie, Maurice...).

³⁴ Hong Kong et Thaïlande

Tableau 4 : Evolution des parts de marché et de l'intensité de concurrence en matière de bonneterie (%)

	Parts de marché		Intensité de concurrence ³³	
	1990	1999	1990	1999
Turquie	14.71	16.85	13.20%	12.78
Chine	7.24	15.64	8.68%	15.62
Hong Kong	12.81	6.43	8.68%	3.62
Bangladesh	1.04	5.21	*	6.48
Inde	3.10	4.29	3.03%	5.83
Maroc	4.40	3.40	11.30%	7.01
Indonésie	2.99	3.39	3.04%	2.67
Tunisie	2.32	3.07	-	-
Roumanie	1.18	2.80	2.42%	6.90
Thaïlande	3.35	2.65	3.93%	2.65
Maurice	3.75	2.48	5.47%	4.55
Hongrie	1.12	2.19	1.28%	2.86
Pologne	0.95	2.11	*	1.93

(-) L'intensité de concurrence relative à ces pays est faible. Compilation IEQ, source : EUROSTAT

Le maintien d'une part de marché constante reflète les difficultés que la Tunisie a rencontrées au cours de cette période pour conserver sa position compétitive sur certains marchés fortement concurrencés. A ce titre, les investigations relatives à l'état de concurrence révèlent :

- la présence d'un même noyau de concurrents redoutables depuis les années 1990 à savoir la Chine, la Turquie et le Maroc qui livrent à eux seuls plus de 35.4% de concurrence en 1999, le renforcement de la position concurrentielle de certains pays de l'Europe Centrale et Orientale en l'occurrence la Roumanie (6.9% en 1999 contre 2.4% en 1990) et la Hongrie (2.9% en 1999 contre 1.3% en 1990) et enfin l'entrée en compétition de nouveaux concurrents tels que le Bangladesh (6.5% en 1999) et la Pologne (1.9%),

- les marchés d'exportation sont peu diversifiés dans la mesure où trois⁴ seulement se partagent 82% des exportations tunisiennes en 1999. Il est à noter de plus que l'intensité de concurrence que subit la Tunisie sur l'UE s'effectue essentiellement sur ces trois marchés.

Appréciation de certains produits soumis à des quotas pour la Chine.

Les investigations statistiques pour certains produits phares⁵ (pantalons, chemises et soutiens gorge) représentant près de 27% du total des exportations tunisiennes dans le secteur et pour lesquels la Chine est soumise à des quotas montrent que :

Tableau 5 : Pourcentage d'utilisation des quotas accordés par l'Union Européens à la Chine (%)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Pantalons	97	101	101	100	107	97
Chemises	105	100	100	87	97	99
Soutiens gorge	97	111	105	106	102	

Les parts de marché détenues par la Chine en ces produits n'ont cessé de se consolider alors que celles revenant à la Tunisie ont été soit maintenues constantes (chemises) soit baissées (pantalons et soutiens gorge) notamment en 1999.

Tableau 6 : Evolution comparative des parts de marché sur l'Union Européenne

	TUNISIE			CHINE		
	1995	1998	1999	1995	1998	1999
Pantalons	14	13.7	12.7	7.7	8.9	9
Chemises	3.6	3.5	3.6	7.7	8.4	8.7
Soutiens gorge	14.9	12.4	11.7	20.5	20.8	23.2

⁴ Il s'agit des marchés français, italien et allemand.

⁵ les exportations chinoises en ces produits sont plafonnées depuis plusieurs années comme le montrent les données recueillies de la Commission Européenne sur le degré d'utilisation des quotas.

Toutefois, l'évolution comparative des parts de marché occulte des différences de gamme et de qualité qu'il faut prendre en considération. En effet, les investigations effectuées à ce titre montrent moyennant l'estimation des valeurs unitaires, que la Tunisie exporte des produits de haute et de moyenne gamme alors que la Chine mise, principalement, sur les produits de basse gamme.

Tableau 7 : Evolution comparative des valeurs unitaires des importations de l'UE en provenance de : (1000 Ecus par tonne métrique)

	Monde (Extra-U.E.)			Tunisie			Chine		
	1995	1998	1999	1995	1998	1999	1995	1998	1999
Pantalon	13.6	15.9	14.7	15.4	16.5	17.7	11.9	15.1	14.8
Chemise	17.7	17.4	15.4	26.7	27.1	27.3	21.1	23.2	22.3
Soutien gorge	46.1	40.2	48.7	83.2	77.6	67.8	35.5	22.5	45.5

Compilation IEQ, source : EUROSTAT

De telles fragilités caractérisant l'activité (forte concurrence sur les marchés traditionnels et faible diversification des débouchés) vont, faute d'une véritable restructuration des entreprises, peser lourdement sur les performances de cette activité et risquent de réduire ses avantages comparatifs.

3 - Evaluation de l'impact du démantèlement de l'AMF

La levée progressive des quotas exportés par les pays concurrents sur l'UE se traduira par une plus grande concurrence que devront subir les exportateurs tunisiens sur le marché européen, notamment, de la part des pays asiatiques, la Chine en premier. Les pays concurrents auront, ainsi, la latitude d'infléchir les prix des leurs produits textiles vers le bas, en particulier, de consommation finale (confection et bonneterie).

Les effets attendus de l'abolition des quotas exportés en produits textiles sur les marchés européens sont appréhendés à travers la simulation d'une baisse des prix internationaux des produits concernés. En effet, dans un tel contexte et afin de préserver ses parts de marché sur ces débouchés, la Tunisie n'a d'autres choix que de veiller à ajuster les prix de ses exportations en produits textiles et de les aligner sur ceux pratiqués par ses concurrents, ce qui requiert que soient améliorées autant la compétitivité-prix que la qualité des produits exportés.

A cet égard, l'analyse comparative des valeurs unitaires des importations de l'UE en provenance de la Tunisie, de la Chine et du monde (tableau 7) met en relief qu'en 1999 les prix des produits exportés par la Chine, à titre d'exemple, sont généralement inférieurs à ceux pratiqués par la Tunisie. En retenant les principaux produits exportés (pantalon, chemise et soutien gorge), il ressort un écart moyen de l'ordre de 20% pour les pantalons et les chemises.

L'alignement sur les prix chinois, en particulier, impliquera que les prix des produits textiles tunisiens tendent vers la baisse à une cadence annuelle moyenne d'environ 5% de sorte qu'en 2005, au moment de l'élimination des quotas sur ces produits, les exportations tunisiennes seront capables de relever le défi de la concurrence imposée par les concurrents asiatiques, notamment, la Chine.

Il est attendu que cette baisse des prix internationaux des produits textiles sur les marchés européens aura plusieurs effets autant sur le secteur THC que sur l'économie dans son ensemble. Les principaux impacts de la libéralisation des produits visés par l'AMF sont escomptés autant au niveau sectoriel qu'au niveau global.

a) Impact sectoriel

Exportations

La concurrence accrue qui s'installera sur le marché de l'UE de la part des pays concurrents asiatiques, notamment la Chine, de par la baisse des prix à l'exportation que devront subir les exportateurs nationaux, affectera négativement les exportations en produits textiles. La baisse du volume des exportations du secteur THC est estimée à - 6% pour l'ensemble du secteur et, en premier lieu, l'activité de confection (- 8.4%) suivie de la bonneterie (- 2.4%).

Production

En réaction à la diminution de la demande européenne adressée à la Tunisie en produits textiles (détournée en faveur des pays asiatiques), l'activité du secteur THC se réduit et la baisse de la production du secteur se situe autour de 5 points de pourcentage pour l'ensemble du secteur, d'environ 8 points pour la confection et 2.2% pour la bonneterie. Cette contraction de la production des produits de consommation finale a pour effet de réduire, également, celle des produits intermédiaires à savoir les tissus et les filés (- 1.3%).

Emploi

La baisse de l'activité THC sera à l'origine d'une réduction des effectifs employés dans le secteur, soit globalement 17 500 personnes correspondant à 6.5% des effectifs employés dans l'ensemble du secteur. Cet effet se propagera à tout le secteur, en particulier, la confection avec une baisse évaluée à 8.9% (13 700 emplois), suivie de la bonneterie avec - 5.5% (1 100 emplois) et les

autres produits textiles avec une réduction de l'ordre de 3 points de pourcentage (2 700 emplois).

Importations

Dans la mesure où les exportations requièrent l'importation de matières premières (tissus et filés), la réduction de leur volume entraînera celle des importations d'intrants et, donc, du volume global des importations du secteur. Cette diminution des importations du secteur est évaluée à - 4.3% pour le secteur THC dans son ensemble et se situe, par activité, à -2.7% et -2.5% respectivement pour la bonneterie et la confection et à -5% pour les consommations intermédiaires.

b) impact macro-économique

La baisse des prix internationaux des produits textiles, le renforcement de la concurrence sur le marché de l'UE et à laquelle devront faire face les exportateurs tunisiens ainsi que l'impact généré autant au niveau du secteur textile qu'au niveau des autres activités de l'économie, auront des répercussions sur les principaux agrégats macro-économiques. Ces impacts se présentent comme suit :

- réduction du volume des exportations globales de 0.94% qui trouve son origine dans la perte de parts de marché sur l'espace européen en faveur des pays asiatiques, en particulier, la Chine,
- l'effet négatif sur les exportations et, par ricochet, sur la balance commerciale induit une variation du taux de change du Dinar dans le sens de la dépréciation,
- cette modification du taux de change réel entraîne, en renchérisant les importations, une réduction du volume

importé en consommations intermédiaires incorporées dans les produits exportés (- 1.5%),

Tableau 8

Impact sectoriel du démantèlement de l'accord AMF

Simulation : réduction des prix internationaux des produits textiles de 5%

Secteur	Exportation		Production		Emploi		Importation	
	Base (MD)	Var %	Base (MD)	Var %	Base (1000)	Var %	Base (MD)	Var %
IAA	233.0	3.0	3022.6	- 0.1	59.9	- 0.1	569.0	- 1.7
MCCV	79.1	2.0	930.7	0.2	35.1	0.4	125.0	- 0.7
IME	636.6	2.4	1879.4	1.2	57.1	1.8	3593.4	- 0.2
Chimie	717.7	1.8	1904.0	0.9	21.6	2.2	1064.4	- 0.4
THC	2741.8	- 6.0	3917.5	- 5.1	268.9	- 6.5	2475.5	- 4.3
Bonneterie	349.8	- 2.4	421.3	- 2.2	20.4	- 5.5	266.0	- 2.7
Confection	1984.3	- 8.4	2217.1	- 7.9	153.5	- 8.9	431.5	- 2.5
Autres	407.6	2.3	1279.1	- 1.3	95.01	- 2.9	1778.0	- 5.0
Divers	174.0	2.0	1266.1	- 0.1	71.4	- 0.3	705.3	- 1.4
Mines	61.7	2.9	204.9	1.6	10.5	2.1	43.9	0.2
Pétrole, gaz	555.1	0.3	1077.5	0.1	5.7	1.4	831.8	- 0.2
Energie	-		547.1	- 0.4	17.5	- 0.6		
BTP	-		2712.2	0.0	297.6	0.0		
Commerce	-		2472.4	- 0.4	246.9	- 1.1		
Transport, Télécom.	716.0	2.1	2200.0	0.4	126.1	0.6	220.1	- 1.6
Tourisme	1578.3	0.8	1915.2	0.5	78.0	2.0	228.6	- 1.7
Autres services	233.0	3.0	3454.0	- 0.1	273.5	- 0.5	175.1	- 1.9

- la baisse des échanges, autant pour les importations que pour les exportations, a pour effet d'alléger le déficit de la balance commerciale dans la mesure où les importations diminuent plus que les exportations,
- un impact négatif sur la production et sur l'activité de l'économie suite à la baisse des exportations (-0.26%),
- la contraction de l'activité, notamment pour le secteur des textiles lui-même, est à l'origine de celle des effectifs employés

(17 800 personnes), ce qui aggrave le taux de chômage global qui passe de 15% à 15.6%,

- une hausse des prix autant pour la consommation (0.02%) qu'à l'importation (1.3%) et à l'exportation (0.9%),
- L'effet prix ainsi que la réduction des revenus des exportateurs génèrent une réduction de la consommation des ménages et, donc, une réduction du bien-être d'environ 1%.

Tableau 9

*Impact macro-économique du démantèlement de l'accord AMF
(réduction des prix internationaux des produits textiles de 5%)*

Agrégats	Base	Variations	
		En absolu	En %
Exportations (MD)	8029.9	75.2	- 0.94
Importations (MD)	8325.8	127.8	- 1.54
Déficit commercial (MD)			
PIB aux coûts facteurs (MD)	16930.8	44.4	- 0.26
Emploi (effectifs en 1000)	2399.6	- 17.8	
Taux de chômage (%)	15		15.6
Taux change réel (%)			1.52
Prix à la consommation (%)			0.02
Prix à l'importation (%)			1.32
Prix à l'exportation (%)			0.90
Consommation ménages (MD)	11651.7	113.0	- 1.0

Annexe Statistique (1)

Annexe 2

Fiche 1 : LES ACCORDS

Depuis 1995, l'accord de l'OMC sur les textiles et les vêtements remplace l'arrangement multifibres. Ce secteur doit être, d'ici à 2005, entièrement intégré au champ d'application des règles normales du GATT. En particulier, les contingents seront supprimés, et les pays importateurs ne pourront plus établir de discrimination entre les exportateurs. L'accord sur les textiles et les vêtements lui-même cessera d'exister : c'est le seul des accords de l'OMC qui prévoit sa propre disparition.

Intégration : retour progressif aux règles du GATT

Le retour des textiles et des vêtements dans le champ d'application des règles du GATT est prévu sur dix ans. Il se fait progressivement, en quatre étapes, pour ménager tant aux importateurs qu'aux exportateurs le délai nécessaire pour s'adapter à la nouvelle situation. Certains de ces produits étaient auparavant soumis à contingentement. Tous les contingents en place au 31 décembre 1994 ont été reconduits dans le nouvel accord. Pour les produits contingentés, le résultat de l'intégration dans le cadre du GATT sera la suppression de ces contingents.

L'accord indique le pourcentage de produits qui doivent être intégrés dans le cadre des règles du GATT lors de chaque étape. Parallèlement, pour ceux de ces produits qui sont assujettis à contingentement, les contingents doivent être supprimés. Les

pourcentages sont calculés sur la base du volume du commerce des textiles et des vêtements du pays importateur en 1990. L'accord prévoit aussi que les quantités d'importations autorisées sous contingent devraient augmenter chaque année, et que cette expansion devrait s'accélérer lors de chaque étape. Le rythme de l'expansion est fixée d'après une formule fondée sur le coefficient de croissance découlant de l'ancien arrangement multifibres.

Quatre étapes en 10 ans :

Un calendrier est établi pour la suppression des contingents d'importations imposés sur les textiles et les vêtements (et pour la réintégration de ces produits dans le cadre des règles du GATT), ainsi que pour le rythme d'expansion des contingents restants.

L'OMC a déterminé les éléments clés de l'accord sur les textiles et les vêtements, et, par conséquent, ceux qui sont nécessaires à sa mise en œuvre :

- Les produits visés (tous les produits soumis à l'AMF ou aux quotas de type AMF dans au moins un pays importateur).
- L'intégration de ces produits aux règles normales de l'OMC (sur une période de dix ans divisée en quatre étapes : au 1er janvier 1995, 1998, 2002 et 2005 respectivement 16 pour cent, 17 pour cent de plus, 18 pour cent de plus et finalement 49 pour cent du volume total des importations des produits visés effectuées par un membre en 1990, couvrant quatre groupes principaux de produits, qui ne seront plus assujettis à un quota).
- L'augmentation des taux de croissance annuelle des quotas existants (processus divisé en trois étapes : au 1er janvier 1995, 1998 et 2002, respectivement 16 pour cent, 25 pour cent et 27

pour cent d'augmentation annuelle, les augmentations pour les petits fournisseurs étant avancées d'une étape).

- Le rôle de l'organe de supervision des textiles (la notification de l'AMF et des quotas de type AMF et la surveillance par le mécanisme de sauvegarde spéciale de transition).

Lors de chacune des trois premières étapes les produits à intégrer dans le cadre des règles du GATT doivent provenir des quatre grandes catégories de textiles et de vêtement : peignés et filés, tissus, articles confectionnés et vêtement. Toutes les autres restrictions ne relevant pas de l'arrangement multifibres et contraires aux accords de l'OMC devront être rendues conformes avant 1996 ou supprimées d'ici à 2005.

L'accord prévoit un traitement spécial pour certaines catégories de pays, par exemple les nouveaux venus sur le marché, les petits fournisseurs et les pays les moins avancés.

Fiche 2 : LES FORCES TEXTILES EN PRESENCE

1. la demande mondiale de produits textiles et de vêtements croît annuellement de 2.5 à 3%. Les échanges mondiaux progressent du double de ce taux en moyenne.
2. le commerce mondial des textiles et habillement représente 330 milliards de dollars en moyenne annuelle, soit 8.5% du commerce mondial des produits manufacturiers, il se situe, ainsi, au 5ème rang des produits manufacturés à haute intensité d'échanges.
3. les échanges textiles mondiaux sont régionalement très concentrés :
 - Europe occidentale 40%
 - Asie 38%

-
- Amérique du Nord 9%
 - Amérique Latine 4%
 - Autres régions 9%
4. L'industrie européenne figure :
- Au 1er rang des exportateurs textiles mondiaux avec une part de marché de 15%.
 - Au 2ème rang des exportateurs mondiaux de vêtements avec une part de marché de 9%, derrière la Chine (18%).
5. Les grands acteurs du commerce textile mondial sont :
1. Union Européenne
 2. Chine
 3. Hong Kong
 4. Etats-Unis
 5. Corée du Sud
 6. Taiwan
 7. Turquie
 8. Inde
 9. Pakistan
 10. Japon

Fiche 3 : COMMERCE MONDIAL DES TEXTILES ET DES VÊTEMENTS

Récemment, le commerce des textiles et des vêtements a, dans l'ensemble, augmenté régulièrement. Les échanges mondiaux se sont élevés au total à 332 milliards de dollars EU en 1997 (155 milliards pour les textiles et 177 milliards pour les vêtements) soit, une augmentation de 56 pour cent en valeur par rapport à 1990. Ils ont donc progressé au même rythme que le commerce mondial total des marchandises, qui a augmenté de 52 pour cent entre 1990 et 1997.

Il convient également de noter qu'au cours de la dernière décennie, le commerce des vêtements a progressé plus rapidement que celui des textiles, de 259 pour cent contre 182 pour cent entre 1985 et 1996. Autre fait révélateur, la structure des échanges mondiaux a évolué, particulièrement en faveur de certains pays d'Asie. En 1997, environ 40 pour cent des textiles et 41 pour cent des vêtements exportés étaient originaires de pays en développement asiatiques.

*Tableau 1 : commerce des textiles et des vêtements 1985-1997
(Milliards de dollars EU)*

	1985	1988	1990	1993	1996	1997
Textiles	56	85	105	113	150	155
Variation en %		+52	+24	+8	+33	+3
Vêtements	49	86	108	129	163	177
Variation en %		+76	+26	+19	+26	+8

Les dix premiers exportateurs et importateurs en 1997

Bien que le commerce des pays en développement ait augmenté rapidement, sept des dix principaux exportateurs et importateurs de textiles étaient encore, en 1996, des pays industrialisés, au premier rang desquels l'Allemagne. La situation est presque identique en ce qui concerne les exportations de vêtements, cinq pays industrialisés figurant parmi les dix premiers exportateurs. Pour ce qui est des importations de vêtements en revanche, les dix premiers importateurs sont tous des pays industrialisés.

Tableau 2 : dix premiers exportateurs et importateurs

Textiles		Vêtements	
Exportateurs	Importateurs	Exportateurs	Importateurs
Chine	Etats-Unis	Chine	Etats-Unis
Corée	Chine	Italie	Allemagne
Allemagne	Allemagne	Hong Kong	Japon
Chine	Italie	Royaume Unie	Etats-Unis
Royaume Unie	Taipei chinois	France	Allemagne
France			
EU	Italie	Turquie	Italie
France	Japon	France	Pays-bas
Belgique/	Belgique/	Royaume-Uni	Belgique/
Luxembourg	Luxembourg	Luxembourg	Japon
Canada	Inde	Suisse	Royaume-Uni
Corée	Corée		Mexique

*Tableau 3 : principaux courants d'échanges régionaux-textiles
(Milliards de dollars EU et pourcentage)*

Courants d'échanges	Valeur	Variation annuelle en %		
	1997	1990-1997	1996	1997
Intra-Europe occidentale	43.8	0	-2	-3
Intra-asiatiques	43.3	11	0	3
De l'Asie vers l'Europe occidentale	8.4	5	-2	7
De l'Europe occidentale vers l'Europe centrale et orientale, les Etats Baltes, la CEI	7.1	17	8	7
De l'Asie vers l'Amérique du Nord	6.8	8	5	20
De l'Europe occidentale vers l'Asie	4.4	5	2	-5

*Tableau 4 : Principaux courants d'échanges régionaux - vêtements
(Milliards de dollars EU et %)*

Courants d'échanges	Valeur 1997	Variation annuelle en %		
		1990-1997	1996	1997
Intra-Europe occidentale	44.2	—	5	2
De l'Asie vers l'Amérique du Nord	21.9	—	-1	12
Intra-asiatiques	21.5	14	5	2
De l'Asie vers l'Europe occidentale	19.4	5	3	7
De l'Amérique Latine vers l'Amérique du Nord	11.3	22	23	25
De l'Europe centrale et orientale des Etats Baltes, de la CEI vers l'Europe occidentale	7.7	22	17	5

Fiche 4 : LA MISE EN ŒUVRE DE L'ATC

Pour ce qui concerne la mise en œuvre de l'ATC sur la période 1995-1999, il ressort qu'un des aspects des produits visés contenu dans l'arrangement est que les positions tarifaires qui ne sont pas soumises à limitation par un pays importateur en particulier, étaient disponibles pour être «incorporées» aux règles normales de l'OMC, ce qui a actuellement des effets sur le taux d'intégration réel.

En ce qui concerne l'intégration des produits assujettis aux quotas, c'est aux pays de choisir les positions tarifaires et le pourcentage du volume à appliquer à chaque position et de choisir entre les quatre

groupes ci-après : peignés et filés, tissus, articles de confection et vêtements. Il convient de signaler que pour les groupes à haute valeur ajoutée, en particulier les vêtements, le choix jusqu'à maintenant peut se décrire comme étant notionnel. Par exemple, aux Etats-Unis, le pourcentage du volume intégré des importations effectuées en 1990 selon les quatre différents groupes se présente comme suit :

Etats-Unis	Etape 1 (%)	Etape2 (%)	Total (%)
Peignés et filés	8.46	8.00	16.46
Tissus	1.65	2.51	4.16
Articles de confection	4.19	4.54	8.73
Vêtements	1.92	1.98	3.90

La situation est comparable pour l'Union Européenne et le Canada.

Un indicateur de l'effet réel (ou plutôt du manque d'effet) du processus d'intégration sur les deux marchés principaux, c'est à dire les Etats-Unis et l'Union Européenne, est le nombre de quotas (limitations individuelles sur les produits) qui ont été éliminés pendant les étapes 1 et 2 :

Courants d'échanges	Valeur	Variation annuelle en %	
	1997	1990-1997	1996 1997
	Nombre total de quotas de l'AMF et quotas de ce type au 31/12/1994		Nombre de quotas éliminés par le processus d'intégration pendant les étapes 1 et 2
Etats-Unis	750		2
UE	219		14

L'effet observé a été que bien qu'un total de 33% du volume ait été intégré pendant l'étape 2, le montant réellement intégré est bien plus bas. Moins de 7% annuel du volume et de la valeur du

commerce à limitation aux Etats-Unis, et de 5% annuel du volume et de la valeur du commerce soumis à limitation dans l'Union Européenne ont été libérés des quotas. Ceci est essentiellement le résultat de la nature des produits visés, ce qui a permis aux importateurs, d'une manière tout à fait légale, de libérer les produits tarifaires qui, en réalité, n'étaient pas soumis à limitation.

En pratique, l'augmentation des taux annuels des quotas a été d'une importance minime, étant donné les bas taux de croissance acceptés dans le cadre de l'AMF (souvent inférieurs à 1%). A titre indicatif notons que dans l'Union Européenne, la moyenne annuelle des taux de croissance avant l'AMF était de 3.44% et de 4.49% après la mise en place des étapes 1 et 2. En ce qui concerne les Etats-Unis, les chiffres sont de 4.61 et 6.36%.

Il est également important de signaler le nombre réduit de «recours» au mécanisme de sauvegarde spéciale de transition, grâce, en partie, à l'approbation réalisée par l'organe de supervision des textiles. Par exemple, en 1995, le nombre de demandes de sauvegardes sélectives a été de 24, alors qu'en 1998 ce nombre a été seulement de cinq.

Fiche 5 : PLACE DE L'EUROPE DANS LE SECTEUR DES THC

Les industries européennes du textile et de l'habillement figurent au premier rang des exportateurs mondiaux. Le leadership mondial s'exerce sur trois marchés très distincts :

- Les produits textiles destinés à la confection de vêtement (fils, tissus, étoffes, accessoires) et les vêtements eux-mêmes .
- Les produits textiles d'intérieur (revêtements de siège, tapis et moquettes, rideaux-voilages, linge de maison..).

-
- Les produits textiles destinés à d'autres grands secteurs d'activité (industrie automobile, industrie chimie aéronautique, bâtiments et travaux publics, agriculture, industries électroniques..).

Ainsi en Europe, plus de 100.000 entreprises, qui emploient 2,5 millions de salariés, fondent leurs réussites industrielles et succès commerciaux sur les facteurs-clés suivants :

- La technologie : plus de 50% du marché mondial des équipements textiles est alimenté par l'Europe.
- La création et la mode : les grands créateurs textiles mondiaux exercent leurs talents en Europe.
- L'innovation : les textiles «high tech» sont inventés en Europe ainsi qu'aux Etats-Unis et au Japon.
- Des marques mondiales : l'Europe rassemble dans le textile et les vêtements les marques les plus prestigieuses et à fort pouvoir d'attraction pour les consommateurs du monde entier.
- Des territoires dédiés au textile : 60 grandes régions européennes concentrent l'excellence de la tradition et du savoir-faire textiles.

*Impact du démantèlement
tarifaire sur
les échanges extérieurs
(1997 - 2000)*

Résumé

L'objet de la présente étude est d'évaluer les effets des premières mesures décidées dans le cadre du démantèlement tarifaire vis-à-vis des importations provenant de l'Union Européenne (UE) sur le volume et le rythme d'évolution des importations selon leur origine. Deux observations préliminaires sont, à cet effet, à relever :

- La première est que la période d'observation, depuis l'entrée en vigueur des mesures de réduction des tarifs douaniers et d'exécution du programme de démantèlement, est relativement courte et ne permet pas de tirer des conclusions robustes quant à la tendance enregistrée par les importations tunisiennes de 1997 à 2000;
- La seconde est que de nombreux autres facteurs sont susceptibles d'interférer dans cette évaluation et d'influencer le rythme des importations sur la période considérée.

Ces deux remarques incitent, donc, à prendre les résultats auxquels l'analyse a abouti avec précaution et de les considérer comme des éléments de réponse appelés à être confirmés, ou infirmés, ultérieurement à la lumière d'autres observations qui seront disponibles au fur et à mesure que l'exécution du programme de démantèlement avance dans le temps.

Cela dit, l'étude a dégagé les principaux résultats suivants :

- Une hausse de la valeur des importations, toutes origines confondues, depuis 1997 au taux moyen annuel de 12% contre 8% pendant la période 1993-96;
- Cette hausse est surtout imputable à l'augmentation des importations provenant de l'UE qui ont enregistré une forte accélération avec un rythme annuel moyen de 12% sur la

période post démantèlement (1997-2000) contre seulement 5.5% sur la période précédant les premières mesures de démantèlement (1993-96) ;

- Une légère reprise des importations hors UE et faisant l'objet du démantèlement ;
- Une augmentation de la valeur des importations en admission temporaire mais qui est en relation, plutôt, avec l'évolution des exportations et non avec le démantèlement tarifaire;
- Un effet de détournement des échanges extérieurs en faveur de la zone européenne commence à se produire, notamment pour les produits de la liste 2, ce qui aura pour effet de consolider davantage la place de l'UE dans les importations futures.

Objectif de l'étude

L'objectif poursuivi est d'apprécier l'impact des premières mesures inscrites dans le cadre du démantèlement progressif des droits de douane et taxes équivalentes sur les importations provenant de l'Union Européenne (UE) et devant aboutir, vers 2008, à l'instauration d'une zone de libre-échange des produits industriels avec cette région du monde.

A cet effet, les importations ont été classées en trois catégories :

- La première englobe les importations ayant subi une réduction des droits de douane dans le cadre du programme de démantèlement (Objet du démantèlement);
- La seconde concerne les importations en admission temporaire ; et
- La troisième regroupe les importations bénéficiant d'avantages spécifiques et relevant de régimes préférentiels.

En outre et afin de cerner, avec le plus de précision possible, l'effet du démantèlement sur le volume des échanges extérieurs, les importations ont été classées selon qu'elles proviennent de l'UE ou de pays hors UE ainsi que par liste. Il est rappelé, à cet égard, que les deux premières listes portent sur des importations n'ayant pas de similaires locaux alors que les deux suivantes ciblent des importations ayant des équivalents fabriqués localement, leur contenu se présente comme suit :

- La liste 1 englobe, essentiellement, des biens d'équipement et des intrants dont les droits de douane ont été immédiatement démantelés dès l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange. Les importations couvertes constituent 12% du volume des importations en provenance de l'UE (de 1994);

-
- La liste 2 concerne, surtout, des matières premières et des consommations intermédiaires non produites localement qui représentent 28% du total des importations issues de l'UE et dont l'annulation de la protection est programmée sur cinq ans à partir de l'entrée en vigueur de l'Accord;
 - La liste 3 est composée de produits jugés capables de faire face à la concurrence extérieure, l'élimination de leur protection se fera sur une période transitoire de 12 ans et couvre environ 30% des importations issues de l'UE;
 - Enfin, la liste 4 concerne des produits industriels fabriqués localement et pour lesquels une période de mise à niveau est nécessaire, la réduction de leur protection vis-à-vis de l'UE est prévue sur une période de 8 ans après un délai de grâce de 4 ans à compter de la date d'entrée en application de l'Accord. Les produits couverts par cette liste représentent 29% des importations UE (1994).

Pour être à même de capter l'effet du démantèlement sur les échanges extérieurs, deux périodes d'analyse ont été retenues, la première s'étend de 1992 à 1996 et la seconde de 1997 à 2000. La comparaison, toutes choses égales par ailleurs, de l'évolution des importations des différentes catégories au cours de ces deux périodes est censée fournir des indications sur l'impact des mesures de démantèlement tarifaire sur le niveau et le rythme des importations.

Le suivi des importations, par origine, par régime et par période, l'analyse de leur rythme de croissance ainsi que la visualisation de leur évolution à travers des graphiques, ont permis de tirer les principales observations suivantes présentées par régime d'importation.

I - Importations concernées par le démantèlement

1 - Importations provenant de l'Union Européenne

Pour ce qui est des produits industriels importés de l'UE et directement concernés par l'élimination, à terme, de leurs droits de douane et taxes équivalentes, les remarques suivantes sont à relever :

- L'impact du démantèlement est surtout ressenti au niveau de la liste 2 (demi produits et intrants non fabriqués localement) dont les importations correspondantes ont augmenté, annuellement, de 17% en moyenne entre 1997 et 2000 contre une quasi stabilisation au cours de la période précédente;
- Les importations visées par la liste 1 (équipements non fabriqués localement) ont accusé une hausse relativement importante mais moindre que celle des consommations intermédiaires (liste 2), son rythme d'évolution est passé de 10.5% à 14.5% entre les deux périodes d'analyse;
- Les importations couvertes par la liste 3 (produits fabriqués localement et compétitifs) ont enregistré, également, une hausse avec un taux de croissance passant de 4.5% par an en moyenne à 7%, respectivement entre 1993-96 et 1997-2000;
- Les importations de la liste 4 (produits fabriqués localement non compétitifs) ont évolué à une cadence quasi similaire, soit aux taux annuels moyens de 10% et 10.5%, respectivement pour les deux périodes considérées. Il est clair, de la sorte, que le démantèlement n'a pas encore eu d'effet sur cette catégorie d'importations puisque la réduction de la protection des produits concernés, essentiellement des biens de consommation finale, n'a été entamée que l'année dernière (2000);
- Globalement et en considérant les quatre listes, il ressort plus qu'un doublement des importations provenant de l'UE et ayant

fait l'objet de réduction de droits de douane, leur accroissement annuel moyen est estimé à 5.5% et 12% respectivement pour les deux périodes 1993-96 et 1997-2000.

2 - Importations hors Union Européenne

L'évolution, depuis 1992, des importations provenant de pays n'appartenant pas à l'UE et par référence aux deux sous périodes considérées fait ressortir les caractéristiques suivantes :

- Renversement de la tendance pour les importations des produits de la liste 1 en ce sens que, après avoir enregistré une baisse entre 1993 et 1996, au rythme annuel moyen de - 17.5%, cette catégorie d'importations a augmenté avec une hausse moyenne de 1% par an depuis le début de la mise en œuvre du démantèlement de leurs tarifs douaniers;
- Inversement pour les importations de la liste 2, la hausse moyenne de 5.5% par an pendant la période avant démantèlement a été freinée pour laisser place à une diminution évaluée à - 3% en moyenne par an au cours de la période du démantèlement alors que les importations de la même liste, mais provenant de l'UE, ont connu une forte hausse entre les deux périodes. Au vu de ces données, il semble que pour les produits de cette liste, un effet de détournement des échanges en faveur de la zone européenne a commencé;
- Les importations de la liste 3 issues de pays hors UE se sont accélérées et ont cru plus rapidement d'une période à l'autre et semblent avoir eu un comportement semblable à celui des produits de la même liste mais provenant de l'Union Européenne;
- Pour les produits de la liste 4, le démantèlement est encore récent et ne permet pas d'apprécier convenablement le comportement de leurs importations. On relève cependant, une décélération

-
- dans le rythme d'évolution de cette catégorie d'importations vis-à-vis des pays hors UE, les taux d'accroissement annuels moyens étant passés de 9.5% à seulement 0.5% entre les deux périodes retenues et ce, contrairement aux importations UE qui, elles, ont augmenté à des taux similaires avant et après le démantèlement;
- En considérant tous les produits objet du démantèlement et ne provenant pas de l'UE, les importations se sont quasiment stabilisées avec une légère hausse de 1% en moyenne par an entre 97-2000 alors qu'elles avaient enregistré une tendance soutenue vers la baisse avec un taux annuel moyen de - 6% entre 93-96.

3 - Total des importations concernées par le démantèlement

Globalement et sans distinction d'origine, les importations touchées par le démantèlement tarifaire ont enregistré un rythme d'accroissement annuel moyen plus soutenu après 1996. En effet, après une cadence relativement faible, de l'ordre de 1.5% par an entre 1992 et 1996, les importations objet du démantèlement, qu'elles émanent de l'UE ou de pays hors UE, ont connu une forte accélération de leur rythme d'accroissement, avec 9% par an en moyenne, depuis l'entrée en vigueur des premières mesures de suppression progressive des tarifs douaniers. Et cela est surtout vrai pour les deux premières listes dont les importations correspondantes ont accusé, respectivement et en moyenne annuelle, des taux de croissance passant de - 6.5% à 9% et de 1.5% à 11% entre les deux périodes retenues.

Si d'autres facteurs sont susceptibles d'influencer l'évolution de ces importations comme, à titre d'exemple, le comportement de l'investissement par son incidence sur les importations de biens d'équipement nécessaires à l'appareil productif (liste 1), il semble

que le démantèlement tarifaire a, aussi, significativement contribué à l'augmentation de cette catégorie d'importations.

Pour récapituler, on retient pour les importations objet du démantèlement tarifaire deux principales observations :

- D'une part, une tendance vers l'accentuation du rythme d'accroissement des importations provenant de l'UE (5.5% entre 1993-96 et 12% depuis 1997, en moyenne annuelle) ; et
- D'autre part, une stabilisation de celles provenant de pays hors UE (- 6% pour la première période et 1% pour la seconde).

Ces deux conclusions militent en faveur du fait que les premières mesures de réduction des droits de douane ont engendré, pour les produits concernés, un surcroît d'importations depuis 1997.

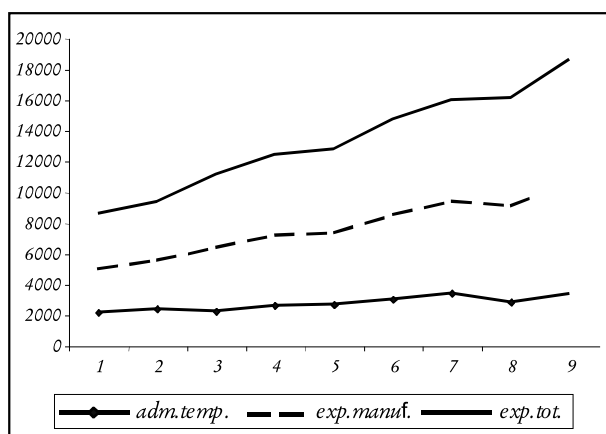
II - Importations en admission temporaire

Toutes listes et origines confondues, les importations sous le régime de l'admission temporaire ont connu, globalement, une consolidation de leur rythme de croissance qui est passé, en moyenne annuelle, de 5.5% entre 1993-96 à 7% entre 1997-2000.

En distinguant les importations selon leur origine, deux tendances contraires sont à mettre en exergue. D'une part, une décélération des importations provenant de l'UE dont l'accroissement tombe à 7% entre 1997-2000 comparativement à 15% la période précédente et, d'autre part, une relance pour les importations provenant de pays hors UE dont l'accroissement moyen est passé de - 20.5% par an au cours de la première période à 4.5% depuis 1997.

Il est admis cependant que cette catégorie d'importations évolue en étroite relation avec le rythme des exportations et on ne s'attend pas à ce qu'elles soient liées aux mesures de démantèlement tarifaire. Le graphique ci-après met en parallèle l'évolution des importations en admission temporaire et celle des exportations totales et manufacturières et ce, tout au long de la période 1992 à 2000.

Graphique : Importations en admission temporaire, exportation totales et manufacturières (1993-2000)



Ce graphique révèle des évolutions relativement comparables et laisse penser qu'il existe une corrélation, plus ou moins forte, entre le volume des importations en régime d'admission temporaire et celui des exportations, totales ou manufacturières.

Pour s'assurer du sens et de la robustesse du lien pouvant relier ces variables, une relation liant les importations en admission temporaire³⁵ aux exportations a été estimée. Elle a abouti à un coefficient de détermination de l'ordre de 60%, ce qui corrobore l'existence d'une corrélation relativement forte entre ces variables.

³⁵ Les résultats ne diffèrent pas sensiblement pour les importations en admission temporaire du régime off-shore.

En outre, l'estimation des paramètres de cette relation se présente comme suit :

$$IAT = 0.28 \text{ } X_{\text{manuf}} + 1346$$

$$R^2 = 0.73 \quad DW = 2.57$$

IAT : Importations en admission temporaires (MD)

Xmanuf : Exportations manufacturières (MD)

Elle a permis de relever deux constatations :

- Le coefficient 0.28 signifie qu'une variation de 1 000 Dinars des exportations manufacturières induit une hausse des importations en admission temporaire de l'ordre de 280 D, ce qui donne une appréciation du contenu des exportations manufacturières en cette catégorie d'importations;

$$\text{Log } IAT = 0.49 \text{ } \text{Log } X_{\text{manuf}} + 3.7$$

$$R^2 = 0.71 \quad DW = 2.6$$

- Le coefficient 0.49 mesure l'élasticité des importations en admission temporaire par rapport aux exportations manufacturières. Il signifie qu'une hausse de 10% de cette catégorie d'exportations entraîne une hausse de 5% environ des importations en admission temporaire, ce qui fait ressortir la forte dépendance des exportations industrielles vis-à-vis des intrants et équipements importés.

Conclusion

Le suivi et l'analyse des importations par catégories au cours des cinq années précédant la mise en œuvre des premières mesures du démantèlement tarifaire vis-à-vis de l'Union Européenne et cinq années après, les investigations menées ont permis de tirer les principales conclusions suivantes quant à l'effet de ces mesures sur le niveau et l'évolution des importations de la Tunisie :

- Une hausse de la valeur totale des importations depuis 1997 au taux moyen annuel de 12% contre 8% pendant la période 1993-96;
- Une légère augmentation des importations en admission temporaire mais qui est imputable à l'évolution des exportations et non au démantèlement tarifaire;
- Une reprise des importations hors Union Européenne et une quasi stabilisation de celles bénéficiant d'avantages douaniers dans le cadre d'accords préférentiels; et
- Une forte accélération des importations provenant de l'Union Européenne et ce, au niveau des quatre listes (notamment la seconde) avec un rythme annuel moyen évalué à 12% sur la période post démantèlement (1997-2000) contre seulement 5.5% sur celle précédant le démantèlement (1993-96).

Toutes ces observations semblent indiquer, pour les prochaines années et si les évolutions relevées se confirment dans le futur, que le démantèlement des tarifs douaniers aura pour conséquence, d'une part, de stimuler les importations issues de la zone européenne et, d'autre part, de générer un effet de détournement des échanges en faveur de cette zone et au détriment du reste du monde.

Annexe

Taux de croissance annuel moyen* des importations par zone et par régime (%) (1993-1996 et 1997-2000)

Régime	UE		Hors UE		Total	
	1993 1996	1997 2000	1993 1996	1997 2000	1993 1996	1997 2000
Importations soumises au démantèlement tarifaire	5.5	12.0	- 6.0	1.0	1.5	9.0
Liste 1	10.5	14.5	- 17.5	1.0	- 6.5	9.0
Liste 2	- 0.5	17.0	5.5	- 3.0	1.5	11.0
Liste 3	4.5	7.0	4.0	8.5	4.5	7.5
Liste 4	10.0	10.5	9.5	0.5	9.5	7.5
Importations en admission temporaire	15.0	7.0	- 20.5	4.5	5.5	7.0
Liste 1	16.0	2.0	- 20.2	6.5	- 11.0	3.5
Liste 2	17.5	13.5	- 4.5	4.5	11.0	11.5
Liste 3	13.0	10.0	-	8.5	- 3.5	10.0
Liste 4	15.5	3.5	- 5.5	- 3.5	15.0	3.0
Importations Bénéficiaires d'avantages	2.0	19.5	- 7.0**	22.0	22.5	20.5
Total	8.0	12.0	8.0	12.0	8.0	12.0
Total général	-	-	8.0	12.0		

(*)Méthode cumulée (**) sur la période 1994-96

Source : Ministère des finances (DGAFF/M.B.-R.M)

Évolution des importations provenant de l'UE (MD)

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Objet du démantèlement									
Liste 1	248.6	256.3	303.0	327.4	394.3	398.9	517.3	664.3	641.2
Liste 2	428.2	387.6	432	459.8	437.8	427.2	592.3	746.4	849.1
Liste 3	376.3	384.0	405.7	413.7	473.0	490.7	541.8	565.2	645.1
Liste 4	312.7	434.6	387.5	361.7	405.7	478.4	543.1	508.6	561.9
S/Total	1 365.8	1 462.5	1 528.0	1 562.6	1 710.8	1 795.2	2 194.5	2 484.5	2 697.3
Admission Temporaire									
Liste 1	32.2	19.5	45.3	69.5	53.6	47.7	54.8	46.7	75.3
Liste 2	224.3	223.3	335.0	414.4	382.6	486.8	554.7	484.9	585.5
Liste 3	449.0	490.6	593.7	671.9	976.9	806.8	967.9	823.8	976
Liste 4	739.7	844.2	1044.6	1164.3	1254	1370	1539.6	1212.7	1350.8
S/Total	1 445.2	1 577.6	2 018.6	2 320.1	2 389.9	2 711.3	3 117.0	2 568.1	2 987.6
Régime préférentiel	1 232.7	1 421.1	1 072.1	1 367.9	1 324.8	1 907.6	1 809.1	2 131.8	2 611.2
TOTAL	4 043.7	4 461.2	4 618.7	5 250.6	5 425.5	6 414.1	7 120.6	7 184.4	8 296.1

Source : Ministère des finances (DGAFF/M.B.-R.M)

*Taux de croissance annuel moyen des
importations provenant de l'Union Européenne (%)*

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Objet du démantèlement								
Liste 1	3.1	18.2	8.1	20.4	1.2	29.7	28.4	-3.5
Liste 2	-9.5	11.4	6.5	-4.8	-2.4	38.6	26.0	13.8
Liste 3	2.0	5.7	2.0	14.3	3.7	10.4	4.3	14.1
Liste 4	39.0	-10.8	-6.7	12.2	17.9	13.5	-6.4	10.5
S/Total	7.1	4.5	2.3	9.5	4.9	22.2	13.2	8.6
Admission Temporaire								
Liste 1	-39.4	132.3	53.4	-22.9	-11.0	14.9	-14.8	61.2
Liste 2	-0.4	50.5	23.7	-7.7	27.2	13.9	-12.6	20.7
Liste 3	9.3	21.0	13.2	4.1	15.3	20.0	-14.9	18.5
Liste 4	14.1	23.7	11.5	7.7	9.3	12.4	-21.2	11.4
S/Total	9.2	28.0	14.9	3.0	13.4	15.0	-17.6	16.3
Régime préférentiel	15.3	-24.6	27.6	-3.2	44.0	-5.2	17.8	22.5
TOTAL	10.3	3.5	13.7	3.3	18.2	11.0	0.9	15.5

Source : Ministère des finances (DGAFF/M.B-R.M)

Évolution des importations hors Union Européenne (MD)

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Objet du démantèlement									
Liste 1	522.0	503.2	265.2	247.7	300.8	295.5	314.8	315	300.6
Liste 2	178.0	171.7	189.9	238	211.6	221	173.4	164.5	220
Liste 3	106.0	89.5	87.8	152.4	138.7	155.1	158.8	185.2	184.7
Liste 4	114.0	121.9	107.6	157.5	187.4	161.6	160.1	216.8	220.3
S/Total	920.0	886.3	650.5	795.6	838.5	833.2	807.1	881.5	925.6
Admission Temporaire									
Liste 1	135.5	243.4	23.6	28.8	21.2	27.8	30.7	13.0	28.3
Liste 2	117.2	153.7	67.4	94.2	101.7	92.4	109.5	96.5	154.3
Liste 3	426.2	407.8	107.0	127.9	104.0	142.7	120.8	98.4	150.3
Liste 4	46.2	20.2	45.9	68.8	66.3	56.1	59.5	58.7	68.4
S/Total	725.1	825.1	243.9	319.7	293.2	319.0	320.5	266.6	401.3
Régime préférentiel	0.0	0.0	1 134.2	1 098.2	941.6	1 227.2	1 241.8	1 733.0	2 105.0
TOTAL	1645.1	1711.4	2 028.6	2213.5	2 73.3	2 379.4	2 369.4	2 881.1	3 431.9

Source : Ministère des finances (DGAFF/M.B-R.M)

Taux de croissance annuel moyen des importations hors UE (%)

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Objet du démantèlement								
Liste 1	-3.6	-47.3	-6.6	21.4	-1.8	6.5	0.1	-4.6
Liste 2	-3.5	10.6	25.3	-11.1	4.4	-21.5	-5.1	33.7
Liste 3	-15.6	-1.9	73.6	-9.0	11.8	2.4	16.6	-0.3
Liste 4	6.9	-11.7	46.4	19.0	-13.8	-0.9	35.4	1.6
S/Total	-3.7	-26.6	22.3	5.4	0.6	-3.1	9.2	5.0
Admission Temporaire								
Liste 1	79.6	-90.3	22.0	-26.4	31.1	10.4	-57.7	117.7
Liste 2	31.1	-56.1	39.8	8.0	-9.4	18.5	-11.9	59.9
Liste 3	-4.3	-73.8	19.5	-18.7	37.2	-15.3	-18.5	52.7
Liste 4	-56.3	127.2	49.9	-3.6	-15.4	6.1	-1.3	16.5
S/Total	13.8	-70.4	31.1	-8.3	8.8	0.5	-16.8	50.5
Régime préférentiel				-14.3	30.3	1.2	39.6	21.5
TOTAL	4.0	18.5	9.1	-6.3	14.8	-0.4	21.6	19.1

Source : Ministère des finances (DGAFF/M.B-R.M)

Structure des importations par régime et par liste (%) (1992 2000)

	1992			1993			1994			1995			1996			1997			1998			1999			2000		
	UE	Hors UE	UE	UE	Hors UE	UE	UE	Hors UE	UE	UE	Hors UE	UE	UE	Hors UE	UE	UE	Hors UE	UE	UE	Hors UE	UE	UE	Hors UE	UE	UE	Hors UE	UE
Objet du Démantèlement																											
Liste 1	18.2	56.7	17.5	56.8	19.8	40.8	21.0	31.1	23.0	35.9	22.2	35.5	23.6	39.0	26.7	35.7	23.8	32.5									
Liste 2	31.4	19.3	26.5	19.4	28.3	29.2	29.4	29.9	25.6	25.2	23.8	26.5	27.0	21.5	30.0	18.7	31.5	23.8									
Liste 3	27.6	11.5	26.3	10.1	26.6	13.5	26.5	19.2	27.6	16.5	27.3	18.6	24.7	19.7	22.7	21.0	23.9	20.0									
Liste 4	22.9	12.4	29.7	13.8	25.4	16.5	23.1	19.8	23.7	22.3	26.6	19.4	24.7	19.8	20.5	24.6	20.8	23.8									
S/Total	33.8	55.9	32.8	51.8	33.1	32.1	29.8	35.9	31.5	10.1	28.0	35.0	30.8	34.1	34.6	30.6	32.5	27.0									
Admission Temporaire																											
Liste 1	2.2	18.7	1.2	29.5	2.2	9.7	3.0	9.0	2.2	7.2	1.8	8.7	1.8	9.6	1.8	4.9	2.5	7.1									
Liste 2	15.5	16.2	14.2	18.6	16.6	27.6	17.9	29.5	16.0	34.7	18.0	29.0	17.8	34.2	18.9	36.2	19.6	38.5									
Liste 3	31.1	58.8	31.1	49.4	29.4	43.9	29.0	40.0	29.3	35.5	29.8	44.7	31.1	37.7	32.1	36.9	32.7	37.5									
Liste 4	51.2	6.4	53.5	2.4	51.7	18.8	50.2	21.5	52.5	22.6	50.5	17.6	49.4	18.6	47.2	22.0	45.2	17.0									
S/Total	35.7	44.1	35.4	48.2	43.7	12.0	44.2	14.4	44.0	14.1	42.3	13.4	43.8	13.5	35.7	9.3	36.0	11.7									
Régime préférentiel	30.5	0.0	31.9	0.0	23.2	55.9	26.1	49.6	24.4	45.4	29.7	51.6	25.4	52.4	29.7	60.2	31.5	61.3									
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100									

Source : Ministère des finances (DGAFF/M.B-R.M)

**Graphiques : Évolution des importations : Objet de démantèlement
Union Européenne (1992-2000)**

Figure 3 : Liste 3

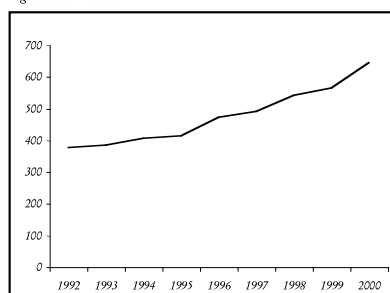


Figure 4 : Liste 4

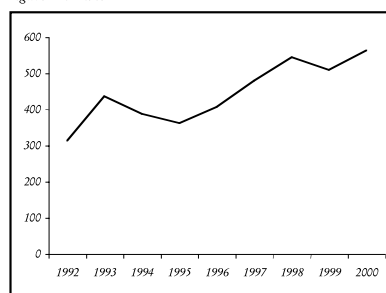
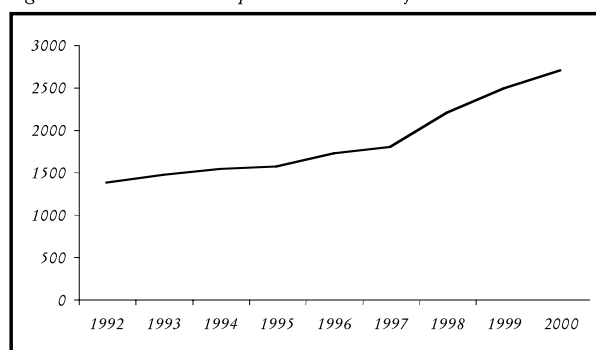


Figure 5 : Total des importations UE objet de démantèlement



Évolution des importations : Objet de démantèlement Hors Union Européenne

Figure 1 : Liste 1

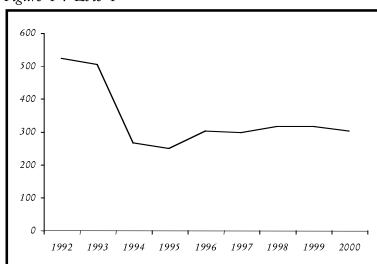


Figure 2 : Liste 2

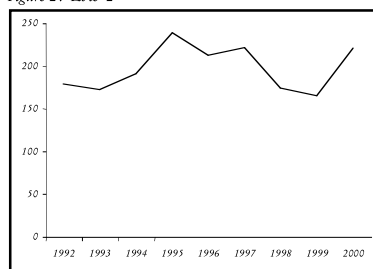


Figure 3 : Liste 3

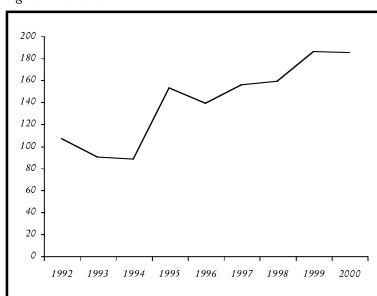
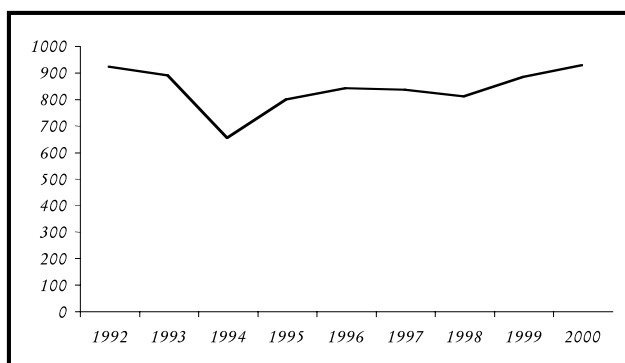


Figure 4 : Liste 4



Figure 5 : Total des importations Hors UE objet de démantèlement



Évolution des importations : Objet de démantèlement (UE + Hors UE)

Figure 1 : Liste 1

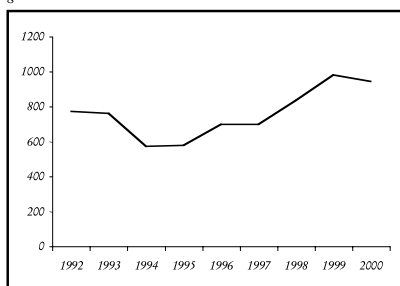


Figure 2 : Liste 2

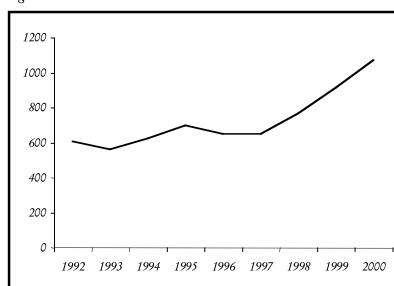


Figure 3 : Liste 3

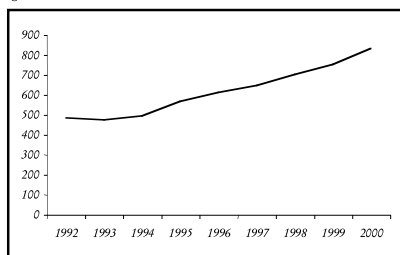


Figure 4 : Liste 4

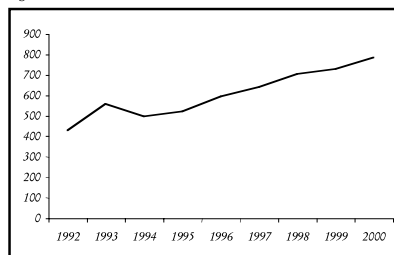
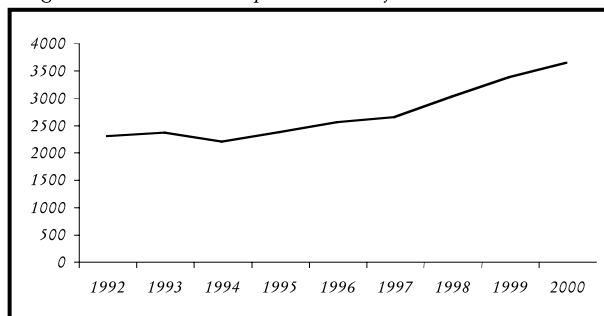


Figure 5 : Total des importations objet de démantèlement



Évolution des importations : Admission temporaire Union Européenne

Figure 1 : Liste 1

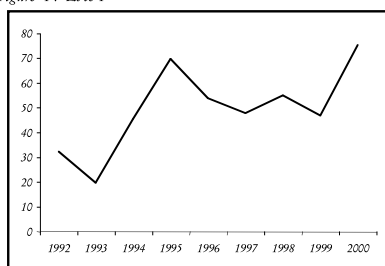


Figure 2 : Liste 2

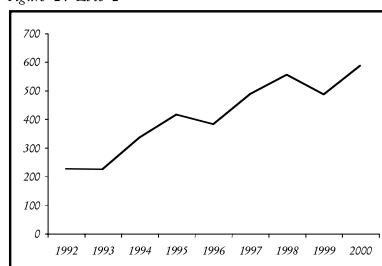


Figure 3 : Liste 3

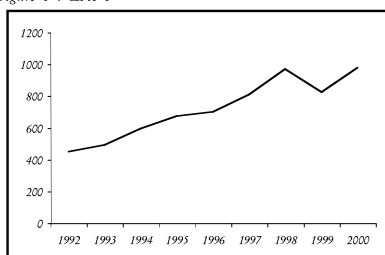


Figure 4 : Liste 4

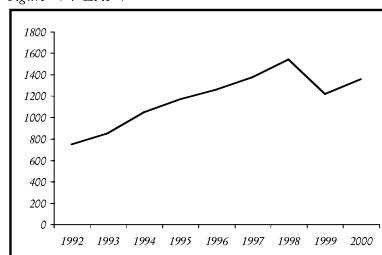
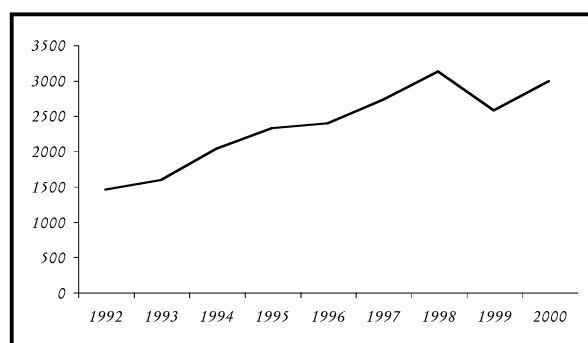


Figure 5 : Total des importations UE admission temporaire



Évolution des importations : Admission temporaire Hors Union Européenne

Figure 1 : Liste 1

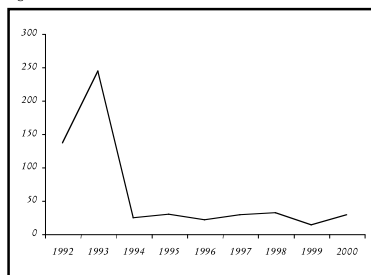


Figure 2 : Liste 2

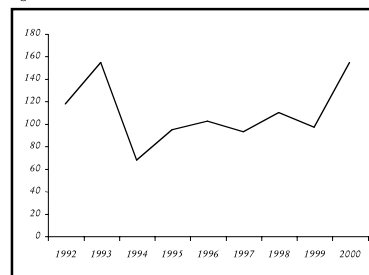


Figure 3 : Liste 3

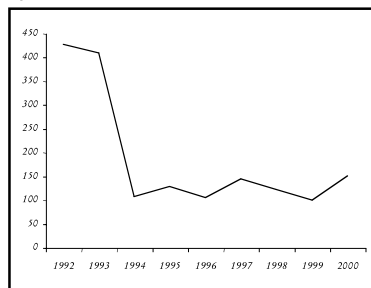
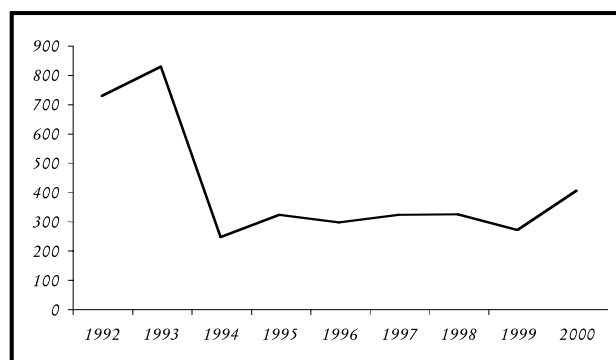


Figure 4 : Liste 4



Figure 5 : Total des importations Hors UE admission temporaire



Évolution des importations : Admission temporaire (UE + Hors UE)

Figure 1 : Liste 1

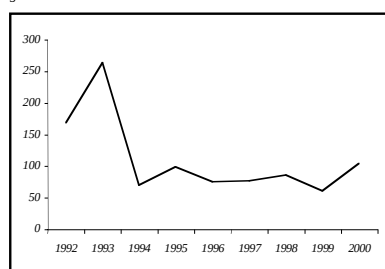


Figure 2 : Liste 2

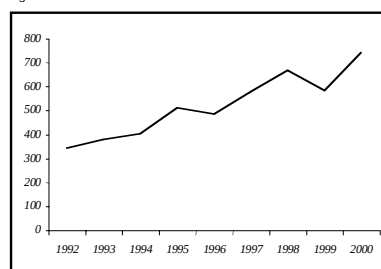


Figure 3 : Liste 3

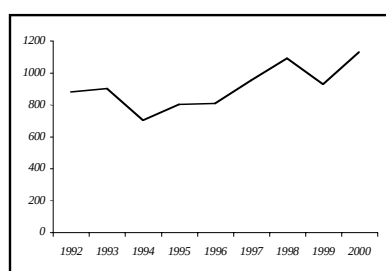


Figure 4 : Liste 4

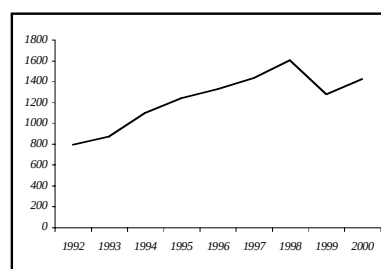
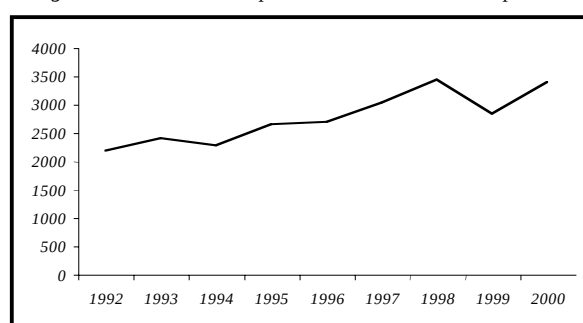


Figure 5 : Total des importations admission temporaire



Évolution des importations tous régimes

Figure 1 : Evolution des importations UE

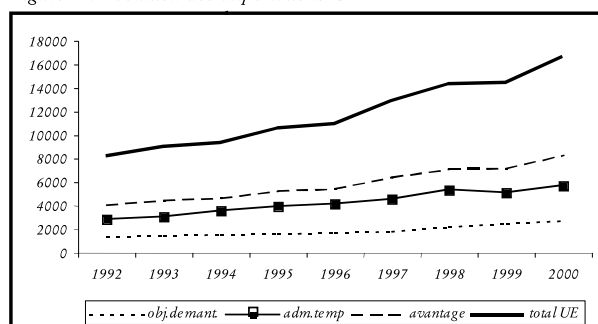


Figure 2 : Evolution des importations Hors UE

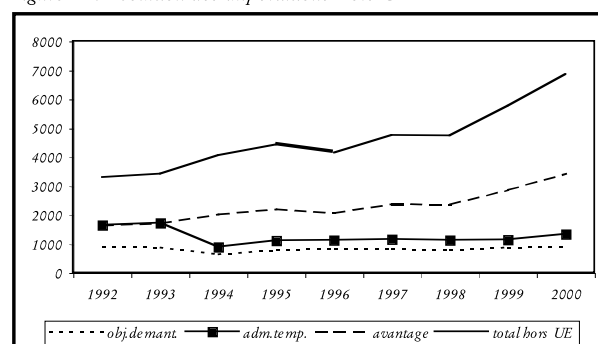
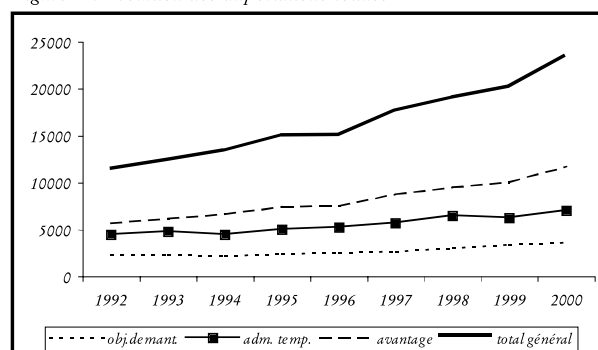


Figure 3 : Evolution des importations totales



*Impact de l'Accord
de libre-échange
avec l'Union Européenne
sur les recettes fiscales*

Table des matières

<i>Résumé</i>	172
<i>Problématique</i>	174
<i>I - Structure et évolution des recettes fiscales</i>	175
<i>II - Calendrier du démantèlement tarifaire</i>	181
<i>III - Évaluation du manque à gagner fiscal</i>	190
<i>Conclusion</i>	194
<i>Annexe méthodologique</i>	198
<i>Annexe statistique</i>	200

Résumé

Au delà de l'intensification de la concurrence extérieure qu'auront à affronter les activités économiques, la réduction progressive des droits de douane et des taxes à effet équivalent sur les importations provenant de l'Union Européenne (UE) sera à l'origine d'une diminution des recettes fiscales d'autant que les trois quarts des échanges commerciaux de la Tunisie s'effectuent avec les pays de cette zone.

Les premières estimations du manque à gagner pour le budget de l'Etat font état d'une moins-value de l'ordre de 3200 MD en termes de droits de douane et de 3700 MD si l'on tient compte de taxes autres que les droits de douane.

Ces estimations ne captent, cependant, que les effets directs du démantèlement tarifaire dans la mesure où ils n'intègrent que la baisse des droits de douane tels qu'arrêtés par le calendrier de démantèlement et des volumes projetés des importations provenant de l'UE.

D'autres effets sont, néanmoins, susceptibles d'influencer l'ampleur des pertes fiscales dues au démantèlement, tel que le détournement des échanges ou l'activité économique. Leur intégration dans le cadre d'une approche globale, basée sur l'utilisation d'un modèle d'équilibre général qui présente l'avantage de tenir compte des répercussions directes et indirectes du démantèlement tarifaire, a révélé que le manque à gagner serait plus substantiel et se situerait autour de 4 900 MD pour la période s'étalant de 1996 à 2008.

Deux observations sont à relever quant à l'écart entre ces deux estimations :

- celle aboutissant à une moins-value de 3200 MD (3700 MD) intègre, en fait, l'impact de certaines mesures visant à compenser

une partie des pertes fiscales en particulier la hausse des taux de TVA de un point et l'élargissement de l'assiette. Alors que celle correspondant à un montant plus élevé (4900MD) est menée en l'absence de toute mesure compensatoire. L'avantage de cette seconde estimation est qu'elle reflète le véritable coût budgétaire du démantèlement tarifaire sur les recettes publiques ;

- l'estimation conduite dans un cadre général a, en outre, l'intérêt de tenir compte d'effets autres que ceux mécaniques attendus de la réduction des droits de douane, en particulier, le détournement des échanges commerciaux en faveur des importations issues de la zone européenne qui constitue un facteur d'aggravation de la moins-value fiscale escomptée.

Problématique

Outre l'impact qu'elle aura sur l'exacerbation de la concurrence sur le marché intérieur et la restructuration des échanges commerciaux, l'instauration de la zone de libre-échange avec l'Union Européenne (UE), prévue pour 2008, entraînera une importante réduction des recettes de l'Etat.

En effet, il convient de souligner que la diminution qu'accuseront les recettes fiscales ne sera pas uniquement induite par la baisse des droits de douanes sur les importations issues de l'UE mais, également, par un effet de détournement des échanges en faveur de produits qui provenaient, auparavant, de pays hors UE et qui, en raison de la baisse, voire l'élimination, de leurs droits de douane, seront importés, désormais, de l'UE, aggravant ainsi le montant des recettes fiscales non réalisées. Même si un tel effet défavorable est susceptible d'être atténué par un accroissement du volume des importations du fait de l'élimination des tarifs douaniers de nature à réduire, dans une certaine mesure, l'ampleur du manque à gagner fiscal.

L'objet de la présente étude est de quantifier, compte tenu d'un certain nombre d'hypothèses qui seront explicitées, l'incidence du démantèlement tarifaire vis-à-vis de l'UE sur les recettes publiques et de fournir une évaluation du coût de l'Accord de partenariat avec cette zone sur le budget de l'Etat.

Deux approches complémentaires sont possibles pour atteindre cet objectif :

- La première se base, toutes choses égales par ailleurs, d'un côté, sur le calendrier des réductions annuelles des droits de douane prévues par l'Accord et, de l'autre côté, sur l'évolution projetée des importations provenant de l'UE durant la période de

transition, de 1996 à 2008. Cette approche est, cependant, mécanique dans le sens où elle ne tient pas compte d'éventuels effets que pourrait engendrer l'abolition des droits de douane, en particulier une restructuration des échanges ou l'impact sur d'autres recettes fiscales,

- La seconde, en revanche, intègre de tels effets en procédant dans un cadre d'équilibre général qui a l'avantage de considérer les effets directs et indirects de la suppression des droits de douane.

L'étude est structurée en trois parties. La première fait le point sur les recettes douanières et leur poids dans l'ensemble des recettes de l'Etat et décrit leur structure et leur évolution récentes. La seconde présente, de manière succincte, le calendrier prévu des baisses de droits de douane et les hypothèses retenues dans la détermination de l'évolution des importations. La troisième est consacrée à l'estimation du manque à gagner fiscal lié au démantèlement vis-à-vis de l'UE.

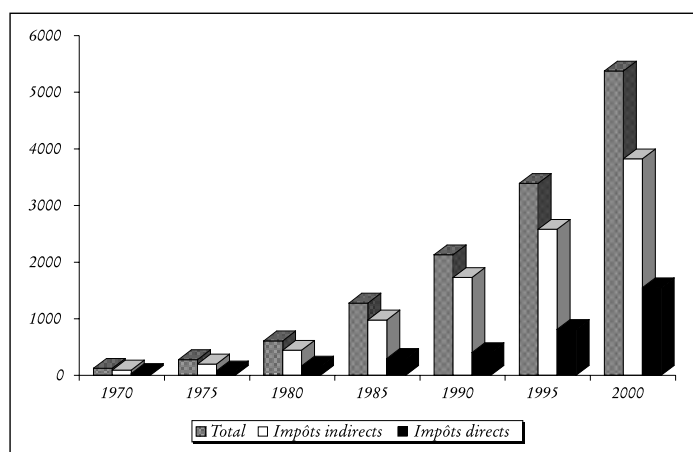
I - Structure et évolution des recettes fiscales

Le système fiscal est caractérisé, en Tunisie et à l'instar de la plupart des pays en développement, par la prépondérance de l'imposition indirecte, comme le montrent le tableau et le graphique suivants :

Tableau 1 - Evolution des recettes publiques (MD)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Montants en MD						
Fiscalité indirecte	2578	2705	2926	3267	3540	3730
Fiscalité directe	811	892	1110	1286	1384	1597
Recettes ordinaires	3389	3597	4036	4553	4924	5327
Recettes totales	3493	3781	4228	4763	5207	5681
Structure (%)						
Fiscalité indirecte	73.8	71.5	69.2	68.6	68.0	65.7
Fiscalité directe	23.2	23.6	26.3	27.0	26.6	28.1
Recettes ordinaires	97.0	95.1	95.5	95.6	94.6	93.8
Part dans le PIB (%)						
Recettes indirectes	15.1	14.2	14.0	14.5	14.3	13.9
Recettes directes	4.8	4.7	5.3	5.7	5.6	5.9
Recettes ordinaires	19.9	18.9	19.3	20.2	20.0	19.8
Recettes totales	20.5	19.8	20.2	21.1	21.1	21.1
PIB en MD	17052	19066	20898	22580	24672	26923

Graphique 1 : Evolution de la fiscalité directe et indirecte



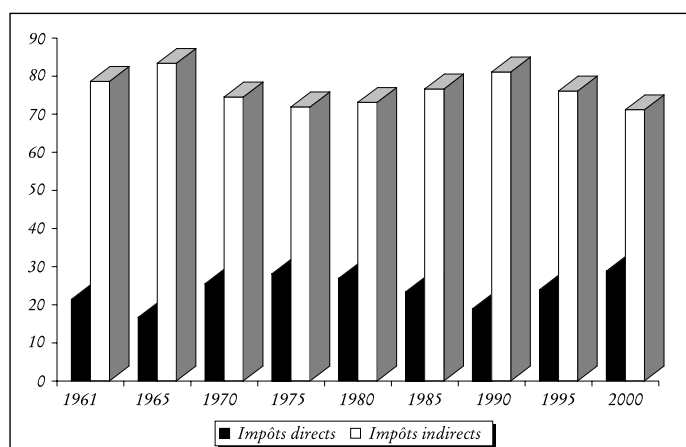
Entre 1961 et 2000, près des trois-quarts des recettes ordinaires (76.5%) proviennent des impôts indirects sur la consommation et les échanges extérieurs, le reste étant couvert par la fiscalité directe (23.5%).

Tableau 2 - Recettes fiscales (MD)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Droits de douane et taxes	773	741	704	714	687	642
TVA	899	1008	1170	1437	1625	1770
Droits de consommation	596	642	722	775	858	939
Autres impôts et taxes indirects	309	314	330	341	370	379
Recettes ordinaires	3388	3597	4036	4553	4923	5326
Recettes douanières/PIB (%)	4.5	3.9	3.4	3.2	2.8	2.4
Recettes ordinaires/PIB (%)	19.9	18.9	19.3	20.2	20.0	19.8

Source : Ministère des Finances

Graphique 2 : Structure des recettes fiscales



Les mesures fiscales engagées procèdent d'une volonté de maîtriser davantage le déficit budgétaire et de simplifier le système fiscal en vigueur.

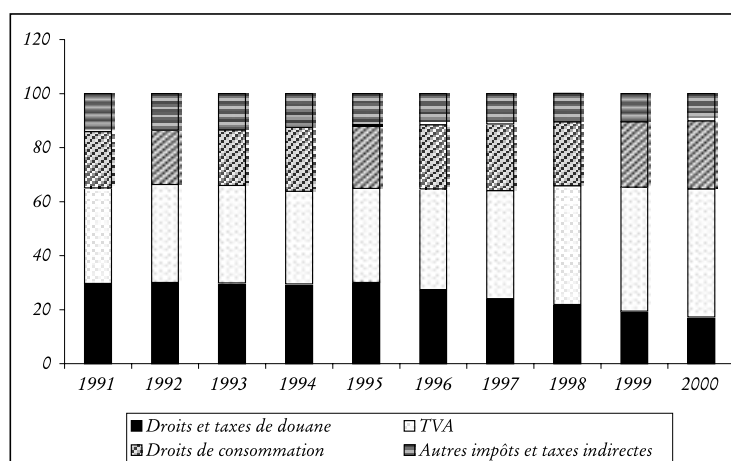
C'est dans ce contexte que la loi 88-61 du 2 juin 1988 a institué la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) en remplacement des taxes à la production, à la consommation et de prestation de services et élargie, par la suite, aux commerces de gros (1989) et de détail

(1996). Par ailleurs, la fiscalité directe a été allégée avec l'institution, en 1992, de l'impôt unique sur les revenus et les bénéfices en remplacement de divers impôts sur les revenus.

Toutes ces réformes se sont traduites par une consolidation de la part de la TVA dans la fiscalité indirecte passant, ainsi, de 35 % en 1995 à 46 % en 1999 et 44 % en 2000 alors que, parallèlement, celle des recettes douanières s'est réduite de 30 % à 19 % et à 17 %, respectivement pour les mêmes années.

Pour ce qui est des recettes douanières, le taux moyen (droit commun) pour l'ensemble des importations se situait à hauteur de 27.5 % en 1995, à la veille de l'entrée en vigueur du démantèlement tarifaire vis-à-vis de l'UE contre une moyenne de 40 % en 1986. Cette catégorie de recettes représentait, la même année, près de 30 % des ressources fiscales indirectes et 4.5 % du PIB.

Graphique 3 : Composition de la fiscalité indirecte (1991-2000)



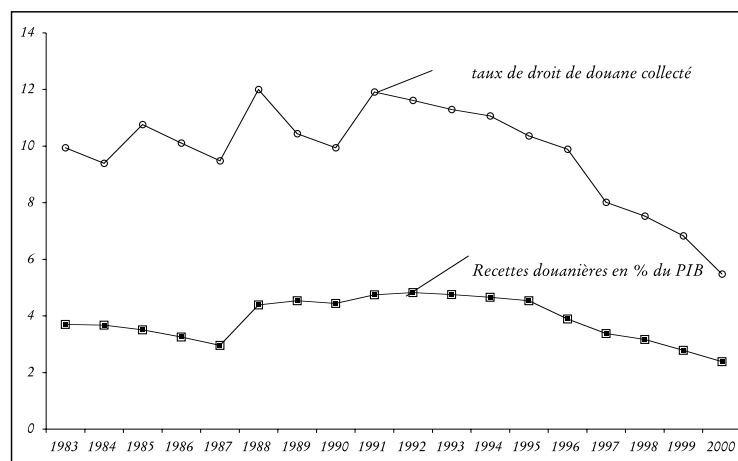
La réduction des droits de douane a été entamée avec l'adhésion de la Tunisie au GATT et, en 1994, à l'OMC, le taux effectif des droits de douane est passé, de la sorte, de 11.9% en 1991 à 10.4% en 1995. Cette tendance a été ensuite accentuée avec la mise en œuvre des dispositions de l'Accord de libre-échange et, en 2000, la pression douanière est tombée à 5.5%.

Tableau 3 - Recettes douanières (MD et % du PIB)

	Recettes douanières MD	PIB (pm) MD	Importations CAF MD	Recettes douanières dans PIB %	Droits de douane effectifs %
1983	209.3	5668.1	2106.4	3.7	9.9
1984	235.5	6412.4	2508.9	3.7	9.4
1985	246	7018.3	2287	3.5	10.8
1986	232.8	7160.4	2303.7	3.3	10.1
1987	237.7	8035.3	2509.5	3.0	9.5
1988	379.9	8660.6	3167	4.4	12.0
1989	434.5	9589.8	4163.6	4.5	10.4
1990	479.8	10815.7	4826.4	4.4	9.9
1991	570.1	12028.9	4788.9	4.7	11.9
1992	660.5	13705.87	5688.8	4.8	11.6
1993	697	14662.9	6172.1	4.8	11.3
1994	735.4	15807	6647.3	4.7	11.1
1995	773	17051.8	7464.1	4.5	10.4
1996	741	19066.2	7498.8	3.9	9.9
1997	704.3	20898.2	8793.5	3.4	8.0
1998	714	22580.6	9489.5	3.2	7.5
1999	687.1	24671.5	10070.5	2.8	6.8
2000	641.6	26923.3	11728	2.4	5.5

Source : INS et Ministère des Finances

Graphique 4 : Evolution des recettes douanières



Quant aux recettes directes, leur poids dans le PIB a progressé de 4.8% en 1995 à 5.9% en 2000. L'impôt sur les sociétés contribue à raison de 36% aux recettes fiscales directes, en 2000, et 32.5% en 1995 après avoir été autour de 40% au cours de 1997-98.

Tableau 4 - Recettes fiscales directes (MD)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000
ITS	354.6	402.1	478	548.3	644.4	741.9
Impôts sur les sociétés	263.8	251.3	433	514	491	574.9
Autres impôts directs	192.4	238.6	199	223.5	248.3	280.1
Fiscalité directe	810.8	892	1110	1285.8	1383.7	1596.9
Structure (%)						
ITS	43.7	45.1	43.1	42.6	46.6	46.5
Impôts sur les sociétés	32.5	28.2	39.0	40.0	35.5	36.0
Autres impôts directs	23.7	26.7	17.9	17.4	17.9	17.5
Part dans le PIB (%)						
ITS	2.1	2.1	2.3	2.4	2.6	2.8
Impôts sur les sociétés	1.5	1.3	2.1	2.3	2.0	2.1
Autres impôts directs	1.1	1.3	1.0	1.0	1.0	1.0
Fiscalité directe	4.8	4.7	5.3	5.7	5.6	5.9

Le rapprochement avec la fiscalité d'un certain nombre de pays révèle une faible dépendance des recettes fiscales des pays à revenu élevés, particulièrement, au niveau des importations. Quant à l'impôt sur les revenus, il est beaucoup plus important dans les pays développés comparativement à celui des économies moins avancées. Aux Etats-Unis et en Espagne, à titre d'exemple, il était, en 1998, de l'ordre de 60% et 32% du total des recettes fiscales.

Cependant, la structure fiscale semble s'inverser en Tunisie en se rapprochant de celle des pays à revenu élevé caractérisée par une réduction de la part des recettes liées aux échanges commerciaux en faveur des impôts directs dont la part, dans les recettes ordinaires, suit une tendance vers la hausse avec 18.9% en 1990 et 28.8% en 2000.

Tableau 5 : Structure des recettes publiques - Comparaison internationale

	Recettes fiscales (% du PIB)	Taxes sur le revenu, profit et gains en capital (% du total)		Taxes Intérieures (% VA ind. et services)		Taxes sur exportations (% Export)		Taxes sur Importations (% Import)	
	1998	1980	1998	1980	1998	1980	1998	1980	1998
Allemagne	26.5	19.4	17	-	-	0	0	0	0
Etats Unis	20.5	61.6	60.4	0.9	0.7	0	0	3	2
Egypte	16.6	24.8	34.4	8.5	5.9	0	0	26.3	17.8
France	39.2	19.1	20.9	12.8	12.2	0	0	0.1	0
Inde	8.6	21.9	31	8.1	5.1	1.8	0.1	26.4	24.2
Mexique	13	36.9	34.9	8.3	9.2	0.5	0	9.3	2.1
Maroc	-	22.0	-	9.9	-	2.2	-	22.3	-
Espagne	28.1	25.2	32.3	-	-	0	6	0	
Tunisie	24.8	19.2	18.8	8.7	7.2	1.1	0.2	20.6	19.9

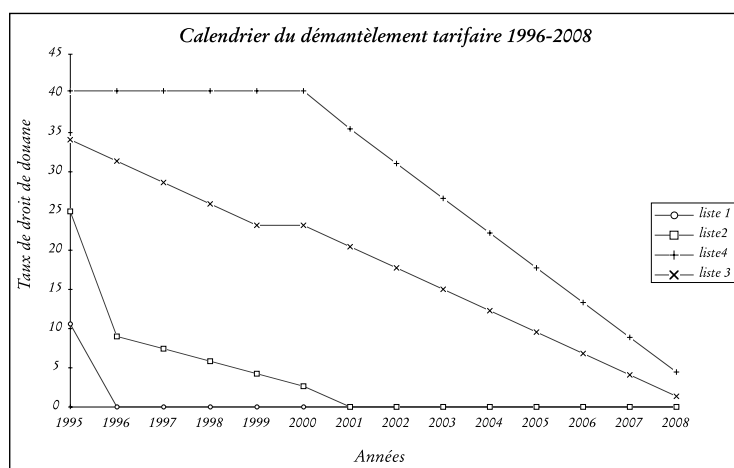
Source : World Development Indicators, World Bank

II - Calendrier du démantèlement tarifaire

Le démantèlement tarifaire est étalé sur une période de transition de 12 ans, de 1996 à 2008, ce qui a l'avantage d'échelonner la baisse de la

protection et la contraction des recettes fiscales. Il s'insère, ainsi, dans une approche progressive de libéralisation comme le laissent apparaître l'agencement des listes des produits ciblés et le calendrier retenu.

Graphique 6 - Démantèlement tarifaire par liste (1996-2008)



Les 4 listes de produits retenus se présentent comme suit :

- 1) La première englobe des biens d'équipement n'ayant pas d'équivalent local. Les produits ciblés par cette liste couvrent 852 positions tarifaires (8.5% du total) dont la majeure partie (710 positions et 85% du total de la liste) appartient au secteur des industries mécaniques et électriques. En termes d'importations, ces produits constituent 6% des importations totales de 1995 avec 440.4 MD, correspondant à 10% des importations UE.

Tableau 6 - Structure de la première liste (1995)

Secteur	Nombre de NT	Imports (MD)	Structure de la liste (%)	Part dans imports. UE (%)	Part dans imports. totales(%)
MCCV	2	-	0.3	-	-
IME	710	392.2	89.1	8.9	5.3
Chimie	18	2.6	0.6	0.06	0.03
Textiles	5	1.1	0.2	0.02	0.01
Ind. Diverses	48	14.5	3.3	0.3	0.2
Pétrole et gaz	68	30.0	6.8	0.7	0.4
Électricité	1				
Total	852	440.4	100	10.0	6.0

Leurs droits de douane sont supprimés dès la mise en application de l'Accord et leurs tarifs moyens se présentent comme suit³⁶ :

Tableau 7 - Droits de douane moyens de la liste 1 (%)

Activités	1995	1996
Céramique	10.0	0
Sidérurgie, métallurgie non ferreux	20.1	0
Travail des métaux	8.2	0
Machines et équipements	12.7	0
Automobiles et cycles	12.4	0
Construction matériel de transport	10.3	0
Matériel électrique	11.6	0
Matériel électronique	13.4	0
Équipements ménagers	10.0	0
Engrais	16.0	0
Parachimie	6.3	0
Filature, Tissage, Finissage	17.0	0
Industrie du bois	10.0	0
Papier, imprimerie et édition	0.7	0
Total	12.6	0

2) La seconde liste concerne les intrants et les produits semi finis qui n'ont pas d'équivalent local. Les positions tarifaires concernées

³⁶ Classification en 50 activités. Pour une agrégation plus fine (400 produits), se référer à l'annexe.

sont au nombre de 2797 soit 27.8% du total, elles appartiennent, essentiellement, à la chimie (35%), aux IME (33.7%), au textile (9.8%), à l'industrie diverse (7.9%) et aux matériaux de construction (5.4%).

Tableau 8 - Structure de la seconde liste (%)

Secteur	Nombre de NT	Imports (MD)	Structure de la liste (%)	Part dans imports. UE (%)	Part dans imports. totales(%)
Agriculture	64	3.6	0.4	0.1	0.05
IAA	46	5.3	0.5	0.1	0.07
MCCV	150	31.4	3.1	0.7	0.4
IME	942	353.1	34.9	8.0	4.8
Chimie	980	381.8	37.7	8.6	5.2
Textiles	274	193.5	19.1	4.4	2.6
Ind. Diverses	221	39.3	3.9	0.9	0.5
Mines	83	2.9	0.3	0.1	0.04
Pétrole et gaz	37	1.3	0.1	0.0	0.02
Total	2797	1012.2	100.0	22.9	13.7

Les importations de ces produits se sont élevées, en 1995, à 1012.2 MD, soit 22.9% des importations UE et 13.7% des importations globales. Elles sont constituées de produits chimiques (37.7%), de produits IME (34.9%) et de produits textiles (19.1%).

Le calendrier prévoit pour cette liste l'élimination progressive des droits de douane sur 5 ans, ce qui implique, comme le met en relief le tableau suivant, une annulation de leur protection à l'horizon 2001.

Tableau 9 - Droits de douane moyens de la liste 2 (%)

Activités	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Grandes cultures	22,5	19,1	15,8	12,4	9,0	5,6	0
Élevage	20,3	17,3	14,2	11,2	8,1	5,1	0
Pêche	20,0	17,0	14,0	11,0	8,0	5,0	0
Abattage	43,0	36,6	30,1	23,7	17,2	10,8	0
Industries laitières	20,0	17,0	14,0	11,0	8,0	5,0	0
Huile et autres corps gras	32,0	27,2	22,4	17,6	12,8	8,0	0
Conserves	43,0	36,6	30,1	23,7	17,2	10,8	0
Sucre, confiserie et chocolat	31,0	26,4	21,7	17,1	12,4	7,8	0
Agro-alimentaire divers	42,6	36,2	29,8	23,4	17,1	10,7	0
Boissons et tabacs	43,0	36,6	30,1	23,7	17,2	10,8	0
Produits de carrières	24,8	21,1	17,4	13,6	9,9	6,2	0
Ciment et ouvrages en ciment	26,7	22,7	18,7	14,7	10,7	6,7	0
Sidérurgie, métal. Non ferreux	21,8	18,5	15,2	12,0	8,7	5,4	0
Travail des métaux	33,0	28,0	23,1	18,1	13,2	8,2	0
Machines et équipements	22,4	19,0	15,7	12,3	9,0	5,6	0
Automobiles et cycles	31,7	27,0	22,2	17,4	12,7	7,9	0
Matériels de transport	21,9	18,6	15,3	12,0	8,7	5,5	0
Matériel électrique	25,2	21,4	17,6	13,8	10,1	6,3	0
Matériel électronique	31,6	26,9	22,1	17,4	12,6	7,9	0
Équipements ménagers	36,0	30,6	25,2	19,8	14,4	9,0	0
Engrais	21,4	18,2	15,0	11,8	8,6	5,4	0
Industrie pharmaceutique	18,9	16,1	13,3	10,4	7,6	4,7	0
Caoutchouc et pneumatique	25,6	21,8	17,9	14,1	10,2	6,4	0
Filature, Tissage, Finissage	31,8	27,0	22,3	17,5	12,7	7,9	0
Bonneterie	29,4	25,0	20,6	16,2	11,8	7,3	0
Cuir et chaussure	25,8	22,0	18,1	14,2	10,3	6,5	0
Papier, imprimerie et édition	26,3	22,4	18,4	14,5	10,5	6,6	0
Produits en plastique	28,9	24,6	20,2	15,9	11,6	7,2	0
Industries diverses	33,0	28,0	23,1	18,1	13,2	8,2	0
Total	24,9	21,2	17,4	13,7	10,0	6,2	0

3) La troisième liste englobe des produits finis fabriqués localement capables de supporter la concurrence et dont le démantèlement s'étalera sur 12 ans. Leurs importations s'élèvent à 1258.3 MD et présentent la structure suivante.

Tableau 10 - Structure de la troisième liste (1995)

Secteur	Nombre de NT	Imports (MD)	Structure liste (%)	Part dans UE (%)	Part dans totales(%)
Agroalimentaire	30	0.7	0.1	-	-
MCCV	145	22.2	1.8	0.5	0.3
IME	1198	634.0	50.4	14.4	8.6
Chimie	269	65.3	5.2	1.5	0.9
Textiles	487	357.0	28.4	8.1	4.8
Divers	533	179.0	14.2	4.1	2.5
Total	2662	1258.3	100.0	28.5	17.1

Tableau 11 - Droits de douane moyens de la liste 3(%)

Activités	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Grandes cultures	20,0	18,4	16,8	15,2	13,6	12,0	10,4	8,8	7,2	5,6	4,0	2,4	0,8	0
Élevage	36,0	33,1	30,2	27,4	24,5	21,6	18,7	15,8	13,0	10,1	7,2	4,3	1,4	0
Sylviculture	20,0	18,4	16,8	15,2	13,6	12,0	10,4	8,8	7,2	5,6	4,0	2,4	0,8	0
Abattage	43,0	39,6	36,1	32,7	29,2	25,8	22,4	18,9	15,5	12,0	8,6	5,2	1,7	0
Huile, corps gras	29,0	26,7	24,4	22,0	19,7	17,4	15,1	12,8	10,4	8,1	5,8	3,5	1,2	0
Conserven, boisson	43,0	39,6	36,1	32,7	29,2	25,8	22,4	18,9	15,5	12,0	8,6	5,2	1,7	0
Ciment	33,7	31,0	28,3	25,6	22,9	20,2	17,5	14,8	12,1	9,4	6,7	4,0	1,3	0
Céramique	36,1	33,2	30,3	27,5	24,6	21,7	18,8	15,9	13,0	10,1	7,2	4,3	1,4	0
Verre	38,4	35,4	32,3	29,2	26,1	23,1	20,0	16,9	13,8	10,8	7,7	4,6	1,5	0
Sidérurgie	28,2	26,0	23,7	21,5	19,2	16,9	14,7	12,4	10,2	7,9	5,6	3,4	1,1	0
Automobiles	33,2	30,5	27,9	25,2	22,5	19,9	17,2	14,6	11,9	9,3	6,6	4,0	1,3	0
Mat. Transport	26,3	24,2	22,1	20,0	17,9	15,8	13,7	11,6	9,5	7,4	5,3	3,2	1,1	0
Mat. Électrique	32,8	30,2	27,5	24,9	22,3	19,7	17,0	14,4	11,8	9,2	6,6	3,9	1,3	0
Mat. Électron.	34,5	31,7	29,0	26,2	23,5	20,7	17,9	15,2	12,4	9,7	6,9	4,1	1,4	0
Appar. Ménagers	37,0	34,0	31,1	28,1	25,2	22,2	19,2	16,3	13,3	10,4	7,4	4,4	1,5	0
Engrais	20,0	18,4	16,8	15,2	13,6	12,0	10,4	8,8	7,2	5,6	4,0	2,4	0,8	0
Chimie de base	22,0	20,3	18,5	16,8	15,0	13,2	11,5	9,7	7,9	6,2	4,4	2,6	0,9	0
Parachimie	31,3	28,8	26,3	23,8	21,3	18,8	16,3	13,8	11,3	8,8	6,3	3,8	1,3	0
Caoutchouc	36,1	33,3	30,4	27,5	24,6	21,7	18,8	15,9	13,0	10,1	7,2	4,3	1,4	0
Filature, Tissage	37,9	34,9	31,8	28,8	25,8	22,7	19,7	16,7	13,6	10,6	7,6	4,5	1,5	0
Bonneterie, tapis	43,0	39,6	36,1	32,7	29,2	25,8	22,4	18,9	15,5	12,0	8,6	5,2	1,7	0
Vêtements	41,4	38,1	34,8	31,5	28,1	24,8	21,5	18,2	14,9	11,6	8,3	5,0	1,7	0
Cuir, chaussure	38,9	35,8	32,6	29,5	26,4	23,3	20,2	17,1	14,0	10,9	7,8	4,7	1,6	0
Industrie du bois	41,4	38,1	34,8	31,4	28,1	24,8	21,5	18,2	14,9	11,6	8,3	5,0	1,7	0
Papier	39,8	36,6	33,4	30,2	27,0	23,9	20,7	17,5	14,3	11,1	8,0	4,8	1,6	0
Plastique	35,6	32,7	29,9	27,0	24,2	21,3	18,5	15,7	12,8	10,0	7,1	4,3	1,4	0
Total	34,1	31,3	28,6	25,9	23,2	20,4	17,7	15,0	12,3	9,5	6,8	4,1	1,4	0

- 4) La quatrième liste concerne les biens de consommation finale ayant un équivalent local et pour lesquels une période de mise à niveau est prévue. Les positions tarifaires correspondantes sont au nombre de 1750 soit 17.4% du total et relèvent, notamment, du textile (628) et des IME (545).

Tableau 12 - Structure de la quatrième liste (1995)

Secteur	Nombre de NT	Imports (MD)	Structure de la liste (%)	Part dans imports. UE (%)	Part dans imports. totales(%)
IAA	60	1.6	0.1	-	0.02
MCCV	87	15.7	1.2	0.4	0.2
IME	545	230.2	17.6	5.2	3.1
Chimie	157	38.3	2.9	0.9	0.5
Textiles	628	798.2	61.1	18.1	10.8
Ind. Diverses	249	127.4	9.8	2.9	1.7
Autres	24	94.1	7.2	2.1	1.3
Total	1750	1305.4	100.0	29.6	17.7

Ses importations se sont élevées, en 1995, à 1305.4 MD, soit 30% du total UE et 17.7% du global. Elles sont formées, essentiellement, de produits textiles (61%) et de produits IME (17.6%). L'abolition de leurs tarifs sera effectuée progressivement sur 8 ans avec un délai de grâce de 4 ans.

Tableau 13 - Droits de douane moyens de la liste 4 (%)

Activités	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008 1999
Prod. agricoles divers et pêche	43,0	37,8	33,1	28,4	23,7	18,9	14,2	9,5	4,7	0
Huile et autres corps gras	37,4	32,9	28,8	24,7	20,6	16,5	12,3	8,2	4,1	0
Boissons	40,7	35,8	31,3	26,9	22,4	17,9	13,4	9,0	4,5	0
Ciment, céramique, p. carrière	43,0	37,8	33,1	28,4	23,7	18,9	14,2	9,5	4,7	0
Verre	42,1	37,1	32,5	27,8	23,2	18,5	13,9	9,3	4,6	0
Sidérurgie, non ferreux	36,0	31,6	27,7	23,7	19,8	15,8	11,9	7,9	4,0	0
Autos et matériel électrique	38,3	33,7	29,5	25,3	21,1	16,9	12,7	8,4	4,2	0
Matériels de transport	32,3	28,5	24,9	21,3	17,8	14,2	10,7	7,1	3,6	0
Équipement ménager	43,0	37,8	33,1	28,4	23,7	18,9	14,2	9,5	4,7	0
Engrais	25,1	22,1	19,4	16,6	13,8	11,1	8,3	5,5	2,8	0
Parachimie	36,5	32,1	28,1	24,1	20,1	16,1	12,0	8,0	4,0	0
Caoutchouc et pneumatique	40,2	35,4	30,9	26,5	22,1	17,7	13,3	8,8	4,4	0
Filature, Tissage, Bonneterie	43,0	37,8	33,1	28,4	23,7	18,9	14,2	9,5	4,7	0
Vêtements, cuir et chaussures	42,8	37,7	33,0	28,3	23,6	18,8	14,1	9,4	4,7	0
Papier, imprimerie et édition	42,6	37,5	32,8	28,1	23,4	18,7	14,0	9,4	4,7	0
Produits en plastique	28,7	25,2	22,1	18,9	15,8	12,6	9,5	6,3	3,2	0
Total	40,3	35,5	31,0	26,6	22,2	17,7	13,3	8,9	4,4	0

Pour récapituler, les taux moyens de droits de douane sur les importations UE, entre 1996 et 2008, suivront la trajectoire suivante :

*Tableau 14 : Calendrier des taux de droit de douane moyens
sur les importations issues de l'Union Européennes (%)*

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Liste 1	10.6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Liste 2	24.9	21.2	17.4	13.7	10.0	6.2	0	0	0	0	0	0	0	0
Liste 3	34.1	31.3	28.6	25.9	23.2	20.4	17.7	15.0	12.3	9.5	6.8	4.1	1.4	0
Liste 4	40.3	40.3	40.3	40.3	40.3	35.5	31.0	26.6	22.2	17.7	13.3	8.9	4.4	0
Ensemble	27.5	23.2	21.6	20.0	18.4	15.5	12.2	10.4	8.6	6.8	5.0	3.2	1.4	0.0

Il y a lieu, enfin, de relever que, compte tenu de leur composition dominée par des intrants et des équipements dont les droits de douane sont bas, les deux premières listes ne généreront pas de pertes fiscales importantes contrairement aux deux suivantes qui portent sur des produits dont la pression douanière est plus élevée. L'analyse qui suit a pour but d'évaluer la moins-value liée à l'Accord avec l'UE.

III - Évaluation du manque à gagner fiscal

Sur la base d'une approche ne prenant en compte que l'effet de la réduction des droits de douane et maintenant constant le niveau des importations pour les prochaines années, une première estimation a abouti à des recettes non réalisées à hauteur de 3293 MD et se répartissant annuellement et par liste de la manière suivante :

Tableau 15: Moins-value fiscale liée au démantèlement (MD)

	liste 1	liste 2	Liste 3	liste 4	Total
1996	35.7	17.4	12.0		65.1
1997	35.7	34.8	24.0		94.5
1998	35.7	52.2	36.0		123.8
1999	35.7	69.6	47.9		153.2
2000	35.7	87.0	59.9	12.9	195.5
2001	35.7	116.0	71.9	30.1	253.7
2002	35.7	116.0	83.9	36.4	272.0
2003	35.7	116.0	95.9	48.7	296.3
2004	35.7	116.0	107.9	60.5	320.1
2005	35.7	116.0	119.9	72.4	343.9
2006	35.7	116.0	131.8	84.3	367.8
2007	35.7	116.0	143.8	96.2	391.7
2008	35.7	116.0	149.8	108.1	409.6
Total	464.1	1188.9	1084.7	549.6	3287.2

Cette moins-value est, cependant, ramenée à 3694.6 MD en intégrant d'autres taxes (droits de compensation...)

Tableau 16: Moins-value fiscale liée au démantèlement (MD)

	liste 1	liste 2	liste 3	liste 4	Total	Autres Taxes	Total
1996	35.7	0	0	0	35.7	19.0	54.7
1997	35.4	35.3	24.3	0	95.0	28.3	123.3
1998	35.4	52.9	36.4	0	124.7	32.2	156.9
1999	35.4	70.6	48.5	0	154.5	32.2	186.7
2000	35.4	88.2	60.7	13.3	197.6	32.2	229.8
2001	35.4	117.6	72.8	25.5	251.3	32.2	283.5
2002	35.4	117.6	84.9	37.7	275.6	32.2	307.8
2003	35.4	117.6	97.1	49.9	300.0	32.2	332.2
2004	35.4	117.6	109.2	62.1	324.3	32.2	356.5
2005	35.4	117.6	121.3	74.3	348.6	32.2	380.8
2006	35.4	117.6	133.5	86.5	373.0	32.2	405.2
2007	35.4	117.6	145.6	98.7	397.3	32.2	429.5
2008	35.4	117.6	151.7	110.8	415.5	32.2	447.7
Total	460.5	1187.8	1086.0	558.8	3293.1	401.5	3694.6

Comme il a été mentionné précédemment, ces estimations revêtent un caractère partiel et ne tiennent pas compte de nombreux effets pouvant être générés par le démantèlement tarifaire, entre autres :

- un effet création se traduisant par un accroissement du volume d'importations et trouvant son origine dans la réduction des prix des produits importés³⁸;
- un effet détournement en faveur des importations de l'UE;
- un effet structure entre marché intérieur et exportation dans le sens où la concurrence étrangère pourrait inciter les producteurs à s'orienter vers les marchés extérieurs au détriment de la demande intérieure, ce qui est de nature à influencer le régime intérieur et le niveau des recettes autres que douanières;
- l'adaptation à la nouvelle situation créée par le démantèlement est susceptible de modifier le niveau de l'activité et des revenus des agents économiques et, donc, le rendement de la fiscalité directe et indirecte.

L'enchevêtrement de ces effets doit être intégré dans un cadre d'équilibre général qui a l'avantage d'apprécier l'impact du démantèlement autant sur les recettes fiscales³⁹ que sur les agrégats macro-économiques. Une telle approche a abouti à un manque à gagner substantiel de 4900 MD dont la trajectoire annuelle est la suivante :

³⁸ L'impact d'un tel effet dépend des élasticités-prix à l'importation et de l'élasticité de substitution entre importations et production intérieure.

³⁹ Le modèle calculable d'équilibre général (MCEG) utilisé intègre les recettes effectivement perçues et non pas les recettes théoriques.

*Tableau 17 - Pertes fiscales attendues du démantèlement
tarifaire (MD) (Approche globale)*

Année	Montant MD	Année	Montant
1996	99.1	2003	459.5
1997	152.0	2004	475.5
1998	206.6	2005	491.9
1999	260.9	2006	509.2
2000	326.7	2007	526.6
2001	429.0	2008	541.1
2002	444.2	Total	4922.3

Le principal résultat à mettre en exergue est que la moins-value fiscale née du démantèlement tarifaire est plus importante quand on tient compte des effets directs et indirects de la réduction des droits de douane. L'existence d'un écart (33%) par rapport à une approche directe signifie que la contraction des recettes publiques ne se limitera pas aux seules pertes dues au démantèlement tarifaire mais s'étendra, aussi, à d'autres éléments susceptibles d'accroître la moins-value fiscale induite par l'instauration d'une zone de libre-échange avec l'UE.

Conclusion

En l'absence de mesures d'accompagnement visant à compenser la contraction des recettes de l'Etat liée au démantèlement des tarifs douaniers vis-à-vis des importations issues de l'UE, la moins-value fiscale attendue de l'Accord de libre-échange avec cette zone constituera une importante ponction sur les ressources publiques dont l'amenuisement est susceptible d'avoir des retombées négatives sur l'activité économique.

Même si un tel effet sera étalé dans le temps et que la période de transition permettra de réduire progressivement la protection sur douze ans, il est attendu que le coût budgétaire de l'ouverture vis-à-vis de l'UE ira en s'accroissant et pèsera de plus en plus sur les ressources publiques.

L'objectif de la présente étude est de fournir une indication sur l'ampleur de la moins-value induite par l'élimination des taxes douanières et l'instauration, en 2008, d'une zone de libre-échange avec l'UE.

Les investigations menées montrent que :

- les pertes fiscales, telles qu'elles ressortent d'une analyse n'intégrant que des effets directs du démantèlement, s'établiraient à hauteur de 3200 MD en se limitant aux droits de douane et autour de 3700 MD en prenant en considération d'autres taxes;
- l'intégration des effets autant directs qu'indirects du démantèlement tarifaire dans le cadre d'une approche globale aboutit à une moins-value plus substantielle de l'ordre de 4900 MD;
- du fait que certains effets indirects du démantèlement, en particulier le début d'un mouvement de détournement des échanges commerciaux et d'un accroissement des importations

imputables aux premières mesures mises en œuvre dans le cadre du démantèlement tarifaire, il y a lieu de croire que la moins-value fiscale attendue sera plus importante que ce qui a été initialement estimée.

Il est utile, enfin, de rappeler qu'une étude antérieure visant à apprécier les répercussions sur l'économie de l'établissement d'une zone de libre-échange avec l'UE a mis en évidence l'incidence négative de la baisse des recettes publiques, notamment sur le volume des investissements et les dépenses publiques et, partant, sur la croissance et l'emploi. Cela signifie, en particulier, que, pour pallier de telles retombées défavorables, des ajustements, de quelque ordre que ce soit, seront nécessaires à entreprendre pour susciter des recettes fiscales complémentaires.

Annexes

<i>Annexe méthodologique</i>	198
------------------------------------	-----

<i>Annexe Statistique</i>	200
---------------------------------	-----

<i>Réduction progressive des droits de douane par secteur et par liste (%)</i>	200
<i>Structure des importations par liste</i>	202
<i>Démantèlement des droits de douane (niveau 20)</i>	205
<i>Démantèlement des droits de douane (niveau 400)</i>	207

Annexe méthodologique

La baisse attendue des recettes douanières dépend du niveau initial des taux de droit de douane, de la trajectoire de leur réduction le long de la période considérée et des variations des niveaux des importations.

Partant de la relation liant les recettes fiscales aux droits de douane et aux importations :

$$R = d * M \quad (1)$$

R étant les recettes tarifaires; d le taux de droit de douane et M la valeur des importations, et en opérant une distinction entre, d'une part, les importations provenant de l'UE et les autres, respectivement notées M_{ue} et M_{nue} , et, d'autre part, entre les tarifs douaniers relatifs à ces deux groupes de produits, notés d_{ue} et d_{nue} , la variation des recettes douanières est obtenue par différenciation de la relation (1) et prend la forme suivante :

$$\Delta R = d_{ue} * \Delta M_{ue} + \Delta d_{ue} * M_{ue} + d_{nue} * \Delta M_{nue} + \Delta d_{nue} * M_{nue} \quad (2)^{40}$$

Cette expression appelle les observations suivantes :

- l'impact recherché étant lié au démantèlement des tarifs douaniers sur les importations provenant de l'UE, toutes choses égales par ailleurs, il en découle que $\Delta d_{nue} = 0$ et que, donc, $\Delta d_{nue} * M_{nue} = 0$;
- les importations provenant du reste du monde sont susceptibles d'être influencées par le démantèlement vis-à-vis des importations issues de l'UE, en particulier, suite à un possible effet de détournement des échanges qui ferait en sorte qu'une partie des produits auparavant importés du reste du monde seront importés

⁴⁰ En admettant que les quantités $d_{ue} * M_{ue}$ et $d_{nue} * M_{nue}$ sont négligeables

de l'UE, en raison de droits de douane réduits voire nuls (à terme). De ce fait, on s'attend à une baisse des importations provenant du reste du monde ($\Delta M_{nue} d_{nue} < 0$);

- ignorer cet effet de détournement entraînerait, donc, une sous estimation des pertes de recettes douanières;
- des effets autres que ceux directement liés au tarif douanier et aux importations issues de l'UE peuvent interférer et influencer le manque à gagner fiscal, en particulier, un éventuel effet de création d'échanges, le tout dépendant des degrés d'élasticité et de substitution entre les produits.

En raison de ces effets multiples, deux approches sont possibles pour disposer d'une estimation du manque à gagner fiscal lié au démantèlement vis-à-vis de l'UE :

- la première se limite aux seuls effets liés aux importations ciblées par l'accord de libre-échange et se base sur l'évolution prévue des flux d'importations, sur les tarifs douaniers et sur le calendrier de leur élimination progressive. Elle revêt un caractère partiel du fait qu'elle ne tient compte que de la variation des droits de douane et du volume des importations, à l'exclusion de tout effet indirect du démantèlement, conformément à la formule suivante :

$$\Delta R = d_{ue} * \Delta M_{ue} + \Delta d_{ue} * M_{ue} \quad (3)$$

$d_{ue} * \Delta M_{ue}$ composante liée à variation des importations UE

$\Delta d_{ue} * M_{ue}$ composante liée à la variation des tarifs douaniers

- la seconde intègre des effets, directs et indirects, liés autant aux importations provenant de l'UE qu'à celles du reste du monde et se fonde sur l'utilisation d'un modèle d'équilibre général (MCEG).

Annexe Statistique

Réduction des DD par secteur et liste (%)

Première liste

Secteur	1995	1996 à 2008
MCCV	10	0
IME	12.3	0
Chimie	12.4	0
THC	17	0
IMD	3.6	0

Deuxième liste

Secteur	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 à 2008
Agriculture	21.4	18.2	15.0	11.8	8.6	5.3	0
Agro-alimentaire	36.5	31.0	25.6	20.1	14.6	9.1	0
MCCV	25.7	21.9	18.0	14.1	10.3	6.4	0
IME	27.9	23.7	19.5	15.4	11.2	7.0	0
Chimie	22.8	19.4	16.0	12.6	9.1	5.7	0
THC	29.6	25.2	20.7	16.3	11.9	7.4	0
IMD	28.3	24.1	19.8	15.6	11.3	7.1	0
Mines	23.3	19.8	16.3	12.8	9.3	5.8	0
Pétrole et gaz	24.6	20.9	17.2	13.5	9.8	6.1	0

Troisième liste

Secteur	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Agriculture	25.3	23.3	21.3	19.3	17.2	15.2	13.2	11.1	9.1	7.1	5.1	3.0	1.0	0
Agro-alimentaire	40.2	37.0	33.8	30.6	27.3	24.1	20.9	17.7	14.5	11.3	8.0	4.8	1.6	0
MCCV	35.9	33.0	30.2	27.3	24.4	21.5	18.7	15.8	12.9	10.1	7.2	4.3	1.4	0
IME	31.5	29.0	26.4	23.9	21.4	18.9	16.4	13.8	11.3	8.8	6.3	3.8	1.3	0
Chimie	27.4	25.2	23.0	20.8	18.6	16.4	14.2	12.0	9.9	7.7	5.5	3.3	1.1	0
THC	40.8	37.6	34.3	31.0	27.8	24.5	21.2	18.0	14.7	11.4	8.2	4.9	1.6	0
IMD	39.3	36.1	33.0	29.8	26.7	23.6	20.4	17.3	14.1	11.0	7.9	4.7	1.6	0
Mines	24.5	22.5	20.6	18.6	16.7	14.7	12.7	10.8	8.8	6.9	4.9	2.9	1.0	0
Pétrole et gaz	24.4	22.4	20.5	18.5	16.6	14.6	12.7	10.7	8.8	6.8	4.9	2.9	1.0	0

Quatrième liste

Secteur	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Agriculture	43.0	43.0	43.0	43.0	43.0	37.8	33.1	28.4	23.7	18.9	14.2	9.5	4.7	0
Agro-alimentaire	41.0	41.0	41.0	41.0	41.0	36.1	31.6	27.1	22.6	18.1	13.5	9.0	4.5	0
MCCV	42.8	42.8	42.8	42.8	42.8	37.7	32.9	28.2	23.5	18.8	14.1	9.4	4.7	0
IME	38.0	38.0	38.0	38.0	38.0	33.4	29.3	25.1	20.9	16.7	12.5	8.4	4.2	0
Chimie	35.3	35.3	35.3	35.3	35.3	31.1	27.2	23.3	19.4	15.5	11.6	7.8	3.9	0
THC	41.4	41.4	41.4	41.4	41.4	36.4	31.8	27.3	22.7	18.2	13.6	9.1	4.5	0
IMD	37.2	37.2	37.2	37.2	37.2	32.7	28.6	24.5	20.5	16.4	12.3	8.2	4.1	0
Mines	39.6	39.6	39.6	39.6	39.6	34.8	30.5	26.1	21.8	17.4	13.1	8.7	4.4	0
Pétrole et gaz	12.0	12.0	12.0	12.0	12.0	10.6	9.2	7.9	6.6	5.3	4.0	2.6	1.3	0

Structure des importations UE par liste

Importations UE par liste - 1995 et 1997 (1000 D)

Secteur	1995					Total	1997					Total
	Liste 1	Liste 2	Liste 3	Liste 4	Autres		Liste 1	Liste 2	Liste 3	Liste 4	Autres	
Agriculture		3.6	0.1	-	175.0	178.8		5.0	0.6	-	17.4	179.2
IAA		5.3	0.6	1.6	235.9	243.5		7.6	1.0	1.9	238.7	249.1
MCCV	-	31.4	22.2	15.7	-	69.3	-	32.2	15.3	14.9	6.4	68.9
IME	392.2	353.1	634.0	230.2	5.4	1604.1	689.2	510.6	1013.2	362.6	7.4	2566.7
Chimie	2.6	381.8	65.3	38.3	5.0	484.9	5.0	477.2	90.8	48.7	2.9	613.6
THC	1.1	193.5	357.0	798.2	31.0	1347.0	1.0	314.7	510.9	1185.8	37.7	2016.5
Ind. Diverses	14.5	39.3	143.7	127.4	1.0	325.9	17.7	56.7	190.4	146.0	0.2	411.1
Mines		2.9	-	1.5		4.4		4.0	-	2.3		6.3
Pétrole et gaz	30.0	1.3	35.3	92.6		159.2	28.1	1.9	88.3	226.3		344.6
Total	440.4	1012.2	1258.3	1305.4	453.4	4416.9	741.1	1409.9	1910.5	1988.6	466.9	6455.9

Structure des importations UE par liste - 1995 et 1997 (%)

	Liste 1		Liste 2		Liste 3		Liste 4		Autres		Total		Liste 1		Liste 2		Liste 3		Liste 4		Autres	
	95	97	95	97	95	97	95	97	95	97	95	97	95	97	95	97	95	97	95	97	95	97
En % des importations UE totales																						
En % des importations de la liste																						
Agri.			0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,7	4	2,8		0,4	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	38,6	37,2
IAA			0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,3	3,7	5,5	3,9		0,5	0,5	0,1	0,1	0,1	0,1	52,0	51,1
MCCV	0,0	0,0	0,7	0,5	0,5	0,2	0,4	0,2	0,0	0,1	1,6	1,1	0,0	0,0	3,1	2,3	1,8	0,8	1,2	0,7	0,0	1,4
IME	8,9	10,7	8,0	7,9	14,4	15,7	5,2	5,6	0,1	0,1	36,3	39,8	89,1	93,0	34,9	36,2	50,4	53,0	17,6	18,2	1,2	1,6
Chimie	0,1	0,1	8,6	7,4	1,5	1,4	0,9	0,8	0,1	0,0	11	9,5	0,6	0,7	37,7	33,8	5,2	4,8	2,9	2,4	1,1	0,6
THC	0,0	0,0	4,4	4,9	8,1	7,9	18,1	18,4	0,7	0,6	30,5	31,2	0,2	0,1	19,1	22,3	28,4	26,7	61,1	59,6	6,8	8,1
Divers	0,3	0,3	0,9	0,9	3,3	2,9	2,9	2,3	0,0	0,0	7,4	6,4	3,3	2,4	3,9	4,0	11,4	10,0	9,8	7,3	0,2	0,1
Mines			0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0			0,1	0,1			0,3	0,3	0,0	0,0	0,1	0,1		
Energie	0,7	0,4	0,0	0,0	0,8	1,4	2,1	3,5			3,6	5,3	6,8	3,8	0,1	0,1	2,8	4,6	7,1	11,4		
Total	10,0	11,5	22,9	21,8	28,5	29,6	29,6	30,8	10,3	7,2	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Répartition du nombre de position tarifaires par liste

	Liste 1	Liste 2	Liste 3	Liste 4	Autres	Total	Liste 1	Liste 2	Liste 3	Liste 4	Autres
	En % des positions tarifaires						En % des NT par liste				
Agriculture		64	9	2	626	701		2,3	0,3	0,1	31,5
IAA		46	21	60	839	966		1,6	0,8	3,4	42,2
MCCV	2	150	145	87	23	407	0,2	5,4	5,4	5,0	1,2
IME	710	942	1 198	545	313	3708	83,3	33,7	45,0	31,1	15,7
Chimie	18	980	269	157	65	1489	2,1	35,0	10,1	9,0	3,3
THC	5	274	487	628	73	1467	0,6	9,8	18,3	35,9	3,7
Ind. Diverses	48	221	510	249	50	1078	5,6	7,9	19,2	14,2	2,5
Mines		83	5	17		105		3,0	0,2	1,0	
Pétrole et gaz	68	37	18	5	1	129	8,0	1,3	0,7	0,3	0,1
Électricité	1					1	0,1				
Total	852	2 797	2 662	1 750	1 990	10051	100	100	100	100	100
Part	8.5%	27.8%	26.5%	17.4%	19.8%	100%					

Démantèlement des droits de douane (niveau 20)

Liste 1 : Produits immédiatement démantelés

Secteur	1995	1996 à 2008
MCCV	10,0	0
IME	12,3	0
Chimie	12,4	0
THC	17,0	0
I. Diverses	3,6	0

Liste 2 : Produits démantelés sur 5 ans à partir de 1996

Secteur	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 2008
Agriculture	21,4	18,2	15,0	11,8	8,6	5,3	0
IAA	36,5	31,0	25,6	20,1	14,6	9,1	0
MCCV	25,7	21,9	18,0	14,1	10,3	6,4	0
IME	27,9	23,7	19,5	15,4	11,2	7,0	0
Chimie	22,8	19,4	16,0	12,6	9,1	5,7	0
THC	29,6	25,2	20,7	16,3	11,9	7,4	0
I.Diversess	28,3	24,1	19,8	15,6	11,3	7,1	0
Mines	23,3	19,8	16,3	12,8	9,3	5,8	0
Pétrole, gaz	24,6	20,9	17,2	13,5	9,8	6,1	0

Liste 3 : Produits démantelés sur 12 ans à partir de 1996

Secteur	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Agriculture	25,3	23,3	21,3	19,3	17,2	15,2	13,2	11,1	9,1	7,1	5,1	3,0	1,0	0
IAA	40,2	37,0	33,8	30,6	27,3	24,1	20,9	17,7	14,5	11,3	8,0	4,8	1,6	0
MCCV	35,9	33,0	30,2	27,3	24,4	21,5	18,7	15,8	12,9	10,1	7,2	4,3	1,4	0
IME	31,5	29,0	26,4	23,9	21,4	18,9	16,4	13,8	11,3	8,8	6,3	3,8	1,3	0
Chimie	27,4	25,2	23,0	20,8	18,6	16,4	14,2	12,0	9,9	7,7	5,5	3,3	1,1	0
THC	40,8	37,6	34,3	31,0	27,8	24,5	21,2	18,0	14,7	11,4	8,2	4,9	1,6	0
I.Diverses	39,3	36,1	33,0	29,8	26,7	23,6	20,4	17,3	14,1	11,0	7,9	4,7	1,6	0
Mines	24,5	22,5	20,6	18,6	16,7	14,7	12,7	10,8	8,8	6,9	4,9	2,9	1,0	0
Pétrole, gaz	24,4	22,4	20,5	18,5	16,6	14,6	12,7	10,7	8,8	6,8	4,9	2,9	1,0	0

Liste 4 : Produits démantelés sur 8ans avec un délai de grâce de 4 ans

Secteur	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Agriculture	43.0	43.0	43.0	43.0	43.0	37.8	33.1	28.4	23.7	18.9	14.2	9.5	4.7	0
IAA	41.0	41.0	41.0	41.0	41.0	36.1	31.6	27.1	22.6	18.1	13.5	9.0	4.5	0
MCCV	42.8	42.8	42.8	42.8	42.8	37.7	32.9	28.2	23.5	18.8	14.1	9.4	4.7	0
IME	38.0	38.0	38.0	38.0	38.0	33.4	29.3	25.1	20.9	16.7	12.5	8.4	4.2	0
Chimie	35.3	35.3	35.3	35.3	35.3	31.1	27.2	23.3	19.4	15.5	11.6	7.8	3.9	0
THC	41.4	41.4	41.4	41.4	41.4	36.4	31.8	27.3	22.7	18.2	13.6	9.1	4.5	0
I.Diverses	37.2	37.2	37.2	37.2	37.2	32.7	28.6	24.5	20.5	16.4	12.3	8.2	4.1	0
Mines	39.6	39.6	39.6	39.6	39.6	34.8	30.5	26.1	21.8	17.4	13.1	8.7	4.4	0
Pétrole, gaz	12.0	12.0	12.0	12.0	12.0	10.6	9.2	7.9	6.6	5.3	4.0	2.6	1.3	0

Démantèlement des droits de douane (niveau 400)

Liste 1 : Produits immédiatement démantelés (%)

Produits	1995	1996 2008
Peaux brutes, Tabac brut	43,0	0
Margarine, graisses diverses	27,3	0
Tourteaux et sous produits d'huile	38,3	0
Cultures industrielles	21,2	0
Semi-conserves de légumes	43,0	0
Sucre et produits de sucrerie	29,0	0
Chocolat, cacao	33,0	0
Autres alimentaires	42,6	0
Pierres, sable	27,0	0
Ciment artificiel	20,0	0
Sanitaires en céramiques	10,0	0
Acier brut	20,0	0
Tréfilés en acier	20,5	0
Tubes d'acier	23,6	0
Moules en plomb	20,0	0
Produits de forge, chaudières	10,0	0
Cuves, citernes, réservoirs	21,0	0
Machines agricoles auto tractées	15,0	0
Outils et machines spécialisées pour industrie	10,4	0
Mat. de manutention et lavage	10,6	0
Équipement thermique	15,6	0
Matériel de soudage	11,0	0
Moteurs autres que pour automobiles	11,3	0
Appareillage médical	9,5	0
Autres véhicules routiers	12,4	0
Bateaux et barques	10,7	0
Appareils électriques, ascenseurs	14,8	0
Matériel de téléphonie	20,2	0
Appareils de mesure	10,7	0
Matériel électronique médical	18,5	0
Matériel de traitement de l'information	14,2	0
Matériel ménager divers	10,0	0
Phosphate bicalcique, Tripolyphosphate de soufre	15,0	0
Engrais potassiques	17,0	0
Parachimie diverse	6,3	0
Matières textiles préparées	17,0	0
Bois sciés	10,0	0
Produits d'imprimerie	0,8	0
Hématite, Fluorine et autres minerais	20,0	0
Sel brut et raffiné	29,2	0

Liste 2 : Produits démantelés sur 5 ans à partir de l'accord

Produits	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 2008
Peaux brutes, tabac brut	43,0	36,6	30,1	23,7	17,2	10,8	0
Sous produits laitiers	20,0	17,0	14,0	11,0	8,0	5,0	0
Margarine, graisses diverses	27,3	23,2	19,1	15,0	10,9	6,8	0
Tourteaux et sous produits d'huile	38,3	32,6	26,8	21,1	15,3	9,6	0
Coton en masse, plantes textile	20,0	17,0	14,0	11,0	8,0	5,0	0
Diverses cultures industrielles	20,6	17,5	14,4	11,3	8,2	5,1	0
Semi-conserves de légumes	43,0	36,6	30,1	23,7	17,2	10,8	0
Sucre et produits de sucrerie	29,0	24,7	20,3	16,0	11,6	7,3	0
Chocolat, cacao	33,0	28,1	23,1	18,2	13,2	8,3	0
Autres alimentaires divers	42,6	36,2	29,8	23,4	17,0	10,6	0
Thé, Boissons g., cigarettes tabac	43,0	36,6	30,1	23,7	17,2	10,8	0
Pierres, sable	27,0	23,0	18,9	14,9	10,8	6,8	0
Produits de carrières divers	21,5	18,2	15,0	11,8	8,6	5,4	0
Pierre travaillée	26,4	22,4	18,5	14,5	10,6	6,6	0
Produits en ciment et béton	30,0	25,5	21,0	16,5	12,0	7,5	0
Briques, tuyaux ciment, amiante	40,0	34,0	28,0	22,0	16,0	10,0	0
Ciment artif. Briques réfractaires	20,0	17,0	14,0	11,0	8,0	5,0	0
Sanitaires en céramique	24,4	20,7	17,1	13,4	9,8	6,1	0
Verre plat	24,6	20,9	17,2	13,5	9,8	6,2	0
Autres articles en verre	22,0	18,7	15,4	12,1	8,8	5,5	0
Verre creux, Fonte brute	20,0	17,0	14,0	11,0	8,0	5,0	0
Acier brut	21,1	18,0	14,8	11,6	8,5	5,3	0
Produits finis sidérurgiques	19,8	15,8	13,1	10,3	7,5	4,7	0
Tréfilés en acier	27,9	22,4	18,4	14,5	10,5	6,6	0
Tubes d'acier	22,0	16,8	13,9	10,9	7,9	5,0	0
Ferraille, vieux métaux ferreux	20,0	17,0	14,0	11,0	8,0	5,0	0
Demi-produits en aluminium	22,5	19,1	15,7	12,4	9,0	5,6	0
Plomb et demi-produits en plomb	31,3	26,6	21,9	17,2	12,5	7,8	0
Autres métaux et ferro alliages	21,3	18,1	14,9	11,7	8,5	5,3	0
Moules en fonte et en acier	23,0	19,6	16,1	12,7	9,2	5,8	0
Moules en alum., divers fonderie	20,0	17,0	14,0	11,0	8,0	5,0	0
Tôles et profilés découpés	28,7	24,4	20,1	15,8	11,5	7,2	0
Produits forge et décolletage	29,7	25,3	20,8	16,4	11,9	7,4	0
Chaudières	29,0	24,7	20,3	16,0	11,6	7,3	0
Tuyauterie chaudronnée	31,0	26,4	21,7	17,1	12,4	7,8	0
Cuves, citernes, réservoirs	35,5	15,1	12,4	9,8	7,1	4,4	0
Chaudronnerie	22,0	18,7	15,4	12,1	8,8	5,5	0
Emballages métalliques	43,0	36,6	30,1	23,7	17,2	10,8	0
Grillage, toile métallique, câble	26,8	22,8	18,8	14,7	10,7	6,7	0
Clous, vis, ressorts	26,5	22,5	18,6	14,6	10,6	6,6	0
Serrurerie, divers quincaillerie	28,4	24,2	19,9	15,6	11,4	7,1	0
Outils à main	34,8	29,5	24,3	19,1	13,9	8,7	0
Articles ménagers divers	31,4	26,7	22,0	17,3	12,5	7,8	0
Autres métalliques divers	34,9	29,7	24,4	19,2	14,0	8,7	0

Tracteurs agricoles	10,0	8,5	7,0	5,5	4,0	2,5	0
Machines agricoles auto tractées	31,0	26,4	21,7	17,1	12,4	7,8	0
Matériels agricoles divers	28,1	23,9	19,7	15,5	11,2	7,0	0
Machines électroporatives	24,8	20,4	16,8	13,2	9,6	6,0	0
Machines pour industrie	20,7	17,2	14,1	11,1	8,1	5,1	0
Matériel. Manutention et lavage	26,9	18,3	15,1	11,9	8,6	5,4	0
Équipement thermique	23,3	19,8	16,3	12,8	9,3	5,8	0
Pompes, matériel de soudage	26,0	19,9	16,4	12,9	9,4	5,9	0
Moteurs autres que pour autos	21,7	18,4	15,2	11,9	8,7	5,4	0
Appareillage médical	24,3	20,4	16,8	13,2	9,6	6,0	0
Équipements moteurs, carrosserie	40,0	34,0	28,0	22,0	16,0	10,0	0
Autres véhicules routiers	22,7	19,3	15,9	12,5	9,1	5,7	0
Pièces cycles et motocycles	40,8	30,8	25,4	19,9	14,5	9,1	0
Bateaux et barques	23,3	19,8	16,3	12,8	9,3	5,8	0
Aéronefs et leurs équipements	20,0	17,0	14,0	11,0	8,0	5,0	0
Matériel ferroviaire	20,7	17,6	14,5	11,4	8,3	5,2	0
Groupe électrogènes	28,6	21,6	17,8	14,0	10,2	6,4	0
Fils et câbles électriques	20,0	17,0	14,0	11,0	8,0	5,0	0
Transformateurs	23,5	16,0	13,2	10,3	7,5	4,7	0
Moteurs électriques	21,6	18,4	15,1	11,9	8,6	5,4	0
Batteries	27,0	14,1	11,6	9,1	6,6	4,2	0
Piles	31,5	26,8	22,1	17,3	12,6	7,9	0
Appareils d'éclairage	33,8	20,9	17,2	13,5	9,8	6,1	0
Petit appareillage électrique	30,5	25,9	21,4	16,8	12,2	7,6	0
Appareils électriques divers	20,7	17,6	14,5	11,4	8,3	5,2	0
Matériel de téléphonie	28,0	15,9	13,1	10,3	7,5	4,7	0
Appareils de mesure	20,9	17,7	14,6	11,5	8,4	5,2	0
Composants électroniques	21,6	18,3	15,1	11,9	8,6	5,4	0
Matériel électronique médical	24,3	20,7	17,0	13,4	9,7	6,1	0
Matériel traitement information	31,0	25,4	20,9	16,4	12,0	7,5	0
Matériel électronique domestique	38,6	32,8	27,0	21,2	15,5	9,7	0
Machines à laver, électrophones	43,0	36,6	30,1	23,7	17,2	10,8	0
Chauffages calorifiques	20,0	17,0	14,0	11,0	8,0	5,0	0
Chauffages à gaz	28,3	24,0	19,8	15,5	11,3	7,1	0
Matériels ménagers divers	37,2	30,5	25,1	19,7	14,3	9,0	0
Acides divers	22,6	19,2	15,8	12,4	9,0	5,6	0
Superphosphate double	19,7	16,7	13,8	10,8	7,9	4,9	0
Superphosphate triple	15,0	12,8	10,5	8,3	6,0	3,8	0
Phosphate bicalcique	24,3	20,7	17,0	13,4	9,7	6,1	0
Monoammonium phosphate	17,8	15,1	12,5	9,8	7,1	4,5	0
Ammonitrite	15,0	12,8	10,5	8,3	6,0	3,8	0
Engrais complexes	19,8	16,8	13,8	10,9	7,9	4,9	0
Chimie des engrais	23,6	20,1	16,5	13,0	9,4	5,9	0
Fluorure d'aluminium et soufre	20,0	17,0	14,0	11,0	8,0	5,0	0
Sulfate d'alumine	33,0	28,1	23,1	18,2	13,2	8,3	0
Matières plastiques de base	22,6	19,2	15,8	12,4	9,0	5,6	0
Produits radioactifs	20,0	17,0	14,0	11,0	8,0	5,0	0
Autre chimie de base	22,0	18,6	15,3	12,1	8,8	5,5	0
Colorants	20,1	17,1	14,1	11,1	8,1	5,0	0
Peintures	21,5	18,3	15,1	11,8	8,6	5,4	0
Colles	22,8	19,3	15,9	12,5	9,1	5,7	0

Encres	26,3	22,3	18,4	14,4	10,5	6,6	0
Savons	20,0	17,0	14,0	11,0	8,0	5,0	0
Désinfectants, prod. d'entretien	28,5	24,2	19,9	15,6	11,4	7,1	0
Huiles essentielles	36,2	30,8	25,4	19,9	14,5	9,1	0
Gaz comprimés	31,0	26,4	21,7	17,1	12,4	7,8	0
Autre parachimie diverse	23,9	20,3	16,7	13,1	9,6	6,0	0
Produits pharmaceutiques	16,3	13,8	11,4	9,0	6,5	4,1	0
Pneumatiques neufs ou rechapés	17,0	14,5	11,9	9,4	6,8	4,3	0
Articles en caoutchouc	25,8	21,9	18,1	14,2	10,3	6,4	0
Matières textiles préparées	20,1	17,1	14,1	11,1	8,1	5,0	0
Filés à base de laine	20,0	17,0	14,0	11,0	8,0	5,0	0
Filés à base de coton	31,7	26,9	22,2	17,4	12,7	7,9	0
Filés à base de synthétiques	20,6	17,5	14,4	11,4	8,3	5,2	0
Filés divers	30,0	25,5	21,0	16,5	12,0	7,5	0
Tissus à base de laine et coton	43,0	36,6	30,1	23,7	17,2	10,8	0
Tissus à base de synthétiques	41,8	35,5	29,3	23,0	16,7	10,4	0
Tissus divers	41,3	35,1	28,9	22,7	16,5	10,3	0
Finissage de textiles	43,0	36,6	30,1	23,7	17,2	10,8	0
Produits textiles divers	29,8	22,8	18,8	14,7	10,7	6,7	0
Laine brute, poils	20,3	17,3	14,2	11,2	8,1	5,1	0
Produits de la bonneterie	29,4	25,0	20,6	16,2	11,8	7,3	0
Vêtements	31,5	26,8	22,1	17,3	12,6	7,9	0
Cuir et peaux, fourrures	26,7	22,7	18,7	14,7	10,7	6,7	0
Articles de maroquinerie	25,0	21,3	17,5	13,8	10,0	6,3	0
Bois brut	22,6	9,0	7,4	5,8	4,2	2,6	0
Bois sciés	25,8	12,2	10,0	7,9	5,7	3,6	0
Panneau particule, contre plaqué	29,0	24,7	20,3	16,0	11,6	7,3	0
Articles divers en bois	24,5	20,8	17,2	13,5	9,8	6,1	0
Articles en liège	20,0	17,0	14,0	11,0	8,0	5,0	0
Liège brut	20,0	17,0	14,0	11,0	8,0	5,0	0
Charbon de bois	24,5	20,8	17,2	13,5	9,8	6,1	0
Pâte à papier, déchets de papier	19,1	16,2	13,4	10,5	7,6	4,8	0
Papier impression ou écriture	30,5	25,9	21,4	16,8	12,2	7,6	0
Papiers et cartons divers	24,8	21,1	17,4	13,7	9,9	6,2	0
Articles papier, carton et cellulose	31,0	26,4	21,7	17,1	12,4	7,8	0
Prod. imprimerie (livre, cahier)	20,0	13,2	10,9	8,6	6,2	3,9	0
Disques et cassettes enregistrées	30,3	25,8	21,2	16,7	12,1	7,6	0
Produits en plastique	28,9	24,6	20,2	15,9	11,6	7,2	0
Produits de l'horlogerie	28,1	23,9	19,7	15,5	11,3	7,0	0
Fournitures de bureaux	26,4	22,5	18,5	14,5	10,6	6,6	0
Autres produits divers	34,7	29,5	24,3	19,1	13,9	8,7	0
Hématite, minerai zinc, spath	20,0	17,0	14,0	11,0	8,0	5,0	0
Coke et charbon	20,0	17,0	14,0	11,0	8,0	5,0	0
Autres minerais et minéraux	21,3	18,1	14,9	11,7	8,5	5,3	0
Sel(brut et raffiné)	29,2	24,8	20,4	16,0	11,7	7,3	0
Pétrole brut	10,3	8,8	7,2	5,7	4,1	2,6	0
Lubrifiants	29,6	25,1	20,7	16,3	11,8	7,4	0
Bitumes et produits divers	20,8	17,7	14,6	11,5	8,3	5,2	0
Autres gaz, mélange de gaz	20,0	17,0	14,0	11,0	8,0	5,0	0
Autres produits de la mer	20,0	17,0	14,0	11,0	8,0	5,0	0

Liste 3 : Produits démantelés sur 12 ans

Produits	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Peaux brutes, abattage	43,0	39,6	36,1	32,7	29,2	25,8	22,4	18,9	15,5	12,0	8,6	5,2	1,7	0
Margarine, graisses	29,0	26,7	24,4	22,0	19,7	17,4	15,1	12,8	10,4	8,1	5,8	3,5	1,2	0
Coton masse	20,0	18,4	16,8	15,2	13,6	12,0	10,4	8,8	7,2	5,6	4,0	2,4	0,8	0
Divers cultures indus.	20,0	18,4	16,8	15,2	13,6	12,0	10,4	8,8	7,2	5,6	4,0	2,4	0,8	0
Conserves jus, confitures	43,0	39,6	36,1	32,7	29,2	25,8	22,4	18,9	15,5	12,0	8,6	5,2	1,7	0
Café torréfié, divers alim.	43,0	39,6	36,1	32,7	29,2	25,8	22,4	18,9	15,5	12,0	8,6	5,2	1,7	0
Vins, liqueurs, spiritueux	43,0	39,6	36,1	32,7	29,2	25,8	22,4	18,9	15,5	12,0	8,6	5,2	1,7	0
Pierres, sable	40,6	37,4	34,1	30,9	27,6	24,4	21,1	17,9	14,6	11,4	8,1	4,9	1,6	0
Produits de carrières divers	24,6	22,6	20,7	18,7	16,7	14,8	12,8	10,8	8,9	6,9	4,9	3,0	1,0	0
Marbre brut	43,0	39,6	36,1	32,7	29,2	25,8	22,4	18,9	15,5	12,0	8,6	5,2	1,7	0
Pierre travaillée	39,1	36,0	32,8	29,7	26,6	23,5	20,3	17,2	14,1	10,9	7,8	4,7	1,6	0
Chaux, plâtre	29,0	26,7	24,4	22,0	19,7	17,4	15,1	12,8	10,4	8,1	5,8	3,5	1,2	0
Produits ciment et béton	38,4	35,3	32,3	29,2	26,1	23,1	20,0	16,9	13,8	10,8	7,7	4,6	1,5	0
Briques, tuiles	31,0	28,5	26,0	23,6	21,1	18,6	16,1	13,6	11,2	8,7	6,2	3,7	1,2	0
Briques réfractaires	34,7	31,9	29,2	26,4	23,6	20,8	18,1	15,3	12,5	9,7	6,9	4,2	1,4	0
Carreaux de faïence	42,1	38,8	35,4	32,0	28,6	25,3	21,9	18,5	15,2	11,8	8,4	5,1	1,7	0
Sanitaires en céramique	25,8	23,7	21,6	19,6	17,5	15,5	13,4	11,3	9,3	7,2	5,2	3,1	1,0	0
Poterie, vaisselle	40,8	37,6	34,3	31,0	27,8	24,5	21,2	18,0	14,7	11,4	8,2	4,9	1,6	0
Verre creux	43,0	39,6	36,1	32,7	29,2	25,8	22,4	18,9	15,5	12,0	8,6	5,2	1,7	0
verre plat	38,5	35,4	32,4	29,3	26,2	23,1	20,0	16,9	13,9	10,8	7,7	4,6	1,5	0
autres articles en verre	37,0	34,1	31,1	28,1	25,2	22,2	19,3	16,3	13,3	10,4	7,4	4,4	1,5	0
acier brut	20,8	19,1	17,4	15,8	14,1	12,5	10,8	9,1	7,5	5,8	4,2	2,5	0,8	0
produits sidérurgiques	28,5	26,2	23,9	21,7	19,4	17,1	14,8	12,5	10,3	8,0	5,7	3,4	1,1	0
Tréfilés en acier	38,7	35,6	32,5	29,4	26,3	23,2	20,1	17,0	13,9	10,8	7,7	4,6	1,5	0
Tubes d'acier	23,9	22,0	20,1	18,2	16,3	14,3	12,4	10,5	8,6	6,7	4,8	2,9	1,0	0
Produits en aluminium	28,3	26,0	23,7	21,5	19,2	17,0	14,7	12,4	10,2	7,9	5,7	3,4	1,1	0

Produits en plomb	37,8	34,8	31,8	28,7	25,7	22,7	19,7	16,6	13,6	10,6	7,6	4,5	1,5	0
Autres métaux non ferreux	25,2	23,2	21,2	19,2	17,1	15,1	13,1	11,1	9,1	7,1	5,0	3,0	1,0	0
Produits forge, décolletage	43,0	39,6	36,1	32,7	29,2	25,8	22,4	18,9	15,5	12,0	8,6	5,2	1,7	0
Menuiserie métallique	43,0	39,6	36,1	32,7	29,2	25,8	22,4	18,9	15,5	12,0	8,6	5,2	1,7	0
Charpentes métalliques	40,3	37,0	33,8	30,6	27,4	24,2	20,9	17,7	14,5	11,3	8,1	4,8	1,6	0
Mobilier métallique	43,0	39,6	36,1	32,7	29,2	25,8	22,4	18,9	15,5	12,0	8,6	5,2	1,7	0
Chaudières	22,8	21,0	19,2	17,3	15,5	13,7	11,9	10,0	8,2	6,4	4,6	2,7	0,9	0
Tuyauterie chaudronnée	32,3	29,7	27,2	24,6	22,0	19,4	16,8	14,2	11,6	9,1	6,5	3,9	1,3	0
cuves, citernes, réservoirs	30,2	27,7	25,3	22,9	20,5	18,1	15,7	13,3	10,9	8,4	6,0	3,6	1,2	0
Emballages métalliques	35,9	33,0	30,1	27,3	24,4	21,5	18,7	15,8	12,9	10,0	7,2	4,3	1,4	0
Grillages, toiles métal;	36,2	33,3	30,4	27,5	24,6	21,7	18,8	15,9	13,0	10,1	7,2	4,3	1,4	0
Clous, vis, ressorts	36,4	33,5	30,5	27,6	24,7	21,8	18,9	16,0	13,1	10,2	7,3	4,4	1,5	0
Serrurerie, quincaillerie	39,1	36,0	32,9	29,7	26,6	23,5	20,3	17,2	14,1	11,0	7,8	4,7	1,6	0
Outils à main	34,1	31,4	28,7	26,0	23,2	20,5	17,8	15,0	12,3	9,6	6,8	4,1	1,4	0
Articles ménagers divers	39,3	36,1	33,0	29,8	26,7	23,6	20,4	17,3	14,1	11,0	7,9	4,7	1,6	0
Métalliques divers	37,8	34,8	31,8	28,7	25,7	22,7	19,7	16,6	13,6	10,6	7,6	4,5	1,5	0
Tracteurs agricoles	43,0	39,6	36,1	32,7	29,2	25,8	22,4	18,9	15,5	12,0	8,6	5,2	1,7	0
Machines agricoles	15,0	13,8	12,6	11,4	10,2	9,0	7,8	6,6	5,4	4,2	3,0	1,8	0,6	0
Matériel agricole divers	21,8	20,0	18,3	16,6	14,8	13,1	11,3	9,6	7,8	6,1	4,4	2,6	0,9	0
Outils mach. Électroport.	17,7	16,3	14,9	13,5	12,1	10,6	9,2	7,8	6,4	5,0	3,5	2,1	0,7	0
Machines spécialises	20,5	18,9	17,2	15,6	13,9	12,3	10,7	9,0	7,4	5,7	4,1	2,5	0,8	0
Manutention et lavage	23,3	21,4	19,5	17,7	15,8	14,0	12,1	10,2	8,4	6,5	4,7	2,8	0,9	0
Équipement thermique	29,5	27,1	24,8	22,4	20,0	17,7	15,3	13,0	10,6	8,3	5,9	3,5	1,2	0
Matériel de soudage	31,9	29,4	26,8	24,3	21,7	19,2	16,6	14,1	11,5	8,9	6,4	3,8	1,3	0
Autres moteurs	25,2	23,2	21,1	19,1	17,1	15,1	13,1	11,1	9,1	7,0	5,0	3,0	1,0	0
Matériel médical	33,8	31,1	28,4	25,7	23,0	20,3	17,6	14,9	12,2	9,5	6,8	4,1	1,4	0
travaux mécanique génér.	25,1	23,1	21,1	19,0	17,0	15,0	13,0	11,0	9,0	7,0	5,0	3,0	1,0	0
Équipements moteurs	34,3	31,5	28,8	26,0	23,3	20,6	17,8	15,1	12,3	9,6	6,9	4,1	1,4	0
Équipements carrosserie	37,1	34,2	31,2	28,2	25,3	22,3	19,3	16,3	13,4	10,4	7,4	4,5	1,5	0
Moteurs automobiles	35,0	32,2	29,4	26,6	23,8	21,0	18,2	15,4	12,6	9,8	7,0	4,2	1,4	0
Voitures particulières	35,4	32,5	29,7	26,9	24,1	21,2	18,4	15,6	12,7	9,9	7,1	4,2	1,4	0

Camionnettes	29,0	26,7	24,4	22,0	19,7	17,4	15,1	12,8	10,4	8,1	5,8	3,5	1,2	0
Autocars, autobus	37,8	34,8	31,8	28,7	25,7	22,7	19,7	16,6	13,6	10,6	7,6	4,5	1,5	0
Camions, remorques	24,6	22,6	20,7	18,7	16,7	14,8	12,8	10,8	8,9	6,9	4,9	3,0	1,0	0
Autres véhicules routiers	19,3	17,8	16,2	14,7	13,2	11,6	10,1	8,5	7,0	5,4	3,9	2,3	0,8	0
Cycles et motocycles	40,7	37,5	34,2	30,9	27,7	24,4	21,2	17,9	14,7	11,4	8,1	4,9	1,6	0
Pièces cycles/motocycles	27,7	25,5	23,3	21,1	18,9	16,6	14,4	12,2	10,0	7,8	5,5	3,3	1,1	0
Bateaux et barques	37,3	34,3	31,4	28,4	25,4	22,4	19,4	16,4	13,4	10,5	7,5	4,5	1,5	0
Aéronefs et équipements	15,1	13,9	12,7	11,5	10,3	9,1	7,9	6,7	5,4	4,2	3,0	1,8	0,6	0
Matériel ferroviaire	17,0	15,6	14,3	12,9	11,6	10,2	8,8	7,5	6,1	4,8	3,4	2,0	0,7	0
Groupes électrogènes	32,3	29,7	27,2	24,6	22,0	19,4	16,8	14,2	11,6	9,1	6,5	3,9	1,3	0
fil et câbles électriques	27,4	25,2	23,0	20,8	18,6	16,4	14,2	12,0	9,9	7,7	5,5	3,3	1,1	0
Transformateurs	37,0	34,0	31,1	28,1	25,2	22,2	19,2	16,3	13,3	10,4	7,4	4,4	1,5	0
Armoires électrique	38,5	35,4	32,3	29,3	26,2	23,1	20,0	16,9	13,9	10,8	7,7	4,6	1,5	0
Chauffe eau électrique	37,0	34,0	31,1	28,1	25,2	22,2	19,2	16,3	13,3	10,4	7,4	4,4	1,5	0
Piles	43,0	39,6	36,1	32,7	29,2	25,8	22,4	18,9	15,5	12,0	8,6	5,2	1,7	0
Ampoules, app. éclairage	35,8	32,9	30,1	27,2	24,4	21,5	18,6	15,8	12,9	10,0	7,2	4,3	1,4	0
Petit appareil. Electrique	34,9	32,1	29,3	26,5	23,7	20,9	18,1	15,3	12,5	9,8	7,0	4,2	1,4	0
App. électriques divers	31,8	28,3	25,9	23,4	20,9	18,5	16,0	13,5	11,1	8,6	6,2	3,7	1,2	0
Matériel de téléphonie	33,5	30,8	28,1	25,5	22,8	20,1	17,4	14,7	12,1	9,4	6,7	4,0	1,3	0
Appareils de mesure	35,8	32,9	30,1	27,2	24,3	21,5	18,6	15,8	12,9	10,0	7,2	4,3	1,4	0
Composants électroniques	25,0	23,0	21,0	19,0	17,0	15,0	13,0	11,0	9,0	7,0	5,0	3,0	1,0	0
Mat. Electronique médical	31,5	28,9	26,4	23,9	21,4	18,9	16,4	13,8	11,3	8,8	6,3	3,8	1,3	0
Téléviseurs	30,2	27,8	25,4	23,0	20,5	18,1	15,7	13,3	10,9	8,5	6,0	3,6	1,2	0
Radio récepteurs	36,7	33,8	30,8	27,9	25,0	22,0	19,1	16,2	13,2	10,3	7,3	4,4	1,5	0
Électrophones	43,0	39,6	36,1	32,7	29,2	25,8	22,4	18,9	15,5	12,0	8,6	5,2	1,7	0
Mat. Electronique divers	37,4	34,4	31,4	28,5	25,5	22,5	19,5	16,5	13,5	10,5	7,5	4,5	1,5	0
Réfrigérateurs	43,0	39,6	36,1	32,7	29,2	25,8	22,4	18,9	15,5	12,0	8,6	5,2	1,7	0
Machines à laver	29,8	27,4	25,0	22,6	20,2	17,9	15,5	13,1	10,7	8,3	6,0	3,6	1,2	0
Cuisinières	40,0	36,8	33,6	30,4	27,2	24,0	20,8	17,6	14,4	11,2	8,0	4,8	1,6	0
Réchauds	31,0	28,5	26,0	23,6	21,1	18,6	16,1	13,6	11,2	8,7	6,2	3,7	1,2	0
Chauffages à pétrole	39,3	36,1	33,0	29,9	26,7	23,6	20,4	17,3	14,1	11,0	7,9	4,7	1,6	0

Chauffages à gaz	43,0	39,6	36,1	32,7	29,2	25,8	22,4	18,9	15,5	12,0	8,6	5,2	1,7	0
Matériels ménagers divers	35,5	32,6	29,8	26,9	24,1	21,3	18,4	15,6	12,8	9,9	7,1	4,3	1,4	0
Acides divers	20,0	18,4	16,8	15,2	13,6	12,0	10,4	8,8	7,2	5,6	4,0	2,4	0,8	0
Soufre brut	17,6	16,2	14,8	13,4	12,0	10,6	9,2	7,7	6,3	4,9	3,5	2,1	0,7	0
Soufre raffiné	17,0	15,6	14,3	12,9	11,6	10,2	8,8	7,5	6,1	4,8	3,4	2,0	0,7	0
Furtural, prod. radioactifs	20,0	18,4	16,8	15,2	13,6	12,0	10,4	8,8	7,2	5,6	4,0	2,4	0,8	0
Matières plastiques de base	29,7	27,3	24,9	22,6	20,2	17,8	15,4	13,1	10,7	8,3	5,9	3,6	1,2	0
Autre chimie de base	21,4	19,6	17,9	16,2	14,5	12,8	11,1	9,4	7,7	6,0	4,3	2,6	0,9	0
Colorants	40,6	37,4	34,1	30,9	27,6	24,4	21,1	17,9	14,6	11,4	8,1	4,9	1,6	0
Peintures	34,8	32,0	29,2	26,5	23,7	20,9	18,1	15,3	12,5	9,7	7,0	4,2	1,4	0
Encres	36,0	33,1	30,2	27,4	24,5	21,6	18,7	15,8	13,0	10,1	7,2	4,3	1,4	0
Savons	43,0	39,6	36,1	32,7	29,2	25,8	22,4	18,9	15,5	12,0	8,6	5,2	1,7	0
Détergents, eau de javel	31,0	28,5	26,0	23,6	21,1	18,6	16,1	13,6	11,2	8,7	6,2	3,7	1,2	0
Désinfectants, entretien	29,5	27,1	24,8	22,4	20,1	17,7	15,3	13,0	10,6	8,3	5,9	3,5	1,2	0
Huiles essentielles	27,0	24,8	22,7	20,5	18,4	16,2	14,0	11,9	9,7	7,6	5,4	3,2	1,1	0
Explosifs, munitions	30,9	28,4	25,9	23,5	21,0	18,5	16,1	13,6	11,1	8,6	6,2	3,7	1,2	0
Allumettes	43,0	39,6	36,1	32,7	29,2	25,8	22,4	18,9	15,5	12,0	8,6	5,2	1,7	0
Insecticides, pesticides	16,4	15,1	13,8	12,5	11,2	9,9	8,5	7,2	5,9	4,6	3,3	2,0	0,7	0
Autre parachimie	31,9	29,3	26,8	24,2	21,7	19,1	16,6	14,0	11,5	8,9	6,4	3,8	1,3	0
Pneumatiques neufs	43,0	39,6	36,1	32,7	29,2	25,8	22,4	18,9	15,5	12,0	8,6	5,2	1,7	0
Articles caoutchouc	27,0	24,8	22,7	20,5	18,4	16,2	14,0	11,9	9,7	7,6	5,4	3,2	1,1	0
Matières textiles préparées	26,5	24,4	22,3	20,1	18,0	15,9	13,8	11,7	9,5	7,4	5,3	3,2	1,1	0
Filés à base laine ou coton	34,0	31,3	28,6	25,8	23,1	20,4	17,7	15,0	12,2	9,5	6,8	4,1	1,4	0
Fils synthétiques	27,7	25,5	23,3	21,1	18,9	16,6	14,4	12,2	10,0	7,8	5,5	3,3	1,1	0
Tissus de laine	43,0	39,6	36,1	32,7	29,2	25,8	22,4	18,9	15,5	12,0	8,6	5,2	1,7	0
Tissus de coton	41,5	38,2	34,9	31,5	28,2	24,9	21,6	18,3	14,9	11,6	8,3	5,0	1,7	0
Tissus synthétiques	43,0	39,6	36,1	32,7	29,2	25,8	22,4	18,9	15,5	12,0	8,6	5,2	1,7	0
Tissus divers	41,5	38,2	34,8	31,5	28,2	24,9	21,6	18,2	14,9	11,6	8,3	5,0	1,7	0
Finissage de textiles	43,0	39,6	36,1	32,7	29,2	25,8	22,4	18,9	15,5	12,0	8,6	5,2	1,7	0
Produits textiles divers	39,3	36,1	33,0	29,9	26,7	23,6	20,4	17,3	14,1	11,0	7,9	4,7	1,6	0
Laine brute, poils	43,0	39,6	36,1	32,7	29,2	25,8	22,4	18,9	15,5	12,0	8,6	5,2	1,7	0

Tapis, bonneterie	43,0	39,6	36,1	32,7	29,2	25,8	22,4	18,9	15,5	12,0	8,6	5,2	1,7	0
Animaux, service élevage	29,0	26,7	24,4	22,0	19,7	17,4	15,1	12,8	10,4	8,1	5,8	3,5	1,2	0
Vêtements	41,4	38,1	34,8	31,5	28,1	24,8	21,5	18,2	14,9	11,6	8,3	5,0	1,7	0
Cuirs et peaux, fourrures	38,5	35,4	32,3	29,2	26,2	23,1	20,0	16,9	13,9	10,8	7,7	4,6	1,5	0
Articles de maroquinerie	39,0	35,9	32,8	29,6	26,5	23,4	20,3	17,2	14,0	10,9	7,8	4,7	1,6	0
Panneaux particules	42,3	38,9	35,6	32,2	28,8	25,4	22,0	18,6	15,2	11,9	8,5	5,1	1,7	0
Emballages en bois	39,0	35,9	32,8	29,6	26,5	23,4	20,3	17,2	14,0	10,9	7,8	4,7	1,6	0
Articles divers en bois	39,2	36,1	32,9	29,8	26,7	23,5	20,4	17,3	14,1	11,0	7,8	4,7	1,6	0
Articles en liège	40,2	37,0	33,8	30,6	27,4	24,1	20,9	17,7	14,5	11,3	8,0	4,8	1,6	0
Menuiserie de bâtiment	43,0	39,6	36,1	32,7	29,2	25,8	22,4	18,9	15,5	12,0	8,6	5,2	1,7	0
Meubles et sièges	41,3	38,0	34,7	31,4	28,1	24,8	21,5	18,2	14,9	11,6	8,3	5,0	1,7	0
Pâte papier, déchets papier	20,0	18,4	16,8	15,2	13,6	12,0	10,4	8,8	7,2	5,6	4,0	2,4	0,8	0
Papiers impression écriture	40,5	37,3	34,1	30,8	27,6	24,3	21,1	17,8	14,6	11,4	8,1	4,9	1,6	0
Papier kraft	31,0	28,5	26,0	23,6	21,1	18,6	16,1	13,6	11,2	8,7	6,2	3,7	1,2	0
Papier gris d'emballage	25,3	23,3	21,3	19,3	17,2	15,2	13,2	11,1	9,1	7,1	5,1	3,0	1,0	0
papiers et cartons divers	41,9	38,5	35,2	31,8	28,5	25,1	21,8	18,4	15,1	11,7	8,4	5,0	1,7	0
Articles en papier, carton	39,0	35,9	32,8	29,6	26,5	23,4	20,3	17,2	14,0	10,9	7,8	4,7	1,6	0
produits d'imprimerie	36,2	33,3	30,4	27,5	24,6	21,7	18,8	15,9	13,0	10,1	7,2	4,3	1,4	0
Disques, cassettes enregis.	39,0	35,9	32,8	29,6	26,5	23,4	20,3	17,2	14,0	10,9	7,8	4,7	1,6	0
Produits plastiques	35,6	32,7	29,9	27,0	24,2	21,3	18,5	15,7	12,8	10,0	7,1	4,3	1,4	0
Produits de l'horlogerie	41,6	38,3	35,0	31,6	28,3	25,0	21,6	18,3	15,0	11,7	8,3	5,0	1,7	0
Fournitures de bureaux	38,8	35,7	32,6	29,5	26,4	23,3	20,2	17,1	14,0	10,9	7,8	4,7	1,6	0
Autres produits divers	39,9	36,7	33,5	30,3	27,1	23,9	20,7	17,6	14,4	11,2	8,0	4,8	1,6	0
Phosphates	20,0	18,4	16,8	15,2	13,6	12,0	10,4	8,8	7,2	5,6	4,0	2,4	0,8	0
Autres minerais minéraux	29,0	26,7	24,4	22,0	19,7	17,4	15,1	12,8	10,4	8,1	5,8	3,5	1,2	0
Essence super et normale	29,0	26,7	24,4	22,0	19,7	17,4	15,1	12,8	10,4	8,1	5,8	3,5	1,2	0
Pétrole lampant	21,8	20,0	18,3	16,5	14,8	13,1	11,3	9,6	7,8	6,1	4,4	2,6	0,9	0
Kérosène	29,0	26,7	24,4	22,0	19,7	17,4	15,1	12,8	10,4	8,1	5,8	3,5	1,2	0
Lubrifiants	12,0	11,0	10,1	9,1	8,2	7,2	6,2	5,3	4,3	3,4	2,4	1,4	0,5	0
Bitumes et produits divers	22,0	20,2	18,5	16,7	15,0	13,2	11,4	9,7	7,9	6,2	4,4	2,6	0,9	0

Liste 4 : Produits démantelés sur 8 ans avec un délai de grâce de 4 ans

Produits	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Margarine, graisses diverses	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	378	33,1	28,4	23,7	18,9	14,2	9,5	4,7	0
Tourteaux et sous produits d'huile	29,0	29,0	29,0	29,0	29,0	25,5	22,3	19,1	16,0	12,8	9,6	6,4	3,2	0
Conserves jus de fruits, confitures	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	378	33,1	28,4	23,7	18,9	14,2	9,5	4,7	0
Plats cuisinés, divers alimentaire	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	378	33,1	28,4	23,7	18,9	14,2	9,5	4,7	0
Boissons gaz, sirops de fruits	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	378	33,1	28,4	23,7	18,9	14,2	9,5	4,7	0
Alcool éthylique	30,2	30,2	30,2	30,2	30,2	10,9	9,5	8,2	6,8	5,4	4,1	2,7	1,4	0
Liqueurs, spiritueux, apéritifs	40,5	40,5	40,5	40,5	40,5	26,3	23,0	19,7	16,5	13,2	9,9	6,6	3,3	0
Pierres concassées, sable, carrière	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	378	33,1	28,4	23,7	18,9	14,2	9,5	4,7	0
Marbre, clinker, ciment, chaux	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	30,3	26,5	22,7	18,9	15,1	11,4	7,6	3,8	0
Carreaux faïence, céramique	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	378	33,1	28,4	23,7	18,9	14,2	9,5	4,7	0
Poterie, vaisselle	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	378	33,1	28,4	23,7	18,9	14,2	9,5	4,7	0
Verre creux	42,5	42,5	42,5	42,5	42,5	25,7	22,5	19,3	16,1	12,8	9,6	6,4	3,2	0
Autres articles en verre	41,0	41,0	41,0	41,0	41,0	36,1	31,6	27,1	22,6	18,0	13,5	9,0	4,5	0
Produits finis sidérurgiques	37,4	37,4	37,4	37,4	37,4	32,9	28,8	24,7	20,6	16,5	12,4	8,2	4,1	0
Tréfilés en acier	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	378	33,1	28,4	23,7	18,9	14,2	9,5	4,7	0
Tubes d'acier	27,0	27,0	27,0	27,0	27,0	23,8	20,8	17,8	14,9	11,9	8,9	5,9	3,0	0
Demi produits en aluminium	40,0	40,0	40,0	40,0	40,0	35,2	30,8	26,4	22,0	17,6	13,2	8,8	4,4	0
Demi prod. non ferreux, alliages	41,8	41,8	41,8	41,8	41,8	33,4	29,3	25,1	20,9	16,7	12,5	8,4	4,2	0
Produits divers de fonderie	31,9	31,9	31,9	31,9	31,9	28,1	24,6	21,1	17,5	14,0	10,5	7,0	3,5	0
Tôles et profiles découpés	36,0	36,0	36,0	36,0	36,0	15,8	13,9	11,9	9,9	7,9	5,9	4,0	2,0	0
Produits de forge et décolletage	36,5	36,5	36,5	36,5	36,5	32,1	28,1	24,1	20,1	16,1	12,0	8,0	4,0	0
Menuiserie métallique	41,2	41,2	41,2	41,2	41,2	36,2	31,7	27,2	22,6	18,1	13,6	9,1	4,5	0
Charpentes métalliques	33,8	33,8	33,8	33,8	33,8	29,8	26,1	22,3	18,6	14,9	11,2	7,4	3,7	0

Matériel ferroviaire	170	170	170	170	170	170	150	13,1	11,2	9,4	75	5,6	3,7	1,9	0
Matériels de transports divers	40,0	40,0	40,0	40,0	40,0	40,0	35,2	30,8	26,4	22,0	176	13,2	8,8	4,4	0
Groupes électrogènes	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	26,4	23,1	19,8	16,5	13,2	9,9	6,6	3,3	0
Fils et câbles électriques	34,3	34,3	34,3	34,3	34,3	34,3	30,2	26,4	22,7	18,9	15,1	11,3	7,6	3,8	0
Transformateurs	40,7	40,7	40,7	40,7	40,7	40,7	27,9	24,4	20,9	17,4	13,9	10,5	7,0	3,5	0
Armoire, chauffe eau électrique	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	31,5	27,6	23,7	19,7	15,8	11,8	7,9	3,9	0
Moteurs électriques	38,5	38,5	38,5	38,5	38,5	38,5	27,1	23,7	20,3	16,9	13,6	10,2	6,8	3,4	0
Batteries	42,5	42,5	42,5	42,5	42,5	42,5	29,9	26,2	22,4	18,7	15,0	11,2	7,5	3,7	0
Piles, ampoules, app. éclairage	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	37,8	33,1	28,4	23,7	18,9	14,2	9,5	4,7	0
Petit appareillage électrique	42,0	42,0	42,0	42,0	42,0	42,0	34,1	29,9	25,6	21,3	17,1	12,8	8,5	4,3	0
Appareils électriques divers	33,5	33,5	33,5	33,5	33,5	33,5	26,4	23,1	19,8	16,5	13,2	9,9	6,6	3,3	0
Matériel téléphonie, de mesure	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	37,8	33,1	28,4	23,7	18,9	14,2	9,5	4,7	0
Composants électroniques	27,0	27,0	27,0	27,0	27,0	27,0	23,8	20,8	17,8	14,9	11,9	8,9	5,9	3,0	0
Appareillage médical	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	37,8	33,1	28,4	23,7	18,9	14,2	9,5	4,7	0
Téléviseurs	39,1	39,1	39,1	39,1	39,1	39,1	29,1	25,5	21,8	18,2	14,6	10,9	7,3	3,6	0
Matériel électronique divers	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	37,8	33,1	28,4	23,7	18,9	14,2	9,5	4,7	0
Appareils électro-ménager	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	37,8	33,1	28,4	23,7	18,9	14,2	9,5	4,7	0
Fleurs, plantes diverses	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	37,8	33,1	28,4	23,7	18,9	14,2	9,5	4,7	0
Acide sulfurique, aciers divers	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	17,6	15,4	13,2	11,0	8,8	6,6	4,4	2,2	0
acide phosphorique	29,0	29,0	29,0	29,0	29,0	29,0	25,5	22,3	19,1	16,0	12,8	9,6	6,4	3,2	0
Produits radioactifs	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	37,8	33,1	28,4	23,7	18,9	14,2	9,5	4,7	0
Autre chimie de base	27,7	27,7	27,7	27,7	27,7	27,7	24,3	21,3	18,3	15,2	12,2	9,1	6,1	3,0	0
Colles	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	37,8	33,1	28,4	23,7	18,9	14,2	9,5	4,7	0
Encres	36,0	36,0	36,0	36,0	36,0	36,0	31,7	27,7	23,8	19,8	15,8	11,9	7,9	4,0	0
Savon, détergent, eau de javel	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	37,8	33,1	28,4	23,7	18,9	14,2	9,5	4,7	0
Désinfectants, produits entretien	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	22,0	19,3	16,5	13,8	11,0	8,3	5,5	2,8	0
Parfum, eau de toilette, p. beauté	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	37,8	33,1	28,4	23,7	18,9	14,2	9,5	4,7	0

Explosifs, artifices, munitions	40,0	40,0	40,0	40,0	40,0	40,0	35,2	30,8	26,4	22,0	17,6	13,2	8,8	4,4	0
Insecticides, pesticides	16,4	16,4	16,4	16,4	16,4	16,4	14,4	12,6	10,8	9,0	7,2	5,4	3,6	1,8	0
Autre parachimie	29,0	29,0	29,0	29,0	29,0	29,0	25,5	22,3	19,1	16,0	12,8	9,6	6,4	3,2	0
Produits pharmaceutiques	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	33,0	28,9	24,8	20,6	16,5	12,4	8,3	4,1	0
Pneumatiques neufs	41,1	41,1	41,1	41,1	41,1	41,1	28,9	25,3	21,7	18,1	14,5	10,8	7,2	3,6	0
Articles en caoutchouc	38,8	38,8	38,8	38,8	38,8	38,8	27,3	23,9	20,5	17,1	13,7	10,2	6,8	3,4	0
Tissu laine, coton, synthétique	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	37,8	33,1	28,4	23,7	18,9	14,2	9,5	4,7	0
Bonnerie, vêtements	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	37,8	33,1	28,4	23,7	18,9	14,2	9,5	4,7	0
Produits de friperie	31,5	31,5	31,5	31,5	31,5	31,5	27,7	24,3	20,8	17,3	13,9	10,4	6,9	3,5	0
Articles de maroquinerie	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	37,8	33,1	28,4	23,7	18,9	14,2	9,5	4,7	0
Bois scies	22,0	22,0	22,0	22,0	22,0	22,0	16,4	14,3	12,3	10,2	8,2	6,1	4,1	2,0	0
Panneau particule, contre plaqué	36,5	36,5	36,5	36,5	36,5	36,5	32,1	28,1	24,1	20,1	16,1	12,0	8,0	4,0	0
Meubles, sièges, literie, divers	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	37,8	33,1	28,4	23,7	18,9	14,2	9,5	4,7	0
Papiers impression ou écriture	42,3	42,3	42,3	42,3	42,3	42,3	35,2	30,8	26,4	22,0	17,6	13,2	8,8	4,4	0
Papier kraft et gris emballage	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	37,8	33,1	28,4	23,7	18,9	14,2	9,5	4,7	0
Papiers et cartons divers	42,9	42,9	42,9	42,9	42,9	42,9	34,9	30,5	26,1	21,8	17,4	13,1	8,7	4,4	0
Emballages papier et carton	41,6	41,6	41,6	41,6	41,6	41,6	29,3	25,6	22,0	18,3	14,7	11,0	7,3	3,7	0
Papeterie, disques et cassettes	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	37,8	33,1	28,4	23,6	18,9	14,2	9,5	4,7	0
Produits en plastique	28,7	28,7	28,7	28,7	28,7	28,7	25,2	22,1	18,9	15,8	12,6	9,5	6,3	3,2	0
Produits de l'horlogerie	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	33,1	29,0	24,8	20,7	16,6	12,4	8,3	4,1	0
Fournitures de bureaux	41,8	41,8	41,8	41,8	41,8	41,8	36,8	32,2	27,6	23,0	18,4	13,8	9,2	4,6	0
Autres produits divers	40,1	40,1	40,1	40,1	40,1	40,1	35,3	30,9	26,5	22,1	17,6	13,2	8,8	4,4	0
Autres minerais et minéraux	39,6	39,6	39,6	39,6	39,6	39,6	34,8	30,5	26,1	21,8	17,4	13,1	8,7	4,4	0
Fuel domestique; lubrifiants	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	17,6	15,4	13,2	11,0	8,8	6,6	4,4	2,2	0
Autres fuel, gazole	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	5,9	5,1	4,4	3,7	2,9	2,2	1,5	0,7	0
Autres produits de la mer	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	37,8	33,1	28,4	23,7	18,9	14,2	9,5	4,7	0

*Protection effective en 2002
et
prévisions pour 2006 et 2008*

Table des Matières

<i>Résumé</i>	224
<i>Introduction</i>	228
 <i>A - Estimation de la protection des activités économiques pour 2002</i>	 229
<i>I - Tarifs douaniers et autres taxes à l'importation</i>	229
1) <i>Tarifs douaniers</i>	229
2) <i>Autres droits et taxes équivalents</i>	231
 <i>II - Protection effective des activités économiques en 2002</i>	 233
1) <i>Protection tarifaire</i>	233
2) <i>Protection nominale des produits et des intrants</i>	240
3) <i>Protection effective des activités économiques</i>	243
 <i>B - Perspectives de la protection effective (2002-2008)</i>	 245
1) <i>Projections du niveau de la protection en 2006</i>	245
2) <i>Projections pour 2008.</i>	246
 <i>Conclusion</i>	 248
<i>Annexe statistique</i>	251

Résumé

Les réductions des droits et taxes à l'importation se sont poursuivies en 2002 et ont concerné aussi bien les tarifs de droit commun (baisse et/ou suspension des droits de douane pour les produits agricoles et agroalimentaires, certains équipements, matières premières et produits énergétiques) que les tarifs préférentiels. Pour ces derniers, deux groupes de mesures ont été retenues :

- D'une part, la consolidation d'avantages fiscaux sous forme de suspension ou de réduction des droits de douane et de TVA en faveur d'un certain nombre de secteurs et de produits ;
- D'autre part, la poursuite du démantèlement tarifaire prévu par l'Accord de libre-échange avec l'Union Européenne (UE), en particulier, les produits des listes 3 (matières plastiques, fils de coton, filaments et fibres synthétiques et artificielles, ouvrages en fonte, fers aciers et appareils électriques)⁴¹ et 4 (quelques intrants comme le coton, tissu, bois et ouvrages en bois mais surtout des biens de consommation finale comme les vêtements, chaussures, meubles et articles de literie)⁴².

La baisse de la fiscalité douanière s'est traduite par une réduction de la protection de la quasi totalité des produits et des activités notamment vis-à-vis de l'UE :

- Protection vis-à-vis de l'UE. Le taux de protection nominale (TPN) moyen des produits similaires aux importations en provenance de l'UE se situe à hauteur de 35% en 2002 soit en retrait de 2 points de pourcentage par rapport à 2001 (37%) et de 15 points depuis le début du démantèlement tarifaire (50% en 1997). Compte tenu des variations des tarifs douaniers des consommations intermédiaires, le taux de protection effective (TPE) pour l'ensemble de l'économie est évalué à 49% en 2002 contre 51% en 2001 et 73% en 1997;

⁴¹ Les droits de douane des produits de cette liste subissent, depuis 1996, un abattement annuel de 8%, leur démantèlement est prévu sur une période de 12ans (2008).

⁴² Les produits de cette liste sont également fabriqués localement et bénéficient d'un délai de grâce de 4 ans pour se préparer à la concurrence. Ils couvrent surtout des biens de consommation et subissent, depuis 2000, un abattement annuel de leurs droits de douane de 12%.

Evolution de la protection vis-à-vis de l'UE (%)

Activités	1997			2002		
	TPN Produits	TPN Intrants	TPE	TPN Produits	TPN Intrants	TPE
Agriculture et pêche	135	67	169	98	48	120
Industrie Manufacturière	49	33	98	33	22	58
IAA	92	95	59	81	69	70
MCCV	36	8	154	22	5	70
IME	30	14	144	17	6	53
Chimie	30	9	102	14	3	45
THC	48	32	106	26	16	59
Divers	34	10	82	20	7	41
Ensemble	50	34	73	35	23	49

- Protection vis-à-vis du reste du monde. En raison du démantèlement, la protection vis-à-vis du reste du monde est supérieure à celle de l'UE. Ainsi, le TPN moyen est de 43% (contre 35% pour l'UE) et la protection effective se situe, globalement, autour de 60%. En termes d'évolution, le niveau de la protection se situe, comme pour l'UE, sur une tendance baissière par rapport à 1997.

Evolution de la protection vis-à-vis du reste du monde (%)

Activités	1997			2002		
	TPN Produits	TPN Intrants	TPE	TPN Produits	TPN Intrants	TPE
Agriculture et pêche	135	67	169	98	53	118
Industrie Manufacturière	49	33	98	45	28	92
IAA	92	95	59	82	74	63
MCCV	36	8	154	40	8	162
IME	30	14	144	31	12	104
Chimie	30	9	102	24	9	101
THC	48	32	106	40	27	88
Divers	34	10	82	33	10	85
Ensemble	50	34	73	43	29	60

Perspectives d'évolution de la protection effective

Compte tenu du rythme de réduction des tarifs douaniers conformément au calendrier de démantèlement arrêté par l'accord de libre-échange, les prévisions effectuées situent le taux de protection nominale moyen à 27% pour 2006 et à 24% en 2008 correspondant à des taux de protection effective de l'ordre de 36% et 30% respectivement pour ces deux années vis-à-vis de l'UEne.

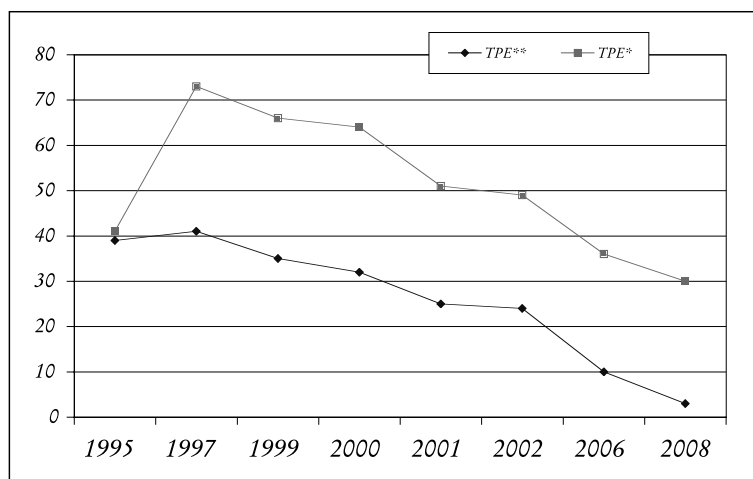
Il y a lieu de souligner, à cet égard, que la protection qui subsistera en 2008 sera imputable aux secteurs non touchés par le démantèlement, en l'occurrence l'agriculture et pêche (TPE 121%) et le secteur agro-alimentaire (75%), en dehors desquels la protection serait quasi nulle. En outre, le TPE moyen pour l'industrie manufacturière serait autour de 12% et se réduirait à seulement 3% en excluant le secteur des IAA.

Une telle situation sera à l'origine d'une dichotomie entre, d'une part, une protection relativement faible vis-à-vis des produits provenant de l'UE et, d'autre part, une protection relativement élevée vis-à-vis des importations émanant de pays n'appartenant pas à cette zone (60% en 2002). Cet écart de protection est potentiellement générateur d'un détournement graduel des échanges extérieurs se traduisant par la hausse des volumes importés des pays de la zone européenne au détriment du reste du monde, ce qui, à son tour, aura tendance à renforcer, plus encore, la dépendance de l'économie vis-à-vis des partenaires européens.

Prévisions de la protection effective vis-à-vis de l'UE (%)

Activités	2002	2006	2008
Agriculture et pêche	120	121	121
Industrie	36	16	8
Industrie manufacturière	58	24	12
IAA	70	74	75
MCCV	70	18	5
IME	53	17	3
Chimie	45	15	3
THC	59	16	0
Industries diverses	41	16	8
Ensemble	49	36	30
Ensemble hors Agriculture	24	10	3

*Graphique : Evolution de la protection effective (UE) (%)
marché intérieur*



TPE* Protection effective de l'ensemble de l'économie
TPE** Protection effective hors agriculture-pêche

Introduction

L'intégration progressive de l'économie tunisienne dans le circuit économique mondial, concrétisée par l'adhésion à l'OMC et la signature de l'Accord de partenariat et d'association avec l'Union Européenne (UE), s'est traduite par une libéralisation graduelle, notamment des échanges extérieurs. Le démantèlement des tarifs douaniers, amorcé depuis 1996, s'inscrit dans ce cadre et s'est poursuivi, régulièrement, avec des abattements annuels des droits de douane conformément au calendrier et aux listes de produits arrêtés à cet effet.

Les mesures décidées au cours de 2002 dans ce domaine ont eu pour impact de renforcer la tendance vers la baisse de la protection des activités économiques déclenchée depuis l'entrée en vigueur du démantèlement des tarifs sur les produits de consommation finale (liste 4).

L'enjeu du démantèlement tarifaire pour l'économie tunisienne est important. Au delà des pertes de recettes fiscales attendues⁴³, l'élimination de la protection tarifaire aura des répercussions sur les performances des différentes activités économiques opérant sur le marché intérieur et qui, en raison de la concurrence sans cesse croissante, devront s'adapter pour préserver leur compétitivité et l'emploi.

C'est dans un tel contexte et compte tenu des défis à relever dans ce domaine que la présente étude se propose d'apprécier, suite au démantèlement, le niveau et la structure de la protection effective des activités économiques et, également, son évolution depuis l'entrée en vigueur des premières mesures.

Pour atteindre ces objectifs, cette étude analysera, d'une part, l'impact de l'aménagement des tarifs douaniers intervenu en 2002 sur le degré de la protection des produits et des activités et fera, d'autre part, des projections du niveau de la protection aux

⁴³ Cf étude IEQ "Impact de l'accord de libre-échange avec l'Union Européenne sur les recettes fiscales".

horizons 2006, dernière année du Xème Plan (2002-2006) et 2008, dernière année de transition et échéance de l'instauration de la zone de libre-échange avec l'UE.

A - Estimation de la protection des activités pour 2002

I - Tarifs douaniers et autres taxes à l'importation

Tarifs douaniers

Rappelons que la réglementation en la matière prévoit un tarif conventionnel qui s'applique aux marchandises provenant de pays membres de l'OMC ou ayant signé avec la Tunisie des accords commerciaux comportant la clause de la nation la plus favorisée et un tarif autonome (droit commun) qui s'applique en l'absence du tarif conventionnel. Ce dernier a enregistré, en 2002, les modifications suivantes retenues pour l'estimation de la protection tarifaire :

- réduction des droits de douane de certains produits agricoles et agroalimentaires variant, généralement, entre 5 et 10 points de pourcentage ;
- réduction, également de 5 à 10 points des droits de douane sur certains équipements et matières premières dont les tarifs sont passés, au 1er janvier 2002, à 10-20% contre 15-35% auparavant ;
- suspension des droits de douane pour les carburants (essence normale, super et sans plomb, kérosène et pétrole lampant, gazole et fuel) et pour le papier journal.

Il existe, également⁴⁴, des tarifs préférentiels applicables en vertu de dispositions spéciales ou d'accords conclus avec certains pays. Ces dispositions prévoient, d'une part, un tarif forfaitaire de 10% de la valeur en douane des marchandises n'ayant pas un caractère

⁴⁴ Ces dispositions ne s'appliquent pas dans le cas où il existe des droits de douane en tarif autonome spécial.

commercial et, d'autre part, un tarif minimum de perception fixé à 15%. Les modifications enregistrées en 2002 concernant les tarifs préférentiels sont :

- exonération de certains équipements relevant du code d'incitation aux investissements ;
- suspension pour les enroulés métalliques nécessaires à la fabrication d'emballages pour sardine et leurs couvercles, pour certains intrants et équipements utilisés par l'agriculture et la pêche ainsi que pour certains produits destinés au secteur de la santé ;
- réduction à 15% des droits de douane exigibles à l'importation d'articles à usage médical en pâte à papier, papier, ouate et nappes de fibres de cellulose ;
- suspension/réduction des droits de douane pour certains produits agricoles ou à usage agricole dans la limite des contingents (animaux vivants, volaille, plants, plantes, boutures, semences, luzernes séchées, son et engrais) ;
- extension de la liste des produits dont les intrants bénéficient de la réduction des droits de douane à 10% (émulseurs ciment blanc, articles de ménage en inox et résistances chauffantes) ;
- révision de la liste des intrants bénéficiant de la réduction des droits de douane à 10% dans le cadre de l'encouragement à l'industrie ;
- suspension des tarifs sur des matières premières et intrants non fabriqués localement (équipements et autres).

En outre, la Tunisie a signé des accords avec certains pays qui donnent lieu à des régimes préférentiels de nature à influencer le niveau de la protection tarifaire entre les parties concernées. L'accord le plus important est celui conclu avec l'Union Européenne (UE)⁴⁵. Cet accord prévoit, en particulier, le démantèlement des droits de

⁴⁵ D'autres accords préférentiels existent entre la Tunisie et les pays arabes. En raison de la faiblesse des échanges avec ces pays (environ 7% des importations totales), ces accords ont été ignorés.

douane et des taxes équivalentes sur les importations provenant des pays de cette zone et la création, au terme d'une période de transition de 12 ans, soit en 2008, d'une zone de libre-échange (ZLE) entre la Tunisie et cet espace économique.

Ce démantèlement, entamé en 1996, est progressif et des mesures de réduction des droits et taxes sont décidées chaque année conformément à un calendrier préétabli classant les produits concernés en 4 listes selon leur nature et leur capacité à faire face à la concurrence européenne. Les produits des listes 1 et 2 sont actuellement admis sans droits de douane sur le territoire national et ceux des listes 3 et 4, essentiellement des biens de consommation finale, subissent annuellement des baisses de leurs tarifs douaniers.

Pour ce qui est des produits agricoles et de la pêche, l'accord prévoit le maintien des droits de douane à leur niveau de 1995, pour les produits traditionnellement importés de l'UE et dans la limite des contingents fixés (bovins vivants et viande bovine, produits de volaille congelés et œufs d'oiseaux, produits laitiers, céréales et dérivés, sucre, huiles de soja et de colza, plantes vivantes, pommes de terre et noisettes sans coques⁴⁶). Au delà des contingents, les marchandises européennes importées en Tunisie sont soumises au droit commun, ce qui est de nature à limiter l'impact de ces concessions et justifie l'application de ce tarif pour la détermination de la protection de ces produits.

Autres droits et taxes équivalents⁴⁷

- Droit de consommation (DC) : taxe ad valorem sur certains produits de consommation comme (café, thé, boissons, tabac...) et sont assis sur le prix CIF pour les importations et la valeur

⁴⁶ Voir tableau I-1 en annexe I.

⁴⁷ En raison du manque d'informations, la taxe sur les ventes de tabac et allumettes n'a pas été retenue dans la détermination de la protection.

au prix de base pour la production. D'autres taux sont spécifiques (boissons alcooliques et produits pétroliers) ;

- Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) : taxe en 4 taux : un taux général de 18%, deux taux réduits de 10% et 6% appliqués à certains services, matières premières, produits de consommation courante et biens d'équipement ; et un taux élevé de 29% sur les produits de luxe. Elle s'applique aussi bien à l'importation qu'en régime intérieur pour tous les produits ; à l'exception des produits agricoles et de pêche qui sont taxés seulement à l'importation. Son assiette est la valeur déclarée à la douane (CIF) majorée des DD, DC et des autres droits et taxes. Pour la production, elle est perçue sur le prix de base majoré des DC et des autres droits et taxes.

La TVA a subi, en 2002, une réduction à 10% pour certains produits destinés à l'agriculture et la pêche et certains articles scolaires, pour l'électricité pour usage domestique et l'irrigation. Elle a été suspendue pour les équipements importés dans le cadre du code d'incitations aux investissements ainsi que pour certains produits comme les médicaments non fabriqués localement et quelques produits agricoles ou à usage agricole dans la limite des contingents arrêtés.

- Autres droits et taxes (ADT) : destinés aux fonds de développement de la compétitivité de l'agriculture et pêche et de l'industrie, ils sont perçus comme en matière de DC et sont au nombre de 4, taxe sur les légumes et fruits (2%), taxe sur maïs et tourteaux de soja (2%), taxe au profit de développement de la compétitivité industrielle (1% et 0,5% selon les produits) et taxe sur les conserves alimentaires (1%) perçue seulement à l'importation ;

-
- Redevance de prestation douanière (RPD) : s'élève à 3% du montant des droits et taxes liquidées sur importations avec un minimum de perception de 5 D par article ;
 - Prélèvement à l'importation : assise sur l'importation de certains produits alimentaires susceptibles de concurrencer les produits locaux et n'entre pas dans la liquidation des autres droits et taxes exigibles à l'importation, destiné à alimenter la Caisse Générale de Compensation.

II - Protection effective des activités économiques en 2002

1 - Protection tarifaire

a) Protection tarifaire vis-à-vis de l'Union Européenne

Les tarifs sur les importations en provenance de l'UE ont été réduits en 2002 dans le cadre du démantèlement prévu par l'accord d'association avec cette zone de sorte que le taux moyen de droits de douane s'est établi autour de 22.6% pour l'ensemble des importations, soit en retrait d'environ 8 points de pourcentage par rapport en 1997 (33.1%).

Pour les listes 3 et 4, encore concernées par le démantèlement, les taux moyens de droits de douane sont passés, globalement, de 16.3% et 28.9% en 2001 à 14% et 25% en 2002, respectivement pour les deux listes. Le tableau suivant fait ressortir une réduction globale plus élevée pour les biens de consommation finale (liste 4) avec 4 points de pourcentage que pour les intrants (liste 3) avec seulement 2 points.

Tableau 1 : Evolution des tarifs douaniers des listes 3 et 4

Groupement d'utilisation	Liste 3			Liste 4		
	2001	2002	Nombre de NSH	2001	2002	Nombre de NSH
Matières minérales	13.0,	10.3	42	23.9	20.5	27
Matières animales	16.0	13.5	34	20.4	17.5	91
Produits énergétiques	0.8	2.1	29	0.0	0.0	51
Demi produits	16.0	13.3	1205	27.6	23.6	554
Equipement agricole	11.2	9.4	40	24.6	21.1	67
Equipement industriel	11.8	11.1	637	22.9	20.5	398
Alimentation humaine	20.0	16.9	19	32.8	27.8	74
Consommation finale	18.9	16.1	1501	32.3	27.9	1635
Moyenne générale	16.3	14.0	3507	28.9	25.0	2897

Importations semblables, moyenne simple de toutes les positions tarifaires

b) Protection tarifaire vis-à-vis du reste du monde

La moyenne des tarifs sur les importations en provenance du reste du monde se situe à hauteur de 31.7% en 2002 et dépasse, ainsi, d'environ neuf (9) points le tarif moyen perçu sur les importations issues de l'UE (22.6%).

Comme le montre le tableau ci-dessous, les écarts par rapport à l'UE sont significatifs notamment pour les biens de consommation (32.4% pour le reste du monde contre 17.5% pour l'UE), les demi-produits (18.5% contre 7.3%), les matières minérales (16.1% contre 5.3%), l'équipement industriel (13.5% contre 6.0%) et l'équipement agricole (32.3% contre 25.9%).

Tableau 2 : Droits de douane moyens par Groupement d'utilisation (%)

d'utilisation Groupement	1997	1999	2000	2001	2002 UE	2002 Hors UE
Matières minérales	17.7	12.1	9.0	6.4	5.3	16.1
Matières vég. et animales	37.8	33.3	32.7	26.8	25.7	29.6
Produits énergétiques	5.4	3.7	2.8	0.2	0.2	2.1
Demi-produits	20.9	15.2	12.2	8.3	7.3	18.5
Equipement agricole	41.7	39.2	36.3	27.5	25.9	32.3
Equipement industriel	14.7	11.4	9.5	6.5	6.0	13.5
Alimentation humaine	91.2	86.3	84.7	72.6	72.3	74.1
Biens de consommation	33.5	28.1	24.5	20.1	17.5	32.4
Ensemble	33.1	28.2	25.5	23.8	22.6	31.7

Moyenne simple, toutes positions tarifaires

c) Structure de la protection tarifaire

La répartition des importations par tranche de droits de douane révèle une concentration des importations émanant de l'UE dans les tranches inférieures de droits de douane ([0-20%]) avec 66.3% du total tandis que les tranches supérieures (> 30%) n'accaparent qu'environ 18% des importations. Concernant les importations en provenance du reste du monde, la structure est différente avec une proportion plus grande que pour l'UE pour ce qui est des tranches supérieures de droits de douane, comme le met en relief le tableau ci-après.

Tableau 3 : Structure des importations par tranche de DD - 2002 (%)

Groupe ment d'utilisation	[0 – 10%]	]10 – 20%]	]20 – 30%]	]30 – 43%]	> 43%	Total
Matières minérales	1.1 (0.8)	0.2 (0.4)	0.1 (0.0)	0.0 (0.2)	0.0 (0.7)	1.4 (2.1)
Matières végétales et animaux	2.0 (1.6)	1.8 (1.5)	0.9 (1.2)	0.4 (0.7)	0.7 (0.0)	5.8 (5.0)
Produits énergétiques	1.8 (1.8)	0.0 (0.0)	0.0 (0.0)	0.0 (0.0)	0.0 (0.0)	1.9 (1.8)
Demi produits	19.8 (12.3)	6.6 (7.9)	2.5 (2.3)	0.5 (6.8)	0.0 (0.0)	29.3 (29.3)
Equipement agricole	0.7 (0.5)	0.3 (0.1)	0.1 (0.3)	0.0 (0.3)	0.2 (0.2)	1.4 (1.4)
Equipement industriel	12.0 (10.1)	2.7 (1.8)	1.8 (1.0)	0.1 (3.6)	0.0 (0.0)	16.6 (16.6)
Alimentation humaine	1.2 (0.9)	0.9 (0.8)	0.9 (0.5)	6.1 (6.7)	8.9 (9.1)	18.0 (18.0)
Biens de consommation	7.2 (3.7)	8.2 (2.9)	9.6 (2.4)	0.8 (16.8)	0.0 (0.0)	25.8 (25.8)
Ensemble	45.7 (31.6)	20.7 (15.6)	15.9 (7.8)	7.9 (35.1)	9.7 (10.0)	100 (100)

Toutes importations confondues (UE et RDM)

Cette structure des positions tarifaires selon les tranches de droits de douane suscite les observations suivantes :*

- Une prédominance des demi-produits avec 29.3% du total des importations dont la majorité est soumise à des droits de douane inférieurs à 10% qu'ils soient importés de l'UE ou du reste du monde ;
- Les biens de consommation constituent 25.8% de l'ensemble des importations et subissent, dans leur quasi totalité, des droits de douane classés dans les tranches plutôt inférieures, ce qui met en

exergue l'effet des mesures de démantèlement entrées en vigueur depuis quelques années dans le cadre de la liste 4. Par contre, les biens de consommation provenant du reste du monde continuent à s'acquitter de droits de douane relativement supérieurs (16.8% d'entre eux sont soumis à des tarifs supérieurs à 30%.) ;

- Les produits d'alimentation humaine, n'étant pas concernés par le démantèlement tarifaire, sont soumis, en général, à des droits de douane relativement élevés ;
- Les équipements industriels représentent 16.6% des importations totales et sont grevés de tarifs douaniers réduits ;
- Les matières premières, l'énergie et les équipements agricoles ne constituent que 5.8% des importations totales et sont soumis à des droits de douane réduits et ce quelle que soit l'origine.

En tenant compte, en plus des droits de douane, d'autres droits et taxes équivalents et qui frappent les marchandises à leur entrée sur le territoire national, on observe un surcroît de protection tarifaire de l'ordre de 4 points de pourcentage de sorte que le taux moyen pour l'ensemble des positions tarifaires passe de 22.6% à 26.4% pour celles correspondant à des importations en provenance de l'UE et de 31.7% à 35.7% pour celles en provenance du reste du monde.

Le tableau suivant détaille la protection tarifaire moyenne par groupement d'utilisation des différents produits et donne une idée de l'impact des droits et taxes autres que douaniers sur le niveau de la protection tarifaire et ce par origine géographique. Il en ressort, en particulier, un écart significatif pour l'alimentation humaine, l'équipement agricole et les matières premières d'origine animale qui est lié au prélèvement sur l'importation de certains produits agricoles (viandes, lait en poudre, fruits...).

Tableau 4 : Tarifs douaniers et taxes équivalentes par GU - 2002 (%)

Groupement d'utilisation	UE		Reste du monde	
	DD taxes	DD + Autres taxes	DD	DD + autres
Matières minérales	5.3	5.5	16.1	16.4
Matières animales	25.7	30.3	29.6	34.4
Produits énergétiques	0.2	0.5	2.1	2.4
Demi produits	7.3	7.8	18.5	19.3
Équipement agricole	25.9	30.1	32.8	37.1
Équipement industriel	6.0	6.5	13.5	14.1
Alimentation humaine	72.3	90.4	74.1	92.0
Biens de consommation	17.5	17.7	32.4	32.5
Moyenne générale	22.6	26.4	31.7	35.7

Moyenne simple, Importations totales

La distinction entre les positions tarifaires correspondant à des *importations effectives* (positives) et celles à des *importations nulles* permet de dégager une première caractéristique du système de protection en vigueur. En effet, les droits de douane sont relativement plus bas pour les produits effectivement importés (17.4% et 28.8% respectivement pour l'UE et le reste du monde) alors que les taux les plus élevés correspondent, en général, à des importations nulles (42.1% et 47.5% respectivement). Ce qui laisse penser que certains droits de douane sont dissuasifs, voire prohibitifs et expliquent que certains produits ne soient pas importés.

Tableau 5 : Protection tarifaire des importations effectives - 2002 (%)*

Groupement d'utilisations	Totales		Importations positives		Importations nulles	
	UE	RDM	UE	RDM	UE	RDM
Matières minérales	5.5	16.4	4.6	15.9	6.7	16.9
Matières vég. et animales	30.3	34.4	21.5	26.9	36.3	39.5
Produits énergétiques	0.5	2.4	1.2	7.1	0.4	1.5
Demi produits	7.8	19.3	8.5	20.9	6.2	15.4
Equipement agricole	30.1	37.1	13.7	22.9	58.5	61.7
Equipement industriel	6.5	14.1	6.8	14.6	5.1	11.6
Alimentation humaine	90.4	92.0	82.7	85.2	93.1	94.5
Biens de consommation	17.7	32.5	19.0	34.8	13.5	24.7
Ensemble	26.4	35.7	17.4	28.8	42.1	47.5

Moyenne simple (M>0)

(*) Droits de douane et autres taxes équivalentes

En séparant les produits semblables des complémentaires, les résultats obtenus montrent que les niveaux des droits de douane diffèrent selon que les importations sont concurrentielles ou non quelle que soit l'origine. Ainsi, les importations semblables qui proviennent de l'UE sont soumises à des tarifs s'élevant à 40.2% alors qu'elles n'acquittent que 2.4% en moyenne quand elles ne concurrencent donc pas les produits locaux (complémentaires). La même observation est valable pour les importations issues du reste du monde dans la mesure où les semblables payent des droits de douane de 49.5% tandis que les complémentaires sont soumises à de faibles taux de l'ordre de 11.5%.

L'écart entre les tarifs de ces deux catégories d'importations révèle une autre caractéristique importante du système de protection en place :

- la première réside dans le fait que les importations non concurrentielles (complémentaires) des produits fabriqués

localement sont imposés à de faibles taux car destinées à la satisfaction de la demande intérieure, en particulier, les matières premières, les consommations intermédiaires et les équipements. Ce qui permet de mettre à la disposition des producteurs nationaux les intrants et les machines nécessaires à l'appareil productif à moindre coût et de consolider, ainsi, leur compétitivité ;

- la seconde consiste, au contraire, à imposer des tarifs relativement élevés sur les importations similaires aux produits fabriqués localement (semblables), ce qui a pour effet de renforcer la protection de ces produits vis-à-vis de l'extérieur et de limiter la concurrence à leur encontre.

Tableau 6 : Protection tarifaire par type d'importations - 2002 (%)*

Groupement d'utilisations	Totales		Semblables		Complémentaires	
	UE	RDM	UE	RDM	UE	RDM
Matières minérales	5.5	16.4	14.3	25.0	1.4	12.2
Matières vég. et animales	30.3	34.4	40.0	42.3	6.2	14.7
Produits énergétiques	.5	2.4	.8	3.5	.4	1.8
Demi produits	7.8	19.3	16.9	29.9	.7	11.0
Équipement agricole	30.1	37.1	45.4	53.5	1.2	6.1
Équipement industriel	6.5	14.1	14.8	26.5	.5	5.1
Alimentation humaine	90.4	92.0	91.6	92.6	64.2	80.7
Biens de consommation	17.7	32.5	22.0	36.8	1.1	15.6
Ensemble	26.4	35.7	40.2	49.5	2.4	11.5

Moyenne simple, toutes positions tarifaires
 (*) Droits de douane et autres taxes équivalentes

2 - Protection nominale des produits et des intrants

a) Protection nominale vis à vis de l'UE

Au niveau des produits et en tenant compte du poids de chacun dans la production des différentes activités, les estimations effectuées

montrent que le taux de protection nominale (TPN) continue à suivre une tendance baissière ces dernières années sous l'effet du démantèlement stipulé par l'accord d'association avec l'UE. Ainsi, le TPN moyen de l'ensemble des activités est passé de 50% en 1997, à 44% en 2000 et à 35% en 2002. Cette réduction trouve son origine, d'une part, dans la baisse des droits de douane sur les produits de l'agriculture et pêche qui a eu pour effet de renverser la tendance à la hausse qu'a enregistrée la protection nominale de cette activité depuis de 1996 et, d'autre part, dans les mesures entrant dans le cadre du démantèlement.

b) Protection nominale vis à vis du reste du monde

Comme pour les droits de douane, la production intérieure bénéficie d'une protection nominale plus élevée vis-à-vis des importations en provenance du reste du monde. Le TPN global se situe à 43% en 2002, soit à un niveau supérieur de 8 points de pourcentage par rapport à celui relatif à l'UE. Comme mentionné auparavant, cet écart en faveur de la zone européenne est susceptible d'être à l'origine d'un détournement des échanges qui viendrait renforcer la part du commerce avec l'UE dans les échanges globaux de la Tunisie.

Le tableau suivant fournit les niveaux de protection nominale des différentes activités, il en ressort, globalement, une protection nominale relativement élevée pour le secteur agricole, bien qu'elle continue à diminuer, et une protection nominale qui ne cesse de se réduire pour le secteur des industries manufacturières.

Tableau 7 : Protection nominale par activité (%)

Activités	1995	1997	1999	2000	2001	2002 UE	2002 Hors UE
Agriculture et pêche	39	135	129	127	101	98	98
Industrie	37	42	38	35	30	28	38
Industrie manufacturière	43	49	44	41	36	33	45
IAA	46	92	89	88	81	81	82
MCCV	41	36	33	27	26	22	40
IME	30	30	26	24	20	17	31
Chimie	25	30	27	24	16	14	24
THC	62	48	39	35	30	26	40
Industries diverses	45	34	30	26	22	20	33
Industries non manufacturières	11	12	11	10	4	3	9
Ensemble	34	50	46	44	37	35	43

c) Protection nominale des consommations intermédiaires

Pour ce qui est des intrants, leur protection nominale s'est également réduite pour se stabiliser autour de 23% en 2002 pour les consommations intermédiaires provenant de l'UE (contre 34% en 1997) et de 29% pour celles issues de pays hors UE.

Tableau 8 : Protection nominale des intrants par activité (%)

Activités	1995	1997	1999	2000	2001	2002 UE	2002 Hors UE
Agriculture et pêche	23	67	63	54	49	48	53
Industrie	30	31	28	27	23	20	27
Industrie Manufacturière	31	33	30	29	25	22	28
IAA	36	95	89	87	71	69	74
MCCV	29	8	9	9	9	5	8
IME	14	14	11	10	8	6	12
Chimie	23	9	9	9	9	3	9
THC	45	32	25	22	18	16	27
Industries diverses	34	10	10	10	10	7	10
Industrie non Manufacturière	12	10	8	6	3	3	8
Ensemble	29	34	31	30	26	23	29

3) Protection effective des activités économiques

a) Protection effective vis-à-vis de l'UE

Le taux de protection effective⁴⁸, résultant des modifications des droits de douane et taxes équivalentes au cours 2002 autant pour les produits que pour les consommations intermédiaires, se situe, globalement, en baisse et est évaluée, pour l'ensemble de l'économie, à 49% en 2002 contre 64% en 2000 et 73% en 1997.

La réduction de la protection effective de l'économie s'est généralisée à tous les secteurs, exception faite des activités agro-alimentaires pour lesquelles un très léger renforcement de la protection est enregistré s'expliquant par la baisse des droits de douane sur les intrants utilisés au moment où ceux sur les produits sont restés quasi constants.

⁴⁸ Le taux de protection effective est défini par l'écart en pourcentage entre sa valeur ajoutée aux prix intérieurs et celle aux prix mondiaux. Pour de plus amples informations sur l'approche méthodologique, les concepts et les indicateurs utilisés, se référer aux rapports antérieurs de l'IEQ.

Il y a lieu de mentionner, enfin, que le niveau global de la protection effective est tiré vers le haut en raison de la forte protection du secteur agricole en dehors duquel le TPE moyen ne se situerait qu'autour de 24%

b) Protection effective vis-à-vis du Reste du monde

Par contre, en se situant par rapport au reste du monde, le niveau de la protection effective des secteurs de production est relativement plus élevé dans la mesure où le taux moyen de protection effective pour l'ensemble de l'économie est de l'ordre de 60%, en 2002, contre seulement 49% vis-à-vis de l'UE. En plus d'être supérieure, la protection effective vis-à-vis du reste du monde suit une tendance vers la hausse comparativement à 2001 en passant de 51% à 60% entre les deux années. Le tableau ci-après fournit le détail de la protection effective par secteur de production et par zone.

Tableau 9 : Protection effective des activités économiques (%)

Activités	1995	1997	1999	2000	2001	2002 UE	2002 Hors UE
Agriculture et pêche	45	169	161	164	124	120	118
Industrie	55	62	52	48	38	36	55
Industrie Manufacturière	85	98	80	72	62	58	92
IAA	71	59	60	65	69	70	63
MCCV	85	154	119	85	76	70	162
IME	64	144	78	88	54	53	104
Chimie	65	102	78	60	39	45	101
THC	126	106	91	79	71	59	88
Industries diverses	69	82	68	56	41	41	85
Industrie non Manufacturière	12	15	14	13	5	4	11
Ensemble	41	73	66	64	51	49	60
Ensemble hors Agriculture	39	41	35	32	25	24	37

B - Perspectives d'évolution de la protection effective (2002-2008)

Le démantèlement tarifaire sur les produits non agricoles en provenance de l'UE est appelé à se poursuivre pendant les quatre prochaines années du Xème Plan de développement (2002-2006) et au delà. Dans cette perspective, des projections ont été effectuées dans le but d'évaluer le niveau de la protection effective de l'économie tunisienne, d'abord, à l'année finale du Plan, en l'occurrence en 2006, et ensuite à l'horizon de la période de transition, soit en 2008, à la veille de la création de la zone de libre-échange avec l'UE.

1) Projections du niveau de la protection en 2006

Les réductions des tarifs douaniers qui interviendront annuellement vis-à-vis des importations issues de l'UE entraîneront une diminution continue du taux moyen de droits de douane qui est estimé à hauteur de 17.6% en 2006 contre 22.6% en 2002 pour l'ensemble de l'économie.

Cette baisse des droits de douane aboutira à des taux de protection nominale, pour les produits et pour les intrants, respectivement de 27% et 20% en 2006 contre 35% et 23% en 2002.

La réduction de la protection nominale engendrera, à son tour, une diminution de la protection effective pour l'ensemble des activités économiques et le TPE moyen est estimé, en 2006, à 36% contre 49% en 2002. Pour le secteur agricole, la protection effective restera cependant relativement élevée (121%) du fait qu'elle n'est pas concernée par les mesures de démantèlement alors que le secteur

manufacturier, au contraire, enregistrera une importante réduction de sa protection effective qui passera de 58% en 2002 à 24% en 2006.

2) Projections pour 2008

Au delà de l'horizon du Xème Plan, le démantèlement se poursuivra pour les produits des listes 3 et 4 de sorte qu'en 2008 les droits de douane seront tous, à l'exception de ceux relevant des produits du secteur de l'agriculture et pêche, seront nuls. En conséquence, le taux de protection nominale des différents produits industriels hors ceux de l'agroalimentaire seront très faibles et avoisineront les 3% en raison des droits et taxes équivalents aux droits de douane. Pris dans son ensemble, le secteur manufacturier aura un TPN moyen évalué à 17% et fortement influencé vers la hausse par la protection qui continuera à être accordée aux produits agroalimentaires non visés par l'accord de libre-échange.

En outre, pour l'ensemble des activités économiques, le TPN moyen tournera autour de 24% en 2008 compte tenu du secteur agricole. Quant au TPE, les projections effectuées le situent autour de 30% pour 2008. Ce niveau relativement élevé est, en fait, dû à la protection du secteur agricole car, en dehors de ce secteur, la protection moyenne tomberait à seulement 3% en 2008.

Tableau 10 : Perspectives de la Protection (%)

Activités	TPN Production			TPN Intrans			TPE		
	2002	2006	2008	2002	2006	2008	2002	2006	2008
Agriculture et pêche	98	98	98	48	47	46	120	121	121
Industrie	28	19	15	20	17	15	36	16	8
Industrie manufacturière	33	22	17	22	18	16	58	24	12
IAA	81	80	80	69	67	66	70	74	75
MCCV	22	8	2	5	4	1	70	18	5
IME	17	7	2	6	3	1	53	17	3
Chimie	14	7	4	3	2	1	45	15	3
THC	26	10	3	16	8	4	59	16	0
Industries diverses	20	9	4	7	5	2	41	16	8
Industrie non manufacturière	3	2	1	3	1	1	4	2	1
Ensemble	35	27	24	23	20	18	49	36	30
Ensemble hors Agriculture	25	17	13	21	18	16	24	10	3

Conclusion

L'objectif de la présente étude est multiple, entre autres, actualiser le niveau de la protection, autant nominale qu'effective, des activités économiques, en analyser l'évolution en relation avec le démantèlement stipulé par l'accord d'association avec l'Union Européenne, évaluer la protection effective par rapport au reste du monde et effectuer des projections pour 2006 et 2008, année de libéralisation totale des produits non agricoles vis-à-vis de l'UE.

Les investigations menées et les estimations faites permettent de tirer les principaux résultats suivants :

- Le processus de baisse de la protection effective enclenchée, en particulier, avec l'entrée en vigueur des réductions de droits de douane des produits de biens de consommation finale inclus dans la liste 4, s'est poursuivi en 2002 et a eu pour effet de ramener le taux moyen des droits de douane sur les importations provenant de l'UE, en 2002, à 26.4% entraînant, à son tour, la baisse du taux de protection nominale des produits et des consommations intermédiaires ainsi qu'une réduction de la protection effective globale estimée à 49% la même année ;
- Depuis l'entrée en application des premières mesures de démantèlement, en 1997, la protection a enregistré un repli substantiel avec une réduction de l'ordre de 15 points de pourcentage pour la protection nominale et 24 points pour la protection effective globale ;
- Le niveau de la protection effective actuel (49%) reste cependant sensiblement influencé par la forte protection des produits agricoles, de sorte qu'en dehors de l'agriculture, le taux moyen de protection effective tombe à 24% en 2002 ;
- La protection, de façon générale, qu'elle soit nominale ou effective, varie selon l'origine des produits, ce qui donne lieu à

un double régime de protection, l'un vis-à-vis de l'UE pour laquelle elle suit une tendance à la baisse et un second régime relatif aux produits en provenance du reste du monde qui donne lieu à des niveaux plus élevés ;

- Un tel écart est en passe de donner lieu à une dichotomie dans le régime actuel de protection et cette tendance se renforcera au fur et à mesure que les réductions de droits de douane continueront dans le cadre de l'accord d'association avec l'UE de sorte qu'en 2008, fin de la période de transition, l'on sera en présence deux régimes complètement différents avec une protection quasi nulle vis-à-vis de l'UE et un autre avec des taux supérieurs. Ce qui est susceptible d'avoir un impact sur le comportement des échanges extérieurs et de susciter un détournement en faveur de l'UE dont la part dans le commerce extérieur tunisien sera de plus en plus renforcée.
- En termes de perspectives et compte tenu des mesures de démantèlement qui interviendront annuellement jusqu'en 2008, les projections effectuées aboutissent à un taux global de protection effective de 36% en 2006 et 30% en 2008 ;
- Ces niveaux sont, cependant, trompeurs dans la mesure où ils sont tirés vers le haut par la protection de l'agriculture, non couvert par l'accord, en dehors duquel le TPE global ne sera que de 3% dus aux taxes autres que les droits de douane ;
- Pour le secteur manufacturier, en particulier, il est prévu qu'il se situera à hauteur de 24% en 2006 et 12% en 2008, mais là aussi ces niveaux sont fortement tirés vers le haut à cause du secteur des IAA en dehors duquel la protection manufacturière tombe également à 3% à la fin de la période de transition prévue par l'accord d'association avec l'UE.

Annexe statistique

<i>Tableau 1:</i>	<i>Structure des importations par tranche de DD et par produits</i>	
	<i>- Union Européenne et reste du monde</i>	<i>252</i>
<i>Tableau 2:</i>	<i>Protection tarifaire par groupement d'utilisation</i>	
	<i>- Importations en provenance de l'UE</i>	<i>253</i>
<i>Tableau 3:</i>	<i>Protection tarifaire par groupement d'utilisation</i>	
	<i>- Importations en provenance du reste du monde</i>	<i>253</i>
<i>Tableau 4 :</i>	<i>Taux de protection nominale des produits</i>	
	<i>- Evolution et Perspectives (1995 - 2008)</i>	<i>254</i>
<i>Tableau 5:</i>	<i>Taux de protection nominale des intrants</i>	
	<i>- Evolution et Perspectives (1995 - 2008)</i>	<i>254</i>
<i>Tableau 6:</i>	<i>Taux de protection effective des activités</i>	
	<i>- Evolution et Perspectives (1995 - 2008)</i>	<i>256</i>

Tableau 1 : Structure des importations par tranche de droits de douane et par Groupement d'utilisation - Union Européenne et (Reste du monde) - 2002

Groupement d'utilisation	[0 – 10%]	]10 – 20%]	]20 – 30%]	]30 – 43%]	> 43%	Total
Matières végétales et animales	4.4% (5.0%)	8.5% (9.7%)	5.6% (15.8%)	5.5% (2.0%)	7.1% (0.1%)	5.8%
Produits énergétiques	4.0% (5.5%)	0.1% (0.3%)	0.0% (0.4%)	0.0% (0.1%)	0.0% (0.0%)	1.9%
Demi produits	43.2% (38.9%)	31.8% (50.9%)	15.6% (29.7%)	5.8% (19.2%)	0.0% (0.0%)	29.3%
Equipement agricole	1.5% (1.7%)	1.7% (0.9%)	0.9% (3.4%)	0.4% (0.8%)	1.6% (1.6%)	1.4%
Equipement industriel	26.3% (32.1%)	13.0% (11.7%)	11.2% (13.2%)	1.5% (10.3%)	0.0% (0.0%)	16.6%
Alimentation humaine	2.6% (2.7%)	4.3% (5.3%)	5.8% (6.6%)	76.8% (19.0%)	91.3% (91.5%)	18.0%
Produits de consommation	15.7% (11.7%)	39.7% (18.5%)	60.4% (30.6%)	9.6% (47.9%)	0.0% (0.0%)	25.8%
Ensemble	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Ensemble	45.6% (31.6%)	20.7% (15.6%)	15.9% (7.8%)	7.9% (35.1%)	9.7% (10.0%)	100%

Tableau 2 : Protection tarifaire par groupement d'utilisation
Importation en provenance de l'UE - 2002 (%)

Groupement d'utilisations	Importations totales			Importations semblables			Importations complémentaires		
	Total	M>0	M = 0	Total	M>0	M = 0	Total	M>0	M = 0
Matières minérales	5.5	4.6	6.7	14.3	14.7	14	1.4	1.2	1.7
Matières animales	30.3	21.5	36.3	40.0	31.2	44.9	6.2	4.7	7.9
Produits énergétiques	0.5	1.2	0.4	0.8	2.3	0.5	0.4	0.5	0.4
Demi produits	7.8	8.5	6.2	17.0	18.2	13.8	0.7	0.7	0.7
Equipement agricole	30.1	13.7	58.5	45.4	22.9	73.2	1.2	1.3	0.6
Equipement industriel	6.5	6.8	5.1	14.8	15.8	10.4	0.5	0.5	0.5
Alimentation humaine	90.4	82.7	93.1	91.6	83.6	94.4	64.2	71.8	58.7
Biens de consommation	17.7	19.0	13.5	22.0	23.3	17.3	1.1	0.9	1.6
Moyenne globale	26.4	17.4	42.1	40.2	28.2	57.5	2.4	1.7	3.9

(DD + Autres taxes)

Tableau 3 : Protection tarifaire par groupement d'utilisation
Importation en provenance du reste du monde - 2002 (%)

Groupement d'utilisations	Importations totales			Importations semblables			Importations complémentaires		
	Total	M>0	M = 0	Total	M>0	M = 0	Total	M>0	M = 0
Matières minérales	16.4	15.94	16.9	25.00	26.20	24.04	12.24	12.41	11.96
Matières animales	34.4	26.87	39.5	42.28	34.51	46.60	14.73	13.58	15.93
Produits énergétiques	2.4	7.06	1.5	3.45	11.09	1.91	1.82	4.46	1.32
Demi produits	19.3	20.86	15.4	29.91	32.39	23.45	11.01	11.67	9.44
Equipement agricole	37.1	22.88	61.7	53.48	34.42	77.09	6.10	7.44	1.20
Equipement industriel	14.1	14.62	11.6	26.46	28.04	19.97	5.09	5.24	4.34
Alimentation humaine	92.0	85.19	94.5	92.56	84.83	95.22	80.71	89.90	74.19
Biens de consommation	32.5	34.77	24.7	36.76	39.01	28.73	15.64	16.95	12.19
Moyenne globale	35.7	28.79	47.5	49.46	40.70	62.04	11.50	11.42	11.70

(DD + Autres taxes)

Tableau 4 : Taux de protection nominale des produits (1995 - 2008)

Produits d'activités	1995	1997	1999	2000	2001	2002	2006	2008
Agriculture et pêche	39%	135%	129%	127%	101%	98%	98%	98%
Industrie	37%	42%	38%	35%	30%	28%	19%	15%
Industrie Manufacturière	43%	49%	44%	41%	36%	33%	22%	17%
IAA	46%	92%	89%	88%	81%	81%	80%	80%
MCCV	41%	36%	33%	27%	26%	22%	8%	2%
IME	30%	30%	26%	24%	20%	17%	7%	2%
Chimie	25%	30%	27%	24%	16%	14%	7%	4%
THC	62%	48%	39%	35%	30%	26%	10%	3%
Industries diverses	45%	34%	30%	26%	22%	20%	9%	4%
Ensemble	34%	50%	46%	44%	37%	35%	27%	24%
Ensemble hors Agriculture et IAA)	30%	27%	24%	21%	17%	15%	6%	2%

Tableau 5 : Taux de protection nominale des intrants -1995 - 2008)

Produits d'activités	1995	1997	1999	2000	2001	2002	2006	2008
Agriculture et pêche	23%	67%	63%	54%	49%	48%	47%	46%
Industrie	30%	31%	28%	27%	23%	20%	17%	15%
Industrie Manufacturière	31%	33%	30%	29%	25%	22%	18%	16%
IAA	36%	95%	89%	87%	71%	69%	67%	66%
MCCV	29%	8%	9%	9%	9%	5%	4%	1%
IME	14%	14%	11%	10%	8%	6%	3%	1%
Chimie	23%	9%	9%	9%	9%	3%	2%	1%
THC	45%	32%	25%	22%	18%	16%	8%	4%
Industries diverses	34%	10%	10%	10%	10%	7%	5%	2%
Industrie(sans IAA)	27%	16%	14%	13%	11%	8%	4%	2%
Ensemble	29%	34%	31%	30%	26%	23%	20%	18%
Ensemble hors Agriculture et IAA)	28%	18%	16%	15%	13%	10%	7%	4%

Tableau 6 : Taux de protection effectives des activités (1995 - 2008) (%)

Produits d'activités	1995	1997	1999	2000	2001	2002	2006	2008
Agriculture et pêche	45	169	161	164	124	120	121	121
Industrie	55	62	52	48	38	36	16	8
Industrie Manufacturière	85	98	80	72	62	58	24	12
IAA	71	59	60	65	69	70	74	75
MCCV	85	154	119	85	76	70	18	5
IME	64	144	78	88	54	53	17	3
Chimie	65	102	78	60	39	45	15	3
THC	126	106	91	79	71	59	16	0
Industries diverses	69	82	68	56	41	41	16	8
Ensemble	41	73	66	64	51	49	36	30
Ensemble hors Agriculture et IAA)	34	39	32	28	21	19	5	-2

Liste des Publications de l'IEQ

■ Les Cahiers de l'IEQ

N°16 - Mars 2002

- Protection effective: évolution au cours du IXe Plan (1997-2001) et perspectives
- Protection effective du secteur agro-alimentaire
- Application du TEI: La production requise et le contenu en importation de la demande finale
- Matrice de comptabilité sociale MCS 96
- Modèle calculable d'équilibre général (MCEG) pour l'évaluation de l'impact de l'accord de libre-échange avec l'Union Européenne

N°15 - Mars 2001

- Impact de l'instauration d'une zone de libre-échange avec l'Union Européenne
- Dépenses publiques et croissance économique
- Démographie des équipements dans les industries manufacturières tunisiennes
- Etat de concurrence sur les marchés extérieurs

N°spécial - Mars 2001

Premier rapport triennal sur la compétitivité de l'économie tunisienne

N°14 - Juillet 1996

- Le financement extérieur de l'économie tunisienne
- Relations technologiques intersectorielles et décompositions des sources de croissance

N°13 - Décembre 1995

N°12 - Juillet 1995

- Schéma global de développement (Etude stratégique n°3)

N°11 - Juillet 1994

- Le système financier 1960-1986
- La réforme du système financier
- Equilibre externe et convertibilité
- Flux de capitaux non générateurs de dette
- Le comportement financier des agents économiques non financiers

N°10 - Décembre 1992

- Caractéristiques et analyse des échanges extérieurs 1986-1992
- Echanges agroalimentaires : avantage comparatif et spécialisation
- Les déterminants des parts de marché : compétitivité-prix et compétitivité hors prix
- Analyse de croissance des exportations à parts de marché constantes
- Les investissements directs étrangers
- La Tunisie et l'avènement du marché unique européen
- Diagnostics et perspectives de l'environnement international en 1992 et 1993 : agrégats et indicateurs macro-économiques
- Résumé de notes et documents de travail réalisés à l'IEQ sur les questions touchant l'environnement international

N°9 - Décembre 1991

- Croissance et productivité
- Echanges extérieurs

-
- Politique budgétaire
 - Politique monétaire
 - Modèle macro-économétrique de prévision et de simulation

N°8 - Décembre 1990

- Productivité globale, répartition du revenu et variation des prix 1982-1990
- Le financement des investissements 1979-1987
- Evolution des finances publiques 1961-1988

N°7 - Décembre 1989

- Système de couverture du risque de change
- Les productivités partielles des facteurs
- Analyse des échanges extérieurs de la Tunisie en 1988

N°6 - Mars 1988

- Endettement extérieur de la Tunisie
- Contenus en importation et bilan devises 1980-1987
- Impact de l'instauration de la taxe à la valeur ajoutée (TVA)

N°5 - Mars 1988

- Parts de marché de la Tunisie et des pays concurrents avec la CEE en 1980
- Evolution et tendance de la protection effective des activités économiques 1980-1987
- Protection effective et incitation de l'activité céréalière

N°4 - Septembre 1987

- Evolution des taux de change du dinar 1980-1986
- Le modèle d'équilibre général pour l'analyse d'impact de la protection et de la réglementation du commerce extérieur
- Le modèle d'impact sur les revenus

N°3 - Décembre 1986

- Evolution des taux de change du dinar (1980-1986)
- Le modèle des projections du VIIème plan et de l'horizon 2000
- Analyse de l'évolution des prix à la consommation
- Evolution de la pression fiscale 1961-1985

N°2 - Mars 1986

- L'évolution de la productivité 1971-1981
- L'évolution de la protection et des incitations aux activités économiques en 1977, 1980 et 1983
- La pression douanière 1981-1984

N°1 - Septembre 1985

- Le modèle global
- Le tableau des échanges intersectoriels 1980
- Impact des variations des coûts sur les prix à la consommation
- Le stock de capital 1961-1981

■ *Les rapports*

■ *Les notes et documents de travail de l'IEQ*

(Ces publications peuvent être consultées au service de la documentation de l'IEQ. La mise en ligne des documents sur le site web (www.ieq.nat.tn) est en cours.)

ISSN 0330-7506

C & R PUBLICREATION
Tél. : 71.258.386 / 71.344.861
Imprimerie Champs Elysées
Tél. : 71.330.630